

DOCUMENTS GIRONDINS

pour la **C**lasse au service de la
Culture populaire

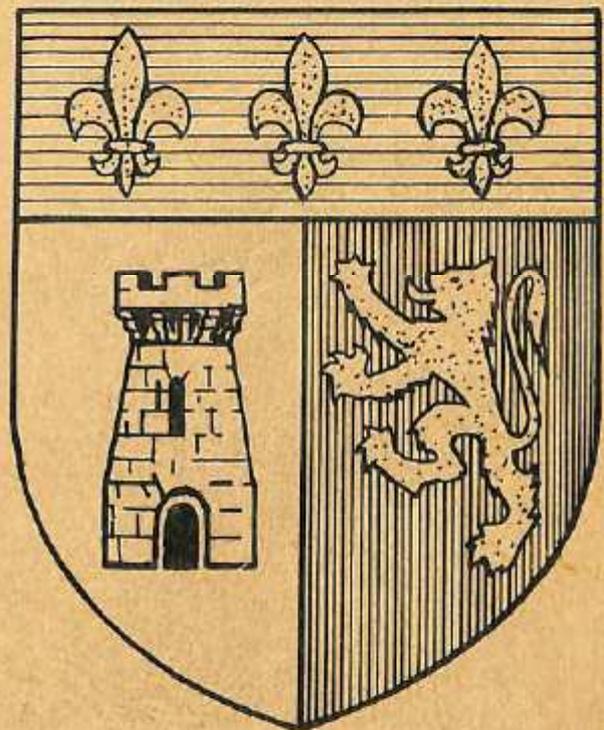
Direction Pédagogique : R. SAINT-ORENS

SAINTE-FOY-LA-GRANDE

SON HISTOIRE

par

JEAN CORRIGER



postface

par

PIERRE LART

MAIRE de SAINTE-FOY-LA-GRANDE

Réalisé par le

GRUPE GIRONDIN DES

Etudes locales

DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

FOUNDE EN 1912
SIEGE au Centre de Recherche et de Documentation Pédagogiques, 75, cours Mirabeau et Lascaris - 33075 Bordeaux Cedex
C.C.N. 119.30 BORDEAUX

AU cours de son Assemblée générale de janvier 1974, le GROUPE GIRONDIN DES ETUDES LOCALES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC inscrivait "LA VILLE BASTIDE DE SAINTE-FOY-la-GRANDE" au programme de ses visites préparatoires à la publication d'une monographie.

Certes, beaucoup de bastides girondines méritaient notre attention mais Sainte-Foy-la-Grande avait, en plus de la richesse de son passé et ses attraits contemporains, la chance d'avoir été aimée, étudiée, servie dans son prestige par le professeur Jean CORRIGER.

Le 16 octobre de la même année, nous invitions cent enseignants girondins à se rendre sur place pour tout apprendre de leur éminent collègue. Le destin ne le permit pas. Quatre jours plus tôt, Jean CORRIGER avait été ravi à l'affection des siens, à l'affection d'innombrables admirateurs de tous les milieux et opinions, à l'affection de Sainte-Foy-la-Grande.

Pour comprendre, à travers cette oeuvre, ce que furent les liens étroits entre l'homme et sa ville il suffit d'évoquer ce qu'il fut pour elle.

Bien qu'il naquit à Bagnères-de-Bigorre où son père, amoureux de la montagne s'était établi, Jean CORRIGER passa le meilleur de sa petite enfance à Sainte-Foy-la-Grande. Toutes ses vacances scolaires furent des heures claires et douces vécues avec ses grands-parents, dans un cadre qu'il devait aimer toujours davantage. Cet amour pour Sainte-Foy-la-Grande devait s'affirmer en 1906 quand ses parents y ouvrirent une pharmacie. Il avait alors sept ans. Seules ses études bordelaises devaient l'en éloigner, quelques heures par semaine, pendant son adolescence.

En 1922, pour la Pentecôte, c'est dans "sa ville" qu'il unit son destin à une jeune fille du pays qu'il avait toujours connue et qui ne cessa d'être, pour lui, la compagne d'une vie exemplaire de dévouement à Sainte-Foy-la-Grande qu'il ne quitta plus et où il enseigna jusqu'à la retraite. Professeur au lycée, soucieux de la culture locale de ses élèves, il les fit largement bénéficier de sa connaissance et de ses talents. Ne furent-ils pas les acteurs de sa pièce : "Le Conventionnel Garrau". Historien local, Jean CORRIGER fonda "Les Amis de Sainte-Foy", guida les savants en cours d'enquête, entretenit une importante correspondance avec des chercheurs étrangers, écrivit un ouvrage sur "La Libération de Sainte-Foy", publia de nombreux rapports et articles dans les bulletins des sociétés savantes.

C'est à sa compagne que nous devons la communication du précieux manuscrit de cet ouvrage. En nous le confiant, elle nous a permis de réaliser le rêve de Jean CORRIGER qui était aussi le nôtre : "doter Sainte-Foy-la-Grande de son histoire", une histoire à laquelle il travailla toute sa vie. Hélas, il n'eut jamais le temps de l'achever. Il y manque notamment un chapitre sur les "Faure" auquel il avait projeté de donner une certaine importance. Nous avons fait de notre mieux pour grouper, classer et mettre en page les remarquables documents dont nous sommes les héritiers spirituels.



La maison d'habitation de M. Corriger Jean.

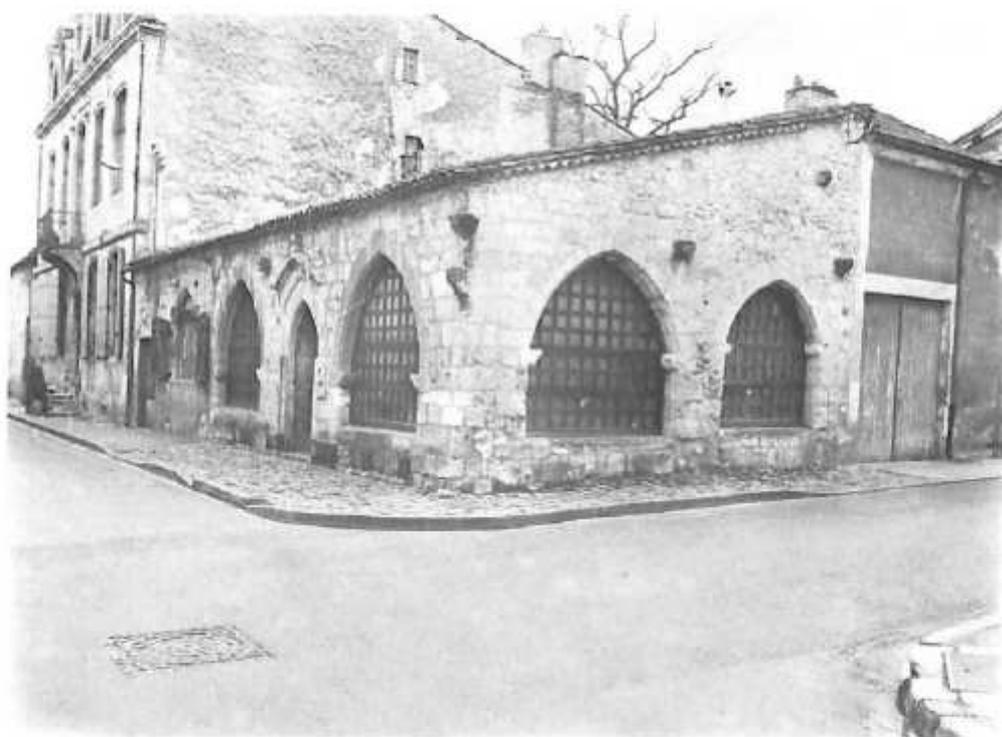
En accord avec sa famille, pour compléter l'ouvrage dans le sens souhaité par l'auteur, nous nous sommes fait un devoir de suppléer aux chapitres prévus et non rédigés en publiant les discours qu'il prononça à l'occasion d'événements locaux.

Enfin, pour lier sa merveilleuse évocation du passé au présent d'une ville qui pense son avenir, nous avons fixé son aspect contemporain dans une série de photographies offertes par la ville et assorties d'une postface de Monsieur Pierre LART, son maire dévoué. Qu'il en soit, ici, très chaleureusement remercié car nous ne pouvions mieux terminer cet ouvrage que par la voix d'une personnalité hautement qualifiée.

L'estime générale dont jouissait Jean CORRIGER était le juste écho de l'amour qu'il portait à son "village au grand coeur". Puisse la publication de cette oeuvre, par laquelle il y sera éternellement présent, satisfaire tous ceux qui habitent, servent, découvrent, aiment Sainte-Foy-la-Grande.

Raphaël SAINT-ORENS

Président départemental des Etudes Locales



Atelier de céramique de M. Corriger fils.



Jean Corriger.

AU FIL DES EAUX...

...AU FIL DES SIÈCLES

MON VILLAGE AU GRAND CŒUR

SAINTE-FOY-LA-GRANDE

700 ans de Souvenirs

par Jean Corriger

A mes petits-enfants bien-aimés

Yves

Jean-Jacques

Anne

Sylvie

Manuela

Coralie

Frédéric

Ces quelques rudiments de géographie et d'histoire locales, qui les aideront peut-être à mieux comprendre et aimer la Terre et l'Homme.

Le véritable passé, c'est celui que chacun de nous aurait pu vivre, le passé que les siens ont réellement connu. L'histoire est, avant tout, une affaire de famille. Ce que mon père a vécu est comme un morceau de ma propre vie. Ainsi de suite, à travers le temps, jusqu'au chasseur d'aurochs qui vivait dans les cavernes. L'histoire n'a son plein sens que lorsqu'elle nous appartient.

André CHAMSON
Comme une pierre qui tombe

PLAN DE L'OUVRAGE



PROLOGUE *Le Chant des Eaux Sauvages*

INTRODUCTION **Coordonnées et confluences**

Quelques mesures. La Dordogne et son bassin versant. Survol de la Fidésie. Dame Dordogne. Sols de plaine. Les pentes des coteaux. Les hauts vignobles. L'Entre-deux-Mers. Le Landès. Le climat. La Terre et l'Homme. Les vocations de la Ville.

PREMIERE PARTIE **Autour d'un berceau**

Un acte de foi : Falco et Florencia. Une exquise marraine : Foy. Le subtil Aronisde. Un fondateur princier : Alphonse de Poitiers. De la corbeille d'Aliénor (1152) à celle de sa fille Jeanne (1196). Naissance d'une ville. Mais qu'est-ce au juste qu'une bastide.

DEUXIEME PARTIE **Une dame entre deux rois**

Lys et léopards. Une dame entre deux rois. Un long siècle de souffrances : la guerre de Cent ans. Un siècle sans histoire.

TROISIEME PARTIE **Sainte-Foy, cité huguenote**

- I La foi nouvelle, ses adeptes et ses martyrs 1540 - Contagions. Aymon de la Voye. La Dame du Graveron.
- II Triomphe de la Réforme. La résistance armée.
- III Vers la riposte armée.
- IV Et ce fut la guerre.
 Sous le signe de l'insécurité. Des protecteurs incapables ou dangereux. Soldats de fortune. A prix d'or. Une semaine dramatique. Au hasard des batailles et des traités. De la paix de Saint-Germain à la Saint-Barthélémy. Sainte-Foy, bastion huguenot. Enfin lui ! La Genève du Sud-Ouest. Premier contact avec le Béarnais. Le IX^e synode national. Retrouvailles et transactions. Où Sainte-Foy sert d'arsenal secret à Sully. Le Béarnais en Guyenne. Fortifications modernes. 1587 : peste et famine, le temple, la bataille de Coutras. Une victoire sans lendemain.
- V Henri, roi de France et de Navarre.
 Autour de l'édit de Nantes. L'assemblée politique de 1594. Au lendemain de l'édit.
- VI Dans la France convalescente, Sainte-Foy toujours inquiète et fébrile.
 Nouveaux griefs. Vers la rébellion. Soumission "sous bénéfice d'inventaire". L'échec royal devant Montauban, et ses conséquences. Premier essai de négociation. Le siège. Reprise et conclusion des négociations. Dernière visite royale.

QUATRIEME PARTIE

I L'enjeu de quatre Louis

Sainte-Foy au lendemain de sa soumission

Destruction des fortifications modernes. Peste et famine.

Les Croquants du Périgord.

L'éternel problème des vins

Calamités. Inondations.

II Reprise en main du catholicisme

De l'édit de Nantes à sa révocation

"Estat des ames". L'ère de la controverse. Sous la halle.

Après la dispute, la contrainte. Dans l'administration municipale. Elimination des charges officielles et des professions libérales. Autres mesures d'exception. Les enfants et les mourants. Les "femmes fortes". Le salaire des reniements. La "grande illusion" royale. Les temples abattus. Du troupeau sans bercaill au troupeau sans berger. Sainte-Foy se convertit "par délibération".

Les lendemains de la révocation

L'expulsion des pasteurs. L'Eglise sous la Croix. Un document singulier. Un long siècle encore.

Le rêve de l'exil. Les mainteneurs.

Ombres et lumières.

1686 : les Filles de la Foi. 1688 : Anne Montjoye la prédicante. 1691 : Malgré tous les risques. Galériens. Août 1692 : La potence pour le sieur de Margueron. 1700 : Dragonnades à La Force et à Bergerac. "La Force me le fait faire". 1705 : Octogénaires. 1715 : Antoine Court n'attend pas la mort du roi. 1729 : Le Midi bouge. Premières visites. 1745 : L'assemblée du Fauga. 1755 : Assemblées surprises. Mort du chevalier de la Grâce. 1763 : La maison d'oraison des Laurents. Le journal de Pierre Moragne. New-Bordeaux. 1767 : A-t-on voulu assassiner le curé ?

III La vie quotidienne à Sainte-Foy en 1767

Gens de bonne compagnie et petites gens

IV L'aube d'une ère nouvelle, mil sept cent quatre vingt neuf

CINQUIEME PARTIE

La vie ardente de Sainte-Foy pendant la Révolution française

Introduction. Topographie et routes. La société à Sainte-Foy à la veille de la Révolution. Clergé, Noblesse, Tiers-Etat. Le gouvernement de la cité. Le pays de nouvelle conquête. Vers des temps nouveaux.

I L'aube

Contacts préliminaires. La "Consultation préalable" (23 décembre 1788).

Députations et doléances. A la Sénéchaussée. A l'écoute de Versailles. Paris donne à son tour le ton.

Emois et émeutes : La Grande Peur (30 juillet 1789). La nouvelle carte administrative. Citoyens. Manifestations publiques et fêtes. Naissance de la société des Amis de la Constitution. Troubles dans la rue.

Le serment des prêtres. Journées du 15 janvier 1791 et du 5 mars 1792.

II Un grand citoyen : Pierre-Anselme GARRAU

L'enfant du pays

Le législateur et le conventionnel régicide

Le représentant aux armées : la campagne des Pyrénées occidentales. Le patriote sans haine. Le premier pacificateur de la Vendée. Oecuménisme An II. Au déclin de la République. L'exil. Les dernières années.

III La société populaire de Sainte-Foy

Une Fraternité au nom de la Liberté et de l'Egalité

Un enfant nommé la Liberté. La tribune des femmes

Une parenthèse : un divorce d'amoureux

Une équipe au travail

Cinq séances de la société populaire

1 - 6 décembre 1790 : Des hommes de bonne volonté

2 - 19 mai 1791 : Sur un "prétendu" bref du pape

3 - 2 juillet 1792 : Sur le départ des volontaires et la déchéance du roi

4 - 24 juin 1793 : Face aux sirènes du fédéralisme

5 - 3 août 1794 : L'affaire Lakanal

IV L'agonie d'un grand siècle

Un climat dégradé

De l'insoumission au brigandage

La Terreur noire

SIXIEME PARTIE Le Dix-neuvième siècle

- I D'un régime à l'autre
 Dans les fourgons de l'étranger
 Le retour de l'Aigle blessé
 Les lendemains de Waterloo
 Un descendant de Henri IV à Sainte-Foy
 Les assauts de loyalisme ne font pas oublier les griefs
 Le bouc émissaire, Pierre Thomas
 Mil huit cent trente, ou la querelle des drapeaux
- II Un tour de ville vers 1850
 La mairie et la place d'Armes. Le clocher et l'église. L'éclairage des rues. Les quais. L'enseignement. La Halle. Les promenades. Choses et autres.
- III L'Offrande des cœurs purs
 Pierre-Henri Gérauld de Langalerie (1810-1886)
 L'enfance et la vocation. Etudes et ministères. L'évêché de Belley et Monsieur Vianney. L'archevêché d'Auch et Lourdes.
 Pierre Gratiolet (1815-1865)
 Dame Pauvreté. L'enfant que Sainte-Foy connut. Le naturaliste l'emporte sur le médecin. Succès et cabales. Tardive revanche.
 Paul Broca (1824-1885)
 Racines et rameaux. Autour d'une enfance. Etudes. Paris. Travaux. Cabales et honneurs. Une lumière qui s'éteint. Hommages posthumes. Histoire d'une statue.
 Cette étonnante famille des Reclus
 Le don de poésie. La souche paysanne. *La branche aînée* : Jean Reclus, Pauline Kergomard. *La branche cadette* : le pasteur Jacques Reclus et Zéline Trigant. *Les deux aînés*, Elie et Elisée. Première adolescence. La quête du savoir : Neuwied, Montauban et autres lieux. Voir la mer ! Strasbourg et Neuwied encore, Berlin. La France en diagonale. Elie et Elisée manifestent contre le coup d'Etat du 2 décembre 51. Le premier exil : Londres, l'Ecosse. Elisée à bord du John Howell. La Nouvelle-Orléans : implications esclavagistes ? La Nouvelle-Grenade, rencontre des "bons sauvages". Retour d'exil d'Elie, époux, parisien, journaliste, puis d'Elisée, qui se marie à son tour. Vascoeuil. L'année terrible. Prisons et exils. La Suisse, terre de refuge. La pensée révolutionnaire. Bruxelles : une université peut-elle être "libre" ? Les dernières épreuves. Elisée ne survit guère à son frère. L'œuvre des deux aînés. Les Orthésiens. *Onésime le Fidésien*. Etudes à Sainte-Foy, puis à Kornthal. Zouave à Koléa. Convalescence au Béarn. Le collaborateur de Joanne. Nous sommes en 1870. L'époux et le père. Long séjour à Sainte-Foy. Le géographe lyrique et politique. "Un grand destin commence". Armand le navigateur. L'explorateur de Panama. Les grands absents de l'inauguration du canal. Paul le chirurgien.
 Les Trois frères Faure



PROLOGUE



Modelant tout ce qui constitue l'émouvant paysage qui s'offre à nos yeux aujourd'hui,

avant la pierre de nos maisons et de nos routes,
avant la terre de nos pacages et nos labours,
avant l'Homme,

c'est en ELLE qu'est en germe tout le destin de la contrée

En ELLE, la Dordogne, qui chante ainsi ses souvenirs.

LE CHANT DES EAUX SAUVAGES (1)

"Durant des siècles, et des siècles de siècles, j'ai coulé dans des lits de roseaux, serpentant en centaines de ruisseaux, insinuant mes eaux entre des milliers d'îles, heurtant de front la base des coteaux, tantôt à droite, tantôt à gauche, déplaçant maintes fois mon lit, semant mille obstacles de l'une à l'autre de mes rives.

"L'Homme, parfois, se hasarde sur mes bords.

"Il hésite, recule, abandonne, revient, vingt ans ou vingt siècles plus tard, s'enhardit enfin... Déjà, je sens qu'il va falloir compter avec lui.

"Ca et là, des arbres arrachés aux flancs des lointaines montagnes, longuement charriés, gisent en désordre. A l'exemple des castors qui peuplent mes ruisseaux, et peut-être avec leur complicité, il parvient à franchir mes multiples chicanes, et voici qu'il prend pied sur le sol vierge d'un autre monde. Monde de forêts et de fondrières, au sud comme au nord. Monde qui hantent également la Terreur et la Mort.

"Etais-je belle, alors ? Le miroir ne le sait que par le sourire qu'on lui adresse : le premier homme à m'avoir franchie était trop soucieux pour me le dire, même d'un sourire.

"Ô le premier radeau ! Ô la première barque !

"Sous mes yeux, premiers défrichements, premières huttes, premiers troupeaux !

"Dans ma chair même, premiers terrassements, au moyen d'instruments dérisoires,

dégagement de mon gué,
recul progressif de mes marais...

(1) Le Chant des Eaux Sauvages est extrait du texte d'un spectacle *Son et Lumière* présenté au Jardin Public à Sainte-Foy le 15 mai 1961 à l'occasion de l'inauguration du terrain municipal de camping.

“J’ai beau défendre ma sauvage nature, effacer en une nuit des siècles de labeur, retrouver pour un temps ma libre errance...

... dix générations plus tard, l’HOMME sera de nouveau là, plus fort et plus résolu que jamais!

“La forêt s’éclaircit

Les races se succèdent.

L’outil de pierre fait place à l’outil de bronze, à l’outil de fer.

“L’abri devient maison ; le sentier, chemin.

“La vigne fleurit. Dans les automnes jaunissants, déjà le vin bout dans les cuves.

“Des villages s’établissent sur mes rives ou sur mes coteaux ; des monastères, des châteaux, jalonnent mon cours, belles cibles pour les drakkars des Normands !

“Car il y a longtemps déjà que l’Homme a mêlé à mes eaux de bronze le sang d’autres Hommes.

“Au fil des eaux, au fil des siècles, Sainte-Foy, enfin ! Mais que de larmes ! Que de sang !



COORDONNEES ET CONFLUENCES



(Esquisse de géographie physique et humaine)

		Page
I	Quelques mesures.	15
II	La Dordogne et son bassin versant	15
III	Survol de la Fidésie	16
IV	Une fausse indolente	16
V	Sols de plaine	17
VI	Les pentes des coteaux	18
VII	Les hautes terres de l'arrière-pays	18
VIII	Le climat	19
IX	La terre et l'homme	20
X	Les vocations de la ville	21



I - QUELQUES MESURES

Il est d'usage de donner, en préface à une esquisse historique, d'un pays ou d'une région, quelques aperçus géographiques, qui aident à en comprendre l'évolution.

Les coordonnées de la ville, en son centre, sont :

- Latitude N : 44° 50' 50"
- Longitude E : 0° 12' 54"

ce qui équivaut à dire :

- que nous rencontrons, au bout de 17 km en direction de Montpon, le 45^e parallèle, à égale distance de l'équateur et du pôle nord ;

- que nous franchissons le méridien repère 0° de Greenwich au bout de 17 km encore, avant d'atteindre Castillon (1). De ce fait, le cadran solaire avancé de 51 secondes 6 dixièmes sur l'heure G.M.T.

Le point le plus proche de la côte atlantique, en lisière de la forêt domaniale du Porge, met Sainte-Foy à 112 kilomètres de la mer, à vol de nuage.

Altitude : 17,68 m au carrefour de l'église ; 20,31 m (N.G.F.) à l'entrée du vieux pont ; 21,29 m à la gare.

En plein coeur de la zone tempérée, largement ouverte aux influences océaniques, telle se présente la contrée.

Mais elle est, de plus, fille de la Dordogne.

II - LA DORDOGNE ET SON BASSIN VERSANT

"A son entrée dans la Gironde, la Dordogne, qui a déjà parcouru 375 km . . ."

(Ad. Joanne *Gironde*, 1870 p. 32)

Ce fleuve chatoyant coule déjà depuis 388 km et ses eaux, en atteignant Sainte-Foy, ont drainé environ trois centièmes du sol de la France. Aux eaux mères descendues du Sancy se sont mêlés, principalement, celles de la Cère et du Céou sur la rive gauche, de la Vézère et Corrèze sur la rive droite et, plus près de nous, de la Couze, de la Gardonnette et du Seignal (r. g.), du Cau-deau et de l'Eyraud (r. d.).

La vallée alluviale est donc riche des épaves géologiques d'un bassin versant d'environ 17 000 km², soit : le département de la Corrèze presque en entier, la moitié sud du département de la Dordogne, les deux cinquièmes de celui du Lot, 1 000 km² de celui du Cantal, quelques kilomètres carrés, enfin, du Puy-de-Dôme et de la Gironde.

Les terres de nos vergers, de nos prairies, de nos jardins, de toutes nos cultures de plaine, éboulis malaxés au cours des millénaires des terrains calcaires du Secondaire et du Tertiaire, qui encadrent la vallée au nord et au sud, sont donc constituées aussi, accessoirement, par la submersion des sables et argiles de désagrégation des terrains primitifs ou volcaniques du Massif central : gneiss, granites, micasschiste du Limousin, riches détritiques des laves et basaltes de l'Auvergne. La variété des dosages de ces éléments si divers est infinie, et par suite la vocation des sols.

(1) A la latitude de Sainte-Foy, un degré de longitude mesure 79,094 km. En chiffres ronds, une minute horaire tous les 20 km d'est en ouest.

III – SURVOL DE LA FIDESIE

Qu'il nous soit permis de donner un nom, celui de "Fidésie", à la contrée dont le pôle d'attraction est Sainte-Foy, celle dont les populations se côtoient dans ses foires et ses marchés, celle dont nous retrouvons les jeunes dans les établissements scolaires, les malades et les nouveaux-nés dans son complexe hospitalier.

C'est d'abord la vallée, donc, large de 3 à 7 km, entre Gardonne et Montcaret, orientée d'est en ouest, où sinue capricieusement une Dordogne en pleine maturité, avant que le mouvement des marées vienne troubler ses eaux de bronze antique.

Nous considérerons ensuite les pentes des coteaux, les costières ensoleillées s'élevant au-dessus de la rive droite et les pentes embragées, face au nord, qui limitent l'horizon au midi.

Au-dessus, sur des déclivités adoucies, c'est la riche bordure des hauts vignobles, plaqués sur les sols plus ingrats des plateaux, que nous survolerons ensuite :

Au sud, l'Entre-deux-Mers, dont les eaux se partagent entre le Dropt et la Dordogne ;

Au nord, le Landès, les hautes terres entre Dordogne et Isle, où ravinent la Lidoire et, plus localement, l'Estrop.

IV – UNE FAUSSE INDOLENTE

Que de fois depuis Beaulieu la Dordogne a-t-elle dessiné ces boucles profondes, parfois presque fermées, que le Quercynois ou le Périgourdin a nommées "singles", par comparaison avec la ligne souple du serpent (sengle) !

Elle s'en souvient, comme pour s'attarder encore dans la majesté des beaux décors que lui offrent les sites du Fleix, de Baby, du Pas de la Soulège, de Pessac.

C'est que, depuis son entrée en Gironde, en face de Saint-Pierre-d'Eyraud, 72 km en ligne droite la séparent encore de ce Bec d'Ambès où, dans le flot de la marée, elle unit ses eaux à celles du grand fleuve, et elle dispose de moins de cinq mètres de dénivellation. Aussi prendra-t-elle le chemin fleuri des écoliers, et prolongera-t-elle son errance sur 115 kilomètres !

Ici, sa largeur, entre des rives bien talutées, varie entre 120 et 200 mètres. A Sainte-Foy, l'étiage est à 4,80 m au-dessus du niveau de la mer. Son lit est cependant assez profond, ses berges assez hautes pour que seuls les débordements qui dépassent la courbe de 12 mètres (7,20 m au-dessus de l'étiage) menacent de vastes étendues. Certes, les paluds ont depuis longtemps disparu, mais les inondations, quoique rares, n'en sont pas moins une calamité redoutée de nombreux habitants des basses terres de la vallée. A Sainte-Foy même, les crues de 1912, 1940, 1944, 1957, 1960 (9,25 m pour cette dernière, comme en 1912) ont surtout atteint les quartiers proches du Rance (Jardin Public) et du Véneyrol (boulevard Gratiolet), du fait de gros orages locaux, ou par remontée de la Dordogne par les tributaires ou les égouts. Un meilleur reboisement des pentes du bassin et le jeu régulateur du barrage d'Argentat, le dernier de la haute Dordogne, semblent depuis quelques années en atténuer la menace.

La plus importante inondation dont le souvenir nous ait été gardé se situe en janvier 1728, où la courbe de 19 mètres dut être largement dépassée, puisque de fortes gabarres évoluaient au-dessus des murs de ville "sur la mer", au "Grand Canton" (carrefour des rues Victor-Hugo et de la République, cote 18,16 m) et dans la presque totalité des rues : le poste de la Porte Perrine, dont l'entrée est encore visible dans la petite "rue de Ronde" proche de la place Broca, put être ravitaillée par un bateau ayant remonté toute la rue Perrine (= Victor-Hugo). La relation du consul Pierre de Cartier, dont l'original figure sur la page de garde du registre B B 10 de nos archives municipales, a été faite par R. Guinodie et par le docteur Bertin-Rouilleau, ce qui doit nous dispenser d'en donner autre chose que cette brève analyse.

La fameuse "brèche" dans les murailles sur la Dordogne n'est pas due à une légendaire canonnade "des hauteurs du Moulin de la Ferraille", mais simplement l'agression des hautes eaux. On peut s'en rendre compte à l'examen du soubassement du mur de l'ancien couvent des Filles de la Foi, rue Denfert-Rochereau, à l'angle de la rue des Lauriers.

Nous pouvons préciser que le débit de la rivière est à Sainte-Foy de 40 mètres cubes par seconde à l'étiage, mais en crue le volume des eaux peut être multiplié par un important coefficient (X 136 en 1783).

V - SOLS DE PLAINE

Nous avons vu que ces sols de la plaine proviennent des profonds sédiments issus, soit des proches plateaux qui la bordent, soit des hautes terres du vaste bassin versant.

Nous serions tenté de rappeler quelques noms de lieux caractéristiques de la nature du sol : sables (Les Sables, Le Sablat, Sablier, Le Sablonat, etc.) ; graviers (La Grave, Les Graves, Le Graveron, etc.) ; galets (Caillou) ; roches dures (Roque, Laroque-Basse, etc.). Mais ils sont souvent liés à des affleurements très localisés, et leur appellation viendrait plutôt de leur exiguïté ou du contraste qu'ils offrent avec les terroirs contigus. "La Tuilière", "Les Tuileries" jalonnent de leurs noms des veines d'argile, dont certaines sont encore en exploitation. Deux importantes entreprises, au Fleix et à Jarnac (près d'Eynesse) draguent dans le lit même de la rivière sables et graviers.

Un nom local, les "trans", à rapprocher peut-être de trancade = tranchée, désigne une roche de moyenne consistance que les géologues appellent argiles panachées à paléothérium, de l'Eocène supérieur. On la trouve jusque dans le lit actuel de la rivière où, par sa structure cavernueuse due à l'érosion tourbillonnaire des eaux, elle constitue un danger pour les baigneurs inexpérimentés.

Les trans se rencontrent aussi à la base des coteaux sur lesquels vient buter la Dordogne sur la rive concave de ses boucles, en particulier (r. d.) au Mignon, en aval du Fleix, et (r. g.) à Baby, en aval du Pont-de-la-Beauze (1). Ces assises, assez peu résistantes à la pression, supportent mal le poids des terres qui les surmontent. Aussi les routes en corniche qu'on y a établies, du Fleix à Port-Sainte-Foy, du Pont-de-la-Beauze à Eynesse et plus loin, entre la Soulège et Ribebon, sont-elles fréquemment déformées, couvertes d'éboulis, sinon profondément bouleversées. Pendant la guerre de Crimée (1854 - 59), à la faveur de la main-d'œuvre peu coûteuse offerte par des prisonniers russes du camp de Sébastopol (au-dessus du Fleix), les Ponts-et-Chaussées ont tenté d'établir un viaduc longeant la rive droite. Ce magnifique ouvrage d'art, aux trente voûtes en plein cintre, long de 400 mètres, ne put guère résister plus d'un demi-siècle aux formidables poussées de la colline que couronne le tumulus de Gilet. En 1911, on dut renoncer à le réparer une fois de plus, et l'on assit la route sur les terres éboulées accumulées au-dessus. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une ruine, qui ne manque ni de grandeur ni de sauvage poésie, qu'une abondante végétation a envahie, et que ne hantent plus que de patients pêcheurs à la ligne.

L'existence de ces deux verrous du Mignon et de Baby peuvent avoir joué un rôle dans les lointaines origines de la cité, rendant nécessaire le passage d'une rive sur l'autre grâce à deux ou trois gués sur la Dordogne.

Où Pomone supplante Bacchus

La vigne s'y était taillé un vaste domaine. Le vigneron de Saint-Avit ou de Saint-Antoine, du Peytavit ou de Ribebon a obtenu, bon an mal an, des rendements intéressants, jusqu'à ce terrible mois de février 1956 qui, tout au long de ses vingt-neuf jours d'une gelée sans précédent connu (- 28° à Pineuilh, - 30° à Saint-Nazaire), a presque totalement détruit le vignoble.

La reconversion des cultures s'est faite surtout au bénéfice des vergers - principalement pommes et pêches - qui couvrent actuellement de vastes espaces. Par le système coopératif (Valcodor ou par d'importants investissements de capitaux rapatriés d'Afrique du Nord, c'est une

(1) Si les trans émergés du Mignon et de Baby ne présentent pas les anfractuosités des trans immergés, c'est que les conditions de pression et d'érosion sont totalement différentes.

économie d'un style tout nouveau qui a fait son apparition dans la vallée et s'est, de là, largement étendue sur les plateaux : au sud, à Parenchères, La Siguenie, vers Massugas et Pellegrue ; au nord jusqu'à Montazeau. A Lamonzie, au Peytavit (en amont de Fleix), à La Catine (le Moiron - Saint-Nazaire), au Canet, au Cugat (Saint-Antoine-de-Breuilh), dans la plaine de Montcaret - Lamothe, l'arboriculture fruitière a rendu nécessaires, outre des remembrements de gré à gré et des essartages, de très importants travaux d'adduction d'eau et de drainages profonds. De vastes établissements, à Gardonne, à Pineuilh, à Port-Sainte-Foy, aux Réaux, à proximité des gares, assurent les délicates opérations du tri, de la conservation, de l'emballage, de l'expédition des fruits, en attendant l'utilisation en confitures, en jus de fruits ou en sirops, de ceux qui ne peuvent être directement commercialisés.

Mais la plaine offre aussi, généreusement, des terres d'élevage, dont les produits laitiers sont traités en coopératives, ou dans une importante entreprise aux Laurents ; des emblavures et des champs de maïs (meuneries de Sainte-Foy et de La Brande), des cultures maraîchères (Le Fleix), horticoles et florales (Le Barrail, La Migonnière).

Le tabac enfin (1), surtout dans la basse vallée du Seignal (plaine de Saint-Avit), y donne des produits de haute qualité, au prix de soins minutieux s'étendant sur toute l'année, depuis les semis sur plates-bandes sous bâches jusqu'à la livraison, en janvier ou février, en passant par la plantation, les traitements, l'effeuillage partiel, la récolte, le séchage ; enfin la confection des "ma-noques" (paquets de 25 feuilles calibrées), au cours des longues soirées d'hiver.

VI - LES PENTES DES COTEAUX

Les pentes des coteaux bordant la vallée, assez fortes, parfois abruptes, sont adoucies par le vallonnement de nombreux ruisseaux qui permettent l'accès aux terres hautes des plateaux.

La vigne tapissait jadis en maints endroits les flancs des versants exposés au soleil. La garrigue a disputé ces costières à la culture devenue peu rentable. L'hiver, des moutons qui estivent aux Pyrénées viennent encore, çà et là, en savourer les herbes parfumées. En face, l'ubac, moins sec, offre des pacages plus riches aux bovins.

De nombreux moulins à vent jalonnent les crêtes : ce ne sont plus que des tours, le plus souvent sans ailes et sans toit, mais non sans cette mélancolique poésie du passé. Tant qu'ils resteront debout, ils feront la joie des amoureux de solitude et de beaux horizons, ou des troupes d'enfants auxquels ils ont le secret d'inspirer mille jeux.

VII - LES HAUTES TERRES DE L'ARRIERE-PAYS

Ce survol de la Fidésie serait incomplet, s'il ne pénétrait plus avant vers les hautes terres du Landès, au nord, de l'Entre-deux-Mers au midi.

Le relief, comme la parure végétale, y sont variés : sur la rive gauche, les buttes-témoins de Puyguilhem (179 m), de Théobon (168 m), Loubès (171 m), Puychagut (164 m), dont l'érosion a respecté le couronnement rocheux, n'ont si fière allure que par contraste avec le vallonnement d'innombrables ruisseaux, ce qui donne à ces terres un modelé des plus romantiques. Sur la rive droite, que dominent les hauteurs de Puyservain (168 m), des moulins de Ponchapt (158 m) et de la Tuque (135 m) où le relief est heurté, la forêt n'a qu'à regret reculé devant labourage et pâturage, et le bûcheron (dirons-nous encore le charbonnier ?) est toujours maître chez lui à Montfaucon, à Fraisse comme à Bosset, Saint-Georges-de-Blancaneix. Il l'est aussi à Saint-Rémy, à Saint-Michel-de-Montaigne, sur les pentes qui bordent la Lidoire. Au-delà, c'est le charmant bassin de Villefranche-de-Lonchat, avec les buttes pittoresques de Monpeyrroux, des tours de Gurçon, de Saint-Martin, cadre admirable du lac de Villefranche.

(1) En 1964, la récolte du tabac, dans le seul canton de Sainte-Foy, a été payée aux planteurs 109 millions d'anciens francs.

L'un et l'autre plateaux sont prodigues de vastes panoramas, que le promeneur des sentiers, parfois même l'automobiliste, capable de quitter sa voiture, découvrent à chaque pas, à Baby comme au Moulin de la Ferraille, à la Croix de Pineuilh comme au Col de Cap-de-Fer, amorce de la belle descente sur Le Fleix.

Du Fleix à Saint-Vivien, comme de Saussignac à Pujols, dans les mollasses de l'Agenais recouvertes de sols variés, les terres portent traditionnellement des vignobles d'excellente qualité. Les côtes de Fougueyrolles, de Ponchapt, de Montravel, de Saint-Vivien ; celles de Saussignac, Razac, Saint-André, Les Lèves, Saint-Quentin, Gensac ont, surtout pour les vins blancs moelleux ou secs, une réputation méritée. Pour des raisons de commodité, la vinification à la propriété fait place de plus en plus à celle des Caves coopératives, dont l'outillage bénéficie à chaque campagne des progrès les plus récents de la technique. Citons, d'est en ouest, sur l'une ou l'autre rive : Saussignac, Le Fleix, La Roquille, Les Lèves, Port-Sainte-Foy, Landerrouat, Saint-Vivien, Gensac, Montcaret.

Bien entendu, surtout au sud de la Dordogne, diverses cultures alternent avec celle de la vigne. Aux vergers déjà cités — et n'oublions pas que l'Agenais, auquel nous appartenons historiquement, est la terre d'élection du prunier — ajoutons les champs de céréales, et plus récemment de colza ; un peu partout le petit élevage des volailles et celui des bovins, parfois des moutons (Le Pierrail, hier encore).

Quelques jolis plans d'eau ceinturés de bois comme à Pradeloup et à Margueron commencent à s'établir dans les vallons suspendus des plateaux. Quant aux moulins à eaux, jadis nombreux sur les ruisseaux de la rive gauche (1), rares sont ceux qui, comme celui de Bourgognade (moulin du Seignal) en plein renouveau, ou celui des Caris, ont échappé à un total abandon. Leur pittoresque séduit des acquéreurs qui en font souvent de charmantes demeures.

VIII — LE CLIMAT

Sainte-Foy et sa région sont largement soumis au climat aquitain, doux et humide, mais l'influence océanique y est moins sensible qu'à Bordeaux, par exemple, à mi-chemin de la mer. La semi-continentalité qui s'y ajoute donne à nos régions un caractère plus "impulsif", les précédents et les moyennes y sont souvent en défaut. D'un hiver à l'autre, d'un été à l'autre, les conditions atmosphériques peuvent varier étrangement. Ces réserves faites, comment se présenterait une année "normale" ?

Toniques sans âpreté, les hivers y sont plus souvent humides que froids. "Noël aux balcons" n'y est ni règle ni exception. Peu de brouillards : plutôt des brumes légèrement plafonnantes, souvent dissipées dans la journée. Les heures d'ensoleillement sont plus nombreuses sur les plateaux qu'en plaine. Les gels excessifs, comme ceux de février 1956, de même que les chutes de neige, sont vraiment exceptionnels. Le souvenir des hivers où l'on put patiner sur la Dordogne se transmet de grand-père à petits-enfants.

Mais les belles ensoleillades font éclater, tôt dans la saison, la merveilleuse floraison des jonquilles (février-mars), des épines noires, des cardamines des prés, des anémones des bois, des pervenches, des tulipes des vignes . . . La végétation y est en avance de deux à trois semaines sur la région parisienne. Les semaines à cheval sur avril-mai marquent un tournant critique : heureux s'il apporte des pluies, mais ce sont souvent les gelées tardives qui font peser leur menace, jusqu'au 20 mai, parfois même au-delà.

La Saint-Jean d'été amène assez fréquemment des chaleurs assez lourdes, accompagnées de pluies d'orage, mais le micro-climat de Sainte-Foy éloigne de la ville et de ses environs la plupart des orages de vent et de grêle, qui sévissent plus violemment sur les vallées du Dropt et de la Garonne. Juillet et août y sont, le plus souvent, fort beaux. Les fortes chaleurs dépassent rarement le cap du 15 août. Les herbages, grâce au sercin, traversent souvent l'été sans jaunir.

(1) Neuf sur le Seignal, de Fondefière à Caville, plus un sur le Moiron ; huit sur le ruisseau des Sandeaux ; sept sur la Gravouse ; neuf sur la Soulège, huit sur la Durège.

L'automne est, sans conteste, la plus belle saison en Fidésie. Les journées ensoleillées s'y maintiennent, presque sans interruption, jusqu'à la Saint-Martin. Les vendanges, sauf pluies d'orage, se font en espadrilles, et l'on passe parfois octobre sans allumer les feux. Sous les vols des grues, partout, de la feuille de ronce à la cime des peupliers, la terre semble fêter ses noces d'or avec le ciel.

IX - LA TERRE ET L'HOMME

La terre natale d'Elisée Reclus, le père de la géographie humaine, doit à son illustre enfant de s'interroger sur ce que l'homme est pour elle, ce qu'elle est pour l'homme.

Foyer des plus anciennes sociétés humaines, le Sud-Ouest de la France a vu se succéder et se confondre de nombreuses migrations de la Préhistoire, les irruptions des conquérants, les invasions des temps barbares. Depuis, en dépit du poids de la glèbe longtemps attachée aux pieds des serfs, les populations paysannes se sont maintes fois renouvelées. Sans remonter au-delà du XV^e siècle, la carte à grande échelle atteste parfois d'émouvantes relèves. Ce sont les nombreux lieux-dits : Le Breton, Figeac, Les Auvergnats, Bigorre, Limousin, Le Bourguignon . . . , qui témoignent d'apports qu'on peut attribuer aux lendemains mêmes de la guerre de Cent ans, qui a ruiné et dépeuplé tant de nos paroisses rurales. C'est l'existence, en ces pays de langue d'Oc, de "gavachies", communautés restées fidèles au parler d'Oil de leurs origines. Persécutions et rapprochement de minorités ont aussi marqué nos sols des mouvements qu'ils ont déclenché. Combien de fermes ou de hameaux auraient mérité, hier encore, de s'appeler "Les Italiens" ? Mais même cela, c'est du passé. Il n'y a guère plus aujourd'hui d'Italiens que de Bretons, d'Auvergnats ou de Bourguignons : tous - sans uniformité, bien sûr ! - mais tous, paysans de Guyenne, bons ménagers de leur terroir.

Morcellement et remembrement

La Révolution française, par la suppression du régime féodal, par la nationalisation et la vente de biens d'émigrés ou de communautés religieuses, amena le morcellement des grands domaines, en faveur de la moyenne propriété, souvent d'ailleurs dans les mains, non de paysans, mais de bourgeois affermant en métayage. Le XIX^e siècle, avec la stricte application de l'égalité des enfants devant l'héritage paternel, a contribué plus encore à l'émiettement des terres, par héritages, dotations, assolements, en parcelles parfois minuscules, dans une incohérence que seule une révolution pouvait résoudre.

Cette révolution, liée à une prise de conscience dramatique où les "Jeunes Agriculteurs" se sentirent les premiers concernés, se poursuit par étapes depuis les années 50, sous le stimulant d'une concurrence européenne sans merci. L'exemple des grands planteurs de vergers, rapatriés le plus souvent d'Afrique du Nord, a démontré que seule une mécanisation dévoreuse de grands espaces permettrait de survivre à une paysannerie réduite en nombre et rajeunie.

La paysannerie traditionnelle

Mais cette image actuelle de nos campagnes et de l'habitat rénové par l'électrification et l'adduction d'eau ne peut effacer le souvenir récent de la vie paysanne que l'auteur a connue dans son enfance, et qui permet de mieux comprendre celle des siècles écoulés. A qui veut essayer de faire revivre le passé d'une société en pleine mutation, il faut souligner certains traits, presque effacés aujourd'hui, d'une communion plus parfaite de l'homme avec la terre.

La terre, qu'on rêve toujours d'agrandir, doit subvenir à la plupart des besoins. Certes, on sera surtout éleveur, ou vigneron, ou tabaculteur, mais on aura dans tous les cas son maïs pour ses poules, sa luzerne pour ses lapins, quatre rangs de vigne pour son vin, une ou deux vaches pour son lait (on ne boit pas tout, bien sûr, mais le reste n'est pas perdu), une pièce de blé pour l'échange "au boulanger" contre le pain de la maisonnée. En février, on tuera son cochon et, tant qu'à faire, on élèvera du même son quelques "nourrains" de bonne vente.

A la génération précédente, et jusqu'au seuil de la guerre de 14-18, on avait encore sa chènevière, dont on portait le fil, dévidé à la maison, chez Grossias ou chez Chaudeborde. L'hiver, on faisait, avec le linge usé, déchiré en lanières, d'énormes pelotes multicolores, dont le tisserand faisait ces "tapis de lisière" (les enfants ironisaient "tapis de misère" confortables et émouvants par toutes les images qu'ils faisaient resurgir.

Une mutation inévitable

Un autre caractère de cette tradition terrienne, qu'une sage législation (1) est en train de reléguer dans le passé, c'est cette gérontocratie familiale qui, naguère encore, concentrait dans les mains du père la possession et la direction de l'exploitation, qui ne passait à d'autres qu'à sa mort. C'est donc jusque dans les tréfonds de l'âme paysanne que la révolution esquissée plus haut va plonger ses racines. Il en a coûté à l'individualisme foncier du vigneron de confier sa récolte à la Cave coopérative, mais le premier pas franchi, il faudra bien aliéner un peu du principe de la propriété individuelle pour bénéficier avec d'autres des avantages de la C.U.M.A. (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole). Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on voit le fils fréquenter le C.E.T.A. (Centre d'Etudes Techniques Agricoles), pour admettre finalement que de nouveaux "maîtres à penser", statisticiens, instructeurs, signataires de revues et d'ouvrages hautement spécialisés puissent avoir raison sur les habitudes héritées des anciens.

Toutefois, même se voulant réceptif aux nouveautés, le paysan, les nuits d'insomnie, ne peut s'empêcher de se poser des questions : N'y-a-t-il pas quelque danger dans une conversion trop brusque des sols, surtout sur les versants rapides des nombreux ruisseaux, ci-devant abandonnés aux taillis, et que l'essartage, bien qu'aussitôt suivi de jeunes plantations, risque d'exposer à une érosion ruineuse ? "L'industriel agricole que je suis devenu malgré moi, est-il aussi ménager de sa terre que les anciens ? Ma vue porte-t-elle aussi loin dans le futur que la leur ?

Suprême "tracassin", enfin, cet impératif nouveau du recours au crédit, progressivement entré dans les moeurs comme condition de survie ! A la répulsion atavique de l'endettement, faut-il vraiment considérer l'emprunt comme une nouvelle sagesse ? . . .

X - LES VOCATIONS DE LA VILLE

La destinée d'une ville, petite ou grande, est parfois déterminée dès sa naissance. Il arrive aussi que de brusques mutations lui assignent de nouvelles orientations, bouleversant sa démographie, par extension, comme Lourdes ou Mourenx, ou par régression, comme Brouage ou Monttravel.

Les vocations d'origine : cité-refuge, ville-frontière au destin militaire, marché

Comme nous le verrons plus en détail, à sa création, en 1255, la bastide de Sainte-Foy, largement ouverte à tous (à l'exclusion toutefois des serfs de Pineuilh), fut pour les toutes premières générations la *cité-refuge* où affluèrent les populations d'alentour, heureuses d'être affranchies du servage et de bénéficier des avantages importants stipulés dans la "Charte des usages" de 1256.

En même temps, elle marquait la *frontière* à l'extrême pointe septentrionale des états hérités de son beau-père Raymond VII de Toulouse par le prince fondateur Alphonse de Poitiers. Cette position avancée était flanquée, au nord et à l'est par le Périgord, à l'ouest par le Bordelais, deux "états" mouvants du duché d'Aquitaine inféodé au roi d'Angleterre.

(1) Citons : "retraite des agriculteurs"; "avancement d'hoirie", permettant au père d'établir tel et tel de ses enfants (à l'occasion, par exemple, de leur mariage), sans risque de léser les autres ayants-droit ; "salaire différé" donnant droit, à l'héritier qui, sa vie durant, a fait valoir le domaine, au moment de la succession paternelle, à un capital représentant le juste salaire auquel aurait eu droit, à sa place, un journalier.

C'était lui assigner à l'avance un rôle militaire défensif et en fait elle eut, au cours de l'histoire, remparts de palis, puis de murailles avec portes et tours, avant d'être dotée, pendant les guerres de religion, d'ouvrages "modernes". Au hasard des guerres, elle eut château, gouverneurs, casernes ; au début de ce siècle, la place centrale s'appelait encore "place d'Armes", et l'on y manœuvra encore en 1944 ! Quant aux assauts que la ville eut à soutenir contre Derby, contre Duguesclin, contre les chefs catholiques ou huguenots, contre les troupes royales de Bassompierre, il nous faudra le conter avec quelque détail.

Les vocations permanentes.

La position de Sainte-Foy en terrasse talutée au-dessus de la Dordogne, un gué à ses pieds, le voisinage de vastes contrées boisées en contraste avec les terroirs profonds de la plaine et des plateaux voisins, toutes ces données constantes assignaient à la cité alphon sine un rôle de *ville-marché* qu'elle a de tous temps assumé. Rendez-vous du rat de ville et du rat des champs, du bûcheron et du bouvier, du marinier et du sédentaire, Sainte-Foy assure depuis toujours l'échange des produits du sol et ceux d'un artisanat qui naguère encore répondait à la plupart des besoins, l'échange des denrées indigènes contre les produits d'outre-monts ou d'outre-mer.

Il est évident que, au cours des âges, la multiplication des routes, l'établissement des quais, la création d'une voie ferrée, la mécanisation des transports ont modernisé l'équipement et singulièrement rapproché les grands centres commerciaux de Bergerac, Libourne et surtout Bordeaux, aux dépens du seul chef-lieu que connaissaient nos ancêtres. C'est ainsi que les antiques foires ont marqué un sensible recul, que les marchés du samedi sont réduits à la demi-journée, depuis que l'automobile, toujours prête à repartir, a totalement détrôné la voiture dont le cheval avait besoin de longs repos avant de reprendre la route. Les "écuries et remises" ont été transformées en garages ou en modestes pied-à-terre. Une auberge seulement sur deux s'est maintenue comme restaurant, une sur trois comme hôtel.

Le vaste foirail hors des murs que nous avons connu, il y a un demi-siècle, débordant parfois sur les rues avoisinantes, est de nos jours démesuré pour les échanges de bétail qui s'y opèrent. C'est que le boeuf de labour a dû s'effacer devant le tracteur ; c'est aussi que le dialogue rituel entre l'éleveur et le maquignon ou le boucher de plus en plus souvent se déroule à la ferme. Les foires mensuelles ont été rayées du calendrier. Les deux "grandes" du 20 mars et du 20 novembre offrent au paysan surtout l'outillage classique et l'arsenal toujours perfectionné de la machine agricole, ainsi que le marché de l'automobile, neuve ou d'occasion. Quant aux marchés du samedi matin ils sont toujours très suivis, surtout en juillet-août, pleine saison des fruits et légumes, avec l'afflux d'un nombre croissant d'estivants.

La sobriété des couleurs des samedis de mon enfance a fait place à une débauche de tons vifs, que ce soit sur le banc des maraîchers où de plus en plus sont offerts aux chalands plants de fleurs, plantes d'agrément, fleurs coupées à côté des fruits et légumes traditionnels, que ce soit la surenchère du bazar ambulante, avec ses milliers de fleurs artificielles au milieu des ustensiles en plastique les plus divers de forme et d'usage, que ce soit encore à l'éventaire des marchands de coupons, de confection, de chaussures, et jusque dans le vêtement des promeneurs. C'est partout le règne éclatant de la couleur.

Les jardinières de la proche banlieue, tricote en main, offrent chaque jour, à la belle saison, en bordure de la place de la Mairie ou à l'abri des "couverts" légumes, fruits, condiments, fleurs encore, de leur culture ou de leur cueillette. Mais c'est à l'époque, d'ailleurs capricieuse, des champignons que "la place" présente la plus joyeuse animation, cependant que la ville s'emplit de la bonne odeur du cèpe à la bordelaise, la plus noble cuisine foyenne avec la savante préparation de la lamproie.

D'autres quartiers de la ville ont aussi leurs heures de grande presse, surtout celui du foirail quand les grands cirques dressent leurs mâts. Tout le pays, dans un large périmètre, est friand de ce spectacle, qui surclasse de loin le cinéma et les représentations théâtrales. Quant aux manifestations sportives, matches de foot-ball, de rugby et régates, elles ont toujours leur public passionné.

Fonction artisanale et commerciale

Dès l'origine les populations assemblées à Sainte-Foy, formées seulement au travail de la terre essayèrent, par une recherche à peine consciente de complémentarité, de se spécialiser, les unes dans la pierre, le sable, l'argile, d'autres dans le bois, ou le fer, le fil, le cuir . . . le pain, et à vivre d'échanges, avec ou sans monnaie. Ainsi s'improvisèrent, au début du peuplement, le terrassier, le carrier, le charron, le charpentier ; le tuilier et le couvreur ; le tisserand et le tailleur ; le serrurier et le maréchal-ferrant ; le potier de terre ou d'étain ; le boulanger, le boucher, le boutiquier enfin.

La plupart fidèles au jardinage sur les terres non encore bâties ou sur les "daix" entourant la ville, terres acquises ou louées, les premiers "colons" ne faisaient quelque dépense qu'au passage des colporteurs ou aux rendez-vous des forains.

Les toiles de Sainte-Foy avaient assez d'importance au XVIII^e siècle pour se voir imposer une marque. La faïencerie Brian eut une sérieuse réputation de 1777 au milieu du XIX^e siècle. On lira plus loin l'éphémère histoire de la manufacture de tabac au déclin de la Révolution.

Sainte-Foy s'est maintenue au cours des âges ville artisanale, et s'il y a eu déclin depuis le siècle dernier elle reste, particulièrement dans les métiers du fer et du bois, exemplaire de finition et de bon goût.

*
* *

La fonction commerciale est corollaire de la précédente et plus lente à se sédentariser. Les échanges, au début, c'est sur le marché et dans les foires qu'ils s'opèrent exclusivement. La boutique et son enseigne c'est peut-être la "promotion" du colporteur ou du forain, de l'artisan vendant en priorité le travail de ses mains, mais étendant son affaire à des produits que le négociant ambulant a mis à sa portée.

De nos jours, près de trois cents détaillants ou grossistes satisfont à la clientèle de la ville et d'un vaste arrière-pays, en dépit de la concurrence croissante des grands centres urbains ou des "grandes surfaces" dont les prix avantageux "valent (dit-on) l'essence".

Gardons-nous enfin d'oublier que quelques maisons de vins, bien moins nombreuses qu'au début du siècle, rayonnent sur les cinq parties du monde. Ce fut même longtemps la seule "industrie" du pays. Mais, comme d'ailleurs dans les coopératives viticoles, la mécanisation de plus en plus poussée tarit le recrutement des "manouvriers". Il en est de même de quelques établissements des environs, Valcodor (coopérative fruitière), Laurentais-Vitho-Roche aux Fées (produits laitiers). L'embauche saisonnière pour la récolte des fruits et pour les vendanges surtout fait souvent appel à l'extérieur (Espagnols, gitans . . .).

La Dordogne, notre belle indolente qui a tant fait tourner de turbines en amont, qui, en aval portera encore gabarres et bateaux de moyen tonnage, est ici trop large pour rivaliser avec ses voisins, Isle et Dropt, et animer les petites industries qui manquent tellement à l'équilibre économique de notre région.

Sainte-Foy est pourtant riche de virtualités avec l'infrastructure de ses routes et de sa voie ferrée, avec son équipement électrique en haute tension et son gazoduc de Lacq, avec le potentiel enfin d'une population intelligente et appliquée. Ces circonstances devraient, un jour, tenter les promoteurs de quelques industries légères, vivrières par exemple, qui mettraient fin à l'exode d'un trop grand nombre de jeunes.

Sainte-Foy, ville soignante

Médecins, chirurgiens, apothicaires ont de tous temps soigné nos compatriotes et nos archives ont retenu les noms de plusieurs d'entre eux, tel cet Elie Faure, docteur en médecine, nommé consul le 1^{er} janvier 1633, peut-être aïeul lointain de nos illustres compatriotes, médecins eux aussi ; tel cet Isaac Bellet, fils, petit-fils, arrière-petit-fils de médecins foyens (1693-1778), nommé médecin du roi (1) et inspecteur des Eaux minérales. Nous aurons à reparler des sommités médicales à la réputation mondiale issues de notre bonne ville au XIX^e et au XX^e siècle : Pierre Gratiolet, Paul Broca, Elie Reclus, Jean-Louis et Elie Faure.

Rayonnant sur les deux rives du fleuve et les plateaux environnants, l'agglomération compte aujourd'hui (2) 7 médecins généralistes, 2 spécialistes (O.R.L. et ophtalmo), 6 chirurgiens-dentistes, 6 pharmaciens, 5 infirmiers de clientèle et 3 ambulanciers. Outre les laboratoires d'analyses adjoints à plusieurs pharmacies de la ville, un important laboratoire outillé pour toutes les analyses fonctionne sous la haute qualification d'un pharmacien-biologiste et d'un docteur biologiste médical.

*
* *

De mémoire de chroniqueur il y eut à Sainte-Foy, au temps des pestes et des lèpres, des maladies plus ou moins temporaires et, depuis 1541, l'Hôpital, enclos à l'origine dans les jardins des Cordeliers, au nord-est de la ville, de fondation et d'appartenance municipales. Après le bouleversement du quartier par la création de la Citadelle, à la fin du XVI^e siècle, "l'Hôpital-vieux" fut transféré plus au sud, rue Sainte-Marthe, aujourd'hui rue de Langalerie. Cet "Hôpital-neuf" municipal a traversé trois siècles, puisqu'il fonctionnait encore en 1912.

Au début encore de ce siècle, donc, il était essentiellement "Hospice de vieillards, malades ou invalides, confiés aux bons soins de la Congrégation des sœurs de la Charité de Nevers" (L. Régner). "Finir à l'hôpital" était la suprême déchéance. Il n'y avait d'autre directeur que la mère supérieure, qui assurait également l'économat. Deux autres religieuses l'assistaient, l'une comme infirmière, l'autre comme auxiliaire. Une femme de journée et un infirmier complétaient le personnel de l'établissement, placé sous le contrôle d'une Commission administrative présidée par le maire.

*
* *

Le transfert de l'hôpital dans les locaux devenus vacants du collège catholique en façade sur l'avenue Charrier (3) et du séminaire construit plus tard en équerre et face au levant s'inscrit dans les années 1911-1914. Les travaux d'appropriation étaient à peine achevés que sonna le tocsin de la mobilisation et que les Services de Santé militaire imposèrent leur option sur les immeubles rénovés, ainsi d'ailleurs que sur le "Casino Rey" flambant neuf et, plus tard, sur le Pavillon Bergeron et la Colonie agricole et pénitentiaire de Port-Sainte-Foy. Deux autres annexes s'installèrent en outre dans les immeubles Boubet et Michaud (n^{os} 86 et 156 de la rue de la République).

Une formule d'hôpital mixte fut mise au point entre le Service de Santé et la Commission administrative, aux termes de laquelle l'établissement devait fournir tout le matériel d'équipement.

Un appel du maire à la population pour faire face à cette obligation fut pour nos concitoyens l'occasion d'un élan patriotique unanime et efficace. Ils "n'avaient pas alors leurs pareils, soit pour s'entredéchirer, soit pour se jeter dans les bras les uns des autres", note Léon Régner :

(1) Avant lui, encore un Elie Faure est attesté en 1677 "conseiller et médecin du roi (6669 bis)".

(2) Septembre 1973.

(3) Amorce de la route de Bergerac.

le résultat de cet appel fut magnifique, non seulement par la spontanéité et l'affluence des secours, mais aussi par le dévouement manifesté dans tous les milieux". L'hôpital allait ainsi compter en quelques semaines 250 lits avec leur literie et le mobilier annexe, disparate sans doute, mais touchant par sa disparité même.

*
* *

Nous reviendrons sur le grand tournant que mil neuf cent quatorze marque dans l'histoire d'une âme, celle de la cité. Disons plus prosaïquement ici que l'hôpital, hier encore étouffé dans le vieux quartier, surpeuplé et misérable, transféré sur les rives ensoleillées du Rance, joint à l'impératif d'une situation nouvelle par le nombre et la qualité des hospitalisés l'occasion inespérée d'un destin grandiose.

Ce destin de Sainte-Foy "ville soignante" s'accomplit davantage de décennie en décennie et, ces derniers temps, d'année en année. De 16 lits au recensement de 1905, rue Sainte-Marthe, la capacité d'accueil du nouvel hôpital est passée à 481, soit 30 fois plus. Mais ce n'est là qu'un aspect de l'expansion : sur des étendues territoriales qui n'ont cessé de croître, les services se sont diversifiés (médecine, chirurgie, maternité, dispensaire, réanimation, maisons de retraite et, bientôt, de convalescence). L'équipement scientifique (bloc chirurgical, radiographie et scopie, réanimation) se renouvelle au fur et à mesure des perfectionnements techniques. Quant à l'équipe médicale elle compte 5 docteurs de médecine générale, 2 chirurgiens à plein temps, dont 1 gynécologue assisté de 4 sages-femmes, 1 médecin anesthésiste-réanimateur et 2 radiologues. Sont également attachés à l'établissement un cardiologue, un ophtalmologue, un spécialiste d'oto-rhinolaryngologie. Tout le personnel infirmier est de qualité et a acquis une solide réputation de gentillesse et de dévouement. Disons enfin que, sur le marché du travail, si terne à Sainte-Foy, l'hôpital occupe une place privilégiée, avec ses 214 emplois administratifs, soignants ou annexes.

*
* *

La réglementation, si libérale, des visites et le statut des "personnes accompagnantes", achèvent de donner à l'hôpital de Sainte-Foy un visage profondément humain.

Ville intellectuelle et enseignante

Ce n'était pas fatalement inscrit dans le ciel de sa naissance. C'est l'histoire de longs siècles qui forgea ce destin et lentement dressa au-dessus des murs de la cité le fanal, le feu, le phare, projetant au loin sa lumière. Le chanoine E. Allain, archiviste du diocèse de Bordeaux(1), a pu écrire (1895) "On n'est jamais arrivé à faire prendre, dans le mouvement intellectuel de quelque ordre que ce soit, aux habitants de notre riche Gironde, la place qu'aurait dû leur valoir leur intelligence native, très supérieure à la moyenne. Quelque bien douée que soit une population, pour qu'elle arrive en ce genre à des résultats considérables, il lui faut ce travail persévérant, cet esprit de suite, cette ténacité par laquelle, en d'autres régions, on compense largement l'infériorité naturelle".

Dans quelle mesure Sainte-Foy parvint-elle à surmonter cette médiocrité ?

Certes la bourgeoisie a toujours, même aux plus sombres heures du Moyen Age, su recruter sur place les cadres de son administration consulaire, ses avocats, ses notaires agrégés dans ses écoles. Bordeaux, dont l'Université date de 1441, le Collège de Guyenne de 1533, lui en fournissait les moyens. Mais qu'en est-il du menu peuple ? Si les gestes de l'artisan s'inculquent dès l'enfance, il faut bien que, dès l'enfance aussi le fils du commerçant apprenne à lire, écrire, compter.

(1) Contribution à l'histoire de l'instruction publique dans la Gironde avant la Révolution (Bordeaux, Paris, 1895).

Il est donc logique de préciser, malgré l'absence de témoignages, que des clercs, tonsurés ou non, tenaient les "petites écoles" indispensables à la vie de la cité.

Mais la chance historique de la promotion de Sainte-Foy sur le plan culturel ce fut sans aucun doute l'irruption de la Réforme et de l'esprit de libre examen qu'elle portait en elle, la discipline d'une Parole à redécouvrir sans cesse, la discussion des idées, l'exégèse des textes, affaire de clercs, bien sûr, mais aussi propos de simples gens dans les rencontres quotidiennes de la rue.

Ce fut aussi la création de classes et d'écoles, tant que la liberté en fut permise aux protestants. Mais, par une heureuse rencontre, la Contre-Réforme contribua pour sa part à l'élévation du niveau intellectuel d'une partie toujours croissante de la population. C'étaient petites et grandes écoles, sous la férule de régents abécédaires et grammairiens. Les Dames de la Foi obtinrent de partager leur enseignement, jusqu'alors réservé aux "Nouvelles Converties", leurs pensionnaires, avec des fillettes de la ville et des environs. De leur côté, les Récollets ouvraient une école latine aux jeunes gens de la société foyenne. Garrau entre autres fut leur élève.

Le XVIII^e siècle fut pour la ville une époque brillante. L'académie de Bordeaux, à la fondation de laquelle, en 1712, le Foyen Jules Bellet, chanoine de Cadillac, prit une part prépondérante, compta au titre d'associés plusieurs de nos compatriotes : François Bellet et son fils Isaac, médecins ; François Babot, professeur d'humanités ; Valleton de Boissière, médecin. La bibliothèque de "M.M. Cartier père et fils, autrefois ministres des protestants", faisait l'admiration de notre bon abbé "Je l'ai veüe et examinée, et je puis dire qu'elle est riche en toutes sortes de livres hébreux, grecs, latins, italiens et françois" (1738).

Plusieurs de ces beaux esprits se retrouvaient au sein d'une petite "académie" fidésienne à laquelle fait allusion un passage des *Voyages Littéraires* du chanoine de Cadillac, et qui devait se réunir chez les Bellet, à l'angle sud-ouest du carrefour principal de la ville.

*
* *

L'émulation fit naître et prospérer, au XIX^e siècle, d'importants collèges, l'un protestant (1824 - 1882), l'autre catholique (1855 - 1904), cependant que des institutions de jeunes filles de l'une et de l'autre religion formaient aux meilleures disciplines les futures épouses de nos jeunes bourgeois. Tel de ces pensionnats, au témoignage d'un visiteur avait, en 1880, formé 2.100 institutrices. Nous aurons l'occasion de revenir sur la question de l'enseignement au XIX^e siècle (1) et de souligner notamment l'extrême difficulté avec laquelle put être implanté à Sainte-Foy l'enseignement primaire public.

La fin du siècle et les trois quarts du nôtre devaient renverser complètement cette situation et Sainte-Foy est, de nos jours, plus fidèle que jamais à sa vocation de ville enseignante. Certes, l'enseignement privé n'a pas abandonné la partie, et s'il faut parler au passé de l'école (protestante) de Guyenne, qui jouit naguère d'une flatteuse notoriété, les écoles Anglade et Langalerie (catholique) voient leur clientèle se maintenir à un niveau élevé.

Dans l'enseignement public la création, en 1911 et 1913, de deux écoles primaires supérieures, a été le point de départ de l'implantation à Sainte-Foy d'un enseignement du second degré qui a connu un rapide essor (C.E.G. et lycée nationalisé). Un collège d'enseignement technique a pris timidement naissance à la fin de la guerre 39 - 45 et prépare aujourd'hui près de trois cents jeunes filles aux C.A.P. de couture et arts ménagers.

La rentrée de l'année scolaire 1973 - 74 s'inscrit pour un total de 2.072 élèves pour Sainte-Foy (2), 390 pour Pineuilh et 162 pour Port-Sainte-Foy, non compris les élèves du Centre professionnel.

(1) V. *infra* "Un tour de ville vers 1850" : l'Enseignement.

(2) Soit : Ecole maternelle, 160 ; école publique mixte, 272 ; collège d'enseignement technique, 285 ; lycée nationalisé, 1068 ; écoles Anglade et Langalerie, ensemble 287 élèves.

Mais la vie de l'esprit ne se réduit pas au monde scolaire, si remarquable soit-il. Dans une rétrospective qu'il me faut abrégée il faudrait mentionner tout ce qui a précédé, et parfois préparé, la vie intellectuelle que la petite ville manifeste aujourd'hui avec ses expositions, ses auditions musicales, ses conférences, ses associations culturelles, ses cercles d'études, ses représentations théâtrales, la vie animée de ses librairies et celle de sa belle bibliothèque municipale, riche de 8 à 10000 volumes et fréquentée par 460 lecteurs.

Nous rencontrerions des personnalités attachantes, tel le *maestro* Pastor, des initiatives généreuses, parfois marquées du sceau de l'émulation ; car les Capulet ne peuvent faire moins que les Montaigu ! Mais aussi l'enthousiasme unanime de la population, comme ce fut le cas, en 1911, à l'occasion de la revue de MM. Aurélien Grenouilleau et Camille Mellet "*Sainte-Foy défile . . . !*", toute parfumée de senteurs locales. Airs que la ville chanta longtemps encore, avant que les voix s'éteignent l'une après l'autre, dans le froid silence des lendemains moroses.

Sainte-Foy, ville d'accueil

L'une des premières vocations de Sainte-Foy dès la fondation de la bastide fut l'appel aux habitants des contrées voisines pour en assurer le peuplement. Les lendemains des guerres malheureuses (ne le sont-elles pas toutes !) vit dans la ville et ses environs l'afflux de migrants de provinces plus déshéritées encore, soit descendant les pentes du Massif central, soit refluant des campagnes de l'Ouest, d'où la persistance de menus îlots de langue d'Oil (les Gavachies), et des lieux-dits de consonance atlantique.

La Pologne démembrée, l'Alsace annexée, les provinces françaises envahies en 14 - 18, les Lorrains et Alsaciens évacués d'office en 40 (Longwy, Plobsheim sur l'une et l'autre de nos rives), les Juifs traqués cherchant un refuge précaire dans la zone dite non occupée, et ce sont quelques apports, parfois durables, de familles nouvelles. La contrée fait de son mieux pour les accueillir, les loger, améliorer leur équipement. Ce sont enfin de nombreux rapatriés d'Afrique du Nord, venus infuser à notre vieille Fidésie un sang renouvelé.

*
* * *

Nombreux sont de nos jours ceux qui viennent prendre leur retraite en Fidésie. Je ne parle pas seulement des enfants du pays qui, tout au cours de leur vie active, se sont sentis exilés et ont rêvé de ce retour aux lieux familiers de leur enfance : c'est la maison des anciens qu'on rénove, le jardin familial, le petit cimetière où l'on ira dormir à son tour, l'heure venue. Mais il y a aussi les Français de Paris, du Nord et de l'Est de la France, à qui un voyage, une amitié, ont révélé le charme de nos automnes et qui, séduits par la "verte douceur" de nos campagnes, la gentillesse naturelle des habitants et par ces impondérables qui donnent à la ville et sa contrée une âme d'une exceptionnelle qualité, acceptent un dépaysement qui est souvent une libération.

Il y a enfin, de plus en plus nombreux, et par une espèce de contagion, la venue de sujets hollandais et surtout britanniques, à la recherche d'une maison des champs abandonnée, parfois presque en ruines, qu'au long des étés ils remettent en état, participant ainsi, sciemment ou non, au renouveau de villages menacés de désertion. Qu'ils soient les bienvenus sous notre riant soleil d'Aquitaine.

*
* * *

Les estivants s'intéressent en nombre croissant à notre vieille cité, à nos campagnes harmonieuses, aux paisibles rivages de notre verte Dordogne. L'équipement hôtelier de la ville, longtemps médiocre, permet aujourd'hui de répondre aux besoins des plus modestes comme des plus exigeants. Depuis 1961, le terrain municipal de camping ne cesse d'améliorer ses installations et s'emplit chaque année en juillet - août jusqu'aux sages limites de sa capacité. La ville et la campagne offrent des locations de vacances, mais en nombre insuffisant pour satisfaire toutes les demandes. Le village de Ponchapt, en particulier, fait régulièrement le plein de ses équipements ruraux, réalisant en outre une belle réussite sur le plan des contacts humains entre paysans et citadins.

Reconnaissons toutefois que des progrès sont encore désirables sur le plan des loisirs. Certes Sainte-Foy, classée depuis quelques années "station verte de vacances", avec sa piscine d'été, son mini-golf ombragé, ses jardins fleuris, ses quais et ses sentiers le long du fleuve, possède quelques atouts valables pour un tourisme bon enfant, mais ne sera jamais en mesure de concurrencer les plages de l'estuaire, du Médoc ou du Bassin ; elle ne peut offrir la richesse monumentale de Saint-Emilion ou de Sarlat. Quel dommage toutefois que, dans l'enceinte même de la cité, ses vieux murs, ses antiques maisons ne soient pas mieux protégés contre une destruction qui semble s'accélérer ces derniers temps ! Combien d'hôtes de passage déplorent avec nous cette défiguration, cette banalisation progressive du paysage urbain ! Il est temps de prendre conscience de ce qui peut et doit être tenté pour sauvegarder ce qui reste de l'héritage du passé. Dans le même ordre d'idée, une chose qui manque à Sainte-Foy, et qui est fréquemment demandée par nos visiteurs, c'est un musée, si modeste soit-il au début, qui évoque les racines profondes de la race (Préhistoire) et retrace quelques-unes des pages de notre passé historique.

Centre d'excursions avec, à nos portes, le pays de Montaigne et Montcaret, le charme trop méconnu de l'Entre-deux-Mers et de l'Agenais, les innombrables merveilles du Périgord, Sainte-Foy, naguère desservie par de nombreuses lignes d'autobus n'offre plus, en dehors des directions de Bordeaux et de Bergerac, que la ressource de ses taxis ou d'autocars trop vastes pour les petits groupes que peut recruter une association, un club, ou les estivants sans voiture, "clients" du Syndicat d'initiative. Un mini-car de 12 à 15 places rendrait au tourisme foyen les plus précieux services. Car une ville d'accueil se doit aussi de rayonner sur l'environnement que lui ont prescrit la géographie et l'histoire.

La plus prodigieuse des vocations : Sainte-Foy, ville natale

Ce titre, qui peut sembler une boutade, n'est pas davantage un défi lancé par ma ville à toutes ses soeurs, petites ou grandes, de France et de Navarre : laquelle peut s'enorgueillir d'avoir donné le jour à tant d'hommes célèbres au kilomètre carré ?

Il serait là, plutôt, pour fournir un thème de réflexion aux derniers adeptes de l'école de Taine. Par quelle mystérieuse alchimie mille générations d'origines si diverses, jetées au creuset de l'histoire dans les étroites limites d'un modeste terroir, portaient-elles le germe de tant d'hommes éminents dont nous parlerons à la fin de ce livre ? (1).

Par quelle providentielle coïncidence sont-ils tous, dans des domaines aussi divers, *des cœurs purs* offerts généreusement à la France et au monde, purs de recherche personnelle du profit et de la gloire, purs de compromissions avec les puissances, les "vérités" officielles de leur temps, avides de la seule recherche au service de tous, riches et pauvres, savants et ignorants, soumis et révoltés, tous hommes de bonne volonté, tous hommes d'amour inconditionnel.

Si, dans cette conjonction il n'y a pas vocation, pour notre cité, de quel autre nom signifier cette étrange fantaisie du destin ?

(1) Voir, *infra* "L'Offrande des cœurs purs".

AUTOUR D'UN BERCEAU



UN ACTE DE FOI : FALCO ET FLORENCIA

Depuis quelques mois, un petit drame se joue au foyer des seigneurs de Pineuilh, Falco de Barta et son épouse Florencia.

A leurs pieds, dans la plaine, ils sont témoins de la vie silencieuse et rude des moines bénédictins de Sainte-Foy et Saint-Sauveur-de-Conques, en Rouergue, qui assèchent les marais, essartent les pentes boisées, empierrent les chemins, consolident leurs masures, élèvent du bétail, plantent les premiers ceps, ancêtres lointains du beau vignoble qui fait étinceler aujourd'hui dans nos verres l'or fin de ses vins exquis.

Quant à leur église, depuis longtemps – sans doute depuis que les Normands sont passés, pillant et détruisant sur leur passage – elle est dans un tel état d'abandon et de ruine qu'il est impossible d'y célébrer les offices. Les ronces et les orties s'en sont emparé, envahissant tout, transformant le sanctuaire en un repaire de bêtes sauvages dont les brigands même ne voudraient pas.

Or, les seigneurs de Pineuilh se sentent un peu responsables devant Dieu de cet état de choses lamentable. Le prieuré jouxte les vastes terres du "Manse du Vinairols" qui leur appartient. Falco, le premier, a l'idée d'en céder une partie aux religieux. Mais c'est là un douaire de sa femme, et Florencia a refusé jusqu'ici la donation.

Alors, il a offert de leur céder sa propre église de Saint-Martin-de-Braigs. Mais la distance est grande du prieuré à Saint-Martin, et si les bénédictins s'en contentent, ce n'est pas sans gaspillage d'un temps perdu pour le travail ou la prière.

Et voilà qu'à son tour Florencia est reprise dans sa conscience. Une longue maladie l'a clouée sur un lit de souffrance. Ses beaux cheveux, elle les a perdus en quelques jours. Il y a là un appel de Dieu. Ses nuits d'insomnie et de fièvre lui ont remis en mémoire les insignes miracles de sainte Foy, la vierge agenaise, martyre de sa foi. Non pas seulement tous ceux, désormais classiques du *Liber Miraculorum*, les "Badinages" de la sainte dont le récit revient si souvent charmer les veillées au château, mais aussi d'autres, plus proches et qu'elle a vus de ses yeux : cette nef de pèlerins remontant la Dordogne sans pilote, et s'arrêtant d'elle-même au prieuré de Sainte-Foy près de Pineuilh ! et s'éloignant ensuite, mission remplie.

Elle ne peut s'obstiner plus longtemps dans son refus. Pour sauver la vie de son corps, si directement menacé, pour sauver plus encore la vie de son âme, elle sacrifiera ce beau "Manse du Vinairols". Que Falco s'entende avec le prieur et les divers intéressés pour cette donation, et elle signera tout avec joie.

Cela se passait en l'an de grâce de N.-S. 1076.

UNE EXQUISE MARRAINE : FOY

Sainte-Foy "près-de-Pineuilh", Sainte-Foy-en-Agenais, Sainte-Foy-sur-Dordogne, Sainte-Foy-la-Grande enfin : tels sont les divers noms sous lesquels est désignée la petite cité alphon sine dans l'ensemble des textes, anciens ou récents, la concernant.

De très nombreuses localités en France, mais aussi en Espagne, en Amérique, (1) une multitude d'églises et d'autels dans toute la chrétienté sont placés sous le vocable de *Sancta Fides*, dont la dévotion fut particulièrement populaire pendant tout le Moyen Age tout au long des chemins de Compostelle.

L'AGNES DES GAULES

Foy est une toute jeune martyre chrétienne du début du IV^e siècle. Agen fut son berceau et le lieu de son supplice. Son jeune âge (treize ans), son admirable constance en face des bourreaux, les conversions et les prodiges qui accompagnèrent son martyre expliquent le culte fervent qui se développa autour de ses reliques, à Agen d'abord, puis à Conques, dans un site sauvage et presque inaccessible du Rouergue.

Agen est, en ce début du IV^e siècle, une importante cité gallo-romaine, fière de ses basiliques, de ses thermes, de ses temples, dédiés en particulier à Jupiter et à Diane. Le christianisme apporté, croit-on, par l'évêque Martial au milieu du III^e siècle, s'est implanté dans la ville : il y a un évêque : Caprais, des diacres, parmi lesquels Vincent, des fidèles, peu nombreux sans doute mais d'une foi ardente. C'est surtout dans le menu peuple qu'il s'est jusqu'alors recruté : le patriciat des fonctionnaires impériaux, Héraclius le préfet en tête, est resté farouchement attaché au culte de ses dieux.

Dioclétien, qui règne de 284 à 305, sera le dernier empereur persécuteur du christianisme, mais la tempête qu'il déchaîne est la plus furieuse. L'Occident toutefois aura moins à souffrir de la persécution que l'Orient, grâce au collègue (2) de Dioclétien, Constance-Chlore, enclin à la tolérance (3). Toutefois, le nord de l'Espagne et le sud de l'Aquitaine sont durement frappés par la surenchère forcenée du proconsul Dacien au moment où Dioclétien, en 303, déclenche la persécution.

De passage à Agen, Dacien publie un décret aux fins d'extirper le christianisme de la province des Nitiobriges, par de flatteuses promesses pour ceux qui renieraient le Christ, et de terribles menaces de supplices contre les opiniâtres.

C'est alors, parmi la petite communauté, la stupeur, puis la dispersion. Caprais, l'évêque, se réfugie avec quelques fidèles dans les rochers de Pompéjac, au nord de la ville.

*
* * *

Mais il est temps d'en venir à notre héroïne et à sa "légende dorée".

Une jeune femme est appelée comme nourrice dans la riche villa d'un patricien romain. Elle est chrétienne et, à l'insu des parents, fait baptiser par l'évêque Caprais les deux fillettes qui lui sont confiées : Foy, née vers 290 et Alberte sa soeur, de deux ans plus jeune qu'elle. Elle illumine ces jeunes âmes des clartés de la foi et les nourrit de l'amour du Crucifié.

- (1) Bogota, la capitale de la république de Colombie, s'appelait naguère encore Santa-Fé de Bogota.
- (2) Le gouvernement de l'Empire, jugé trop lourd par Dioclétien, est partagé entre deux, puis quatre empereurs : deux augustes, Dioclétien et Maximien-Hercule et deux césars, Galère et Constance-Chlore, qui "régnaient" sur la Gaule et l'Espagne.
- (3) Son fils Constantin qui reconstitue l'unité de l'Empire se fera ouvertement le protecteur du christianisme, qui deviendra progressivement religion d'Empire.

Donation faite par Bernard de saint
astier prieur de sainte soy en a gen
ois tant pour soy que pour l'abé et
Monastere de songues a alphonse
Comte de Louchev et de Couloise de
la terre qui luy seroit necessaire po
ur construire une Bastide et de la
moitié des terres bois fiefs eaux vi
uiers qui sont hors l'enclos de ladite
Bastide aux conditions et reserves
y contenues.

2^o Idus July 1255.

Goverint uniuersi presentes
pariter et futuri hoc presens publicum Ins
trumentum inspecturi, quod nos officialis Ru
thenensis, una cum notario et testibus infra
scriptis vidimus, legimus, tenuimus et ocu
lata fide perspeximus quoddam publicum
instrumentum, ut prima facie apparebat,
non viciatum, non cancellatum, non abrasum,
nec delectum, nec in aliqua sui parte aboli
tum seu suspectum, quod quidem instrument
um per manum Iohannis Bergonho clerici
scriptoris nostre curie, et publici notarii
ciuitatis, et Episcopatus Ruthenensis de ver
bo ad verbum, nichil addito, neque remoto,
ad instantiam et preces magistri guillelmi

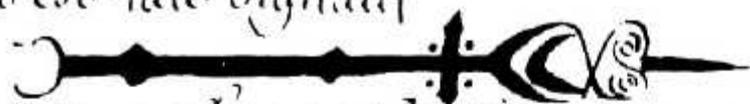
Iniqua clericis, procuratoris (Religiosorum
ulteriorum Domini abbatis, et conuentus—
monasterij Conchenfis, diocesis Ruthenenfis
huc, transcribi fecimus, et in publicam for-
mam redigi, cuius tenor talis est. Nouerint
Fiduciosi presens instrumentum inspecturi,
quod Bernardus de Sancto Asterio prior—
sanctæ fidis, prope pinolium Agennensium
diocesis, dedit et concessit pro se, et abbate,
et conuentu monasterij sanctæ fidis de
Conchis, Ruthenenfis diocesis, illustri viro
Domino A. Comiti Pictaviensi, et Tholo-
sa: totam terram integraliter, quæ erit ne-
cessaria Domino Comiti predicto ad faci-
endum, et construendum bastidam quam
habet in Parrochia prioratus predicti, iuxta
ruum vocatum Vinairol, et iuxta terram
Armandi de la Heusa, et iuxta terram Vita-
lis de Labarta, et dimidiam partem omni-
um terrarum, quæ sunt extra ambitum
et clausuram dicte Bastidæ, et nemorum,
et feudorum et aquarum, Piscariarum, et
omnium aliarum rerum, et aliorum iu-
rum ad dictum prioratum pertinentium,
retentis tamen eidem priori, et successoribus
suis

ius quodam molendino facto in riuo vocato Vinayrol, et quodam furno. Si ipsum velit facere infra clausuram dictæ Bastide, et stibus Sextariatis præti, et duabus Denariatis hort, et adifio dicti prioratus, et una Sextariata vineæ, et decimis, et præmiis dictæ Parrochiæ, et iuribus parrochialibus in quibus dictus comes nihil vult habere proprietatis. in solo vero infra clausuram, et ambitum dictæ Bastide in iusticia, nec alijs sibi nihil retinuit. dictus prior pro se et abbate, et conuentu prædictis, exceptis iuribus parrochialibus, præmissis et quodam furno quem sibi concesserunt nomine Domini Comitis prædicti magister Guillelmus Rotlandi Canonicus Parisiensis clericus dicti Comitis, et Philippus de aqua bona miles, in quo furno decoquant qui voluerint de Bastida prædicta, et furnagium debet inde percipere dictus prior et sui Successores, tamen Dominus Comes poterit in dicta Bastida facere alios furnos pro sua libito voluntate. Item retinuit sibi dictus prior, quod homines sui morantes apud pindul

non recipiantur in dicta basuda, nec here:
des eorumdem, quod concesserunt fieri -
nomine dicti comitis magister Guillelmus
Rotlandi, et Philippus de aqua bona miles,
misi ab eodem comite in Comitatu Fhoto:
sano, qui donationem et concessionem pra:
dictas factas ab eodem priore, et superius
continetur, nomine dicti Comitis, receperunt,
et gratas habuerunt et acceptas, et ea, quae
dictus prior sibi, et successoribus suis re:
tinuit, ut superius continetur, praedicto
Domino Comite Laudauerunt et conces:
serunt, et etiam approbauerunt, dona:
tionem vero et concessionem praedictas dictus
prior debet, et promittit se facere ratif:
icari ab abbate et conuentu Sanctae fidei
de Conchis superius nominatis. Actum
apud Galliacum secundo idus iulij, anno
Domini millesimo Ducecentesimo quinq:
uagesimo quinto. Testes huius rei sunt
magister Durandus Segri, et Petrus -
Bernardi de Chartres, et Arnaldus Guil:
elmi, et Bernardus Constantini frater
eius, et Geraldus del Palat Burgensis.
De Gallaco, et magister Helias nigroni
cuius

Cuius Agennensis, et Petrus de Bouincho-
clericus de Lenna, Et ego Petrus Vincentij
publicus notarius de Gallaco, qui de
assensu et mandato partium predictarum
hanc ~~etiam~~ ~~scripsimus~~ ~~et~~ ~~hinc~~ pu-
blicatio et inspectio die lune ante fes-
tum omnium Sanctorum, anno Domi-
ni millesimo ducentesimo octuagesimo
secundo in curia dicti Domini officialis,
in presentia ipsius Domini officialis
et etiam in presentia et testimonio dis-
cretorum virorum magistrorum Johan-
nis Teletij, Ramundi de Sancto Ama-
ncio, Bernardi de Mairinhaco, Hugonis
Guitardi, Bernardi de Ruthena, petri
de Prato iurisperitorum, Johannis de
Prato clericorum, Et mei Johannis Ber-
gonho clerici publici notarii civitatis et
Episcopatus, qui ad preceptum dicti Do-
mini officialis, et ad preces dicti magistri
guillelmi Mugarro procuratoris prefati,
predicta omnia vidi, legi, et diligenter
inspexi, et propria manu faciendo ra-
suram in decima linea a principio co-
mputanda in hijs dictionibus nemoni

et fuderum et aquarum et interlineam
supra decimam septimam lineam in
hac dictione. tibi, feci et signo meo teque.
nq quod est tale signum


¶ **P**orro dictus officialis Ruthienensis cor-
ram quo predicta publicatio facta fuit
ad faciendum fidem et testimonium om-
nium predictorum, et quod dictus Joh.
annes Bergonhos clericus est publicus
notarius Civitatis et Episcopatus Ru-
thienensis ad instantiam et preces dicti
magistri guillelmi magistro procuratoris
prefati sigillum nostre Ruthienensis
curie in hoc presentis publico instrum-
ento facimus apponi

*Extrait de la grosse qui ma oste exhibee de la
Chambre de l'archeveque de Rouen labe' de
conquerre par le sieur haumou. En l'absence quival
e a rillimille qui la ntrei a port que l'edix extra
a dte corrigee par l'roy sous l'igne a l'roy fuit.
en voye de la ville de l'edix auid' conquerre par
l'edix de d'ant conseil de l'edix en l'edix conseil de
d'ant et presider en l'edix de l'edix de l'edix de l'edix
Maucane y l'edix de l'edix de l'edix de l'edix de l'edix*

Mad: Chambre de la Tourg trouie ma e um et
 Noufime octobre dimanche Sact Aron que on
 l'ad: chambre de l'archeve le troisieme de l'ave
 mil six cens soixau sept ~~Capote~~

1 /

On prétend que c'est son père qui dénonce Foy à Dacien. L'enfant accepte joyeusement l'escorte des gardes la conduisant au tribunal et fait crânement face à ses juges (1).

- Quel est ton nom ? lui demande le proconsul.
- Foi est mon nom, et, ce nom, je le justifie par mes œuvres.
- Quelle est cette foi ? Quel est ce culte ?
- Je suis chrétienne dès mon enfance. C'est le Seigneur Jésus-Christ que je sers de toute mon âme. En lui j'ai mis toute ma confiance. A lui tout mon amour.
- Ainsi donc, ma fille, c'est toi qui séduis le peuple ? N'as-tu rien de mieux à faire que de lui prêcher un Supplicié ?
- Il est mort pour mes crimes, non pour les siens.

Et le dialogue se poursuit, entre un Dacien, tour à tour cauteleux et féroce, et une Foy obstinément fidèle à sa confession : "Je suis chrétienne ! Pour le nom de Jésus-Christ, me voici prête, avec son secours, à souffrir tous les tourments et à subir la mort avec joie".

Les tourments et, pour finir, la mort, ne lui seront pas épargnés. Avec un courage surhumain elle supporte la flagellation. Puis, c'est le supplice du gril, ou lit d'airain, dont le feu, savamment conduit pour durer, ne lui arrache pas une plainte, mais ne parvient pas à lui ôter la vie. De cette chaire dérisoire, elle exhorte les païens qui l'entourent à renoncer au culte des idoles pour celui de Dieu et de Jésus-Christ. Et voilà que, répondant à cet appel, la foule est émue de pitié et crie grâce pour la jeune vierge. Bien plus, c'est le Nom qu'elle proclame qui pénètre les coeurs d'un grand nombre, et, ce Nom, ils l'acclament hautement.

Alberte qui jusqu'ici n'a pas été inquiétée s'avance alors hardiment vers le gouverneur et confesse sa foi. Dacien est au comble de la rage quand il voit s'avancer à son tour Caprais qui, de son refuge, n'a rien perdu de l'événement et, repris par sa conscience, est venu résolument se ranger du côté des martyrs. Devançant cinq cents autres païens deux frères, Prime et Félicien, se présentent à leur tour et se déclarent chrétiens.

Un moment, Dacien put craindre une sédition et fit suspendre les supplices. Il fait alors incarcérer les "rebelles". Les parents de la jeune fille accourent à la prison et s'évertuent à ébranler sa constance. En vain. Cependant, face à la multitude des néophytes, le proconsul multiplie promesses et menaces. Tous seront traînés au temple de Diane, ainsi que les prisonniers, ceux qui refuseront d'y sacrifier à la déesse auront la tête tranchée.

Mais tous, ceux de la dernière heure comme les anciens convertis, refusent le reniement. Le drame s'achève donc sur une innommable boucherie. Foy, Alberte, Prime, Félicien, les premiers et pour l'exemple, sont proprement décapités par les bourreaux. Caprais n'aura son tour que plus tard. Mais c'est à coups de pierres, de fers de lance, de couteaux, d'armes de toutes sortes, et par la foule anonyme des païens fanatisés et grisés par l'odeur du sang, que la multitude des néophytes d'Agen reçoivent la mort, en cette journée du 6 octobre de l'an 303.

LES RELIQUES ET LEUR TRANSLATION

Le récit pourrait s'arrêter là. Toutefois, nous ne comprendrons comment notre bonne ville a pris le nom de la tendre Agenaise que par l'histoire (ou la légende) de ses reliques et de leur merveilleuse aventure.

Quelques chrétiens échappés au massacre, la nuit venue, s'emparèrent furtivement des corps des quatre saints dont les noms nous sont connus. Quant aux autres, jetés dans un marais par les païens, leur mémoire ne fut honorée que plus tardivement. Une fois apaisée la tempête, les chrétiens d'Agen eurent grand soin d'entourer de pieuse vénération les restes des saints martyrs, et en premier lieu ceux de la jeune Foy.

(1) - D'après *Sainte-Foy, vierge et martyre* par A. Bouillet et L. Servières, Rodez 1900.

De siècle en siècle, châsse, chapelle, communauté de gardiens entourent pieusement ces reliques, tandis que se succèdent les miracles, consignés dans le *Liber miraculorum sancta Fidis*.

Toutefois, le pèlerin moderne qui se rendrait à Agen n'y rencontrerait plus la dépouille de la vaillante martyre : il lui faudrait, pour la retrouver, reprendre le bâton et se rendre dans cet âpre et magnifique pays rouergat, à Conques, bâti en amphithéâtre au-dessus du cours du Dourdou, à quelques kilomètres de son confluent avec le Lot.

Cette "translation" des restes de la sainte, qui devait faire la fortune de l'abbaye rouergate et nous permet d'admirer aujourd'hui l'un des plus beaux sanctuaires romans et le plus riche trésor de province, l'historien l'explique par la seule prudence des moines agenais, soucieux, à l'époque troublée des invasions normandes, au X^e siècle, de chercher un asile plus sûr pour d'insignes reliques.

Combien plus exaltante est toutefois la légende d'Aronisde, attestée par une tradition millénaire !

LE SUBTIL ARONISDE

Il s'agirait ici non d'un dépôt ou d'une cession volontaire mais, de la part des moines de Conques, d'un véritable rapt, longuement prémédité et mené à bonne fin par la subtilité de cet Aronisde, moine de Saint-Sauveur-de-Conques et — lit-on entre les lignes de l'antique chronique d'Adon de Vienne — la complicité malicieuse de la sainte elle-même, qui multiplie les miracles en faveur de ses ravisseurs !

Désigné par son Chapitre et vêtu de la bure de pèlerin, Aronisde, qui a son plan, quitte Conques pour Agen, et réussit à s'y faire agréer parmi les Frères de la Communauté de Sainte-Foy, qu'il édifie par sa piété, son zèle pour la sainte, connue par la pureté de ses mœurs.

Dès lors, il attend son heure.
Elle se fera attendre dix ans !

Enfin, le soir de l'Épiphanie de l'an de grâce 87 . . . , tandis que les autres clercs sont réunis "pour prendre un repas plus solennel que de coutume", Aronisde, la nuit venue, brise le sarcophage de marbre, recueille dans un sac les ossements si longtemps convoités et prend, avec un complice, une fuite éperdue.

La consternation, les larmes, la fureur, la poursuite même des frères agenais, miraculeusement déjoués par les "badinages" de la sainte, tout fut vain. Six jours plus tard, dans une indescriptible liesse, les moines de Saint-Sauveur-de-Conques accueillaient celle qui allait devenir "leur" sainte bien-aimée.

Depuis, l'afflux des pèlerins fut tel, et leurs offrandes si généreuses, que l'obscur communauté connut une opulence inouïe, dont témoignent aujourd'hui encore les splendeurs architecturales et les merveilles d'orfèvrerie de Conques.

Le prieuré de "Sainte-Foy-près-de-Pineuilh" était l'une des innombrables dépendances de cette somptueuse abbaye. Nous savons comment, en 1076, ce prieuré fut donataire du "manse" du Véneyrol.

Nous allons voir comment, en 1255, Bernard de Saint-Astier, prieur, signait l'acte de parage qui permit à Alphonse de Poitiers l'implantation de notre bastide.

UN FONDATEUR PRINCIER

Alphonse de Poitiers, troisième frère de Saint-Louis, de cinq ans son cadet (Louis VIII et Blanche de Castille eurent six enfants : cinq garçons et une fille), est né en 1220 et investi à sa majorité des comtés de Poitou et d'Auvergne.

Son mariage en 1237 avec Jeanne, fille unique de Raymond VII, comte de Toulouse, fait de lui, à la mort de son beau-père, en 1249, l'héritier de ces vieilles terres occitanes : Rouergue, Quercy, Agenais, et du titre de comte de Toulouse.

Nous disons l'Agenais, dont fait partie le territoire du futur Sainte-Foy, au cours du siècle qui a précédé le destin assez singulier de ce pays.

DE LA CORBEILLE D'ALIENOR (1152) A CELLE DE SA FILLE JEANNE (1196)

Avec toute l'Aquitaine, l'Agenais entra sous l'autorité féodale des rois d'Angleterre comme dot d'Aliénor lorsque, répudiée par le roi de France Louis VII elle épousa en secondes nocces Henri Plantagenet (1152), élevé deux ans plus tard au trône d'Angleterre.

L'Agenais cessa de leur être inféodé par un autre mariage. Il fut en effet détaché du reste de l'Aquitaine au bénéfice du comté de Toulouse, apporté en dot à Raymond VI par Jeanne, fille d'Aliénor et d'Henri (1196).

Pour protéger les bastions avancés du comté dont il est investi à la mort de son beau-père, Alphonse de Poitiers, remarquable administrateur, fut un infatigable créateur de bastides : au moins seize, dont Villefranche-de-Rouergue et Sainte-Foy, mais aussi Castillonès, Montflanquin, Villeréal, Lavardac, Villeneuve-sur-Lot.

C'est avec l'abbé de Conques-en-Rouergue, dont dépendait le prieuré de Sainte-Foy, que les enquêteurs d'Alphonse négocièrent l'acte de paréage signé à Gaillac le 14 juillet 1255.

Entre les mêmes contractants, un paréage semblable se noue en même temps dans le Toulousain pour la création de la bastide-sœur de Sainte-Foy-de-Peyrolières, et les concessions consenties là au nom d'Alphonse ont ici pour contrepartie des avantages pour lui, qui font de l'acte de Gaillac presque l'équivalent d'une donation.

Ne quittons pas le "père" de notre cité sans évoquer quelques épisodes de son existence, d'une rare plénitude.

Aigues-Mortes, créée par Saint-Louis une quinzaine d'années avant Sainte-Foy (les deux "cousines" se ressemblent par bien des points), vit s'embarquer Alphonse aux côtés de ses frères, le roi Louis, Robert, comte d'Artois et Charles, comte d'Anjou et de Provence, pour la folle expédition d'une septième croisade, en un siècle qui n'était plus celui des croisades.

Après le succès de Damiette, ce fut le désastre de Mansourah (1250) où Robert d'Artois trouva la mort, les trois autres une captivité qu'ils durent racheter au prix d'énormes rançons.

Vingt ans après Saint-Louis, presque mourant, voulut cependant reprendre encore la croix, encore la mer, Alphonse et Charles toujours à ses côtés, ainsi que Jeanne de Toulouse. A Tunis la peste et la mort les attendaient, ou plus exactement à Gênes, pour Alphonse et Jeanne (août 1271). Seul Charles d'Anjou devait revoir la France, sa Provence, et le royaume de Naples et de Sicile dont le pape Urbain IV l'avait investi en 1265.

NAISSANCE D'UNE BASTIDE

1255 Le grand mât, dressé sur l'ordre d'Alphonse de Poitiers, s'élève au milieu d'un vaste rectangle, piqueté aux carrefours des rues de la future cité.

Dans les campagnes, des hérauts, au son des trompes, annoncent aux gens des villages la naissance d'une ville.

"Les serfs seront affranchis.

"Les lots à bâtir seront alloués sans autre redevance qu'un loyer perpétuel, sauf rachat, et sans autre condition qu'une construction rapide.

"Tous arts, métiers ou commerces pourront être librement exercés par les bourgeois de la nouvelle ville.

"Justice leur sera rendue par notre Bayle, selon des textes écrits, sans arbitraire ni équivoque. Appel de toute sentence pourra être présenté devant notre Sénéchal à Agen.

"Un marché sera tenu chaque semaine sur la grand'place. Quatre foires par an seront instituées.

"Six consuls et vingt-quatre prud'hommes assureront, sous le regard de notre Bayle, l'administration de la Commune.

"La bastide sera ceinte de murailles, percées de cinq portes.

"Longue vie à Sainte-Foy en Agenais !

"Bienvenue et prospérité à ses futurs habitants, et à leurs descendants de génération en génération." (1)

UN SITE PREDESTINE

Le "Manse du Veneyrol" doit son nom au ruissseau qui le limite à l'ouest et en partie au sud, tandis qu'au levant ruisselle le Rance, ce qui constitue, avec la Dordogne qui le longe au nord un périmètre complet de douves naturelles.

Sur ce quadrilatère d'un demi-kilomètre carré, il est possible et même probable que des établissements humains ont préexisté, mais c'est sur un terrain aplani, plainier, comme on dit ici (2), que s'édifiera la ville nouvelle. Les plus anciennes constructions ne remontent pas au-delà du XIII^e— XIV^e siècle, sans qu'on puisse affirmer que des fondations plus anciennes, ou des vestiges archaïques de présence humaine ne puissent être, une fois ou l'autre, mis au jour.

L'existence d'un gué sur la rivière dans le prolongement de la principale artère nord-sud de la ville achève de privilégier ce site, vraiment prédestiné.

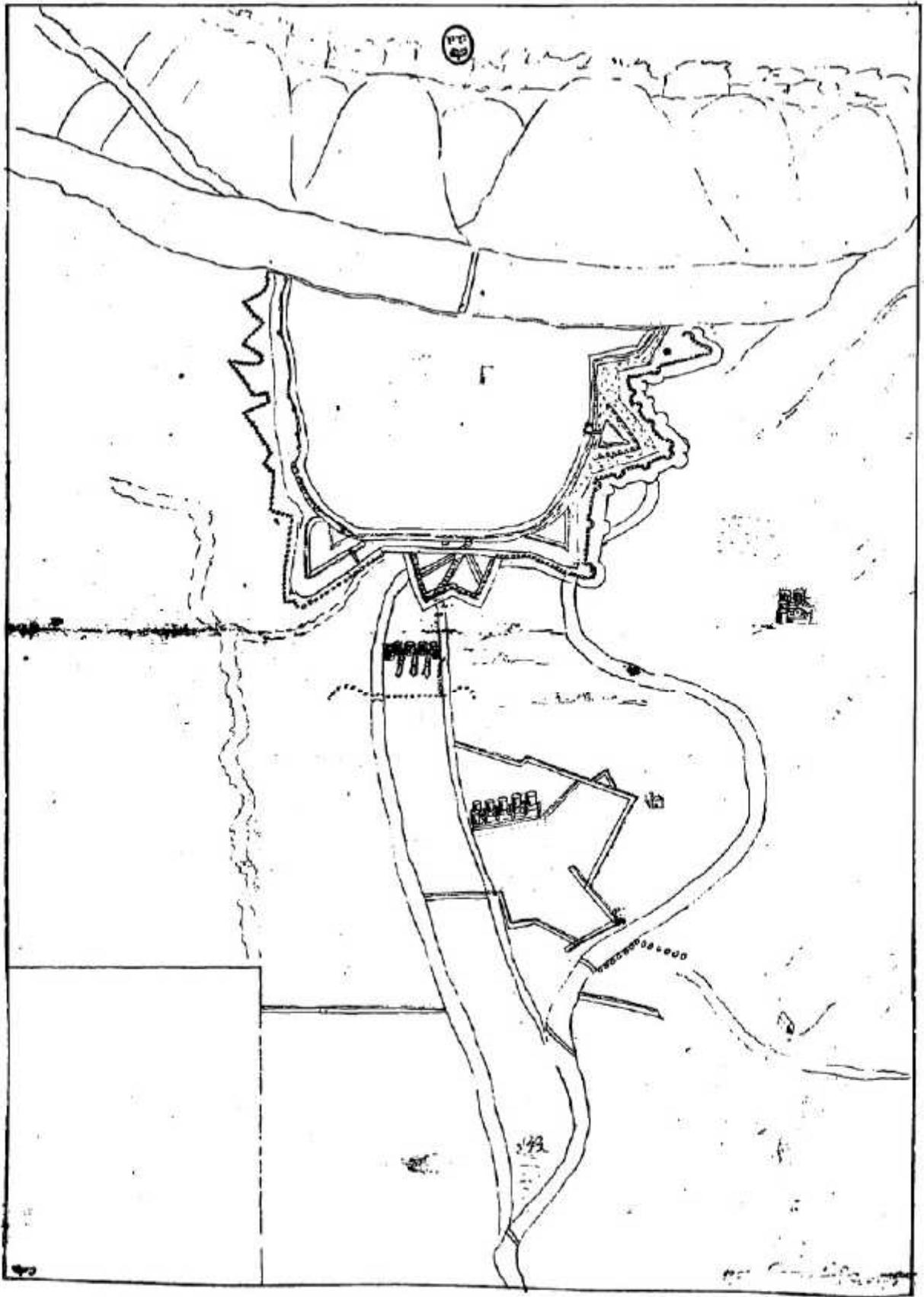
Mais qu'est-ce, au juste, qu'une bastide ?

Le mot (de "bâtir") désigne, dans le Midi, diverses constructions, du plus modeste "mas" au bourg important, sans que soit nécessairement liée l'idée de défense que nous trouvons dans bastion ou bastille. Des bastides ont pu être créées sans appareil défensif.

Plusieurs caractéristiques les définissent.

Ces villes "nouvelles", dont la plupart datent de la seconde moitié du XIII^e siècle, sont tout d'abord, à la manière de nos lotissements modernes, des constructions d'ensemble, conçues sur un plan nettement défini et jaillies d'un seul jet, dans un laps de temps limité, suivant même parfois des normes formelles.

- (1) La "Charte des usages" concernant le peuplement de Sainte-Foy et fixant les institutions de la nouvelle cité, ici librement analysée, a été signée par Alphonse de Poitiers en juin 1256, datée de son château de Vincennes.
- (2) On perdrait son temps à chercher dans *Littre* ou *Larousse*, cet adjectif admirable, qui mériterait si bien d'être français. A son sens propre, si facile à cerner, le populaire a joint toutes sortes de sens dérivés, plus ou moins synonymes de "aise". C'est, à la limite, le cas de l'élève, rapportant triomphalement au maître une division sans reste : "M'sieu, ça tombe plainier !", qu'il prononce volontiers "plègne".



Le but principal de leur fondation est d'assurer d'importantes ressources au promoteur, par les loyers du sol et par une plus-value donnée à ses domaines proches, dont les produits approvisionneront les marchés des villes neuves.

C'est en même temps, pour les grands feudataires et les souverains, un moyen de réduire la turbulence des petits seigneurs, de lutter contre l'émiettement féodal. C'est affirmer la puissance grandissante du pouvoir central à la recherche d'une souveraineté mieux reconnue.

Dans la juxtaposition des grands fiefs, souvent rivaux, les bastides de bordure feront figure de poteaux-frontières : "Ici, commence l'Agenais". "Vous entrez ici dans les terres du comte de Toulouse". Et en cas de tension, ces villes-frontières, dûment fortifiées, seront des points d'appui militaires et, à l'occasion, on y tiendra garnison.

*
* * *

L'avantage n'est pas moindre pour les populations ainsi fixées, appelées à une vie moins uniforme et moins précaire, capables d'accéder au mieux-être, parfois à l'aisance. La main diversifie ses gestes, et si elle ne perd pas le contact de la terre, elle apprend le contact du bois, du fil, de la pierre et du fer. Les plus hardis se hasarderont sur les eaux.

Au cours des générations s'édifiera une classe moyenne, sur les confins mal définis de la bourgeoisie et de la petite aristocratie rurale, dont les fils seront volontiers négociants ou officiers, avocats ou médecins et, bien entendu, aux premiers rangs dans la cité comme jurats, consuls, procureurs-syndics.

Mais à toutes les époques nous rencontrerons aussi, jusqu'au seuil de notre siècle, une classe déshéritée, vivant parfois de braconnage et de rapine, de mendicité et de prostitution, ou promise aux plus viles besognes. La "rapataille" des Tarasconnais de Daudet s'appellera ici au XIX^e siècle "la macchabée", et nous la surprendrons à maintes reprises jouant son rôle à elle, infâme ou héroïque, dans l'histoire de la petite ville.



LEGENDE



- I 1152 Divorce entre Louis VII et Aliénor d'Aquitaine. Deux mois plus tard, mariage d'Aliénor avec Henri Plantagenet : aux fiefs d'Henri (Normandie, Anjou, Maine) s'ajoutent en dot Aquitaine, Poitou, Saintonge, Limousin, Angoumois, Périgord, Marche, Guyenne et Gascogne.
- 1153 Henri, instruit de l'impopularité d'Etienne, passe en Angleterre et se fait reconnaître comme héritier de la Couronne.
- 1154 La mort d'Etienne fait de lui le roi d'Angleterre.
- II 1196 Jeanne, fille d'Aliénor et d'Henri II, épouse Raymond VII, comte de Toulouse, lui apportant en dot l'Agenais.
- III 1249 Mort de Raymond VII. Son gendre, Alphonse de Poitiers, lui succède.

A – FONDATION DE LA BASTIDE DE SAINTE-FOY EN 1255

- IV 1258-1259 Conventions de Paris et d'Abbeville entre Saint Louis et Henri III rattachant :
- à la France : Anjou, Touraine, Normandie et Poitou
 - à l'Angleterre, sous la suzeraineté du roi de France : Guyenne, Gascogne, Périgord, Agenais, Marche, Angoumois, Saintonge, Limousin.

B – MORT D'ALPHONSE DE POITIERS EN 1271

- V 1279 Traité d'Amiens. Restitution (tardive) de l'Agenais à la Couronne d'Angleterre.
- VI 1293 A la suite des incidents de Bayonne, restitution au roi de France de la Saintonge et de l'Agenais.
- VII 1303 Paix entre Philippe IV le Bel et Edouard I^{er}, qui recouvre ses possessions d'Aquitaine.

C – ANNEXION DIRECTE ET IRREVOCABLE DE SAINTE-FOY A LA COURONNE D'ANGLETERRE (1316-1318)

- VIII 1324 Hostilités franco-anglaises après l'affaire de Saint-Sardos, Guyenne envahie par Charles de Valois, oncle du roi Charles IV. *Sainte-Foy lui ouvre ses portes* (Août). Paix négociée l'année suivante. La Guyenne reste anglaise, sauf l'Agenais, rattaché à la Couronne de France. De nouveau, Sainte-Foy poste-frontière. Renforcement des fortifications.

D – DEBUT DE LA GUERRE DE CENT ANS, octobre 1337

- 1338 Siège de Puyguilhem, prise sur les Anglais par Pierre de la Palu. Premier usage de poudre à canon.

E — ANNEXION DIRECTE ET IRREVOCABLE A LA COURONNE FRANCAISE DE SIX VILLES, dont
SAINTE-FOY

- IX 1345 Prise de Bergerac par Derby : l'année suivante, double échec de Derby devant Sainte-Foy qui, finalement se rend sans combat.
1345-1348 Quatre maîtres en deux ans.
1351 Importante bataille sous les murs de Sainte-Foy.
- X 1377 Reprise de l'offensive sur l'Aquitaine par le duc d'Anjou et Duguesclin. Le 3 septembre, Sainte-Foy, qui n'a que faiblement résisté, est prise et pillée.
- XI 1407-1418 Appartenance incertaine, probablement alternative jusque vers 1423.
1423-1424 Reprise de *Sainte-Foy* pour le roi de France, puis pour le roi d'Angleterre.
- XII 1450 Jean, comte de Penthièvre, libère la *vallée de la Dordogne* au nom de Charles VII. La guerre est virtuellement terminée. Cependant, profitant de maladresses fiscales de Charles VII, Talbot reprend sans difficulté les villes entre *Libourne et Bergerac*.
1453 Libération définitive de la *Guyenne* (bataille de Castillon, 17 juillet 1453).



UNE DAME ENTRE DEUX ROIS



LYS ET LEOPARDS

Contrairement à la majorité des bastides du Sud-Ouest (Créon, Sauveterre-de-Guyenne, Libourne, Lalinde, Beaumont, Monpazier, etc.) qui sont d'origine anglaise, Sainte-Foy est, nous l'avons vu, une bastide française, ou mieux toulousaine, et occupe à sa naissance une position de ville-frontière, flanquée en aval comme en amont de terres inféodées au roi d'Angleterre.

Lorsque, à trois jours d'intervalle, meurent, frappés de la peste, Alphonse et Jeanne (août 1271), l'époux d'Aliénor Henri II d'Angleterre réclame l'Agenais, qui lui avait été reconnu par Louis IX "pour mettre amitié entre ses enfants et les enfants du roi d'Angleterre" (traité de Paris, 1259). Mais le saint roi n'est plus et Philippe III le Hardi, qui lui succède, tergiverse, fait traîner en longueur jusqu'au traité d'Amiens (1279) qui rattache l'Agenais au duché d'Aquitaine, sous la suzeraineté du prince anglais.

De ce fait, Sainte-Foy perdait son caractère de ville-frontière, qu'elle retrouverait quarante-cinq ans plus tard, ayant entre-temps changé trois fois de maître. En août 1324, en effet, Sainte-Foy ouvre ses portes à Charles de Valois, et la paix, négociée quelques mois plus tard, rattache de nouveau l'Agenais à la Couronne de France, comme en 1196, le reste de la Guyenne étant reconnu mouvant du duc d'Aquitaine, roi d'Angleterre.

UNE DAME ENTRE DEUX ROIS

Ces appartenances restaient d'ailleurs plus nominales qu'effectives, et à bien des reprises on pouvait se demander quel était le maître véritable, du seigneur couronné de Londres, ou du souverain de Paris auquel il rendait l'hommage pour ses "possessions" en France. Ce qu'on a pu appeler "la première guerre de Cent ans" gardait un caractère féodal, et ses multiples phases sont d'ordre plus diplomatique que militaire.

Assez curieusement, les actes diplomatiques qui décident ainsi du sort de nos terres et de nos populations intéressent soit l'ensemble de la Guyenne, soit le seul Agenais, soit même Sainte-Foy isolément et nommément. C'est ainsi qu'en 1318 est proclamé le rattachement "direct et irrévocable" de Sainte-Foy à la Couronne d'Angleterre ; en 1340, celui non moins "direct et irrévocable" à la Couronne de France.

La seconde, la vraie guerre de Cent ans, de 1337 à 1453, sera dynastique dans ses origines, féodale par les options des petits et grands seigneurs sur les lieux des combats, pour prendre vers la fin un caractère national que ne pouvait avoir la première. Elle verra naître, avec Jeanne d'Arc, le sentiment d'un patriotisme à peu près inexistant sous le règne des Capétiens directs.

Avant l'avènement des Valois, Sainte-Foy est disputée mais non déchirée entre deux souverainetés. Son isolement à l'extrême nord de l'Agenais, entre Périgord et Bordelais plus stables ne pouvait, dans cette enchère, que renforcer ses particularismes et la mettre dans une situation favorable auprès de chaque nouveau maître. Chaque fois elle voyait ses franchises et privilèges confirmés, obtenant de l'un une route, de l'autre une défense ou un pont de bateaux, et surtout affermissant ses marchés de l'un et l'autre côté de la Manche.

Citons encore, après une longue période sous l'autorité anglaise, de 1348 à 1377, la reprise de l'offensive par le duc d'Anjou, frère du roi Charles V, et Duguesclin. Le 3 septembre 1377, Sainte-Foy, qui a résisté à un premier assaut en 1370, est prise et pillée.

De nombreux coups de main marquèrent encore la vie agitée de la malheureuse cité passant de main en main au gré des traités ou des batailles, et chaque fois plus pauvre, plus affamée, plus vulnérable aux épidémies.

"Ouvrez, au nom du Roi !" Lequel ? le Français en 1423, l'Anglais l'année suivante . . . Le Français encore en 1450, puis l'Anglais . . .

Enfin, entre Lidoire et Dordogne, c'est la bataille décisive, dite de Castillon. Victoire française dont les artisans sont, avec l'imprudence aveugle du vieux Talbot, les feintes astucieuses de Chabannes, les six cents artilleurs de Bureau, pour ne rien dire des cinq ou six cuves de vin du pays, prématurément défoncées par les soldats anglais maîtres de l'abbaye (17 juillet 1453).

Peu après, Sainte-Foy, définitivement française, ouvrait ses portes aux vainqueurs.

Deux cents ans après sa fondation, la bastide d'Alphonse de Poitiers se retrouve, ruinée, dépeuplée, meurtrie, mais vivante encore, et bien décidée à vivre.

UN SIECLE SANS HISTOIRE

Les quelque quatre-vingt-dix ans qui s'écoulaient entre la fin de la guerre de Cent ans et l'apparition de la Réforme constituent, par contraste, une période calme, caractérisée par

- la venue de nouvelles populations de "colons" migrant de contrées au sol plus ingrat (Limousin, Quercy, Périgord, Bretagne . . .), attestée dans de nombreux patronymes, surnoms, toponymes et dont une partie "s'urbanisera" progressivement à Sainte-Foy ;
- les confirmations par les rois de France des privilèges si souvent violés de la ville, plus onéreuses depuis qu'avait pris fin en la matière l'émulation franco-anglaise ;
- la consolidation des structures sociales ébranlées par les dernières épouvantes de la guerre, dans le monde rural où tout était à reprendre, dans le monde artisanal et commercial, les marchés français et étrangers, anglais surtout, étant à maintenir ou à reconquérir.

En bref, au travers des famines et des pestes, des étés décevants et des hivers niveleurs, trois générations opiniâtres durent connaître la rude existence des pionniers, arrachant à l'homme et à Dieu leur droit à la vie.

C'est cette somme de mortelles douleurs et de menues joies, au prix de labeurs surhumains, qu'on est convenu d'appeler "un siècle sans histoire".



SAINTE-FOY CITE HUGUENOTE

I

La foi nouvelle et ses martyrs

QUINZE CENT QUARANTE

On sait, à Sainte-Foy, et on le sait parce qu'il y a des gens qui voyagent, partants et arrivants, des gens qui pensent et lisent, ce qu'ont été les mondes nouveaux apportés depuis un demi-siècle par Gutenberg, Christophe Colomb, Luther. Il y a aussi des gens qui enseignent, régents abécédaires ou régents grammairiens, souvent conscients des dimensions nouvelles offertes à la pensée.

Au sein d'un peuple qui peine se développe ainsi un peuple qui élargit son horizon intellectuel et spirituel. Le seizième siècle sera pour Sainte-Foy, et par une rapide contagion pour la basse vallée de la Dordogne, le siècle de la Réforme.

CONTAGIONS

La contagion, d'ailleurs, avait ses foyers proches. Ce furent d'abord les "hérétiques" des XII^e et XIII^e siècles : Albigeois (on disait "Agenois" dans la contrée, et ils auraient cherché refuge jusque dans les "Caches" de Bourgognade, aux portes de Sainte-Foy). Vinrent les Vaudois, également poursuivis par les Inquisiteurs de Cahors et de Toulouse. Enfin la redécouverte d'un nouvel accent de la Bible par Lefèvre d'Étaples et Luther avait, depuis une dizaine d'années, éveillé en Aquitaine d'ardentes curiosités, parfois même suscité la création de véritables foyers "bibliens".

A Bordeaux, où Guillaume Farel avait, dès 1523, jeté la nouvelle semence, le Collège de Guyenne, créé en 1533, comptait parmi ses maîtres des "évangéliques" comme sainte Marthe, Buchanan, Mathurin Cordier qui retrouvera à Genève son ancien élève Calvin.

A Agen, c'est l'empreinte profonde de Scaliger, Sarrazin, André Mélancton, neveu du compagnon de lutte de Luther, Jérôme Vendocin, le régent-prédicant condamné au feu et exécuté sur le "Gravier" en 1538.

A Nérac, Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, sœur de François I^{er}, tient une cour brillante d'humanisme et d'esprit nouveau, où elle accueille volontiers des réfugiés suspects d'hérésie : Lefèvre d'Étaples, Clément Marot, Calvin ; plus tard, Théodore de Bèze. Son aumônier, Gérard Roussel, sans rompre avec Rome, réforme à Clairac l'abbaye qu'il a "en commende" : sa prédication évangélique, dans le cadre de l'Église romaine, s'est déjà étendue au loin, dans les vallées du Lot et de la Garonne.

AYMON DE LA VOYE

C'est en 1541, peut-être plus tôt (1), que les doctrines nouvelles pénètrent à Sainte-Foy. Un "régent", donc, Aymon de La Voyer, en est le premier prédicateur. Il prêche d'abord, secrètement, dans une cave, et avec un succès tel auprès de toutes les couches de la population, particulièrement les plus humbles, qu'avant la fin de 1541 une communauté "réformée" était établie, ferme dans la foi nouvelle.

La naissance de cette chapelle ne devait pas tarder à dresser contre elle les autorités religieuses et civiles de la province. Dénoncé au Parlement de Bordeaux (tenu à l'application de l'édit de Fontainebleau du 1^{er} juin 1540), Aymon de La Voyer fut, en décembre 1541, décrété de prise de corps.

Prévenu trois jours à l'avance, rien ne lui aurait été plus facile que de se soustraire à ces poursuites, comme l'en suppliaient ses amis. Instruit de l'affaire jusque dans ses moindres détails, l'imprimeur Jean Crespin rapporte ainsi son refus dans le *Livre des Martyrs* :

"J'aimerais mieux n'avoir jamais été né que de commettre telle lâcheté, car ce n'est point l'office d'un bon Pasteur de s'enfuir quand il void venir le danger, comme dit nostre Seigneur ; ains (je) dois demeurer afin que les brebis ne soyent esparses . . . Or, nostre Seigneur m'a donné la grâce de vous avoir presché son Evangile et si maintenant, pour une tentation, je m'en alloi (s), on estimeroit que n'auroi (s) presché que fables, songes et choses contre Dieu . . . Non seulement je suis prest d'estre lié en la ville de Bordeaux, mais aussi d'y mourir pour Christ."

Inébranlable dans sa détermination, il employa ces trois jours de délai à faire, en trois sermons, "un sommaire de toute la doctrine qu'il avoit preschée, et pour laquelle il étoit prest d'exposer mille vies si tant en avoit. Dezquelles paroles . . . plusieurs furent esmeus, disans : Comment ? il est cause que nous nous sommes retirez des jeux et des tavernes, et que plusieurs ont renoncé à des meschancetés qu'ils avoient accoutumé de faire . . .".

Neuf mois de captivité à Bordeaux, interrogatoires, discussions dogmatiques (c'est lui qui convertit un jeune carme venu pour le ramener à l'Eglise romaine), caresses, menaces, supplications, torture même, rien ne put avoir raison de cet indomptable, qui ne cessa de prêcher jusqu'au pied de l'échafaud. Le 21 août 1542, traîné sur la claie, jusqu'au lieu du supplice, dans les "Fossés" près de la Grosse Cloche, il fut successivement pendu et étranglé, après quoi son corps fut consumé par le feu du bûcher. De nombreux étudiants du Collège de Guyenne, tout proche, étaient présents. C'est à eux qu'il délivre sa dernière exhortation : "Mes frères, messieurs les écoliers, je vous en prie, étudiez en l'Evangile : il n'y a que la Parole de Dieu qui demeure éternellement. Apprenez à connaître la volonté de Dieu. Ne craignez ceux qui n'ont puissance que sur le corps et n'ont point de puissance sur l'âme".

*
* *

Privée de son pasteur, mais fortifiée dans la foi nouvelle, notre ville donna bien de l'ouvrage à Messieurs du Parlement de Bordeaux : leurs archives de 1542 à 1559 ne citent pas moins de soixante-dix noms propres d'habitants de Sainte-Foy ou des environs, condamnés pour hérésie à diverses peines et au feu. Les contumax, de beaucoup les plus nombreux, étaient exécutés en effigie sur la place publique.

Autour de Sainte-Foy, la doctrine réformée s'étend aux localités voisines. C'est ainsi qu'en 1545 "trois frères prescheurs de Sainte-Foy" (Cordeliers établis depuis le début du XIV^e siècle), prêchent à Bergerac les idées nouvelles, semées peu auparavant par Guillaume Marentin, autre Franciscain venu, lui, de Bordeaux.

(1) Certains chercheurs (Guignard entre autres) ont cru pouvoir avancer la date de 1534.

LA DAME DU GRAVERON

C'est pour se soustraire aux tracasseries dont les huguenots de Sainte-Foy sont l'objet, et alors que la communauté n'a pas encore de pasteur (1) que deux jeunes époux, impatients de "se joindre à l'Eglise de Dieu" (*Hist. Eccl.*), quittent le château du Graveron (2) pour se rendre à Paris.

Las ! un double rendez-vous avec la mort leur y était assigné. Au mois de mai 1557, le seigneur du Graveron succombe brutalement à "une fièvre". Il était "surveillant" ou "ancien" de la jeune Eglise.

Sa veuve, Philippe (*sic*) de Luns, originaire de la paroisse de Lunas, près de La Force, continue à fréquenter assidûment les "assemblées". C'est ainsi qu'elle prend part à la tristement célèbre assemblée de la rue Saint-Jacques, le 4 septembre de la même année, dénoncée et surprise.

Parmi d'autres victimes du fanatisme, auquel le procureur Martine essaie vainement de mettre un frein, la Dame du Graveron, frêle créature de vingt-trois ans, est finalement condamnée à être, le 17 du même mois, flamboyée étranglée et brûlée en la place Maubert, après avoir eu la langue tranchée. Elle a quitté ses vêtements de deuil, revêtu ses habits de noce et, comme pour une fête, s'est parée de tous ses bijoux.

Son courage fait l'admiration de tous, et Agrippa d'Aubigné l'immortalisera dans une page célèbre de ses "*Tragiques*" (Livre IV Les Feux). Elle tend elle-même sa langue au bourreau :

"Puisque je ne plains mon corps, plaindrais-je aussi ma langue ? Non. Non !".

Catherine de Médicis, pourtant endurcie aux supplices, pour la première fois peut-être de sa vie de femme pleura.

(1) Le premier pasteur, Lucas Hobé, dit Scelac, ne sera envoyé de Genève qu'en novembre 1558.

(2) A 3 kilomètres environ du sud-ouest de Sainte-Foy.

II

Triomphe de la Réforme

Vingt ans après l'exécution du premier "prédicant", et malgré les poursuites continuelles du Parlement de Bordeaux, souvent freinées d'ailleurs dans son sein même, la population presque tout entière de Sainte-Foy adhère ouvertement à la Réforme. Les bourgeois et leurs élus, prud'hommes et consuls, y ont été unanimement gagnés.

1562 marque l'achèvement de cette évolution et marquera aussi, hélas ! le début des choes sanglants. Depuis six ans, le droit des prêtres à l'enseignement est strictement limité à l'alphabétisation des jeunes enfants, et le prieur François de Belcier, naguère triomphant (il était à l'origine des poursuites contre Aymon de La Voye), s'est vu condamné à assurer à ses frais, dans une église pratiquement déserte, le luminaire et les prédications de Carême, ainsi que l'assistance des pauvres.

L'intolérance a changé de camp : ce sont les rares catholiques restés fidèles qui sont réduits à se cacher pour aller à la messe, non plus à l'église mais aux Cordeliers, parfois dans des caves, les femmes dissimulant les cierges sous les amples plis de leurs robes.

Déjà, on le voit, le spectacle est dans la rue. Les rudes gaillards qui, en 1541, voulaient s'opposer par la force à l'arrestation d'Aymon de La Voye — eux ou leurs fils — se croient désormais tout permis et assurés de l'impunité. L'un d'eux, Bichron, dit "Pierrot-lou-Mau" (le mauvais), a dirigé un coup de main pour délivrer un huguenot prisonnier. Incarcéré à son tour, il est libéré par un "commando" de deux cents à trois cents garnements de son espèce formé à Pessac.

Le magistrat et le pasteur, parfois même le soldat, sont également désarmés contre cette tourbe qui, à Sainte-Foy comme à Bergerac, comme à Agen, va maintenant s'attaquer aux établissements religieux et à leurs occupants : ici, couvent des Cordeliers et église paroissiale. Moines et prêtres sont molestés et contraints, sous menace de mort, de prendre femme sur le champ.

Le couvent des Cordeliers est incendié. Quant à l'église, c'est seulement aux statues et ornements de l'autel, qualifiés d'"ydolles", que l'on s'en prend, non à l'édifice lui-même, qui sera entretenu tant qu'il servira aux prêches protestants, c'est-à-dire jusqu'en 1587 où le temple sera bâti.

*
* * *

C'est une impérieuse loi sociologique, en ce XVI^e siècle intolérant et passionné, à l'image de ce qui se passait depuis le début du schisme dans les principautés allemandes et dans les cantons suisses, que le magistrat inflexible sa politique en matière religieuse, conformément au choix du prince ou au vœu du plus grand nombre, et qu'une collectivité, village, bourg, état, adopte la religion "votée" à la majorité. En France, même du temps des Valois, l'autorité royale n'était pas suffisante pour qu'il en fût autrement.

Déjà, en avril 1561, les consuls de Sainte-Foy répondaient à Monsieur de Burie, lieutenant du roi à Bordeaux, qui voulait exiger d'eux l'interdiction de laisser prêcher les ministres, "qu'on ne scauroit empêcher les ministres de prescher, veu la multitude de ceux qui les suyvent à leurs presches, et veu qu'ilz ne preschent que l'Evangille". Le mois suivant, c'est sur la Bible que les nouveaux consuls prêtent serment et, pour Noël, c'est dans leurs robes mi-parties de rouge et de noir qu'ils assistent aux offices.

Deux ministres sont dès lors en place, formés à Genève, cette "école du martyr" dont parle Michelet : depuis quelque temps déjà Lucas Hobé, dit Scelac et, plus récemment, Antoine Morel, dit Delorme.

On le voit, les temps de la clandestinité sont bien révolus. Hélas ! l'ère de la résistance armée et de la guerre civile a déjà sonné. Pour mieux comprendre le sens de cette évolution, il convient de revenir quelque peu en arrière, et de rappeler quelques traits de notre histoire nationale.



III

Vers la guerre

Entre deux synodes provinciaux tenus, le premier en novembre 1560 à Clairac (Lot-et-Garonne), le second en décembre 1561 à Sainte-Foy, des événements majeurs se sont produits en France. Le premier de ces synodes organise la Guyenne calviniste en sept colloques (1). Le second plaquera sur ce canevas ecclésiastique une organisation politique et militaire.

La mort, à dix-sept ans, de François II après quelques mois de règne, la difficile accession à la Régence de Catherine de Médicis, contrée par les Guise et leur farouche allié Philippe II d'Espagne : l'échec des Etats généraux d'Orléans et celui du colloque de Poissy avaient fait alterner dans toutes les communautés protestantes espoirs et déceptions.

Dire que Catherine incline alors vers le protestantisme ne peut s'entendre que comme la recherche d'un contrepoids à la menace dynastique de la Maison de Lorraine, que seule pourrait offrir l'organisation d'un PARTI huguenot, qu'elle conseille à Coligny et à Condé. Mais l'amiral ne peut accepter l'idée d'armer des Français contre d'autres Français. Il y faudra Vassy (1^{er} mars 1562) et les objurgations passionnées de sa femme, Charlotte de Laval, pour l'y décider finalement : et quant à Condé, il se borne à communiquer à Catherine l'état des 2150 églises protestantes, auxquelles la régente va s'adresser directement pour leur suggérer de s'organiser militairement.

LE SYNODE "POLITIQUE" DE 1561

Telle est la perspective dans laquelle s'ouvre, en décembre 1561, le Synode de Sainte-Foy, qui allait atteindre une importance nationale. Il groupait les députés — laïques et pasteurs — des Eglises de la Haute Guyenne et du Limousin. Par la conjoncture de tant d'événements capitaux sur le plan de la nation, il ne pouvait qu'aboutir à une prise de conscience des huguenots comme puissance nationale. Poissy, malgré son échec, n'avait-il pas été un dialogue d'égal à égal avec Rome, face au Trône ? Aux réflexes d'auto-défense ne venait-il pas s'ajouter la sollicitation d'une sauvegarde de la Couronne légitime ?

Quant aux chefs, grands et petits seigneurs ne manqueraient pas et, de fait, nous les voyons prendre le pas dans les synodes sur les pasteurs, traditionnellement partisans d'une résistance purement morale (2). Le schéma de l'organisation est simple : un protecteur à la tête de chaque province, un colonel par colloque, un capitaine par église. Sont nommés le sieur de Mesmy pour le ressort du Parlement de Bordeaux — piètre protecteur qui ne fera pas le poids en face de Montluc — et le sieur de Marchastel pour le ressort du Parlement de Toulouse.

Dans les délibérations du même synode concernant la vie propre des Eglises se reflète le souci de modérer les réactions violentes du peuple quant il se croit maître de la rue, de sévir, en particulier contre les briseurs d'images. Il est déclaré "qu'on userait de censures plus expresses que jamais pour réprimer toutes insolences, attendu que les vraies armes et forces de la religion étaient spirituelles, étant l'Evangile la doctrine apprenant à renoncer à soi-même pour vivre en la crainte de Dieu et charité du prochain ; étant l'office des magistrats et non des particuliers d'ôter les marques de l'idolâtrie".

Commentant ce texte, l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* (longtemps attribuée à Théodore de Bèze) qui le rapporte, ajoute : "Ces choses furent très bien ordonnées, mais il s'en fallut de beaucoup que chacun y obéit !".

(1) Le colloque d'Agenais vers Sainte-Foy comprenait, outre cette ville, neuf églises : Mussidan, Eymet, Miramont, Issigeac, Bergerac, Périgueux, La Sauvetat, Sigoulès, Villeneuve-de-Puychagut.

(2) "Ce n'est qu'armé de prière qu'il faut affronter cette tempête" (Th. de Bèze).

IV

Et ce fut la guerre . . .

Le massacre de Vassy (1^{er} mars 1562) en donne le signal. Dès le début, la Guyenne y est douloureusement impliquée : les premières batailles, Targon (17 juillet 1562), Vergt (9 octobre 1562) sont pour les huguenots de sanglants échecs.

Pendant une quinzaine d'années Blaise de *Monluc* va faire vivre Sainte-Foy dans la terreur de sa présence ou de son voisinage. C'est à la fin de 1561 qu'il a reçu pour la Guyenne patente royale aux fins de "courir sus aux ungs comme aux autres qui prendroient les armes". En fait, c'est contre les seuls protestants qu'il dirige bientôt ses coups, et avec une férocité qui fait de lui le digne pendant du sinistre baron des Adrets.

Nous n'entreprendrons pas, comme le fit M^{lle} Claudine Cordier (1), de suivre par le détail toutes les vicissitudes de la cité alphonsine pendant ces vingt-sept années atroces des guerres dites "de religion". Nous nous bornerons à en définir le "climat" et à en évoquer quelques épisodes parmi les plus marquants.

SOUS LE SIGNE DE L'INSECURITE

C'est certainement l'insecurité qui caractérise le mieux pour notre ville l'état d'âme de ses habitants, surtout pendant une quinzaine d'années.

Des murailles, certes, mais qu'une troupe résolue parvient sans trop de peine à franchir, par ruse ou par escalade.

Par précaution militaire ou par représailles, ce sont les occupations de la ville par des formations "régulières" ? ou partisans de l'un ou l'autre bord, avec toutes les abominations de la soldatesque, avec les tributs infligés au seul nom de la loi du plus fort, avec les réquisitions de grains, réduisant les habitants à la disette.

DES PROTECTEURS INCAPABLES OU DANGEREUX

Avant qu'Henri de Navarre, en 1576, s'en fasse le protecteur et l'ami, avant que le Béarnais ait pu en faire une petite place forte, Sainte-Foy cherche en vain l'appui durable de quelque puissant seigneur. L'un après l'autre, tous donnent la preuve de leur incapacité ou de leur veulerie. Officiellement désigné par le Synode politique de 1561, le sieur de Mesmy laisse passer (*Hist. Eccl.* II p. 223, éd. 1882) l'occasion d'une victoire probable en Gascogne, et même celle de s'emparer de Monluc.

Antoine de Bourbon, roi de Navarre et lieutenant général du roi, se laisse gagner dès avant Vassy, au parti des Guise.

Symphorien de Durfert, seigneur de Duras, dévoué à "la Cause", mais piètre stratège, est le grand vaincu de Targon et de Vergt.

Jeanne d'Albret — enfin un HOMME ! —, pratiquement répudiée et ruinée par son mari Antoine de Bourbon, ne pourra faire dans notre ville que des étapes sans lendemain.

(1) Claudine Cordier "*Sainte-Foy-la-Grande au temps des guerres de religion (1541-1622)*" : Thèse soutenue en 1950 à l'École Nationale des Chartes. L'un des trois exemplaires de cette thèse est à Bordeaux, à la Bibliothèque des Archives Départementales, Cote I/J 220 (1 et 2).

SOLDATS DE FORTUNE

Pendant une quinzaine d'années, avant la brillante relève par le Béarnais, qui, dans une enceinte plus forte, assurera garnison et gouverneurs, Sainte-Foy sera le jouet d'occupations ou de coups de main, soit de Monluc et de ses lieutenants (Montpensier, Tilladet, Razac, Lamothe-Mon-gauzy, Leberon), soit de chefs protestants improvisés : Clermont de Piles, La Rivière . . . un peu plus tard Geoffroy de Vivans, Langoiran.

Ceux-là, le plus souvent sans naissance, sans autre nom que celui qu'ils se font eux-mêmes, nous verrons qu'ils font parfois figure de héros d'épopée, donnant crédit aux récits les plus invraisemblables des romans d'Alexandre Dumas.

A PRIX D'OR

Les registres de délibérations de la Jurade relatent à maintes reprises les coûteux efforts de nos consuls pour épargner à la ville le logement de gens de guerre. De 1557 (déjà) à 1568 se succèdent les "pots de vin" aux responsables de ce logement ou aux intermédiaires qu'on croit bien placés, au risque de faire marchés de dupes.

C'est ainsi qu'après l'affaire de Targon il faut essayer d'échapper à tout prix aux représailles du terrible Monluc, et l'on accepte les bons offices de Gaston de Foix, comte de Gurçon et du Fleix (où il demeure), marquis de Trans. Or les exigences de cet homme cupide sont telles que la ville doit emprunter. Six semaines plus tard, le sieur de Montpensier envoie une garnison de quarante gendarmes, malgré 500 écus qu'on a dû lui promettre pour "garder les habitants d'oppression", ce qui n'empêche, à la grande colère de tous, la soldatesque de "lever lez blez" au marché, ce pauvre blé si rare, dont la récolte a été si durement disputée à la malice des hommes et à l'indulgence des saisons. Pour remerciements, Montpensier multiplie les menaces contre la ville "mesmes de faire mettre le feu aux quatre coings d'icelle au premier reproche qu'il y aura".

UNE SEMAINE DRAMATIQUE

Revenons un peu sur la bataille de Vergt, entre Bergerac et Périgueux, où Monluc et le lieutenant du roi Burie n'eurent aucune peine à triompher de Duras, qui laissa sur le champ de bataille "cinq à six cents soldats et quinze cents valets de bagage avec toute l'artillerie".

Parmi les victimes, ajoute l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, "il y eut aussi quelques prisonniers pendus, et nommément quelques ministres qui avoient suivi les soldats par l'avis des églises".

L'un d'eux au moins, Jehan Cruseau, trouva le moyen d'échapper au massacre et se réfugia à Sainte-Foy.

Quelques semaines plus tard, le samedi 5 décembre (et non le 15 comme l'écrit l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, puisque la Jurade, assemblée le 6, offre un présent de 350 écus au capitaine de Razac "qui est dans la ville") le chef catholique Razac, "l'un des plus exécrables hommes qu'il est possible", accompagné de cent vingt soldats déguisés en paysans allant paisiblement au marché, se rendit maître de la ville.

La plupart de "ceux de la religion" s'enfuirent en franchissant les murailles et se réfugièrent dans une grange. Les autres, et Cruseau du nombre, furent mis sous la garde d'un "prévôt" dont Razac se vantait de lui avoir fait pendre pour le moins sept cents hommes de la religion. Cruseau fut lié de chaînes au pied d'un lit et, la corde au cou, apprit de Razac qu'il serait pendu le lendemain. Le malheureux eut le courage de répondre à ses bourreaux "que peut-être leur mort leur était plus proche que la sienne".

De fait, la nuit suivante, "un escholier apprentif en armes", La Rivière (1), escorté de trois arquebusiers, de quatorze arbalétriers et de quelques paysans armés de fourches, escalada les murs et pénétra dans la ville endormie. Pendant qu'ils cheminaient en silence, un arquebusier maladroit fit partir son arme et mit l'alerte au camp catholique.

Jouant d'audace, La Rivière se mit à crier des ordres comme s'il eût été à la tête de toute une armée, commandant à soixante arquebusiers par ci, cinquante par là. Le corps de garde, investi, ne put opposer aucune résistance. Quant aux autres soldats de Razac, dispersés dans la ville, ils n'osèrent pendant plus d'une heure sortir des maisons, paralysés par la peur. La plupart furent tués ou faits prisonniers.

Cependant, dans la chambre où était détenu Cruseau, une scène inattendue se déroulait. Otant lui-même les fers du ministre, Tzac "commença de l'appeler Monsieur" et le suppliait pour sa vie. Cruseau demanda en effet à La Rivière d'épargner son ennemi, et cela lui fut accordé. Mais le jeune chef huguenot ne put par la suite empêcher ses soldats de le mettre à mort, ainsi que son enseigne et son prévôt.

AU HASARD DES GUERRES ET DES TRAITES

Avec l'édit signé à Amboise le 19 mars 1563, Sainte-Foy retrouve pour un temps un climat de relative sécurité. Au grand soulagement de tous, Monluc, dont le crédit à la Cour est momentanément ébranlé, licencie ses troupes.

Au retour des troubles, fin septembre 1567, la ville connaît à nouveau la botte de l'occupant, mais il suffit, par exemple, que Leberon, laissé comme gouverneur par son oncle Monluc avec trois compagnies quitte la ville pour que Clermont de Piles s'y installe à sa place.

Pendant des mois, où des deux côtés les partisans cherchent à se regrouper, on peut assister entre Monluc et Piles au jeu subtil du chat et de la souris.

Le 9 mars 1569 la souricière fut sur le point de se refermer sur le chef huguenot qui, affaibli par des pertes sévères, se résigna à abandonner la ville, non sans y laisser, pour "amuser" Monluc, une quinzaine d'arquebusiers, ramenés à temps sur l'autre rive de la Dordogne, hors de portée du terrible cadet. Pendant quelques jours, c'est sous nos murs une importante concentration de troupes royales et catholiques.

DE LA PAIX DE SAINT-GERMAIN A LA SAINT-BARTHELEMY

L'édit de Saint-Germain, signé le 8 août 1570, mettait un terme aux combats et apportait aux religionnaires de Sainte-Foy les assurances les plus formelles pour l'exercice du culte, mais il n'offrit pas pour autant un oreiller de quiétude à nos consuls. Les troupes des deux bords, dans leurs éléments recrutés au loin, étaient réduites à vivre "sur le pays", et les occupations de la ville se succédaient au grand dam des habitants.

Or la paix de Saint-Germain ne devait être qu'une trêve, brusquement déchirée par les massacres de la Saint-Barthélémy, à Paris d'abord et surtout (24 août 1572) puis, de façon très inégale, en province.

La sanglante nuit parisienne porta un coup très direct aux huguenots de Guyenne, à ceux de Sainte-Foy particulièrement, par la mort du valeureux Armand de Clermont de Piles.

Par une miraculeuse circonstance, elle épargna en revanche un enfant de quatorze ans, laissé pour mort parmi les cadavres des siens, qui devait par la suite jouer un rôle de premier plan dans l'histoire de notre cité : Jacques de Nompar, futur marquis, puis duc de La Force.

(1) La Rivière serait, d'après les travaux de M. H. Augéard (de Lembas), corroborés par ceux de M. le Colonel Brunet, le grand-père de ... Cyrano de Bergerac !.

Piles, d'autre part, laissait un soldat formé à sa rude école, et qui devait brillamment prendre sa relève dans toutes nos régions : Geoffroy de Vivans.

La Saint-Barthélemy n'eut aucun prolongement à Sainte-Foy, mais l'épouvante à Bordeaux et à Libourne devait amener dans nos murs des réfugiés dont certains s'y fixèrent définitivement.

SAINTE-FOY, BASTION HUGUENOT

L'énormité même du crime royal fit plus nettement basculer Sainte-Foy dans la rébellion et dans une position plus résolue que jamais de bastion huguenot. Certes, ses consuls multiplieront encore les protestations de fidélité au roi, les marques de repentir et de soumission à celui qui, fort médiocrement, a remplacé Monluc à la tête des troupes "de l'ordre", Honorat de Savoie, marquis de Villars.

Quant au gouverneur, auquel consuls et bourgeois entendent bien faire appel, c'est Geoffroy de Vivans, désigné en même temps que Langoiran par les seigneurs huguenots à la défense en Guyenne des communautés protestantes.

D'une témérité incroyable, les deux chefs, Vivans surtout, sont présents partout où une ville est à surprendre ou à sauvegarder. Citons, parmi les coups de main les plus hardis, souvent d'ailleurs sans lendemain faute d'effectifs suffisants : Sarlat, Monpazier, Monflanquin, Périgueux, Casteljaloux, Belvès, Marmande . . . plus tard, Domme, véritable "commando de la varappe", Coutras, enfin !.

De Bergerac à Libourne et jusqu'aux bords du Lot règne la paix précaire des vainqueurs du moment. Bergerac, Sainte-Foy, réparent les brèches de leurs murailles. Leurs portes restent fermées aux garnisons royales, dont tous les capitaines sont mis en défaut par les astucieuses manœuvres de Geoffroy de Vivans.

Le 6 mai 1576, est signée la "Paix de Monsieur", qui contient un désaveu formel de la Saint-Barthélemy. Connue et publiée à Sainte-Foy le 3 juin, elle fut l'objet de manifestations éclatantes de joie auxquelles six pièces d'artillerie mêlèrent leurs tonnerres.

ENFIN LUI !

Cette paix avait été imposée à Catherine et à Henri III à la suite de la célèbre évasion d'Henri de Navarre de la chasse de Senlis vers Alençon, où les "Politiques" le saluent comme leur chef. Parallèlement, autour des Guise va se constituer la Sainte Ligue, en germe depuis quatorze ans.

"La fuite d'Henri de Navarre en février 1576 et son installation dans son gouvernement, écrit Mlle Claudine Cordier, changea le cours de l'histoire de Sainte-Foy. Les années pendant lesquelles elle est restée sous l'autorité de Geoffroy de Vivans l'ont fait insensiblement évoluer : ce n'est plus la ville timorée des premiers conflits. Nos bourgeois ont trouvé l'homme à qui ils peuvent accorder leur confiance, et qu'ils suivront avec fidélité jusqu'à son abjuration.

"De cette cité dévouée, le Navarrais a résolu de faire une place sur laquelle il puisse compter. Sa sollicitude se retrouve à toutes les pages des registres de la Jurade. Ce n'est plus désormais l'ombre de Monluc, terrifiante, sur la ville, mais la silhouette bien typique du prince gascon, qui pendant dix ans y reviendra souvent."

LA GENEVE DU SUD-OUEST

C'est à partir de ce tournant que Sainte-Foy a pu mériter de s'appeler "la petite Genève", ou "la Genève du Sud-Ouest", qu'elle restera jusqu'en mai 1622.

Cela peut tout au plus s'entendre — sauf succès local des Ligueurs — comme une ville en presque totalité huguenote, jalouse de son indépendance, orgueilleuse de ses défenses dont elle ne cesse de parfaire l'appareil, fière d'avoir choisi "son" souverain avant le reste de la France, tour à tour camp, garnison, refuge, hôpital, métropole synodale ; avant La Rochelle, siège des "Assemblées politiques", centre de diffusion évangélique ; république où l'accord est constant, ou presque, entre pasteurs et magistrats, entourée enfin de bourgades et de villages assurés de sa "sauveté".

Mais la ville de Farel, de Calvin, de Théodore de Bèze était bien autre chose : capitale de la pensée calviniste, séminaire de juristes et de théologiens, pourvoyeuse de ministres prêts à monter sur le bûcher.

PREMIER CONTACT AVEC LE BEARNAIS

Maintes fois Henri IV de Navarre y fera étape ou séjour, entre 1577 et 1588, peut-être cent "nuitées", qui rythment assez fidèlement la vie de la cité.

Le premier de ces contacts, le 19 août 1577, établit avec évidence l'élan de la communauté vers ce prince de vingt-trois ans, qui a déjà tout un passé de guerrier et de fin politique. L'accueil est enthousiaste et fastueux. Bien plus, au départ du prince, c'est un tel empressement de jeunes gens qui le suivent pour rejoindre Condé à Brouage investi par Mayenne que l'on doit suspendre provisoirement les marchés du samedi. Quelques jours plus tard, l'opération ayant échoué, Navarre est de retour.

LE IX^e SYNODE NATIONAL

Le 2 février 1578 s'ouvre à Sainte-Foy le IX^e Synode national des Eglises réformées de France, en la salle de la Commanderie du temple. La session durera jusqu'au 14. Henri de Navarre, alors en Armagnac, ne put s'y rendre, non plus que Théodore de Bèze qui, de Genève, adresse un important message pour mettre en garde les Eglises, non contre leurs ennemis avoués mais contre les adversaires "du dedans", discuteurs et "politiques".

Quant au roi de Navarre, il se fait représenter comme commissaire par son lieutenant en Guyenne "le très Noble et très Illustre Seigneur Henri de la Tour, depuis Duc de Bouillon, maréchal de France, vicomte de Turenne, Comte de Mont-fort, Baron de Montagne, etc., Lieutenant Général dans la province de Guienne" (Aymon, 1712). Il sera, en 1611, le père du grand Turenne. Le modérateur Jean-Raymond Merlin était l'ancien aumônier de Coligny, témoin rescapé de son assassinat.

Parmi les décisions du synode, retenons le souci de "faire instruire la jeunesse et de penser à tous les moyens . . . pour dresser des écoles". Il engage "les pères et mères de prendre soigneusement garde à l'instruction de leurs enfants, qui sont la semence et la pépinière de l'Eglise."

Enfin, dans une perspective qui n'aura de lendemain que trois siècles plus tard ! le synode désigne quatre "procurateurs généraux, spéciaux et irrévocables" pour répondre à l'invitation de l'électeur palatin Jean Casimir, désireux de réunir, le 15 août suivant, les représentants qualifiés de toutes les Eglises de la Réforme d'Allemagne, d'Angleterre, de France, etc., en vue notamment de "soubzcrire à une mesme pure et simple confession de foy, et qui soit commune à toutes lesd. Eglises".

Mais le XVI^e siècle ne pouvait être encore celui de l'œcuménisme, et le rendez-vous du 15 août n'eut pas lieu.

RETRouvailles ET TRACTATIONS

La fuite de Senlis avait séparé Henri de son épouse Marguerite de Valois. Les articles de Poitiers-Bergerac prévoyaient leur réunion, qui eut lieu à La Réole en septembre 1578, l'épouse chaperonnée par sa mère Catherine environnée de tout un escadron galant ; l'époux escorté de six cents gentilshommes de son parti, soit protestants, soit catholiques.

Alors que Sainte-Foy parvient à éviter le passage des deux reines, Nérac devient pour un temps la capitale des deux "Cours" réunies, capitale aussi "du scandale" au jugement des austères huguenots.

La conférence qui s'y tient du 3 au 28 février 79 aboutit à la signature d'un nouveau traité en 27 articles qui ne sera pas respecté de manière plus durable par l'un et l'autre parti.

Ce sera à peu près la même ambiance, quant à l'intrigue sinon à la galanterie, que l'on retrouvera à Sainte-Foy et dans les localités voisines dans les derniers jours de l'an 1580 pour la conférence qui aboutira à la signature du traité du Fleix (au château du marquis de Trans).

Entre ces deux conférences s'insère une septième guerre, où la religion ne servait même plus de prétexte, et connue sous le nom trop fleuri de "guerre des amoureux", marquée surtout par la prise de Cahors (28-31 mai 1580) par le Navarrais.

"Le petit compagnon de Gascogne, spirituel, paillard, outrecuidant, se révéla ces jours-là héros et capitaine. Il avait alors vingt-six ans ; son courage comme sa race le mettait hors de pair, et le consacrait chef et protecteur des Eglises."

(J.-H. Mariejol, dans *Hist. Lavoisier*, t. VI, 1^{re} partie, p. 199).

OU SAINTE-FOY SERT D'ARSENAL SECRET A SULLY

Pendant les négociations du Fleix, une trêve locale fut convenue. Sainte-Foy se trouvait, en principe, à la limite de la zone au-delà de laquelle tous les coups restaient permis.

Le maître de l'artillerie, Rosny (plus tard duc de Sully) et quelques seigneurs profitèrent de la circonstance pour y préparer, dans le plus grand secret, une expédition "explosive" sur Saint-Emilion. Ils fabriquèrent un certain nombre de "saucisses", énormes pétards, que six hommes transportèrent dans la nuit du 15 octobre, escortés de toute une petite troupe.

Sûre de ses fossés et de ses portes, la petite cité n'eut pas le moindre éveil de l'approche ennemie. Consuls, jurats et "principaux habitants" étaient d'ailleurs absents, et le rusé Henri le savait bien, qui avait commandé l'expédition destinée à enrichir son parti de leur butin. Ces Messieurs, en effet, étaient pour lors au Fleix même, venus présenter leurs hommages aux Altesses.

La surprise fut complète. Mises à feu, les saucisses firent brèche dans les murailles. La résistance fut nulle et le pillage fructueux (1).

Le rançonnement, huit jours auparavant, d'un riche marchand protestant de la même localité par les catholiques se trouvait du même coup "compensé" et Catherine put se demander, "chou pour chou", lequel était le mieux pommé.

(1) Les coups de main d'une ville sur l'autre par simple jeu de pillage, étaient alors monnaie courante. D'Aubigné, dans son *Histoire universelle*, rapporte avec un sourire l'expédition que firent, la même nuit sans lune et par des chemins détournés différents, les gens de Monpazier sur Villefranche et... ceux de Villefranche sur Monpazier !.

LE BEARNAIS EN GUYENNE

Les sept années (1580 - 1587) qui séparent les conférences du Fleix de la bataille de Coutras sont par excellence celles de la présence en Guyenne d'Henri de Navarre. Des événements importants scandent la vie du jeune prince : en 1584, la mort du duc d'Anjou, dernier fils de Catherine de Médicis, fait de lui le premier prince du sang et l'héritier présomptif de la Couronne. Marguerite, sa femme, étant en même temps apanagée de la Guyenne, Henri se sent de plus en plus "chez lui" dans cette province qui lui a déjà fourni tant de vaillants compagnons d'armes.

Au revers de la médaille il y a les progrès inquiétants de la Ligue, les intrigues de Catherine qui, pour sauver son fils menacé de tonsure, accepte des Guise le traité de Nemours (18 juillet 1585) si funeste aux protestants. Il y a, la même année, la bulle "privatoire" lancée par le pape Sixte-Quint contre le Béarnais, qu'il déclare déchu de ses droits à la Couronne comme hérétique et relaps, alors qu'il refuse toujours d'abjurer. Il y a, depuis décembre 85, la présence en Guyenne d'un quatrième fils de François de Guise, Mayenne qui, à défaut de génie militaire, met tout son acharnement à vouloir en finir avec le chef des huguenots dont il veut se saisir à tout prix.

En mars 1586 il a réussi à bloquer le Béarnais dans Nérac, qu'il investit de toutes parts et, semble-t-il, sans issue possible.

*
* * *

Jouant de ruse et d'audace Henri parvient pourtant, le 14, à lui échapper. Pendant que des feux d'artillerie sur un point de la ville attestent aux yeux de Mayenne la présence du roi de Navarre, c'est la fuite éperdue de celui-ci par le côté opposé de la petite cité, puis une chevauchée fantastique à travers bois, monts et vallées, toujours sur le point d'être rejoint, déjouant tous les pièges d'un adversaire partout présent, partout en éveil. Divisant ses troupes en vingt petits groupes qui doivent faire jonction dans notre ville, c'est lui qui y parvient le premier, en deux jours ! A l'appel fait par la suite il ne manquera ni un homme, ni un cheval.

En effet, au bout de l'aventure, c'est Sainte-Foy, tenue par Chouppes, Sainte-Foy, forte de cet appareil militaire auquel on travaille avec acharnement depuis des mois et des années ; Sainte-Foy, dont la plupart des habitants sont armés sur l'ordre des consuls et sous le contrôle de la municipalité.

FORTIFICATIONS MODERNES

Disons un mot de cette "ville forte", née de la volonté conjugée du Béarnais et des consuls. Dès le début des troubles, ce sont les antiques murailles de la ville, dont on s'est contenté de réparer les brèches et de renforcer les points faibles. Mais à partir de 1577, peut-être même dès le lendemain de la Saint-Barthélémy (1), c'est, à l'extérieur des vieux murs, tout un système "moderne" de défenses nouvelles, appuyé sur les fossés naturels du Rance et du Vénérol, que les ingénieurs (2) font jaillir du sol. D'année en année, la position se renforce. Dès lors, les sommes folles dépensées en pots-de-vin pour garantir les habitants des "foules de gendarmerie" (3) seront plus judicieusement employées à entourer la ville d'une ceinture de pierre à l'épreuve même de l'artillerie.

(1) Dès 1576, à la faveur d'une longue accalmie (la zone des affrontements s'étant déplacée, tant vers le Quercy-Périgord que vers l'Angoumois, la Saintonge et l'Aunis), Sainte-Foy a un gouverneur de son choix, six pièces d'artillerie et une garnison de deux cents hommes. (d'après Cl. Cordier).

(2) Dont Fabas, Ferry.

(3) *Foules*, dans la vieille acception, oppression, vexations, (Littré), par analogie avec l'action du métier à fouler.

Les travaux, qui se sont poursuivis jusqu'en 1622, devaient aboutir à l'ensemble que présente le montage photographique ci-contre (1), jusqu'en 1635, date de leur démolition.

Ces fortifications, qui font déjà penser à Vauban, comprendront, dans leur état d'achèvement, une vaste ceinture à saillants et rentrants avec quelques ouvrages avancés, surtout pour la défense des trois principales portes de la ville : bastion et redan de la porte Perrine, au midi ; "Fort Coreilhes" à la porte de Bordeaux ; "Citadelle" enfin à la porte de Bergerac.

Ce dernier ouvrage, le plus tardif et le plus achevé, comprenant casernes et magasins, amena la destruction de tout le quartier de l'Hôpital-Vieux où les Cordeliers avaient édifié, outre leurs bâtiments conventuels, une soixantaine de masures, dont la ruine ne suffit d'ailleurs pas aux terrassements et aux constructions militaires, puisque la démolition, entre autres, du prieuré de Cabeauze dut en fournir l'appoint.

Devenu roi de France, Henri IV, qu'on taxe souvent d'ingratitude, tint, d'après la tradition reprise par des historiens comme Guinodie à témoigner sa reconnaissance à tels consuls de Sainte-Foy, qui avaient été pour lui des auxiliaires aussi zélés, en leur accordant des lettres de noblesse. Les poivrières, surmontées de girouettes, qui flanquent deux maisons d'angle de la Grand'Rue, en restent l'attestation durable. Nous ignorons les noms des consuls ainsi honorés, mais c'est la ville tout entière qui l'est en leur personne. Les premiers travaux, en effet, ont été effectués aux frais de la communauté et, par la suite, nous l'avons vu, c'est toute la ville, maison par maison, qui est sous les armes.

En 1585, il est prescrit que les "habitants . . . soient cothisés et mis chacun jour pour cent manœuvres, qui travailleront pendant un ou deux mois auxdites fortifications (de) puis le matin jusqu'au soir de chescun desdits jours (2)."

Il est à souhaiter que les "maisons à tourelles" de la rue de la République soient l'objet d'égards de la part de tous : ce sont un peu les titres de noblesse de la petite ville, en souvenir de son passé, tout ensemble héroïque et dolent.

(1) D'après un plan anonyme et non daté conservé à la Bibliothèque nationale.

(2) Délibération du 5 mai 1585, en présence de Favas, spécialement envoyé par le roi de Navarre (cité par Guinodie. *Histoire de Libourne*, t. II, p. 415, Libourne 1876).

1587

PESTE ET FAMINE

Le temple — Coutras

Quatre mois après la folle chevauchée, le 22 juillet 1586, une hôtesse détestable force les portes de notre ville, la peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom.

Plusieurs générations l'avaient connue et, sans remonter au Moyen Age, en 1549, la plupart des notables avaient fui la ville, laissant les malades pauvres, bloqués dans la rue de la Mer, aux bons soins d'"un homme expert en la matière pour soigner les pestiférés et désinfecter les maisons" ; à l'automne 1555, on installe des gardes aux portes de la ville pour refouler tout suspect ; de même en janvier 1561, dans la crainte de la peste qui sévit à Toulouse.

Dans le cortège de celle de 1586, la famine nous est révélée par cet extrait du registre de délibérations de la Jurade (B B 2, F^o 363, notice sans date).

"... commençant à sortir de la peste... et la famine commençant à nous poursuivre, fîmes resolution en recognoissance de ce qu'il plaisoit à nostre Dieu montrer s'appaiser sur nous pour raison de ladicte maladie pestifère, de bastir le temple..."

LE TEMPLE

Pour ce "Nouvel Israël" nourri des souvenirs de l'ancien, le temple devait symboliser la victoire décisive sur les Baals et la sécurité de leur établissement dans la ville. Aussi en parlait-on depuis longtemps, et toujours avec passion. Des "ministres" avaient même menacé de donner leur congé "à cause qu'ilz ne peuvent estre payés de leur(s) gages et aussy pour ce qu'il n'y a point de temple" (novembre 1582).

En avril 1584, une souscription parmi les fidèles "aïans recuilli environ trois cens escutz", les consuls Estienne Reclus, Bernard Leymarie, Jehan Bouloigne et Guilhen Labrouhe firent l'acquisition de la maison de Catherine Estier, sur l'emplacement de laquelle fut édifié, au moyen sans aucun doute de souscriptions nouvelles, ce temple, objet de tant de vœux.

A la diligence des nouveaux consuls, Jehan Faure, "dict Labat", Mathias Celerier, Simon de la Jonye, Nicolas Fauveau, Jehan Chivallier et Estienne Bernard, le temple "fust en tel point le XXVIII de Juin au dict an 1587 que on commença à y prescher et administrer les saints sacrements de la cène et du batesme".

Nous verrons plus loin comment ce temple, moins d'un siècle plus tard, fut détruit (1683). C'est à son emplacement que se tient, chaque samedi, le marché aux œufs et à la volaille.

D'après les travaux du regretté professeur Morize, c'était "un grand édifice, pouvant contenir 3 000 personnes (1), avec des galeries et de hauts pilastres ; il possédait deux cloches, dont l'une subsiste encore au clocher de l'église de Sainte-Foy". Quant à l'autre, elle aurait été, d'après la tradition, jetée à la Dordogne.

(1) 4000 même, d'après l'abbé Bellet (*Voyages littéraires*, mai 1738).

C'est à la première de ces cloches que se rattache l'anecdote suivante rapportée dans ses "cahiers" (inédits) par l'érudit J.-J. RAGON, et digne, pensons-nous, de figurer dans notre Henriade.

"Un jour (1), rentrant en ville par la route de Castillon . . ., Henri jouait au palet avec des écus. Quelqu'un de sa suite portait un sac plein de ces pièces, où le roi puisait pour n'avoir pas à se baisser. C'est cet argent que le roi donna aux réformés de Sainte-Foy, pour être ajouté au bronze dont on devait faire la cloche de leur temple."

"De là, conclut notre auteur, le son argentin de cette cloche, qui se trouve maintenant au clocher de l'église catholique."

LA BATAILLE DE COUTRAS (21 octobre 1587)

Dans l'optique de Sainte-Foy, Coutras, c'est, à dix lieues de nos portes, le triomphe éclatant de son roi bien-aimé, mais c'est peut-être plus encore la miraculeuse aventure de son fidèle protecteur de naguère et ami de toujours, l'ancien gouverneur de Sainte-Foy et de Bergerac, Geoffroi de Vivans.

Nous avons déjà présenté (p. 72) cet extraordinaire meneur d'hommes, partout présent, presque partout victorieux, ce risque-tout généreux, dont l'ambition "ne s'estendoit qu'à estre riche d'honneur et d'amis". Son action à Coutras fut déterminante, et c'est sur lui surtout que nous dirigerons projecteurs et caméras.

*
* *

Après son échec en Guyenne, Mayenne a dû faire place à ce mignon du roi Henri III, Joyeuse, que son maître vient de marier en le dotant princièrement. Venant du Nord, il doit faire sa jonction avec l'armée du maréchal de Matignon, et ainsi écraser sans peine les troupes du roi de Navarre qui redescend de La Rochelle en Guyenne. Tout le plan des Ligueurs devait échouer par l'impatience du duc de Joyeuse et l'assurance qu'il avait de venir seul à bout de son adversaire.

Henri, lui, a bien reçu le renfort des troupes de Guyenne commandées par Turenne. Il nomme Vivans "mestre du camp" de la cavalerie légère de La Trimouille qui, devant la soudaineté de l'attaque, devra se porter au-devant de l'ennemi.

En effet, si le Béarnais a choisi le terrain, c'est Joyeuse qui choisit l'heure et, de ce fait, dès le début de l'action, prend un avantage sur son adversaire. Il s'agit pour Vivans d'amener le front du combat deux lieues en retrait, là où l'attend le roi de Navarre, et dans un délai suffisant pour que son dispositif soit parfaitement en place.

Or, c'est en pleine nuit, de minuit à huit heures, Vivans au plus près de l'ennemi et lui servant de cible que s'effectua cette manœuvre, d'où dépendit finalement le sort de la bataille, comme le roi le proclama à l'issue de la sanglante rencontre.

Mais à quels périls le vaillant capitaine eut-il à faire front au cours de cet engagement de huit heures ! Le narrateur des "Faits d'Armes de Geoffroi de Vivans" nous le montre "à la teste avancée dix pas avant le premier rang, (ce) qui donna moyen aux ennemis de le reconnoistre pour chef le choisir pour rompre leurs lances sur luy ou sur son cheval tout couvert de tronçons ; mais encore l'un luy donna dans le petit ventre, au dessous du nombril, au deffaut des deux (cuissards), l'autre dans le bras droict entre les deux focilles, au deffaut du brassal et du gantelet. Il se tint pourtant toujours à cheval armé et ne voulut partir du champ de bataille qu'il ne veit le canon des ennemis pris et les chefs morts et eux en route.", ce qui nous mène à la tombée de la nuit.

(1) J.-J. Ragon croit pouvoir situer cet épisode dans les semaines qui suivirent la "folle chevauchée" (mars-avril 1586). Il se peut, en effet, que l'on songeât déjà aux cloches du temple dont les travaux devaient être assez avancés.

L'historien protestant N.A.F. Piaux établit ainsi le bilan de cette journée : "La perte des huguenots fut insignifiante, celle des catholiques immense : le champ de bataille était couvert de leurs morts : trois mille soldats, quatre cents gentilshommes avaient mordu la poussière ; drapeaux, canons, arquebuses, étaient tombés au pouvoir des vainqueurs, ainsi que la caisse militaire qui contenait 600.000 écus. Le duc de Joyeuse était au nombre des morts."

Histoire populaire du protestantisme français
Paris, s.d. p. 138

*
* *

Le malheureux était quasi mourant, et, le bruit de sa mort étant parvenu aux oreilles du roi, "Il ne seroit pas bon au roy de Navarre, dit celui-ci, de gagner tous les jours des batailles par la perte de tels capitaines".

La blessure du bras n'avait pas brisé d'os, mais "le fer de la lance avoit traversé le bras entièrement, et le tronçon du bois estoit de deux pieds de long de l'autre part. Il fallut donc s'ier d'un costé, et puis, avec des tenailles, tirer le fer de l'autre."

Vers le soir de cette journée du 21 octobre 1587, "il fut mis dans un logis, ou le Roy de Navarre, M. le prince de Condé, M. le comte de Soyssons, Messieurs de la Trimouille et de Turenne viendrent mettre pied à terre pour le voir et caresser."

Porté sur un brancard le lendemain, il fit étape de nuit au château de Gurçon, souffrant atrocement et "conjurant tous ses amis de lui donner du pistolet dans la teste."

"De Gurçon, continue le narrateur, le 4^e jour, il se rendit à Sainte-Foy, fait mettre sa compagnie en bataille, les harangue, les remercie, les conjure de le revenir trouver bien tost et ne quitter point sa fortune, se met au liet, disant n'avoir plus de douleur. Or estoit-elle ostée, d'autant que la putrefaction se formoit dans son ventre, soupe et dort toute la nuict."

"Le S^r Loyseau, de Bragerac, estoit arrivé dès le soir et, l'ayant sondé, faisoit d'abord mesme jugement que les autres, mais lendemain 5^e jour, pressé par ledit sieur qui luy disoit son ventre s'en aller en gangrène et le pressoit de lui faire des incisions, à l'appareil du soir lui ayant donné quelques coups de razouer, tira une esquille de boys de la longueur du doigt et, se voulant arrester sans le tourmenter davantage . . . craignant qu'il mourust entre ses mains, fust exhorté par le dit S^r mesme, d'achever, et qu'il se confiasst en son courage, suffisant encore d'endurer tous ces tourments."

*
* *

Le chirurgien et le patient étaient de vieille connaissance, s'étant déjà rencontrés à l'issue de plusieurs bagarres, l'un soignant l'autre et gagnant sa haute estime et sa totale confiance. C'est là peut-être la cause déterminante du miracle que voici.

*
* *

"Lors, le dit S^r Loyseau l'ayant fait mettre de genoux, autour de luy tous ceux de sa maison l'exhortoit à recevoir patiemment la mort comme s'il leust deu esgorger, et donnant divers coups de razouer, tira avec la main du milieu des boyaux un fer de lance doré, quarré, des plus grands qu'on voye, sans que le dit sieur fist nul cry ni autre geste que grincer les dents."

A la réserve des formules de ses merveilleux remèdes, dont il a gardé le secret, Loyseau, dans un mémoire sur ce "cas" hors série, décrit ainsi le rétablissement de son malade :

"Je lui composay un baume duquel je lui remplissois sa playe soir et matin. Je lui deffendis de boire et toute viande solide, lui faisant prendre seulement un hordeat (1) le matin et un autre le soir. Je luy faisois prendre soir et matin des potions vulnéraires. Et Dieu bénit tellement c'est oeuvre qu'au seiziesme ou dix-septiesme jour, je n'y mis qu'un emplastre solide vulnéraire, et ledit sieur de Vivans monta à cheval et vint coucher à Saint-Sernin, chez un sien parent, estant parfaitement guéry."

*
* *

Un tableau, dans le grand salon du château de Gageac, demeure de M. le Comte et de Madame la Comtesse de la Verrerie de Vivans, nous montre, au chevet de l'illustre convalescent, le futur Henri IV entouré de quelques gentilshommes. Pieusement la postérité a recueilli ces gaillardes paroles du Béarnais : "Il en devait crever ! Là où est Dieu, le diable n'en peut nuire !" C'est cette dernière phrase qui devint la devise de la maison de Vivans.

UNE VICTOIRE SANS LENDEMAIN

Nous avons vu le vaillant capitaine, à l'article de la mort, congédiant ses troupes, dès son arrivée à Sainte-Foy. Ce fut de même la dispersion de toute l'armée victorieuse, comme si Coutras eût signifié la défaite définitive de la Ligue.

Or, une armée de mercenaires allemands et suisses combattant pour le parti huguenot venait de pénétrer en France et cherchait à faire sa jonction avec les troupes du roi de Navarre. Au lieu de la rencontre prévue, ce sera à Vimory près de Montargis (26 oct. 87) celle d'Henri de Guise qui mettra les reîtres en déroute.

On épiloguera longtemps sur cette victoire de Coutras sans autre lendemain que la hâte d'Henri à aller rejoindre sa maîtresse, la comtesse d'Andouin, la belle Corisande, pour lui faire hommage des drapeaux conquis sur l'ennemi !

*
* *

Bientôt d'autres affaires attireront loin de nos murs le futur Henri IV. Ses séjours à Sainte-Foy se feront plus rares et plus brefs, le dernier datant de mars 1588. Il semble qu'à mesure qu'il se rapproche du trône, il s'éloigne de notre bonne ville. Il s'éloignera bien davantage du cœur de nos compatriotes lors du "saut périlleux" de sa conversion.

(1) Une savante préparation à base d'orge.

Henri, roi de France et de Navarre



La succession des événements qui séparent le poignard de Jacques Clément (2 août 1589) de celui de Ravallac (14 mai 1610) furent, qu'on n'en doute pas, intensément "vécus" et passionnément commentés par les bonnes gens de Sainte-Foy, applaudissant aux victoires d'Henri IV, déplorant ses échecs, mais maudissant plus encore ses compromissions et ses reniements.

L'abjuration surtout (23 juillet 1593) ne fut, aux yeux de ces juges sévères, aveuglément étrangers à la "haute politique" du nouveau roi, qu'une inexpiable trahison de "la Cause".

Dès cette époque, et jusqu'à la soumission de 1622, Sainte-Foy se fera une solide réputation de turbulence, "foyer continu d'agitations, et mécontentement et de murmures", dit Claudine Cordier.

AUTOUR DE L'EDIT DE NANTES

Signé le 15 avril 1598, l'édit de Nantes n'a pas été une heureuse improvisation mais le résultat de contacts reiterés entre le roi et les représentants dûment qualifiés des Eglises réformées de France. Pour rendre possible ce dialogue il fallait, parallèlement à l'organisation ecclésiastique de ces Eglises, du ressort des synodes, une représentation politique. Ce fut le rôle des "Assemblées politiques", dont l'une des premières, et la plus importante, fut tenue en 1594 dans notre ville.

L'ASSEMBLEE POLITIQUE DE 1594

Sur le plan de l'organisation, l'Assemblée générale de Sainte-Foy, composée de trente députés, renonça à la nomination d'un éventuel protecteur, pour créer à sa place un conseil général, de structure analogue à celle des Etats généraux du royaume, comprenant quatre gentilhommes, quatre représentants du Tiers-Etat, et seulement deux ministres, pris chacun dans une des dix provinces délimitées à Sainte-Foy. La députation du conseil général vers le roi avait pour mission de "demander le changement de trefve en paix" (d'Aubigné).

Une résolution en 28 articles, plus 8 articles secrets, allait offrir un canevas solide pour l'élaboration d'un statut politico-religieux de la France pacifiée, plus juste et plus durable que le précédent édit auquel il est fait référence (Poitiers-Bergerac 1577).

Au nombre des revendications de l'Assemblée figure la création de chambres mi-parties pour régler à l'avenir tout conflit politico-religieux. Dans un dessein d'apaisement et dans un souci de réciprocité, un article suggérait "que l'exercice de la religion réformée cesseroit dans les lieux où il avoit été mis par surprise, pourveu que cela se pût faire sans sedition, et qu'on retabliroit la Messe dans les lieux où elle étoit avant la dernière guerre . . ." (1).

Ajoutons que l'Assemblée politique de Sainte-Foy eut en outre la sagesse d'éconduire la troupe révoltée des Croquants du Périgord venue lui offrir ses services, et, par là même, d'amener sa dispersion.

(1) Elie Benoist, *Histoire de l'Edit de Nantes* (Delft, 1683), t. 1, pp. 129-130.

Les Assemblées qui suivirent (Saumur 1595, Loudun 1596, Vendôme 1597, Châtellerault 1598) ont valeur de véritables négociations. Elles permirent de serrer toujours de plus près la conjoncture politique, jusqu'au jour où, les derniers obstacles levés (ou presque), Henri-le-Grand put paraphraser le célèbre édit, que Saint-Simon jugeait "un chef-d'oeuvre de politique et de grand sens".

AU LENDEMAIN DE L'EDIT

D'autres Assemblées politiques réunirent les représentants des Eglises pour l'application de l'édit de Nantes, dont deux à Sainte-Foy sous le règne d'Henri IV ; cinq autres pendant la minorité de Louis XIII : trois en 1613, une en 1614, une enfin en 1616, alors que le jeune roi, selon le mot d'Henri Martin est déclaré "majeur selon la loi, mais mineur selon la nature".

DANS LA FRANCE CONVALESCENTE . . .

. . . SAINTE-FOY TOUJOURS INQUIETE ET FEBRILE

En ce début du XVII^e siècle, les deux aspects "historiques" du protestantisme français, à la fois religieux et militaire, créaient dans les esprits une confusion que nous pouvons essayer de comprendre.

A Sainte-Foy, comme dans toutes les villes où l'exercice de la religion était reconnu, et plus encore s'agissant d'une "Ville de sûreté", le sentiment d'un privilège acquis partageait les cœurs entre l'auto-satisfaction et le regret de voir, ailleurs, des temples se fermer, des communautés réduites à franchir des lieues pour célébrer leur culte hors des murs des grandes villes (Charenton pour Paris, Bègles pour Bordeaux), et surtout toute extension géographique de l'Eglise impossible à l'avenir (1). Parlant de l'édit de Nantes, Fortunat Strowski a pu dire qu'il s'était "refermé comme un tombeau sur les protestants". Jusque là, par la parole, ou, hélas ! par l'épée, on pouvait espérer convaincre et convertir, gagner de proche en proche. On n'était plus désormais que le "petit troupeau" replié sur soi-même, sans autre contact avec les autres petits troupeaux que les aléatoires synodes, provinciaux ou nationaux, soumis au bon vouloir du prince, et les Assemblées, parfois en marge de la légalité.

NOUVEAUX GRIEFS

Du vivant d'Henri IV, nos compatriotes arrivaient sans trop de peine à se faire une raison. On le savait entouré d'hommes sages, Sully, d'Aubigné, La Force, Duplessy-Mornay, et l'on se répétait, les uns avec délectation, d'autres avec scepticisme, qu'il lui arrivait, parlant aux députés des Eglises de la Réforme, d'employer le mot *nous* comme s'il se comptait toujours du nombre.

Les lendemains de sa mort devaient apporter à la petite ville de nouveaux motifs de désespoir ou de colère, d'inquiétude pour tous, d'une inquiétude renaissant à chaque nouvelle parvenue de la Capitale : une Médicis, régente couronnée du royaume, elle-même régentée par une sorcière ; un Sully mis résolument à l'écart du pouvoir, pour faire place à un Concini ; un double mariage espagnol, les enfants du Béarnais, Louis XIII et Elisabeth, épousant deux petits-enfants de Philippe II, de mémoire abhorrée !

(1) Art. XIII. "Défendons très-expressément à tous ceux de ladite Religion faire aucun Exercice d'icelle . . . fors qu'ès lieux permis et octroyez par le présent Edit".

VERS LA REBELLION

On ne pouvait oublier, dans la vallée protestante surtout, que trois générations avaient, avec des fortunes diverses, su faire face au danger. A maintes reprises le loyalisme envers la personne du roi, Charles IX ou Henri III, avait été conditionnel.

De même le "pouvoir" de Louis XIII avant Richelieu, si contesté, entre 1610 et 1617, à la Cour même, par la reine-mère, par Condé et les princes (les ducs de Vendôme, de Mayenne et de Nevers), paraissait contestable à toute une partie du pays, dont "ceux de la R.P.R." (1). Les Assemblées politiques tendaient au maintien des places de sûreté bien au-delà des huit années prévues par l'édit. Dans ce climat d'anarchie chacune d'elles se considérait, en toute bonne conscience, comme une république en marge du royaume. Quoique plus faible que Montauban ou La Rochelle, Sainte-Foy n'était pas la dernière. L'esprit d'indépendance, voire de révolte, avait gagné des bourgades aussi modestes que Montravail, qui fut si facilement rayée de la carte.

SOUSSION "SOUS BENEFICE D'INVENTAIRE"

Face à la capitale parisienne une autre capitale, La Rochelle — dont l'Assemblée, faisant suite à celle de Sainte-Foy, Saumur et autres lieux — orchestre la politique huguenote, singulièrement ferme, tant sur le plan militaire que sur celui de l'administration. Dans presque toute la Guyenne, l'insurrection est plus ou moins larvée, les religionnaires épient les moindres fautes des chefs de l'armée royale pour en tirer profit.

Cette armée, conduite par Louis XIII en personne, avait pour chef de Luynes, promu maréchal, assisté de Lesdiguières, traître à la Cause. La prise de Saumur (mars 1621) ne peut être attribuée qu'à un véritable abus de confiance à l'encontre de Duplessis-Mornay, ce fidèle soutien de la jeunesse du roi. Niort, Fontenay-le-Comte, Chateaufort, Pons furent livrés par leurs gouverneurs, incapables de résister aux avantages personnels qui leur étaient offerts. Saint-Jean-d'Angély, fièrement défendu par Rohan de Soubise, dut cependant céder à un siège magistralement conduit par le roi et son ministre (printemps 1621).

Cette imposante série de succès royaux incline les défenseurs de Sainte-Foy à la prudence et à la soumission. A Coutras où le roi vient d'arriver, ils dépêchent des députés pour protester de leur obéissance et de leur dévouement.

Quelques jours plus tard, le 9 juillet, Louis XIII, toujours accompagné de de Luynes, s'arrête aux portes de la ville, sur la rive droite, au château de Mézières. Pendant deux jours, le monarque et la cité semblent se mesurer. Finalement les clés d'or sont humblement apportées au souverain, qui fait son entrée, accueillie avec courtoisie à défaut d'enthousiasme.

L'ECHEC ROYAL DEVANT MONTAUBAN ET SES CONSEQUENCES

Le roi, toujours flanqué de son connétable, se rend à Montauban dont le siège, conduit par Mayenne et le maréchal de Thémines, dure depuis trois semaines. Pendant deux mois, du 17 août au 17 octobre, vingt mille "royaux" investissent la place, défendue au chant des psaumes par des hommes et un grand nombre de femmes également résolus, renfort d'une garnison de cinq mille hommes commandés en chef par le comte d'Orval, sous les conseils de La Force, son beau-père. L'assaut, offert en spectacle au roi le 17 octobre, est un désastre pour l'armée, et Louis XIII donne l'ordre de la retraite.

(1) "Religion prétendue Réformée" : c'est l'appellation sous laquelle est désignée la religion protestante dans le texte même de l'édit de Nantes. Elle en restera la désignation officielle sous tout l'ancien régime, malgré les protestations réitérées des représentants de l'Eglise, tant que leur voix put se faire entendre.

Cette victoire calviniste enhardit ceux de Sainte-Foy qui passent à la rébellion ouverte, convainquent le marquis de La Force de se mettre à leur tête et l'accueillent en janvier 1622 avec un enthousiasme délirant.

Théobon, qui a remplacé son père, Boisse-Pardaillan, comme gouverneur, est suspect (1), et La Force ayant d'autres places à défendre, notamment Bergerac, l'Assemblée des bourgeois délibère de ne reconnaître "autre gouverneur, quel qu'il puisse estre, que Messieurs les consuls d'icelle pour le bien et service du Roy (*sic !*), union des esglises et soulagement du peuple".

Cependant, le roi veut en finir, et la victoire semble incliner de son côté en Saintonge. D'autre part, l'armée royale du duc d'Elbeuf remporte, au siège de Tonneins, un éclatant succès. La Force n'a pu que laisser à Clairac son fils mourant, Monpouillan. Dans une chevauchée épique il vient prévenir Sainte-Foy de l'imminence du danger. Il est porteur d'une lettre de La Ville-aux-Clercs, comte de Brienne, secrétaire d'Etat, "tendant à demander un accommodement avec Sa Majesté au sujet de la ville de Sainte-Foy".

PREMIER ESSAI DE NEGOCIATION

En attendant d'y répondre, il fait battre le rappel de toutes les forces huguenotes disponibles pour voler au secours de la ville menacée. Sur les assurances reçues il accepte la rencontre et propose à Brienne, comme lieu de rendez-vous, le château de La Beauze, dans la paroisse des Lèves, à quelques kilomètres de Sainte-Foy.

Une première négociation y est amorcée, mais reste sans conclusion. Peu sensible aux offres flatteuses le concernant, La Force prétend faire de Sainte-Foy l'enjeu *national* d'une politique de tolérance à l'égard des religionnaires, de merci en faveur des révoltés, à quoi le secrétaire ne peut souscrire au nom du roi.

LE SIEGE

Cependant la ville commence à subir un siège en règle. Le prince de Condé et le duc d'Elbeuf s'approchent, tandis que les renforts escomptés par les assiégés ne sont point parvenus. Quelques détachements se présenteront trop tard pour faire leur jonction avec la garnison. Mais l'intimidation semble réussir aux assiégés qui réalisent une sortie très meurtrière pour les royaux, ce dont La Force tire argument auprès de Brienne.

Il faut bien dire que les arguments commencent sérieusement à manquer : les fortifications, capables de faire encore impression sur les assiégeants sont, en fait, médiocres, les effectifs très insuffisants, et si les réserves de blé sont importantes, les moulins, défectueux, sont dans l'impossibilité de le moudre.

REPRISE ET CONCLUSION DES NEGOCIATIONS

La Force accepte donc de renouer les pourparlers. Des deux côtés, on a hâte d'en finir. Brienne est reçu à Sainte-Foy en négociateur, en présence des consuls. Sous réserve de rectification par le roi, il est convenu que la ville serait maintenue en état, sauf rasement des derniers ouvrages, et que ni les habitants, ni les combattants ne seraient inquiétés pour faits de guerre. A la dernière minute, le zèle des pasteurs faillit tout compromettre !

(1) Il faut lire le récit, romancé mais si vivant.

DERNIERE VISITE ROYALE

Finalem^{ent}, précédé d'une lettre de rémission jetant le voile de l'oubli sur tous les faits de rebellion depuis 1620, Louis XIII faisait son entrée, le 25 mai, un mercredi. La relève de la garnison, par Bassompierre, avait eu lieu la veille et, le lendemain, jour de la Fête-Dieu, le culte catholique était symboliquement rétabli, le roi entendant la messe du Saint-Sacrement dans les ruines de l'église.

Avant de repartir, le 28, Louis XIII accorda encore à La Force le bâton de maréchal et, à titre de dédommagement, lui fit compter deux cent mille écus. Conclusion onéreuse, peut-être, mais Sainte-Foy était estimée la valoir. Lequel de ses enfants y contredirait ?



L'ENJEU DE QUATRE LOUIS



SAINTE-FOY AU LENDEMAIN DE SA SOUMISSION

A partir de mai 1622, la soumission de Sainte-Foy à l'autorité royale ne devait plus se démentir jusqu'à la Révolution française de 1789. Ni l'insurrection bordelaise de 1636, ni les vagues successives de la Fronde ne devaient faire sortir la ville assagie d'un fidèle loyalisme.

La question religieuse restera sans doute jusqu'à la veille de la Révolution d'une quotidienne actualité, et nous devons bien y revenir. Mais essayons pour l'instant de nous en abstraire et de signaler quelques faits saillants de la vie de la petite cité dans la première moitié du XVII^e siècle.

DESTRUCTION DES FORTIFICATIONS MODERNES

Imposée lors de la reddition de la ville, la destruction des ouvrages modernes – à la réserve des murs et tours du XIII^e siècle – se poursuit à la diligence des consuls et sous la surveillance de Beaumont et de son régiment.

Destruction coûteuse, aux yeux des officiers municipaux, et lente aux yeux de Beaumont qui multiplie, jusque dans les juridictions voisines, les levées d'hommes et d'argent.

A l'est de la ville, la citadelle, l'ouvrage le plus important, fut toutefois maintenue : c'était la présence de l'autorité royale qu'il fallait rappeler à une population si longtemps rebelle. Pendant quatorze ans, la garnison de Beaumont et de ses successeurs pesa lourdement sur les habitants qui devaient assurer sa subsistance. La minorité catholique faisait chorus avec la majorité protestante pour soustraire la communauté à cet humiliant tribut. Enfin, en 1634, le roi se laissa fléchir, moyennant paiement de 4 000 livres et son Conseil autorisa en 1635 la démolition, qui fut retardée encore par l'insurrection bordelaise de 1636.

PESTES ET FAMINE

Ces années furent parmi les plus tristes de notre histoire locale. La misère y était à son comble. La hideuse peste vint encore ajouter un trait à ce sombre tableau. Les indigents frappés du terrible fléau étaient transportés avec toute leur famille hors des remparts dans de misérables huttes. Le sieur Mouragne, chirurgien, chargé de les soigner, ne put rentrer par la suite dans la ville qu'il n'eût fait sa quarantaine.

Quelques années plus tard, en 1643, ce furent quelque vingt prisonniers espagnols qui furent les premières victimes d'une effroyable famine. Plusieurs d'entre eux moururent de faim !

LES CROQUANTS DU PERIGORD

Née de la misère, la seconde expédition des Croquants du Périgord devait (comme la première sous le gouvernement du marquis de La Force) s'éteindre sous les murs de Sainte-Foy. Dix mille hommes en armes, pour la plupart anciens soldats rendus à leurs foyers en ruines, étaient commandés — à son corps défendant — par Lamothe-La Forest. Maîtres de la plus grande partie du Périgord et du Quercy, ils avaient soumis Bergerac sans difficulté. Sainte-Foy devait être l'étape suivante (1).

Mais, quoique démantelée, la ville reçut du duc d'Épernon, gouverneur de la Guyenne, un renfort de deux cent cinquante hommes commandés par Codiré, l'un de ses gardes, homme habile et résolu. Déconcertés par une résistance à laquelle leurs succès précédents ne les avaient pas préparés les Croquants, jusqu'alors groupés, durent se diviser en plusieurs bandes. L'une d'elles fut écrasée à La Sauvetat par La Valette, fils du duc d'Épernon, et ce fut la fin de la terrifiante menace.

Bien que les guerres de Religion aient pris fin depuis un demi-siècle, on voit par ce qui se passe dans ce petit coin de la Guyenne, combien sont lentes à guérir de telles blessures.



LA CONTRE-OFFENSIVE CATHOLIQUE

I

De l'édit de Nantes à sa révocation

"ESTAT DES AMES"

La reddition de Sainte-Foy, la prise et le rasement total de Montravel ont mis un point final au triomphe incontesté de la Réforme dans la vallée.

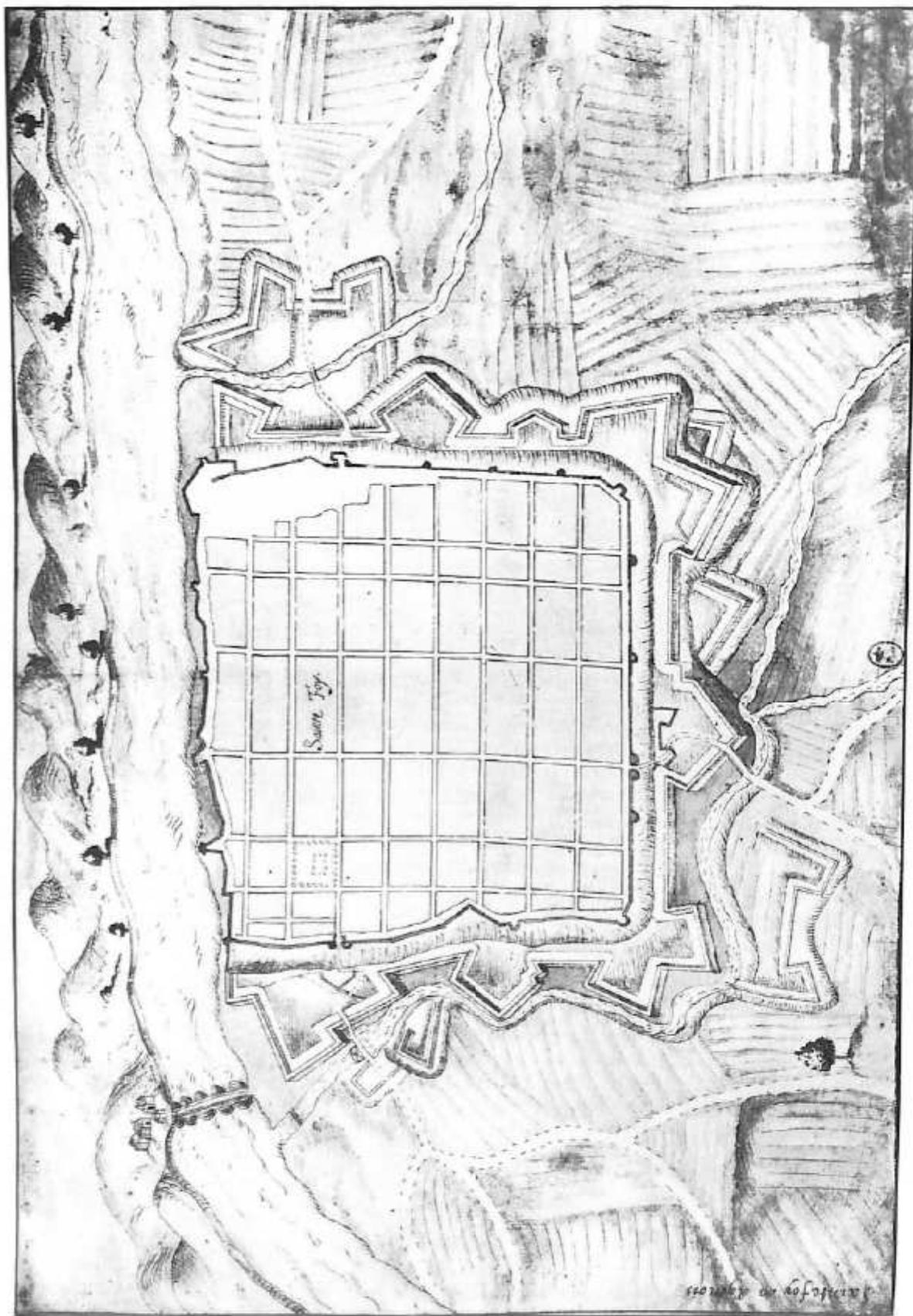
La messe du Saint-Sacrement célébrée le 26 mai 1622 en présence du roi dans les ruines de l'église se voulait symbolique, et même prophétique. Elle le fut, en effet. Mais il faut noter combien, à ses débuts, la recatholicisation de la vallée autour de sa capitale spirituelle fut lente et combien elle eut besoin de l'appui contraignant du Pouvoir, sous le règne des quatre Louis, pour atteindre, en 1789, une partie notable, sans plus, de la population.

Le premier curé de la "reconquête" à Sainte-Foy, Buisson, note en 1630 sous le titre "Estat des Ames" : "Le Dexieme janvier 1624 que je vins en ville pour y fere ma residence, j'y trouvay de catholiques faisant profession de la Religion Catholique apostolique Romene . . .". Suivent quatre noms, dont ceux de deux soldats de la garnison.

L'ERE DE LA CONTROVERSE

Déjà les religieux ont repris pied dans la ville : des Cordeliers, comme avant 1562, mais de plus une nouvelle communauté issue elle aussi des Franciscains : ce sont les Recollets, spécialement formés en vue de la catéchèse en milieu huguenot, présents dans toutes les villes où le protestantisme s'est implanté comme à Bordeaux, à Libourne, à Bergerac, dans les mêmes lieux où un siècle et demi plus tard se dresseront des couvents des "demoiselles de la Foi".

- (1) Une troisième révolte des Croquants du Périgord, à la fin du règne de Louis XIII, de 1637 à 1642, fut plus localisée, entre Mussidan - Périgueux et Bergerac, et laissa Sainte-Foy hors d'atteinte. Elle eut pour chef Guerlety, qui obtint finalement le pardon royal, une compagnie franche de 200 fusils et le gouvernement de la place de Verceil sur le versant italien des Alpes.



Saver's Joy

Map of the City of Saver's Joy

Notons enfin la présence, de 1623 à 1637, des "missions royales" des Jésuites, et la création d'une confrérie du Saint-Sacrement, dont E. Lavisse a pu dire : "La compagnie du Saint-Sacrement, dévote, charitable, espionne, implacable en ses poursuites, et qui avait des affiliations en tous les endroits utiles, s'acharnait contre la R.P.R. . . .".



On ne se bat plus, Dieu merci, entre protestants et catholiques, à coups d'arquebuse mais à grand renfort d'arguments tirés des textes sacrés et des Pères de l'Église. Ces disputes se déroulent parfois sous forme de "conférences", telle celle qui se réunit, en avril-mai 1623, au château de La Roque-Vignerons (aujourd'hui propriété de M. de La Bardonnie), autour du thème de l'Eucharistie d'après saint Augustin. Nous en trouvons mention dans un gros ouvrage de Pierre Hesperien, pasteur à Sainte-Foy, répondant au "Triomphe de l'Eucharistie du "sieur Sixte, Recollet".

Cette *Conformité de Croyance* d'Hesperien nous intéresse à un autre titre, c'est qu'elle sort des presses de "Hierosme Maran à Sainte-Foy". En effet, de 1623 à 1636 Jérôme Maran, venant de Jonzac, installe une imprimerie rue de l'Orme. Huit volumineux ouvrages de controverse signés de pasteurs de Sainte-Foy ou de l'Agenais y sont ainsi édités.

SOUS LA HALLE

Une autre forme de la controverse religieuse, la dispute publique, était davantage encore conforme aux moeurs de l'époque, graves mais rudes, et s'intégrait davantage à la vie quotidienne de la petite cité.

Au "prêche" du pasteur (deux fois par semaine) les prêtres ou les religieux assistaient fréquemment et parfois ne se faisaient pas faute d'interrompre bruyamment le ministre. A partir de 1645, où furent rétablies à Sainte-Foy les prédications de l'Avent et du Carême, c'est généralement sous la halle (1), à l'emplacement actuel de la mairie, que se disputait la controverse, le moine prêcheur s'efforçant de réfuter le sermon du matin du pasteur.

APRES LA DISPUTE LA CONTRAINTE

Cette forme de lutte contre les thèses de la Réforme n'avait rien que de légitime et il en fut ainsi dans toute la France protestante. Les fruits en furent-ils décevants ? le parti dévot qui, depuis la mort de Henri IV, gouvernait en marge du pouvoir royal, obtint qu'y fût ajoutée la pression. La règle d'or fut désormais que l'édit de Nantes, scellé du cachet vert, étant "perpétuel et irrévocable", il serait appliqué "à la rigueur". Cela veut dire que toute liberté non spécifiée en faveur des communautés protestantes pouvait être supprimée sans y contredire formellement.

SANS L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

En ce qui concerne Sainte-Foy, c'est en premier lieu l'élimination progressive des consuls et des jurats protestants :

- En 1623, sur trois consuls à élire, le premier consul sera catholique, et désigné par le duc d'Épernon, gouverneur de la province :

(1) Réf. GG Jex 7 octobre 1646. Controverse prêchée par le P. Fabien sous la halle de Sainte-Foy. Le même P. Fabien a assisté au Synode de Monflanquin, où il a prêché la controverse.

- En 1625, (alors que la population de la ville compte seulement trois ou quatre catholiques), c'est le partage égal des charges consulaires entre protestants et catholiques (deux de chaque confession) ;
- En 1632, la même mesure est imposée concernant les jurats (douze catholiques sur vingt-quatre) ;
- En 1635, le consulat comprendra quatre catholiques pour deux protestants ;
- En 1681, ce sera cinq catholiques sur six et, à la Jurade, dix-huit sur vingt-quatre ;
- La même année, c'est enfin l'élimination totale des protestants, et du consulat, et de la Jurade, celle-ci réduite à dix-huit membres.

ELIMINATION DES CHARGES OFFICIELLES ET DES PROFESSIONS LIBERALES

Parallèlement à cette éviction progressive des religionnaires de l'administration municipale dans les villes et leur ressort juridique, l'interdiction s'étend de proche en proche à toutes les charges officielles : greffier, procureur, secrétaire de communautés, officiers divers auprès des seigneurs hauts justiciers (avocat, notaire, etc.).

Les sages-femmes sont frappées d'interdiction à dater du 20 février 1680. Quant aux médecins, de même que les avocats, il n'en sera plus reçu de la R.P.R. à partir du 6 août 1685. Mais là, nous sommes arrivés à la veille de l'édit de révocation (octobre 85) qui interdira formellement pour les protestants l'exercice de ces deux dernières professions, ainsi que l'enseignement.

AUTRES MESURES D'EXCEPTION

Il est également interdit aux religionnaires d'exercer les professions d'apothicaire ou de chirurgien, d'épicier, d'imprimeur ou de libraire. Défense est faite de prendre des domestiques protestants ; aux maîtres-artisans de former des apprentis, pas plus catholiques que protestants.

Pour les pasteurs, avant qu'ils soient chassés de France jusqu'au dernier, les possibilités de leur ministère se restreignent comme peau de chagrin. Le titre même de pasteur leur est contesté (1^{er} février 1669). Le port de la robe leur est interdit hors de leurs prêches. La durée de leur résidence dans une paroisse est limitée à trois ans, avec interdiction de tout échange de chaire avec un collègue voisin. Pour eux, une nouvelle paroisse, au terme de ces trois ans, doit être distante d'au moins vingt lieues de la précédente.

Du roi et de la religion catholique ils ne doivent parler qu'"avec tout respect". La célébration des baptêmes et mariages ne doit être accompagnée d'aucune exhortation et, pour les inhumations, expressément hors des églises et cimetières paroissiaux (1), les horaires en sont stricts et le nombre des participants limité à trente. Visitant les prisonniers, ils ne pourront les consoler "qu'à voix basse et sans scandale" (D R I II 69).

Ces mesures d'exception étaient, certes, accueillies par les huguenots de France avec douleur, sinon avec amertume, mais sans esprit de révolte.

Il en est d'autres, en revanche, qui révoltaient au plus profond des consciences nos ancêtres protestants (et qui, dans notre France d'aujourd'hui, n'a pas, plus nombreux qu'on ne pense, d'ancêtres protestants ?) Ce sont celles qui concernent . . .

(1) De là, dans la vallée comme dans toutes les provinces à forte densité protestante, les nombreuses tombes familiales en bordure des propriétés rurales.

LES ENFANTS ET LES MOURANTS

C'est auprès d'eux que les pressions se font les plus violentes et les plus odieuses. Dans la lutte engagée contre l'"hérésie", il faut en gagner le plus grand nombre en dépit de leur entourage.

Le principe de l'autorité paternelle, jusqu'alors considéré par tous comme un dogme sacrosaint, est sapé à la base. En 1665 un arrêt du conseil décide l'émancipation des enfants de la R.P.R. qui ont licence de quitter leurs parents, les garçons à quatorze ans, les filles à douze ans. Par la suite (Déclaration du Roy du 17 juin 1681), cet âge d'émancipation est abaissé à sept ans. La même déclaration fait défense à ceux de la R.P.R. "de faire élever leurs enfants dans les païs Etrangers". Il s'agit, en fait, de donner une base légale aux rapt d'enfants pour les faire élever, dans des couvents ou des collèges, dans la religion catholique, aux frais des parents bien entendu (Déclaration du Roy du 24 octobre 1665). Si l'on voulait une preuve de l'efficacité de ces mesures, il suffirait de rappeler l'exemple d'Henri Nonpar de Caumont, ravi à treize ans aux siens, envoyés : le père à la Bastille, la mère à Angers dans un couvent. Devenu duc de La Force en 1699, le premier soin de ce docile élève des Jésuites fut d'expurger par le feu la bibliothèque de ses ancêtres pour se mettre ensuite à dragonner dans le Bergeracois. Il est vrai que la bassesse courtisane motivait ces actions largement étalées aux yeux du Roi-Soleil, davantage que son zèle religieux.

* *
*

Les "Déclarations du Roy des 19 novembre 1680, 7 avril et 20 juin 1681", portent que "les juges ordinaires . . . ou à défaut le premier ou le plus ancien consul, ou à défaut encore le premier ou le second marguillier du lieu, iront chez ceux de la R.P.R. qui seront malades, pour sçavoir s'ils veulent mourir dans lad. religion" . . . "ou embrasser la Religion catholique" . . . "et en cas que lesdits de ladite R.P.R. désirent de se faire instruire dans la Religion Catholique, voulons que lesdits (officiers) fassent venir sans délai et au désir desdits malades, les Ecclésiastiques qu'ils auront demandés, sans que leurs parents ou autres puissent y donner aucun empêchement."

Nous ignorons, si à Sainte-Foy, les officiers municipaux mirent beaucoup d'empressement à courir au chevet des mourants, mais ce qui est certain c'est qu'ils n'y furent pas seuls, précédés ou suivis par . . .

"LES FEMMES FORTES"

Voici comment (en 1690 il est vrai), le curé, plaignant, dénonce "certaines femmes bourgeoises nouvelles converties de cette ville, qui se sont érigées en prédicantes et ont pris le nom de femmes fortes . . . parcourent les maisons où il y a des malades, surtout les pauvres et, quoiqu'ils ne manquent pas de secours nécessaires . . . elles leur fournissent, sous prétexte de charité, des aliments et autres choses nécessaires, pour ensuite les empêcher qu'ils ne vivent et meurent en bons catholiques".

L'intervention des "femmes fortes" n'était d'ailleurs pas toujours nécessaire et les mourants se défendaient parfois assez bien contre les assauts des prêtres et des officiels, qui n'avaient plus qu'à rédiger un procès-verbal de carence, tel celui-ci : "Invité à abjurer par le curé (il était assisté de ses vicaires et des consuls de la ville), il répond "qu'il vouloit mourir comme il estoit dans la R.P.R." et, malgré les exhortations dudit curé, il "auroit persisté en son opiniastreté".

LE SALAIRE DES RENIEMENTS

Pour en revenir aux mesures d'exception qui frappaient les religionnaires, celles surtout leur interdisant de proche en proche la plupart des carrières, disons qu'elles tendaient à la fois à recatholiciser les cadres de la vie provinciale et à démoraliser les protestants, puisque les portes qui se fermaient l'une après l'autre devant eux leur seraient rouvertes du jour de leur abjuration.

D'autres avantages leur étaient d'ailleurs offerts. L'un, bien fait pour séduire ceux qui avaient dû contracter des dettes, consistait en un moratoire de trois ans (Arrêt du Conseil du Roy pour la province de Guyenne en date du 21 janvier 1668). Un autre (11 avril 1681) les exemptait pendant deux ans du logement des gens de guerre, ce qui se produisait à Sainte-Foy six et huit fois par an et les assurait de toute manière contre les terrifiantes dragonnades.

LA "GRANDE ILLUSION" ROYALE

On a souvent présenté l'"Edit du Roy du mois d'octobre 1685 portant révocation de celui de Nantes" comme le point de départ d'une nouvelle vague de persécutions contre les protestants notre vie locale et régionale.

Mais, dans l'optique de la Cour, c'est bien plutôt un point d'aboutissement. Depuis des mois et des mois les rapports des Intendants de province, dans leur zèle et leur souci de flatter le prince que le roi a pu sincèrement croire – et ses conseillers le lui ont laissé croire – que la France était redevenue catholique, à la réserve de quelques obstinés, qui finiraient bien par se soumettre à leur tour.

Très significative à cet égard est une "Déclaration du Roy" du 18 mai 1682, plus de trois ans avant la date du fatal édit. En voici l'adresse et les considérants :

"Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre. A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut.

"Le zèle que nous témoignons par tous nos Edits pour la Religion Catholique, Apostolique Romaine, et les soins que nous sommes obligés de prendre pour y ramener nos Sujets qui sont dans l'erreur, ont reçus et reçoivent tous les jours de la bonté Divine toute la bénédiction et tout le succès que Nous pouvons espérer par le nombre infini de conversions qui se font dans toutes les Provinces de notre Royaume.

"Mais comme dans une grande multitude il est impossible qu'il n'y en ait de plus obstinez les uns que les autres, qui refusent tous les secours qu'on leur présente : Nous avons été informez que non seulement ils s'opiniâtrent dans leur aveuglement, mais qu'ils empêchent, en communiquant aux autres plus dociles qu'eux (1) leur malignité contagieuse, qu'ils n'ouvrent les yeux, et inspirent de se retirer avec leurs familles de notre Royaume par des résolutions contraires à leur salut, à leurs propres intérêts, et à la fidélité qu'ils nous doivent."

N'y a-t-il pas dans ces lignes le secret d'un des malentendus les plus funestes de l'histoire ?

DRAGONNADES

Ce "nombre infini de conversions dans toutes les provinces de notre Royaume" s'explique mieux quand on rapproche la date de cette "Déclaration du Roy" (mai 1682) de celle (1680) du déclenchement des dragonnades par Louvois. Le Poitou, surtout, en a connu les horreurs, grâce au zèle de l'intendant Marillac. Tortures, viol, pillage, incendie, massacre d'enfants, tels étaient

(1) C'est-à-dire les "nouveaux convertis" ayant aux yeux du roi, par leur abjuration, fait acte de soumission à ses volontés.

trop souvent les arguments des "missionnaires bottés", sous les yeux des convertisseurs attitrés qui en recueillaient les fruits : abjurations en bonne et due forme.

Telle était la terreur inspirée par de tels procédés que la menace de l'approche massive de forces armées dans une région suffisait parfois à multiplier les "conversions" non seulement individuelles (1), mais collectives, et c'est ce qui se passa à Sainte-Foy le 26 août 1685, dans les circonstances que nous relaterons plus loin.

Mais nous sommes encore — qui le croirait ? — dans une ère de relative "tolérance" où il est encore permis, théoriquement, d'être protestant, où il y a encore, à Sainte-Foy du moins, temple et pasteur, mais pour combien de temps ?

LES TEMPLES ABATTUS

C'est encore à l'édit de Nantes, mais dans son application "à la rigueur", que se réfère la destruction des temples (2).

Déjà en 1662, alors qu'on "s'en tenait encore à cette guerre froide qui permettait d'étouffer la Réforme sans porter atteinte à l'Édit" (Em. Saillens), le jeune roi fit détruire les temples du pays de Gex. Plus exactement, il en fit raser vingt et en épargna deux. Mais "à la rigueur" il aurait pu les abolir tous, puisque l'édit s'appliquait à la France de 1598 et que le pays de Gex n'avait été annexé que trois ans plus tard.

Dans la vallée, comme dans le reste de la France, on prendra toujours le soin d'évoquer, pour ce faire, des prétextes juridiques.

En 1671 ce sont ceux d'Eynesse, des Gourds (Les Lèves), de Loubès, qu'on fait abattre comme ayant été bâtis postérieurement à l'édit ; en 72 et 73, ceux de Saint-André, de Capbeauze et de Ligueux.

Le prétexte, en ce qui concerne le beau temple de Sainte-Foy, c'est qu'il avait été "achepté et édifié des deniers publicz". Ce que nous avons dit au sujet de sa construction semble démontrer le contraire. Le procès fut instruit en mai 1683 à La Réole, où siégeait le Parlement, exilé de Bordeaux. L'arrêt prescrivant la démolition est du 2 juin, et l'exécution en eut lieu du 19 au 21 juillet de cette même année.

Le curé Andrault a laissé une relation triomphale de la cérémonie qui suivit la démolition : procession, bénédiction d'une croix sur "les masures" du temple, sermon par un père Recollet ; chant d'un *Te Deum* et de l'*Exaudiat*, en marche vers l'église, où la cérémonie s'achève "par une messe haute, pour rendre grâce à Dieu d'avoir délivré cette ville de l'exercice de l'hérésie . . .".

Nous savons déjà ce qu'il advint des deux cloches. Les Recollets emportèrent comme trophées les colonnes de pierre soutenant la tribune. Elles sont restées sur l'emplacement de la communauté. Il y a une vingtaine d'années, M. Jean Grenouilleau, propriétaire de cet enclos, les a disposées en pergola sur le mur dominant le quai sur la Dordogne.

* *
*

- (1) Les archives municipales de Sainte-Foy ont conservé un assez grand nombre d'actes d'abjuration. Un seul est antérieur à 1662, date de la prise effective du pouvoir par Louis XIV. Assez rares de 1662 à 1680, leur ombre s'accroît brusquement à partir de 1681, pour se multiplier à l'approche de l'Édit de révocation (octobre 1685).
- (2) LAVISSE (*Hist.* t. VII vol. II, p. 78) "L'Édit (de révocation) ordonnait la démolition des temples et la cessation des exercices, la fermeture des écoles protestantes, le baptême par les curés de ceux qui naîtront de la R.P.R., l'exil des ministres qui ne voudraient pas se convertir, et la peine des galères pour tous sujets de la R.P.R. qui sortiraient du royaume". En fait, pour Sainte-Foy, il n'apportait rien de nouveau.

Les seuls temples restés debout dans la vallée, et pour quelque temps encore ouverts au culte, étaient ceux des châteaux de Théobon, de Larmandie à Gardonne, de La Force enfin, dont le dernier acte porte la date du 19 août 1685.

C'était là, pour les protestants de Sainte-Foy et de la vallée, qui n'avaient pas encore connu les atrocités des dragonnades la fin d'une période, difficile sans doute, traversée d'incessantes épreuves et vexations, mais au cours de laquelle on vivait le rassemblement des fidèles aux cultes du mercredi et du dimanche, la célébration des baptêmes et des mariages, dans l'atmosphère rassurante d'un petit troupeau conduit par des pasteurs fidèles.

Désormais, plus de temple, cela voulait dire plus d'assemblées, plus de groupement visible autour du ministre, plus de chant de ces psaumes tant aimés.

On raconte que, chaque jour, un vieux huguenot, du nom de Malapoigne, venait se recueillir sur les ruines de son temple, en proie aux quolibets des gamins, aux railleries ou aux injures du bas peuple jusqu'au jour où, les coups succédant aux sarcasmes, le malheureux fut si durement traité qu'il succomba, peu de temps après, à ses blessures.

DU TROUPEAU SANS BERCAIL AU TROUPEAU SANS BERGER

La démolition des temples entraînait l'interdiction de tout exercice de la religion (arrêt du Conseil du 30 avril 1685). Pour plus de sûreté, une Déclaration du Roy du 6 août impose aux ministres de résider à six lieues au moins de leur ancienne paroisse.

Entre autres conséquences de cette suppression de l'exercice de la religion réformée, il en est une qui, surtout par la suite, prendra une importance capitale. Les registres de baptêmes, mariages et sépulture ci-devant tenus par les pasteurs, ont dû, avant leur départ, être versés aux greffes des bailliages et sénéchaussées.

Seuls désormais les curés des paroisses seront "officiers d'Etat Civil", avec cette nuance que les sacrements donneraient seuls valeur légale aux enregistrements des naissances et des mariages. Les enfants de la R.P.R. seraient morts civilement "si les parents n'acceptaient le baptême catholique dans les deux jours. Les mariages non bénis par le prêtre ne seraient que concubinages, avec la flétrissure de "bâtards" pour les enfants.

Cette nouvelle contrainte suscitera, jusqu'à l'édit de tolérance de 1787, soit tout un long siècle, la résistance, sournoise ou déclarée des "mal convertis".

*
* *

Cependant, par des méthodes de plus en plus violentes, se poursuit la campagne d'extirpation de l'hérésie, dont le rythme va toujours s'accéléralant. Pour Sainte-Foy, le paroxysme est atteint au cœur de l'été 1685.

SAINTE-FOY SE CONVERTIT "PAR DELIBERATION"

Le bruit se répand, dans la vallée, d'une concentration importante de troupes dans le Béarn, sous le commandement du marquis de Boufflers. Il s'agissait, à l'origine, d'intimider le gouvernement espagnol par la menace d'une "irruption". Mais on apprend bientôt que, l'affaire une fois arrangée avec Madrid, l'idée est venue à l'intendant Foucault de se mettre bien en Cour en faisant dragonner par cette armée providentielle le Béarn protestant, dont les principaux foyers sont Pau

et Orthez. Le succès est tel que Foucault demande à Louvois d'assurer le Roi de la conversion totale du Béarn, de 22000 qu'il en avoit n'en restant pas mille"! (juillet 1685).

L'exemple était trop beau pour n'être pas suivi et les troupes devenues vacantes sont à leur tour mises par Louvois à la disposition de M^{gr} de Ris, intendant de Guyenne.

Sainte-Foy et Bergerac, où sont déjà massés "les bataillons de Poitou et de Touraine et deux compagnies de cavalerie", sont dans la ligne de tir de l'intendant.

*
* *

M^{gr} de Ris est présent, le même jour 25 août dans les deux villes, accompagné, ici, de M^{gr} Jules Mascaron, évêque d'Agen ; là, de l'évêque comte de Périgueux.

On imagine sans peine l'effet de la haute éloquence de ces grands personnages, Mascaron surtout (1).

A Sainte-Foy, l'assemblée convoquée le lendemain à l'hôtel de ville par le premier consul Danglade réunit un public nombreux. Un procès-verbal de conversion collective reçoit deux cent vingt-trois signatures (vingt-trois signatures seulement à l'acte figurant dans la liasse G G 78 à la date du 26 août 1685) de nobles, de bourgeois, de gens du peuple.

A Bergerac, le marquis de Boufflers arrive ce même 26 août et convoque pour le 28 les habitants de la religion à l'hôtel de ville, où ils "prirent leur résolution". Le registre de la Jurade ajoute : M^{gr} l'évêque d'Agen, qui étoit en mission à Sainte-Foy, étant arrivé, il reçut l'abjuration de plusieurs bourgeois ; et ensuite presque tous les bourgeois abjurèrent leur religion, après qu'on eût fait venir divers régiments, qui causèrent des dépences et des dissipations des biens et des meubles incroyable".

Nous aurons l'occasion de revenir sur des dragonnades ultérieures à Bergerac. Mais, suivant la même vague de conversions collectives par la conjonction des intendants, des évêques et des colonels, disons que cette même fin d'été 1685 et ce début d'automne voient se prolonger cette même campagne vers le Languedoc. Successivement, Montauban, Montpellier, Nîmes, se convertissent "par délibération" comme Bergerac et Sainte-Foy.

*
* *

Dorénavant, il y aura trop de nouveaux convertis, trop d'exemptés de la taille et du logement des gens de la guerre. Pour l'équilibre de l'Etat, "il n'y avait qu'un moyen de légitimer le retrait des privilèges, c'était de faire rentrer tout le monde dans une condition commune par la suppression de l'Édit". (E. Lavisse).

(1) Mascaron, à trois reprises prédicateur d'Avent et de Carême à la Cour de Versailles, avait acquis une grande célébrité en prononçant, en 1666, l'oraison funèbre de la reine mère Anne d'Autriche. Il avait cinquante et un ans en 1685.

Les lendemains de la Révocation

On se rend compte que, pour Sainte-Foy notamment, l'édit de révocation n'avait plus grand chose à innover dans la violence faite aux consciences des protestants. La seule stipulation vraiment nouvelle concernait les pasteurs. Mais depuis plus de deux ans Sainte-Foy n'en avait plus.

L'EXPULSION DES PASTEURS

Aux termes de l'article IV, sont expulsés du royaume dans un délai de quinze jours les pasteurs "qui ne voudront pas se convertir et embrasser la Religion Catholique, Apostolique et Romaine". Les galères menacent ceux qui auraient, comme jadis Aymon de La Voye, mis à profit cette quinzaine pour quelque exhortation que ce fût.

Bien peu acceptèrent de rester au prix de leur reniement. L'un des deux derniers pasteurs de Sainte-Foy, Jean Conquéré-Lacave, fut cependant de ce nombre, et se retira avec sa femme et ses six enfants à Layrac, près d'Agen, dont il était originaire. Mais sa soumission parut suspecte et, dans la crainte qu'il reprît un ministère clandestin, il fut, séparé de sa famille, exilé quatre ans plus tard, à Aurillac.

L'autre, Isaac Darroya, s'en fut en Hollande. Accueilli avec sa femme et trois enfants (7 ans, 6 ans et 8 mois) dans l'église wallonne de Tampus, il en sera nommé pasteur quelques mois à peine après son arrivée. Il y mourra en 1714.

L'EGLISE SOUS LA CROIX

Dès lors, c'est pour les quatre cinquièmes de la population qui compte un millier de catholiques authentiques le temps de "L'Eglise sous la Croix", qui ne prendra fin qu'au seuil de la Révolution française.

Car ce serait une erreur de croire que les "Nouveaux Convertis" sont désormais des catholiques comme les autres. S'ils accordent au culte imposé les formes strictement nécessaires, c'est dans leurs rangs humiliés que va lentement se former, à côté des "irréductibles", la future communauté, celle des Assemblées au Désert, des baptêmes et mariages clandestins, signés au registre par les Alard, de Becays, Boutiton, Dugas, Dumas, Dupuy aîné et jeune, Estienne et Jean-Louis Gibert (1), Jarousseau (2), Liard, Marche, Picard, Renateau, Renouilleau, Sol, Viala, Français revenus au péril de leur vie de Lausanne ou de Genève qui les avaient formés en vue de ce ministère d'errants et de traqués.

Si l'on voulait une preuve que d'édit de révocation est, quant au dessein poursuivi par Louis XIV avec tant de sauvage opiniâtreté, non seulement un crime mais une faute, une mauvaise affaire en plus d'une mauvaise action, il suffirait de feuilleter . . .

- (1) Sur Estienne et Jean-Louis Gibert, voir le passionnant ouvrage de D. Benoit *Les frères Gibert*.
- (2) Jarousseau, dont le ministère s'est surtout exercé en Saintonge, est attesté à Sainte-Foy par de nombreux baptêmes et mariages du 1^{er} septembre au 14 novembre 1763. Son petit-neveu Eugène Pelletan lui a consacré un très bel ouvrage *Jarousseau, le pasteur du Désert*.

UN DOCUMENT SINGULIER DE NOS ARCHIVES MUNICIPALES (actuellement, dossier K E).

C'est un registre ouvert le 20 mars 1789 (cent quatre ans après le fatal édit).

"par nous, Pierre François Bellet, Conseiller du Roy, Juge Royal Civil et Criminel Et Commissaire Examineur de la présente Ville Et Jurisdiction Royale de Sainte-Foy,

"pour servir à l'Enregistrement des Déclarations de mariages, Publications des Bants, Baptemes et Sépultures des non Catholiques de la Ville et jurisdiction de Sainte-Foy,

"conformement (*sic*) à l'Edit du Roy Donné à Versailles au mois de Novembre mil sept cens quatre vingt sept, Et Enregistré au parlement le neuf février de la présente année . . ." (soit avec quinze mois de retard).

Ce registre, avec celui qui le complète, comporte l'enregistrement direct, au jour le jour, des naissances et des décès du 20 mars 1789 à l'automne 1790, plus celui de 875 mariages, dont la presque totalité (sauf 16 "actes") consiste en confirmations officielles de mariages bénis "au désert", et jusqu'alors sans valeur légale. Ces mêmes transcriptions de mariages, dont certains remontent à quarante ans et plus, font état de la naissance de 1848 enfants, qu'on ne pourrait plus, désormais, qualifier de bâtards.

UN LONG SIECLE ENCORE

Trois, quatre générations de cette forte race de huguenots, fidèles ou mal convertis, vont encore avoir à souffrir d'une intolérance qui se relâche parfois, mais ne désarme jamais totalement. De Louis XIV à Louis XVI, en passant par ces trente dernières années où le Roi-Soleil n'en finit plus de vieillir et de mourir (1685 - 1715) ; par cette Régence, où la licence des mœurs, au lieu d'incliner à la clémence, se durcit paradoxalement dans la persécution (1715-1723) ; par le règne de Louis XV, le "Bien-Aimé", où les périodes de rigueur alternent avec des accalmies (1723 - 1774), avec paroxysme en 1724 et, à un degré moindre, 1745, 1752, 1762) ; pour s'achever avec le règne, plus débonnaire, de Louis XVI : ce long siècle parut aux protestants de France un interminable tunnel, qui ne s'éclairera guère qu'à l'aube de la Révolution française (1) . . .

*
* * *

Peu de tribulations seront épargnées au "petit troupeau". Les plaintes du clergé sont constantes, entraînant parfois des poursuites judiciaires : contre les bourgeois qui font des charrois de vin ou de bois les jours chômés ; contre les consuls qui maintiennent foires ou marchés à la Saint-Michel ou à la Saint-Martin ; contre les hôteliers qui servent de la viande les jours de maigre ; contre leurs hôtes de passage, soupçonnés de vouloir fuir à l'étranger ; contre les "femmes fortes" et autres visiteurs des mourants ; contre les voisins qu'on a entendus chanter psaumes ou complaintes jugées séditieuses ; contre les N.C. (nouveaux convertis) trop peu zélés dans l'exercice de la religion ; contre les "obstinés" aussi bien que contre les "relaps" ; contre les pères de famille trop lents à présenter leurs enfants au baptême ; contre les "concubinaires", mariés "au désert", qu'un jugement contraint parfois à la séparation : l'homme aux galères à vie, la femme à la "manufacture", à la prison ou, au mieux, au couvent, leurs enfants inscrits d'office comme "bâtards" sur les registres de l'église.

*
* * *

(1) L'édit "de tolérance", signé à Versailles en novembre 1787, ne fut que tardivement enregistré, en particulier par le Parlement de Bordeaux. Le registre d'état civil des "non-catholiques" ne fut ouvert à Sainte-Foy, que le 20 mars 1789, alors que les "citoyens" avaient déjà depuis plusieurs mois rédigé leurs doléances et nommé leurs députés. G G 80.

Un spectacle atroce fut même offert en pâture au peuple, celui d'un "procès au cadavre". Antoine Léquille, mort dans la foi de ses pères sans qu'on ait fait appel aux sacrements de l'Eglise et dont le corps, déterré, est mis en jugement, traîné sur la claie et jeté à la voirie après avoir subi de la part de la populace toutes sortes de mutilations et d'outrages !

LE REVE DE L'EXIL

*Si je savais voler comme fait l'hirondelle,
Je m'en irais ce soir loger en Angleterre . . .*

Ces vers, d'une mauvaise complainte saisie lors d'une perquisition en ville en 1690, résument d'une façon touchante le rêve d'exil d'un grand nombre de nos compatriotes.

La fuite vers un pays de refuge, rigoureusement interdite, est en outre frappée de la confiscation de tous les biens, les ventes depuis un an pouvant être annulées. Et quelle aventure ! Quels périls ! Des milliers furent massacrés par les troupes royales. Et combien succombèrent au froid, à la faim, à l'épuisement ! Outre la perte de ses biens, dont on consentirait l'abandon, on risque : pour les hommes, les galères à vie ; pour les femmes, la prison à vie. Si encore, comme pour les religieux de la Saintonge, ou de l'Angoumois, ou même de Bordeaux (40 000 fugitifs ?), le front de mer n'était pas si loin !

Et pourtant, beaucoup préfèrent encore courir tous ces risques, des jeunes surtout qui, ayant abjuré et bourrelés de remords, rêvent de trouver, dans les pays de refuge, "la paix de l'Eglise", c'est-à-dire le pardon solennel. L'Angleterre, les Pays-Bas, le Brandebourg, rivalisent d'accueil avec la Suisse, les colonies anglaises d'Amérique et d'Afrique australe, la Russie même !

"La France, a dit Edgard Quinet, s'est arraché à elle-même le cœur et les entrailles, par l'expulsion et l'anéantissement de ses meilleurs citoyens". Cependant que, chez ces voisins avisés, on se félicitait de l'arrivée de soldats, de commerçants, d'industriels, de paysans résolus et efficaces. Au dire de Frédéric-Guillaume, l'édit de révocation avait surtout profité à la Prusse.

*
* *

S'il est impossible de chiffrer le nombre des expatriés huguenots pour la France entière (1), il l'est tout autant de donner une idée précise de cette émigration dans le cadre local ou régional. A peine quelques dizaines de noms propres nous sont actuellement connus par des registres de nouvelles paroisses d'outre-mer ou d'outre-monts qui les ont accueillis. Nous ne saurons jamais les noms de ceux qui ont échoué en vue de la "Terre Promise", décimés par l'épuisement ou les mousquetades, sinon pour ceux et celles qui ont vu leurs noms inscrits sur les registres d'écrou des galères royales ou des prisons d'état.

Il fallait au départ toute une chaîne de complicités, commençant souvent par un prêtre, soit vénéral, soit simplement accessible à la pitié humaine, qui procurait des certificats attestant que ces "nouveaux convertis" étaient bons catholiques, se continuant par des sortes de centres d'hébergement au voisinage de la côte, à Cozes, en Saintonge, en particulier, et dans les petits ports tels que Saint-Georges-Meschers, où ils étaient embarqués par des pilotes de la Gironde qui, au risque de leur vie, les convoyaient jusqu'au pertuis d'Antioche. Là, ils étaient hissés à bord de vaisseaux étrangers à destination de l'Angleterre ou de la Hollande.

*
* *

(1) Les estimations varient entre deux cent mille et deux millions, mais ce dernier chiffre est manifestement exagéré.

C'est ainsi que cinq jeunes de Sainte-Foy, Joseph Bruguier le 29 avril 1686 ; Elisabeth de la Corte, le 2 mai ; Marie Fontayne, 23 ans, le 13 mai 1687 ; Esther Royal, 31 ans, le 16 juin ; Catherine de Saint-Genays, 23 ans, le 25 octobre 1688, ont réussi à gagner Londres, où l'une des cinquante-sept églises françaises de la capitale, celle de La Savoye, les accueille.

Onze ans plus tard, le 16 avril 1699, quatre autres jeunes Foyens sont inscrits sur les registres de la même paroisse. Ce sont Elie Landez, 23 ans ; Marie Besselance, 19 ans ; Marie Cartier, 17 ans, et Jeanne Mestre, 16 ans. Quatre autres y sont inscrits à la date du 12 avril 1702 : Marie Lanet, 36 ans ; Isabelle Gory, 38 ans ; Marthe Gory, 24 ans et (autre) Isabelle Gory, 17 ans.

Entre-temps nous avons la surprise de trouver, au même registre, la mention de l'arrivée, comme fugitifs, de deux prêtres qui ont refusé de se faire plus longtemps les complices de l'oppression royale : "Messieurs Anthoine Hector de Laussac, archiprestre de Sainte-Foy, noble âgé de 42 ans, prieur et curé deThéobon, et Bernard Richon (1), prestre, prieur et curé du Canet en Guienne, aagé de 30 ans . . ." sont, après abjuration, reçus à la communion des Eglises protestantes (31 octobre 1697).

*
* * *

La liste la plus nombreuse de fugitifs de la vallée parmi lesquels figurent 35 noms de Sainte-Foy, a été publiée récemment par M. Claude Martin, de Clairac (2). En transit à Francfort-sur-le-Main, ils sont, entre 1686 et 1720, momentanément assistés par l'Eglise réformée française de cette ville, qui s'est constituée par des vagues successives d'immigration, dont les plus anciennes remontent au XVI^e siècle. Des relations d'affaires devaient continuer, là comme au Pays-Bas, comme en Grande-Bretagne, à tisser un réseau favorable à l'accueil, même provisoire, des huguenots du Sud-Ouest.

Nous parlerons plus loin de la fondation de New-Bordeaux.

*
* * *

Les descendants de ces pionniers ont joué parfois un rôle important dans leur nouvelle patrie et, pour nous en tenir à la vallée, citons, dans la jeune Amérique, l'éminent juriste John Jay, signataire en 1795 du "Traité Jay" avec l'Angleterre, nommé par George Washington président de la Cour Suprême, par la suite gouverneur de l'Etat de New-York, d'une famille originaire, m'a-t-on affirmé, de Castillon ; Paul Revere, petit-fils d'Apollos Rivoire, qui, à quinze ans quitte son village natal de Riocaud (canton de Sainte-Foy). La "Chevauchée de Paul Revere", gagnant de vitesse un détachement de "gillets rouges", semant l'alarme tout au long de sa route, pour réveiller finalement Adams et Hanesck, les chefs des "Insurgents", a inspiré au poète Longfellow son poème le plus populaire en Amérique et ce héros national est familier à tous les écoliers des U.S.A.

LES MAINTENEURS

Nous avons souligné plus haut combien la politique royale d'extermination de "l'hérésie de Calvin" avait été vaine, puisque, après un siècle et demi de persécution les protestants de Sainte-Foy et sa juridiction se dénombrent par milliers dans les pages du registre d'état civil ouvert à leur usage par Maître Pierre-François Bellet (1789).

- (1) Ne pas confondre ce Bernard Richon, curé du Canet, avec le S^r Richon écrivant au sujet de la dime au S^r Gautier curé de S^t Philippe (1709-1710 G G 77).
- (2) *Revue historique de Bordeaux*, 1966, p. 91 ss.

Cette maintenance a de quoi surprendre, quand on connaît la persévérance des pressions et surtout leur durée.

En effet, l'Eglise du refuge à l'étranger est perdue pour nos provinces. Elle ne reviendra plus, ne se manifestant, au début, que par des lettres pieusement recopiées pour les frères ; elle ne reviendra plus vivifier le zèle et la foi de l'Eglise-sous-la-Croix. Un siècle, c'est long, et la quatrième génération ne sait plus rien du village d'où l'ancêtre est parti. L'aide la plus efficace apportée aux protestants de France par leurs frères exilés est surtout du domaine de la plume et de l'édition : bibles, psautiers, recueils de sermons lus aux assemblées, toutes choses dont il serait injuste de minimiser l'importance.

Les vaillants confesseurs des prisons et des galères n'ont à offrir à leurs coreligionnaires que leur fidélité édifiante, leur ténacité exemplaire, comme un héritage spirituel venu d'un autre monde, au même titre que les "mannes mystiques" qu'on lit à la dérobee ou la Bible disputée au bûcher.

*
* * *

Les mainteneurs, ce sont les colporteurs, déballant au milieu de leur pacotille bibles, psautiers, sermons de Claude ou de Saurin, sonnets chrétiens de Drelincourt.

Ce sont, même parmi les "lâcheurs" repentants et les mal-convertis, les chefs de famille, qui assurent de leur mieux le culte de leur "maison", volets clos et voix assourdis.

Dès le lendemain de la Révocation, ce sont les prédicants, les prophètes et autres inspirés qui assignent, dans telle ferme isolée, telle carrière abandonnée, telle clairière de forêt, les premiers rendez-vous "au Désert", parfois autour de messages apocalyptiques.

Un peu plus tard, dès la Régence, à l'heure où dans le maquis des Cévennes, parmi les cendres de l'atroce guerre des Camisards, dans les garrigues du Languedoc, renaît à la voix d'Antoine Court un embryon de vie synodale (premier synode provincial, 21 août 1715), c'est le retour d'exil de quelques pasteurs, tandis que d'autres vont se former à Genève ou à Lausanne (séminaire fondé et dirigé par le même Antoine Court) qui, de retour en Béarn, en Saintonge ou en Guyenne, parcourent de vastes districts, déjouant par leur mobilité les forces toujours en éveil de la police.

Ce sera, mais cinquante ans plus tard, la rescousse des philosophes, donnant au "Siècle des Lumières" l'éclairage nouveau du respect de l'Homme jûsqu'au plus profond de sa vie intérieure.



Ombres et lumières

Pour entrer, si peu que ce soit, dans le concret de ce long siècle de souffrance et d'espoir pour les religionnaires de Sainte-Foy, il faudrait encore de longs chapitres, que l'on nous excusera de résumer en la simple nomenclature de quelques épisodes, comme aurait pu les mentionner le "Livre de Raison" d'une famille de boutiquiers ou de vigneron de notre bonne ville, plus à l'aise dans la tenue des comptes quotidiens que dans la rédaction d'une chronique.

Trois, quatre générations de Clary, de Dumas, de Purrey, de Fournier, se seraient ainsi transmis le relais de pages analogues à celles qui vont suivre, témoignant de la vie d'une communauté résolue à survivre à tous les désastres.



- 1686 "Le Roy ne nous a pas oubliés ! Sainte-Foy, comme Bergerac et Libourne, a désormais sa maison des Filles de la Foi, chargée de l'éducation des demoiselles de qualité nouvelles converties. Elle s'est installée dans les ci-devant casernes de la garnison royale.

"Anne La Prédicante, cette inspirée qui court les rues et les bois prêchant la repentance et soutenant la foi en la Justice du Très-Haut, aurait dit, montrant ces murailles, qu'un jour viendrait où, de cette prison de nos filles, sortirait une élite de jeunes gens formés à l'école de L'Evangile. Mais comment croire à de pareilles visions ! . . ." (1).

- 1688 "Hélas ! c'en est fait d'Anne Montjoye, la prédicante animée de l'Esprit du Seigneur. Elle vient d'être arrêtée, jugée, condamnée à la potence, et exécutée à Libourne le 24 mai. Elle était âgée de trente deux ans. Depuis deux ans, échappant à toutes les poursuites, elle battait bois et campagnes, passant de la vallée de la Dordogne à celle du Lot, finalement réfugiée dans les bois de Razac, tenant des réunions de plus en plus nombreuses.

"Totalemeut illettrée jusqu'aux approches de la trentaine, elle avait appris à lire et confié à son extraordinaire mémoire des chapitres entiers de la Bible, des textes de sermons et de prières dont elle nourrissait ensuite les troupeaux affamés.

"La même sentence a envoyé trois autres condamnés à la potence, deux aux galères, deux demoiselles dans un couvent, et cinq autres femmes dans l'immonde manufacture de l'Hôpital des pauvres à Bordeaux (2), peine à laquelle on ne condamne que les plus ignobles créatures ! (3)".

(1) En 1824, le pasteur Bourgade, entouré d'une pléiade de professeurs d'élite, ouvrira dans ce même immeuble, un collège protestant avec section préparatoire aux études de théologie, qui, pendant un demi-siècle, jouira en France d'une grande réputation. Ces vastes bâtiments entourant des cours spacieuses (le tout assez défiguré de nos jours) forment l'îlot limité par les rues Jean-Jacques Rousseau, Jean-Louis Faure, des Lauriers, et Denfert-Rochereau.

(2) Voir sur "L'Hôpital de la Manufacture" (*Hist. de Bordeaux au XVIII^e siècle* ; p. 365, par J.-P. Pousson). "En 1789, outre les vagabonds nomades, on évaluait à 450 les "mendiants" . . . "Un effort avait pourtant été fait avec, en 1658, la création pour les mendiants valides de l'"Hôpital de la Manufacture", qui, lors des années les plus chargées, réunit plus de 900 mendiants. Encore fallait-il qu'ils veuillent travailler : l'action des archers du guet, des "chasse-coquins", ou "chasse-pauvres" n'arrivera jamais à les forcer tous . . .".

Note (84) Eug. Humbert-Guitard. Un grand atelier de charité sous Louis XIV : "l'Hôpital Général de la Manufacture à Bordeaux", 1658-1715.

(3) Haag, *France protestante*, cité par J.-J. Ragon. Elie Caris donne en référence Arch. Nat. T T 287.

1691 "Comme le psalmiste, nous demandons à Dieu d'obscurcir les yeux des méchants et de déjouer leur malice. Plus que jamais nous avons besoin de l'aide du Tout-Puissant pour rester fidèles dans son service. Il a permis en effet que nous retrouvions un peu ce dont la destruction du temple nous a privés. Quelques fidèles se regroupent autour de la Parole de Vie dans des maisons particulières soigneusement choisies. Nous sommes, bien sûr, à la merci d'une dénonciation (1), et nous avons mesuré le risque, car c'est la prison pour les femmes, les galères pour les hommes, peut-être la potence ! Que Dieu nous soit en aide ! (2)".

Août 1692 "Quel abominable spectacle vient d'être offert à la populace de notre malheureuse cité ! Le bourreau a dressé la potence sur la grand'place, et c'est Pierre Pagès, sieur de Margueron, qui est monté sur l'échafaud après avoir été publiquement dégradé. Par un odieux raffinement des juges et des bourreaux, sa femme, Isabeau Brugère, avant d'être enfermée à vie dans un couvent, dut assister à l'horrible spectacle. Ce gentilhomme, admirable de courage et de fermeté, était coupable d'avoir réuni des coreligionnaires dans son château de Margueron, qui a été rasé aux termes de la même sentence. En sa qualité de noble, il aurait dû être condamné, non à la pendaison, mais à la décapitation. C'est pour rendre applicable l'exécution de l'arrêt (3), qu'on procéda au préalable à sa dégradation" (d'ap. art. de A. Mercat, dans *BSHPF*, t. XV, p. 588).

1700 "On ne parle à Sainte-Foy que des dragonnades dans le duché de La Force et à Bergerac. Tout ce qu'on raconte est à peine croyable au seuil du Dix-Huitième Siècle, que nous espérons être celui de la tolérance et de la paix religieuse !". . .

*
* * *

COMMENTAIRE DE L'AUTEUR

Sitôt la mort de son père, en 1699, le duc Henri-Jacques Mompard de Caumont-Laforce, dûment stylé par les Jésuites de la rue Saint-Jacques qui avaient assumé son éducation, avec le plein aveu du roi, prit immédiatement pied dans ses terres pour y déployer tout son zèle de néophyte, à sa manière qui était la forte ! Flanqué de quatre Jésuites, il sut admirablement catéchiser les vassaux de son duché – dussent quelques-uns y laisser la vie – étendant sa sollicitude aux autres fiefs de son héritage (Tonneins entre autres). Pour couronner cette première étape de sa carrière de convertisseur, il voulut offrir aux nouveaux catholiques de La Force une réjouissance inédite : un grand feu de joie sur la place du village. Ce qu'il brûlait ainsi, ce pieux descendant de tant de défenseurs de la "Cause", c'était la bibliothèque "huguenote" de ses aïeux, riche d'ouvrages inestimables, offerte en holocauste au papisme triomphant.

- (1) Comme cela arriva l'année suivante à Pierre Pagès, seigneur de Margueron, voir plus loin "août 1692".
- (2) Pierre Augereau, de Sainte-Foy, quarante-six ans, marchand de bétail, est pris, déféré aux juges du Parlement de Bordeaux et condamné aux galères à vie. Plus robuste que Jacques et Nicolas Maulmont, le père et le fils, eux aussi de Sainte-Foy ou des environs, délivrés par la mort de cette vie d'enfer, le premier au bout de deux mois, le second au bout de cinq mois et demi, Augereau, galérien n° 17674, rame sept ans sur l'Amazone, puis sur "La Guerrière" où, à cinquante-cinq ans, il reçoit la bastonnade ; enfin sur "La Galante", à Marseille. En 1713 enfin, après vingt-deux ans de ce régime atroce, il bénéficie, à soixante-huit ans, d'une mesure de grâce sur l'intervention de la reine Anne d'Angleterre. Interdit de séjour, il se retire à Bâle.
- (3) On peut se demander si la condamnation de ce gentilhomme à la potence n'est pas due au fait que les bourreaux experts dans l'art de la décapitation étaient pratiquement introuvables. Ce texte de l'auteur du "Tableau de Paris" (Sébastien Mercier) inclinerait à le penser : "Le sabre qui coupe les têtes nobles est rouillé dans le fourreau, et l'exécuteur a oublié cette partie de son métier. Il ne sait plus que pendre et rouer : son bras inexpérimenté a manqué le général Lally" (*Tableau de Paris*, Anist. 1782 t. III, p. 462). Le comte de Lally-Tollendal a été "décapité", donc, à Paris en 1766.

Le voisinage de Bergerac, un Bergerac aussi mal converti que Sainte-Foy à moins d'une demi-heure de cheval de son château, lui parut alors intolérable, et il revint d'un voyage à Paris "avec ordre du roi d'obliger les protestants à changer de religion". Il s'installe en ville, toujours accompagné de ses quatre "limiers" (1), et fort d'un régiment de dragons placé sous les ordres du même chevalier de Boufflers, dont la réputation nous est déjà connue.

Nous ne donnerons qu'un échantillon de cette glorieuse campagne, laissant la parole à un témoin, Jean Marteilhe, qui rama treize années sur les galères royales, auteur des *Mémoires d'un Protestant*, dont Michelet a pu dire : "C'est un livre de premier ordre par la charmante naïveté du récit, l'angélique douceur, écrit comme entre terre et ciel . . .".

"On mit chez mon père, à discrétion, vingt-deux de ces exécrables dragons. Mais je ne sais par quelle politique le Duc fit conduire mon père en prison à Périgueux. On se saisit de deux de mes frères et de ma soeur, qui n'étaient que des enfants, et on les mit dans un couvent. J'eus le bonheur de me sauver de la maison, si bien que ma pauvre mère se vit seule de sa famille au milieu de ces vingt-deux scélérats, qui lui firent souffrir des tourments horribles. Et après avoir consumé et détruit tout ce qu'il y avait dans la maison, ne laissant que les quatre murailles, ils traînèrent ma désolée mère chez le Duc, qui la contraignit, par les traitements indignes qu'il lui fit, accompagnés d'horribles menaces, de signer son formulaire. Cette pauvre femme, pleurant abondamment et protestant contre ce qu'on lui faisait faire, voulut encore que sa main accompagnât les lamentables protestations de sa bouche ; car le Duc lui ayant présenté le formulaire d'abjuration pour le signer, elle y écrivit son nom, au bas duquel elle ajouta ces mots : *LA FORCE ME LE FAIT FAIRE*, faisant sans doute allusion au nom du Duc. On la voulut contraindre d'effacer ces mots, mais elle n'en voulut constamment rien faire ; et un des jésuites prit la peine de les effacer."

*
* *

1705 "Va-t-on enfin rendre la liberté aux deux Gentillote (2), de Duras, détenues avec six autres femmes dans les prisons de l'Hôtel de Ville de Bordeaux pour cause de religion ? Très âgées, amoindries, elles sont enfermées depuis 18 ans, et l'Intendant lui-même, Louis Bazin de Bezons, mort depuis, a transmis, il y a 9 ans, une demande d'élargissement au chevalier de Sourdis, commandant en chef de la province de Guyenne, appuyée de cette note marginale de sa main : "Elles ont changé". Faut-il traduire : "Elles ont vieilli, leur santé ou leur raison donne de l'inquiétude"?, ou plutôt, seul argument de quelque poids : "Elles ont abjuré" ! Mais M. de Bezons en a été quitte pour un bon mouvement du cœur.

"Tout récemment, c'est M. de La Bourdonnaye, son successeur, qui ose plaider à nouveau leur cause : "Je croirois, Monsieur, écrit-il au marquis de la Villère, secrétaire d'Etat, qu'à l'égard des deux soeurs nommées Gentillotte, dont la plus jeune a 80 ans, et qui sont presque imbéciles, il seroit à propos de les remettre à leurs parents". Seulement, voilà ! il y a de gros frais "de giste et geolage" à acquitter. Les "parents" devront-ils attendre longtemps encore une mesure de clémence, ou de simple humanité ?"

* *
*

(1) *Limiers*, ce terme de "limiers" n'est pas de notre invention. Il fut décoché à la tête même du duc, par un avocat de Bergerac nommé Grenier, "qui avait beaucoup d'esprit, mais à la vérité un peu timbré" (J. Marteilhe dixit).

"Monseigneur, votre grand-père était un grand guerrier, votre père un grand dévot ; et vous, Monseigneur, vous êtes un grand chasseur." et, sur la surprise du duc, "J'en juge, poursuit Grenier, par vos quatre limiers qui ne vous quittent pas".

Malgré l'insolence du propos et la juste indignation des Jésuites, le duc, magnanime, se contenta de le chasser de sa présence.

(l'ap. Jean Marteilhe, cf. cit.).

(2) Marie Gentillot et sa soeur Isabeau, veuve Vilate, ont dû être arrêtées et condamnées en 1692.

1715 "Le roi est mort. Allons-nous enfin connaître des jours meilleurs ? L'Intendant (1), zélé dragonneur, aurait reçu l'ordre d'atténuer sa rigueur. Est-ce bien vrai ?

"Dans le midi, on parle d'un jeune homme qui semble décidé à relever l'Eglise de ses ruines. Il se nomme Antoine Court, et l'on prétend qu'il a rassemblé un synode du côté de Nîmes. On a peine à le croire."

*
* *

1729 "Le petit troupeau, ici comme là, se resserre autour des plus fermes dans la foi, des plus résolus qui, d'une "paroisse" à l'autre, se maintiennent en contact jusqu'aux limites mêmes de l'ancien Synode provincial.

"Ils y sont encouragés par la correspondance établie avec Antoine Court, au travail depuis quatorze ans au Désert du Languedoc, ou avec ses collaborateurs, Corteiz, Maroger, Claris. L'un d'eux, le proposant Maroger, est déjà venu, en 26, reconforter les huguenots de Guyenne, insistant surtout sur la nécessité de rebâtir les Eglises sur la base ferme de la Discipline ecclésiastique restaurée.

"Un autre ouvrier de la reconstruction, le prédicateur Bétrinc, accompagné du sieur Grail, "aspirant à la charge de prédicateur", est annoncé par une adresse d'Antoine Court, disant notamment : "Recevez-le, chers frères, . . . comme une personne qui nous est précieusement chère, . . . comme une victime qui va s'immoler pour votre service . . . comme une personne qui mérite par soi-même, par son zèle, par sa sagesse, toutes sortes de defférences"(2).

*
* *

1745 "Les Assemblées au Désert se sont multipliées depuis plusieurs années. C'étaient, jusqu'ici, de modestes groupes "de quartier", aux Bardoulets, à Bourgognade, La Roquille . . . réunissant au plus quelques dizaines de fidèles, avec un lecteur à défaut de prédicant et, bien sûr, des guetprières, et à tous de chanter, car on n'a jamais cessé dans les familles de chanter les psaumes selon la rime de Marot ou celle, plus moderne de Courart.

"Mais aucune de ces rencontres n'est à comparer avec la Journée du Fauga (3) qui, le 21 février, réunit dix à douze mille protestants, venus parfois de fort loin (Bergeracois, Agenais, Bordeaux). On s'y rendit d'autant plus ouvertement que la permission avait, dit-on, été demandée sous la forme d'un placet au roi, resté bien entendu sans réponse, mais les dispositions connues du Cardinal de Fleury et de l'Intendant Aubert de Tourny, peu enclins à la répression, semblaient d'avance en tolérer la tenue. Les précédents, d'ailleurs, ne manquaient pas, et l'on citait non seulement la région nîmoise, mais Montauban, et même Marmande.

"Les Consuls, dès l'avant-veille, ne pouvaient ignorer l'effervescence des préparatifs et des premières arrivées, car le rassemblement de telles foules ne peut s'improviser au dernier moment. Pour que tout soit en place dimanche à 8 heures, il faut héberger la nuit précédente tous les étrangers à la région et, pour vivre ensemble cette émouvante journée, chacun a dû se munir de vivres, de couvertures ou de sièges pliants, car les prés de la plaine sont humides en cette saison. Les rues de la ville, le samedi surtout, ont donc connu une animation peu commune.

(1) Urbain de Lamoignon (1709-1720).

(2) B.S.H.P.F., I, 390.

(3) Dans une courbe de la Dordogne (rive droite), à 4 km à l'est de Sainte-Foy.

“Soucieux de mettre leur responsabilité à couvert, les Consuls se sont décidés dans la nuit de vendredi à samedi à envoyer auprès de Tourny un exprès pour l’informer de ces graves événements. C’était déjà bien tard pour que pussent être prises les mesures préventives nécessaires. Aussi le rassemblement a-t-il pu se faire dans une relative quiétude.

*
* *

“Huit heures. Un certain Rivoire Yot, marchand drapier, gravit les degrés de la chaire démontable dressée au-dessus de la foule. Pendant deux heures, de sa voix éclatante, il fait lecture des textes liturgiques et de la bible, alternant avec les chants vibrants de l’assemblée.

“A dix heures, venant de la propriété voisine de Gilet, le pasteur, Jean-Baptiste Le Roi, dit Olivier Loire, prononce le sermon sur le texte du psaume XXXIV (verset 9) “Savourés et voyés que l’Éternel est bon”. Ce cri de reconnaissance ne peut cependant être confondu avec un cri de triomphe (1). Deux baptêmes ont été célébrés et plusieurs bans de mariage publiés.

“C’est vers deux heures que l’auditoire fut congédié, rendez-vous pris pour le dimanche suivant 28 où les mariages devaient être célébrés. Mais longtemps encore la plupart s’attardèrent.

*
* *

“La réaction de l’Intendant (2) tendit surtout à rendre impossible une nouvelle assemblée, convoquée pour le dimanche suivant. Quelques-uns des supposés responsables ont été cités à comparaître devant lui : les sieurs La Jonie-Jarnac, Meymac l’ainé, Maumont père et la demoiselle Lacau, de Bordeaux, qui s’y sont rendus dès le lendemain. Après une enquête plus poussée, menée sur place par le grand prévôt de la maréchaussée Barret, ce sont les sieurs Rigaud du Marchet (propriétaire du Fauga), Dupuy-Lagarde, Bricheau de Crédy, Rivoire Yot et La Terrasse, qui sont partis le 27, mais n’ont pas été retenus au-delà du 12 mars, où ils rentraient à Sainte-Foy après réprimande, et sur la promesse qu’ils n’iraient plus aux assemblées.

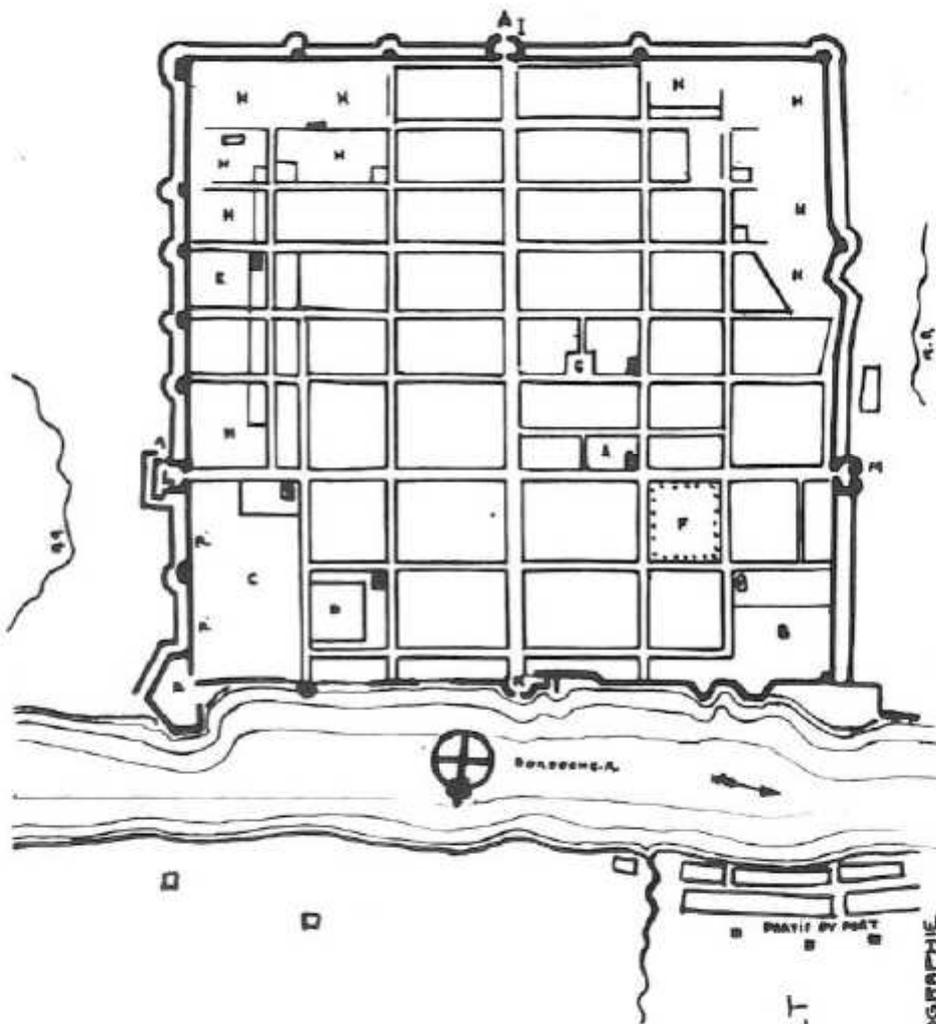
“Ce fut l’occasion d’un nouveau logement de troupes (3), mais l’effervescence fut si promptement calmée, de part et d’autre, qu’avant la fin de la semaine les troupes furent distribuées dans quelques villes alentour (Bergerac, Issigeac, Eymet, Duras, Gensac, Castillon), et que Monseigneur de Chabannes, évêque d’Agen, qui vint à Sainte-Foy le 28 prêcher et admonester, fut tout surpris de trouver une ville où régnait l’ordre le plus parfait (4)”.

- (1) Nous n’en avons pas le texte, mais bien celui de la prière qui suivit, transcrite dans les Cahiers manuscrits de J.-J. Ragon, p. 162 ss, prière qui est bien celle de l’Église souffrante et toujours menacée.
- (2) Affiche émanant de l’Intendant (Tourny) en date du 24 février 1745 (Arch. dép. Gir. C4).
- (3) La répression des Assemblées clandestines “au désert” amenèrent fréquemment la présence à Sainte-Foy et les juridictions voisines de dragons (Royal-Dauphin). Outre les violences subies, les protestants se plaignent amèrement d’avoir à en assumer les charges, passées brusquement (1757) de 1840 à 25000 livres.
- (4) Elie Caris, à qui ce récit est largement emprunté *Essai sur le développement de la Réforme à Sainte-Foy Libourne*, 1881 public, p. 57, la lettre d’Aubert de Tourny en date du 24 février 1745 rappelant les ordonnances royales interdisant les assemblées. Caris se réfère “aux archives de Sainte-Foy, reg. de 1745”, document qui a dû disparaître entre 1881 et 1907, puisqu’il n’en est pas fait mention dans l’inventaire sommaire dressé par G. Ducaunès-Duval et J.-A. Brutails.

PLAN DE S^{TE} FOY LA GRANDE EN 1738

- A LA PAROISSE
- B LES RECOLETS
- C LES CORDELIERS
- D LES FILLES DE LA FOI
- E L'HOPITAL
- F LA PLACE
- G PLACE DU TEMPLE
- H JARDINS
- I PORTE PERRINE
- L PORTE DES FRERES
- M PORTE DU CIMETIERE
- N PORTE DE LA MER
- O DE LA FONTAINE
- P HOTEL DE VILLE
- P CITADELLE DEMOLIE
- 99 RUISSEAU DU RANCE
- AA RUISSEAU DU MOULIN

échelle de 50 toises
25



DRESSÉ PAR
L'ABBÉ BELLET

Copie par
Yves DELMAS
LICENCIÉ DE GÉOGRAPHIE

Note (1)

Outre les violences cf. G G 2 (paroisse de Saint-André de Capbeauze).

“Le S^r Lamothe, lieut^t de maréchaussée, étant venu à la tête de qq-unes de ses brigades et de qq-uns de ses cavaliers du rgt de Sales de cette paroisse, ainsi que ds celles des environs, le 18 nov. 1757, par ordre M. le M^{al} de Thoronod, C^{dt} en chef de cette province et de M. de Tourny fils, intendant pour faire ou vérifier le désarmement général et faire porter à l'église tous les enfants qui n'y avoient pas été baptisés, il nous a fait porter l'enfant de Pierre Carié . . . lui faisant payer 30 l d'amandes, et a établi garnison de trois cavaliers pdt cinq jours chès Pagès . . ., dont le fils cadet, qui se dit marié au désert par un ministre, avoit décampé avec sa prétendue femme et leur enfant . . . pour ne le faire pas porter à l'église pour y être baptisé”.

L'affaire Pagès se poursuit jusqu'à l'emprisonnement du père et du fils, qui doivent donner satisfaction (baptême catholique des enfants) et reconnaître par écrit le témoignage de leur faute, repentance et soumission avant d'obtenir leur élargissement, moyennant encore le paiement de 20 l aux cavaliers de maréchaussée “pour leur capture” et des “droits du geolier”. Libérés le lundi soir 11 septembre 1758.

1755 "Tous sont venus au péril de leur vie, visiteurs des Eglises renaissantes comme Maroger ou Bétris, pasteurs aux troupes dispersés, éternels vagabonds, comme Viala, Vallègc, Picard, Dugas, multipliant les assemblées, de jour ou de nuit (1), célébrant baptêmes et mariages et tenant registre de ces actes. Tous sont traqués : on enquête journellement dans les auberges, on est à l'affût des moindres indiscretions, les délations sont grassement payées.

"L'intervention de la maréchaussée ou des dragons a fait parfois échouer un rassemblement ; d'autres assemblées ont été surprises, comme celle du Bois de Tibet (2), près du château de Théobon, dans la nuit du 18 au 19 juin dernier. Il y a eu corps à corps et mort d'homme, et le Parlement a prononcé 26 peines de bannissement pour 10 ans, cinq décrets de prise de corps et 13 peines plus légères. Mais le prédicant a échappé aux mailles du filet ; il est vrai qu'il s'agit de Jean-Louis Gibert, dont la tête est mise à prix et, de tous, il est celui que les autorités cherchent à capturer avec le plus d'acharnement.

*
* *

"Un guet-apens, dressé par Monseigneur l'évêque de Saintes en personne (3) — car Jean-Louis Gibert assume une sorte de direction pastorale à la fois sur l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois l'Agenais et le Périgord — a bien failli être fatal à notre pasteur.

Attiré à Pons par un faux-frère du nom de Syntier, sous prétexte d'un baptême, Gibert, accompagné de son jeune frère Etienne et de trois autres jeunes coreligionnaires de Sainte-Foy, s'est, au dernier moment douté du piège qu'on lui tendait. C'est, au petit matin, la fuite éperdue des cinq amis, mais aussi la poursuite par une brigade d'archers à cheval. L'un d'eux dirige sa carabine vers l'homme monté sur le cheval signalé comme appartenant à Gibert. L'homme s'écroule, mortellement frappé : c'est le jeune chevalier Jean-Daniel de Belrieu de la Grâce (4). Bonfils, qui chevauchait à ses côtés, est fait prisonnier. Les deux Gibert et Gentillot échappent aux poursuivants persuadés que l'homme à abattre est déjà mort et qu'une part de la prime leur est acquise !

"L'insaisissable Gibert continue sa marche obéissante. Vers quels nouveaux périls ? "

*
* *

1763 "Les temps "du Désert" semblent révolus, et s'il y a encore des huguenots ramant sur les galères royales, des prisonnières et des prisonniers à la Tour de Constance, au Fort du Hâ ou au Château de Lourdes, des épouses séparées de leur famille et enfermées dans des couvents ; s'il y a encore des pasteurs traqués, condamnés à mort, roués vifs ou pendus, il y a quand même quelque chose de changé. Nous pouvons aujourd'hui parler de sociétés, c'est-à-dire de réunions à quelques familles dans des maisons amies, où — avec ou sans pasteur — nous pouvons prier et chanter ensemble, en évitant seulement le scandale. Des voisins catholiques prêtent volontiers quelques sièges, et chaque dimanche il y a simultanément deux ou trois de ces assemblées privées.

(1) Sur *Les Assemblées au Désert dans la Région de Sainte-Foy au milieu du XVIII^e siècle*, l'étude de M.-J. Cavnac présentée au XIX^e Congrès de la Fédération Historique du S.O. et publiée dans les Actes: "Sainte-Foy-la-Grande et ses alentours" (Bordeaux 1968, p. 59 à 81).

(2) Sur l'Assemblée surprise du Bois-de-Tibet *Arrest de la Cour du Parlement de Bordeaux en date du 19 février 1755, signifié le 1^{er} mars 1755*, (Arch. Dép. Gir.).

(3) Sur le guet-apens de Pons : B S H P F III 190 ss.

(4) La même sentence, qui condamne (une fois de plus) J.-L. Gibert à la potence et André Bonfils au bannissement à vie, ordonne que la mémoire du chevalier de La Grâce "sera et demeurera supprimée pour avoir présenté... un pistolet de poche et visé les cavaliers de maréchaussée". Or, lors d'un procès en réhabilitation des biens jugé à Montpon en 1791, il est démontré que de Belrieu a eu la cervelle éclatée d'un coup de mousqueton "par derrière et à bout touchant". La mort fut foudroyante.

Deux ans après le guet-apens de Pons, en 1757, Madame de Belrieu, soixante ans, mère du chevalier, est reléguée dans un couvent de Libourne, pour avoir assisté à une assemblée.

“Nous avons même, l’an dernier, joui pendant quelques semaines d’une vraie maison d’oraison. C’était une idée du pasteur Gibert, qui en avait déjà établi quelques-unes du côté de La Tremblade (1).

“Nos messieurs ont fait acheter par l’un de nos frères, le nommé Audubert, des Duroux, une vieille grange entourée de prés aux Laurents, proche de la rivière. Elle appartenait auparavant à M. Trigant de Geneste, consul à Sainte-Foy, et a coûté 700 livres.

“Très vite, une grande quantité de bouviers des environs se sont employés à charroyer des pierres ; une quinzaine de maçons ont travaillé à dresser les murs en mauvais état, à percer des ouvertures. Carreleurs, menuisiers, serruriers, peintres, se sont succédé en quelques jours, si bien qu’une foule nombreuse et émerveillée a pu y célébrer, le dimanche 14 mars (1762) un service qui s’est prolongé jusqu’à deux heures de relevée (2).

“Malheureusement, M. Bellet, notre subdélégué, a été informé et a signalé la chose aux autorités de la Province, qui ont envoyé une compagnie de grenadiers, arrivée sur les lieux le mercredi 7 avril. Ce fut, brusquement, la fin d’un beau rêve par la démolition du “Temple des Laurents”.

*
* * *

“Le dépit de M. Gibert et de beaucoup de nos frères du Montravel a été si vif, qu’un certain nombre se sont demandé s’il ne valait pas mieux, comme au temps de la révocation, quitter cette patrie ingrate, qui dénie aux meilleurs de ses fils les droits les plus sacrés de la conscience.

“L’idée était déjà ancienne, et M. Gibert avait fait, voilà deux ans le voyage de Londres pour préparer cette émigration. L’archevêque de Canterbury, Secker, avait donné l’accord des ministres et du roi pour la concession d’un territoire en Caroline du Sud, aux environs de Charleston, qui devait permettre à chaque colon de se livrer à la culture de la vigne, à l’élevage de la soie ou à la fabrication de toiles grossières.

“Plusieurs du Montravel, dont notre ami Pierre Moragne, de Saint-Avit-du-Tizac, sont partis par petits groupes avec des coreligionnaires de la Saintonge. Ils ont eu de la tempête avant d’atteindre Plymouth, en Angleterre, où ils sont encore, et qu’ils espèrent quitter vers Noël pour la grande traversée ! Que Dieu leur accorde bon vent et bon accueil !”.

COMMENTAIRE DE L'AUTEUR

Cette ultime migration de huguenots rencontre bien des traverses. Ils se sont retrouvés 212 dans les ports anglais de Plymouth et de Portsmouth, mais, les délais se prolongeant dus au très mauvais temps sur la Manche, beaucoup renoncèrent à la traversée, trouvant sur place les moyens de subsister : 138 seulement échelonnèrent leurs départs vers l’Amérique, à partir de Noël 1763. Pierre Moragne fut des premiers partants. Son “Journal”, publié (en anglais) par un petit-fils en 1854, relate les pathétiques péripéties du voyage et de l’installation. Malgré le fraternel accueil des Saintongeais de Charleston émigrés à la Révocation avec le pasteur Prioleau, les débuts de la petite colonie furent assez misérables. Les terres vacantes allouées étaient couvertes d’épaisses forêts de part et d’autre de la “Petite Rivière”. On souffrit fièvre et disette avant les premières récoltes qui permirent progressivement une installation moins précaire. La ville nouvelle, baptisée NEW-BORDEAUX était au centre des cultures. A l’exploitation en commun envisagée au début fut préféré le faire-valoir individuel et familial. Les terres essartées furent donc divisées en lots dont la superficie, suivant la composition des familles, variait entre 100 acres (env. 50 ha) et 350 acres. La direction, jugée parfois dictatoriale de J.-L. Gibert, celle, plus humaine, du pasteur Boutton devenu son beau-frère, furent en définitive bénéfiques à la communauté courageuse qui

(1) Notamment à Avalon, Luzay, Mornac, Didonne, Gémozac, Bournizeau (B S H P F 28, 171).

(2) Or, l’acte n’était signé que depuis 4 jours (le 10 mars). Il paraît certain que les travaux ont été entrepris longtemps avant cette date. (D’ap. lettre de Fr. Bellet du 18 mars, Arch. Dép. Gir. C. 397).

devint prospère, certains achetant même des esclaves. Les deux premières générations participèrent à la guerre d'Indépendance (1775-1782) dans le camp des Insurgents. L'église presbytérienne qu'ils formèrent s'est maintenue jusqu'à nos jours, mais non l'usage du français, que la troisième génération ne comprenait déjà plus. Beaucoup de noms de ces expatriés sont encore familiers dans nos régions, homographes ou à peine déformés. Tels Audibert, Bayle, Belot, Bouchillou, Brian, Garineau, Gautier, Guillebeau, Labrousse, Langel, Mouragne, Nicolas, Petit, Régnier, Roger, Rolland, Roquemore, Sudre, Thomas . . .

L'essentiel de la documentation de ce chapitre, tant sur le guet-apens de Pons que sur ce Port-Tarascon de la Vallée est tiré de l'ouvrage de Daniel Benoit *Les Frères Gibert* (Toulouse, 1889).

D'importants articles du *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français* sont également consacrés à l'un ou l'autre sujet.



1767 (1) "Grand tumulte, l'autre nuit (2) à Sainte-Foy. Une troupe masquée a fait irruption chez le curé, rue de la Mer et, proférant d'horribles menaces, a tellement terrorisé le pauvre M. Légliè, qu'il a dû prendre la fuite en sautant sur la berge, au risque de se rompre les os. On a parlé d'une centaine, venus sans soute par la Brèche où ils ont rembarqué, sans qu'on ait bien cherché à savoir d'où ils venaient !

"Dès les premiers moments de l'enquête, et déjà au cours de la nuit même, on a voulu, contre toute évidence, faire peser les soupçons sur les protestants, en leur prêtant l'intention absurde de tuer ce pauvre homme et, après lui, les curés du Fleix et de Saint-Avit du Moiron ! La lie du peuple s'est déchainée contre nous, et les ragots les plus vils sont colportés, touchant une vingtaine de nos frères, que les témoignages les plus contradictoires ont néanmoins fait inculper et incarcarer, à Périgueux, puis à la Conciergerie du Palais de Bordeaux. D'honnêtes catholiques en sont écœurés qui, après les affaires Calas et Sirven à Toulouse, demandent avec nous une justice sans les préventions du fanatisme. Le curé de La Rouquette, qui porte le beau nom de Montaigne, s'est honoré en allant visiter nos malheureux amis dans leurs prisons.

"Ce sont Pierre Meymac, collecteur des deniers royaux, et Antoine Celerier son beau-frère, commerçant en fer, Jean Brugère, Jeanne Béranger, veuve Rebeyrolle, aubergiste ; Pierre Bloy, marchand boucher, Pierre-Paul Sanfourche, bourgeois ; Etienne Rambaud, dit Mellac, meunier, et son neveu Pierre Rambaud, charpentier ; Pierre Rolland, dit Pitre, maître maréchal-ferrant ; Jeanne Béziade, femme de Dupuy, coutelier ; Elies Dupuy, maître tailleur d'habits, et Marie, son épouse ; Jean Boutereau, dit Navarre, marchand boucher ; François Billouteau, maître armurier ; Jean Bourdil, bourgeois ; Jean Gorin, dit Le Sourd, bourgeois ; François Laborderie, domestique du sieur Jay ; Bernard Barthès, dit Martin, arithméticien ; Simon Lafargue, bourrelier ; Louis Boubet, dit Boithou, tonnelier ; Denis Brès, languedocien éleveur de soie ; Jeanne Nayraud dite Sivadonne et . . . Anne Lafargue. Trois autres femmes inculpées, ont été laissées en liberté ; il y a enfin neuf contumax, parmi lesquels trois de nos ministres : Renateau, Dupuy de Mallet aîné et Liard."

"L'affaire de l'ascension a ému toute la France protestante et même L'Eglise du Refuge. De toutes parts on nous écrit pour savoir ce qui s'est passé au juste et surtout quel sort est réservé à nos frères prisonniers. Aux premiers, nous ne pouvons que répondre qu'on n'a pas cherché à faire la lumière sur cet attentat, tant que les coupables étaient à portée de la main, et qu'aucun des

(1) Voir plus loin "La vie quotidienne à Sainte-Foy en 1767".

(2) Nuit du mercredi 28 au jeudi 29 mai, jour de l'Ascension.

inculpés n'a rien à voir avec ce complot. Aux seconds, que nous revenons parfois assez découragés des visites que les nôtres leur font, tant leur condition est misérable. Nous avons toutefois la certitude que la vérité est en marche, et que M. de Voltaire, qui a pris la cause en mains (1) ira jusqu'au bout, comme il a fait pour la réhabilitation de Calas et la défense des Sirven, jusqu'à ce que les voix du fanatisme soient couvertes par les clameurs de la justice enfin reconnue.

"L'avocat des principaux accusés, Elie de Beaumont (2), est l'ami du Roi de Ferney. A eux deux, ils ont déjà cause gagnée dans l'opinion de tous les honnêtes gens. Grâce à des souscriptions parmi nous, plusieurs mémoires relatifs à l'affaire ont pu être publiés. On en réclame de toutes parts. Le jugement doit être rendu en septembre (1768), qui ne peut qu'innocenter nos amis mais ne saurait les dédommager de toutes leurs souffrances (3)".

(1) Nous avons relevé, parmi les lettres de Voltaire relatives à l'affaire de Sainte-Foy, celles :

du 25 juin	1767	à M. Damilaville
du 4 juillet	1767	à M. le comte d'Argental
du 4 juillet	1767	à M. Damilaville
du 10 juillet	1767	à M. D'Argence de Dirac
du 11 juillet	1767	à M. Damilaville
du 22 juillet	1767	à M. le Maréchal de Richelieu (Gouverneur de Guyenne)
du 1 ^{er} août	1767	à M. Damilaville
du 14 août	1767	à M. Damilaville
du 18 août	1767	à M. le marquis de Villevieille
du 22 août	1767	à M. Damilaville
du 1 ^{er} septembre	1767	à M. Vernes (pasteur à Genève)
du 16 janvier	1768	à M. Elie de Beaumont
du 4 mars	1768	à M. Elie de Beaumont

(2) Ce grand avocat, que Voltaire n'hésite pas à appeler Cicéron-Beaumont (il qualifie ses "Mémoires" de Philippiques) s'est rendu célèbre par la défense des protestants condamnés par le Parlement de Toulouse (affaire Calas et Sirven). Médiocrement doué pour la joute oratoire, c'est dans la rédaction des Mémoires (3 pour l'affaire de Sainte-Foy), qu'il donna toute la mesure de sa dialectique et de son grand cœur.

(3) Le jugement, rendu par Arrêt du Parlement de Bordeaux en date du 3 septembre 1768 (M. de La Montaigne) condamne à la potence les trois ministres contumax Renateau, Dupuy de Mallet et Lyard ; à trois ans de galères un certain Guy de la Pourtaelle également contumax. Relaxe pour tous les autres accusés, sauf le jeune Laborderie, condamné à deux heures d'exposition au pilori sous l'écriteau "Pour des propos hardis". Une peine de bannissement hors des sénéchaussées de Guyenne et Labourne frappe pour cinq ans le nommé Laqueysson ou Laqueice dit Nones, dont il n'est question dans aucun des trois mémoires.



LA VIE QUOTIDIENNE A SAINTE-FOY

EN 1767

A feuilleter pièces et plaidoyers de ce retentissant procès, on a l'impression de voir défiler, filmés dans leur vie quotidienne, nobles et bourgeois, marchands, artisans, paysans et lavandières, cabaretiers et buveurs, magistrats, archers et prostituées, le meunier enfariné, l'arquebusier, le chasseur et l'amateur de renoncules, le moine et le prédicant, l'éleveur de soie et le maître à chanter, bref, tout un monde de braves gens ou de fieffés coquins, contraints de nous faire pénétrer dans leurs cuisines ou dans leurs alcôves, de nous livrer des secrets qu'ils s'efforcent de cacher aux yeux de tous.

*
* *

GENS "DE BONNE COMPAGNIE"

Voici tout d'abord un sage, un de ces hommes dont l'abbé Bellet, un savant lettré de la petite cité, fondateur de l'Académie de Bordeaux, mort il y a une quinzaine d'années, eût aimé le commerce, bien qu'il fût protestant. Le curé de Sainte-Foy est d'ailleurs son ami : c'est la passion commune des fleurs et du jardinage — "passion douce et tranquille" — qui les rapproche, ainsi que "son amour décidé pour la retraite, son esprit contemplatif". C'est un bourgeois du nom de Jean Gorin. Il va fréquemment faire sa partie de cartes au domaine des Baratons, chez son ami Rigaud, ou chez Duval, le consul-maire, ou, l'hiver, chez Mathias Denois, qui passe l'été à la campagne.

Il a rencontré samedi, au marché, son vieil ami Morrelon, riche rat des champs, qui l'a convié : "Viens donc mercredi à Montazeau, manger ta part d'un chevreau que je tue pour l'Ascension. Passe à Péchaurieu, tu prendras l'ami Mathias (Denois).

— Je ne peux rien te refuser, surtout s'agissant de bonne chère et de bons vieux amis comme Mathias et toi. A propos, as-tu toujours ton brave Richard ?

— L'ancien cuisinier du vicomte de Ségur ? Bien sûr. Sais-tu qu'il se fait une fête, lui aussi, de bien traiter des connaisseurs comme vous ! Il "se fait un rare plaisir d'employer ses rares talents dans "l'apprêt des mets, pour donner au repas plus de sensualité, et flatter "de plus en plus le goût des convives" (*sic*).

— A mercredi donc, ou jeudi au plus tard.

— Tu coucheras deux nuits, trois nuits, le temps que tu voudras : rien ne nous presse, ni l'un ni l'autre."

*
* *

EN ROUTE . . .

Le mercredi donc, "soudain après diné", le voilà parti. Il n'y a qu'un pas de chez lui, à l'angle de la rue Notre-Dame et de la rue des Loriers, jusqu'à la Brèche. Le passeur, Minet, est de ses amis. Gorin est bon marcheur. La côte du Faureau l'essoufle bien un peu, mais il en profite pour s'arrêter par instants et contempler sa bonne vieille ville étendue à ses pieds. C'est un spectacle dont il ne se lasse jamais.

Mais voilà que le temps se gâte, comme il arrive souvent au joli "mois de may". Il met son manteau et hâte le pas. L'orage éclate : Gorin courbe l'échine sous les torrents d'eau qui transforment les ornières en fondrières. Il manque de s'embourber. Heureusement il a de bonnes chaussures, et Péchaurieu n'est plus bien loin.

* *
*

L'ACCUEIL A PECHAURIEU

L'ami Mathias est là, qui lui fait accueil. Bientôt, dans la grande cheminée, on fait une joyeuse flambée : dans la bouillotte auprès du feu, on fait cuire du vin dans lequel on plonge le tisonnier rougi. Voilà qui va chasser le mauvais air. Une petite table est approchée de l'âtre. Le pot aromatisé de cannelle y trône, et les deux amis, ayant versé une bonne cuillerée de miel dans leur écuelle et l'ayant jusqu'au bord remplie de vin chaud se regardent en souriant et en devisant joyeusement.

De temps à autre, l'un d'eux quitte son siège, va jusqu'à la fenêtre voir si le temps est toujours aussi bouché. Non, ce serait folie, même si la pluie cesse, car il y a encore deux lieues d'ici à Montazeau, et il ferait nuit avant que d'être arrivés. Déjà, à l'étage, la demoiselle épouse du sieur Denois, et Izabeau, la servante, s'affairent, tirent de l'armoire des draps de toile fleurant bon la lavande, préparent le lit dans la chambre d'amis. Izabeau va puiser de l'eau dans la cruche de terre, puis, sous l'oeil vigilant de la maîtresse, s'affaire pour apprêter un fin petit diné. Une bonne poule grasse fera à la fois un bouillon réconfortant et, mise en sauce "à la périgorde" — vin blanc, champignons secs, thym et laurier — un confortable plat de résistance. Entre les deux, une omelette au lard de douze oeufs, baveuse comme les aime l'ami de Mathias, fera une excellente entrée, suivie de deux pigeons aux petits pois. Personne enfin, pas même le fameux Richard (mais c'est une gasconnade) ne réussit comme Izabeau les pets de nonne. C'est sur ce dessert de gourmet que s'achèvera ce repas improvisé, qu'arroseront un Saint-Emilion de 52 et un Fougueyrolles-Péchaurieu 59, aussi délectable à l'oeil qu'au palais.

Ce programme alléchant se déroule ponctuellement, pour la plus vive satisfaction de nos fins connaisseurs.

Mais si l'on veut demain partir de bonne heure, il faut se coucher tôt, et bientôt le sieur Gorin, dans un bon lit de plumes qu'on a cru bon de bassiner, s'endort dans une suave béatitude.

* *
*

Le lendemain matin, l'ami Denois frappe discrètement à sa porte : "Il est cinq heures, et le soleil est déjà haut, dans un ciel sans un nuage. Debout l'ami !".

Jean se lève. Qu'un peu d'eau fraîche fait du bien au réveil ! Deux oeufs au jambon, un bout de fromage, un verre de vin, et voilà nos amis prêts à prendre la route. L'air est idéalement pur,

en ce matin d'Ascension (jeudi 28 mai). Les fleurs de mai, qu'ils connaissent toutes et dont ils échantent les noms en trois langues, latin, français et patois, leur font tout le long de la route une escorte multicolore. Ils devisent sur tout ce qui frappe leurs regards, sur les travaux des champs, la récolte qui s'annonce belle, l'amitié qui les lie à Morrelon.

Les deux lieues paraissent courtes à ces deux bons marcheurs dans la force de l'âge. Les voici déjà à Montazeau et ils découvrent à l'écart la demeure du bon Morrelon dont le toit d'ardoises étincelle au soleil de huit heures. Quelle belle journée ils vont passer, "dans la gaité qu'éprouvent de véritables amis lorsqu'ils se donnent des fêtes".

*
* * *

"AU RENDEZ-VOUS DE L'AMITIE"

Oui, quelle belle journée ! Ce sont, pour les trois amis, pour la demoiselle épouse du sieur Morrelon, pour les jeunes enfants aussi, des heures délicieuses, où l'on oublie tous les soucis de l'existence, les tracasseries des gens de loi pour ceux de la R.P.R., les exploits d'huissier pour le baptême à l'église de leurs enfants, des gens de guerre pour le logement des troupes chez les seuls "religionnaires". Ils ne parlent de M. Léglise, le curé, brave homme au fond puisqu'il est ami des fleurs, que pour évoquer ses "démêlés actuelles" à propos des bancs, qu'il a cru bon de taxer, et qu'il a fait déplacer comme le lutrin de ce bon Despréaux. Les trois amis récitent par coeur des tirades entières du célèbre poème. A Sainte-Foy aussi, la Discorde, avec une majuscule, a tenu à jouer son rôle néfaste, au point de provoquer "un trouble et une commotion terribles dans l'Eglise". L'affaire a d'ailleurs été envenimée, non par les pauvres, à qui a été infligée l'humiliation de se voir privés de leurs places accoutumées, mais par des démagogues intrigants qui, flattant bassement leurs passions, ont adressé des plaintes à M. le Maréchal de Richelieu, gouverneur de la province, dont l'Officialité d'Agen a même commencé l'instruction.

Nos bons amis voient dans cette affaire une heureuse diversion à leurs propres misères et se flattent des adoucissements qui semblent marquer, du moins pour un temps, un retour à "une certaine tolérance". Les assemblées n'y sont plus clandestines. Le temps du Désert est fini. Ils évoquent, mais comme une chose du passé, les Assemblées du Fauga (1745) et de La Roquille (ils étaient tout enfants), celle du bois de Tibet, près de Théobon, il y a bientôt treize ans, surprise par les Dragons du Roy.

*
* * *

Aujourd'hui, les temps sont bien changés (il y a certes, même à Sainte-Foy, de méchantes gens pour le regretter). On peut se réunir "tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, pour prier Dieu et chanter ses louanges", pourvu qu'il n'y ait pas plus de trois ou quatre familles groupées. Aujourd'hui même, de deux à quatre heures, il y a réunion chez Jean Baraton, rue de la Mer, chez Pierre-Paul Sanfourche, à l'angle de la rue de Lorme et de la rue Saint-Jacques, et chez le sieur Mellac, le meunier du moulin à nef sur la Dordogne.

"Pussions-nous voir, conclut Gorin, se prolonger cette paix qui depuis si longtemps était l'objet de nos désirs, et dont nous commençons à savourer les délices".

*
* * *

Le chevreau n'était qu'un prétexte pour le brave Richard, qui avait composé, pour la circonstance, un menu vraiment royal. Au café (cet "extra" avait été apporté par Jean Gorin), Richard, en toque blanche, était venu jouir de son triomphe, et les ovations ne lui avaient pas été ménagées.

L'après-midi, nos trois amis, après le traditionnel tour du jardin, allèrent faire une petite promenade digestive dans le village, répondant au salut des bonnes gens venus sur le pas de leur porte voir passer ces beaux messieurs.

*
* *

De retour à la maison, on fit dans le vestibule une partie de tonneau, puis on dressa la table de jeux, et l'on battit les cartes jusqu'à l'heure du dîner, auquel ils firent honneur. La veillée fut courte et chacun s'alla coucher. La maison ne comportant qu'une chambre d'amis, "le même lit sert au sieur Gorin et au sieur Denois."

Sans doute eût-il fait bon, le lendemain matin (29 mai) prolonger un peu un sommeil réparateur. Mais un bruit insolite tire de son lit Jean Gorin. "Dans la chambre attenante à celle où (ils ont) couché" (je respecte la syntaxe des textes), "quatre personnes, deux tailleurs et deux couturières . . . sont venus de très grand matin travailler "pour le compte de la demoiselle et du sieur Morellon. "Portant sur toute sa personne toutes les marques d'un homme qui sort des bras du sommeil", Jean Gorin s'approche "de leurs ateliers", ayant un mot aimable pour chacun.

*
* *

Mais il n'est si bonne compagnie qui ne doive se séparer. Malgré l'aimable insistance de leurs hôtes, Jean Gorin et, je pense aussi Mathias Denois, avec mille politesses, protestations d'amitié et promesses de revoir, quittent le toit hospitalier de leurs amis et reprennent, par Nastringues et Fougueyrolles, la route de Péchaurieu et de Sainte-Foy.

C'est en traversant la rivière au bac de la Brèche, après quarante-huit heures d'absence de sa bonne ville, que Jean Gorin apprend, de la bouche du passeur et d'autres passagers la nouvelle ébouriffante des événements de la nuit passée : l'agression de la cure par une nombreuse troupe d'hommes masqués, la fuite affolée du sieur curé surpris en plein sommeil qui enjambe la murette du jardin au-dessus de la rivière et, pataugeant dans la vase, va chercher un refuge chez la Thibaudé, près de la Porte de la Fontaine.

*
* *

PETITES GENS

Si les pages qui précèdent donnent un sens concret à une certaine "douceur de vivre", les mêmes documents relatifs à cette obscure Affaire de l'Ascension jettent un jour intéressant sur les petites gens : sur l'arithméticien BARTES, qui court les cachets (chant, lecture, écriture, en plus du calcul), de si bonne heure qu'il est de retour chez lui à sept heures ; sur le corroyeur DURAND, le cloutier BONNEAU ; sur Marie LAFFARA, "lisseuse" ; sur un Languedocien éleveur de vers à soie, Denis BRES ; sur plusieurs domestiques ; sur un râpeur de tabac du nom de MARTIN . . .

Comme ce dernier est aussi qualifié de mendiant, nous en arrivons à la catégorie des métiers moins avouables : plusieurs vivent de charité. Alexandre Lurtet est non seulement mendiant, mais filou et voleur de sel. La nommée Caris est laveuse et mendicante. Une autre laveuse, la Thibaude, est aussi voleuse à ses heures. Marie Marchand est "une infâme prostituée", et la femme Longueville est qualifiée de "prostituée notoire". La malheureuse est sourde, par-dessus le marché.

Noblesse et bassesse se côtoient dans ces pages, qui nous livrent environ deux cents noms propres. Les faux témoins y sont légion ; les ragots colportés s'y déforment de bouche en bouche . . . Mais, pour ne pas terminer sur une note aussi pessimiste, évoquons un noble caractère, celui d'un prêtre que les passions partisans n'ont pas entraîné, qui non seulement témoigne courageusement en faveur des inculpés, tous protestants, mais fait le voyage de Bordeaux pour aller les visiter dans leurs infectes cellules, les reconforte, intervient auprès des gardiens pour améliorer leur malheureux sort. C'est le curé de Larouquette, et son nom prend la valeur d'un symbole : Montaigne, simple homonyme de notre illustre voisin.

*
* * *

L'AUBE D'UNE ÈRE NOUVELLE

MIL SEPT CENT QUATRE-VINGT NEUF

La paix religieuse est revenue (1). Les religionnaires ne sont plus des hors la loi que la moindre imprudence peut exposer à la prison, aux galères, à la mort. Depuis dix ans la communauté protestante a pu se réorganiser en consistoire, ayant à sa tête le pasteur Marche, auquel se sont adjoints, en 1782, Pierre Thomas et, en janvier 1787 le pasteur Jay. Les prêches ont repris, au grand jour, dans une vaste salle de la rue Saint-Jacques.

Depuis le 20 mars a été ouvert par le subdélégué de l'intendant, François Bellet, en application de l'édit de tolérance de Versailles (novembre 1787) le registre qui légalisera 875 mariages et 1848 naissances jusqu'alors contestés, et l'on bénit la mémoire ou le nom de ceux qui ont tant œuvré pour ce retour au droit commun : le pasteur Paul Rabaut, Turgot, Malesherbes, le marquis de La Fayette, sans oublier ce mécréant de Voltaire.

*
* *

Des Français parmi les autres. Des citoyens ! appelés comme les autres à donner leur avis sur les graves problèmes posés à la nation. Avec quel élan on répond présent quand il s'agit de vouloir pour le pays plus de justice. Les souffrances endurées donnent un poids merveilleux aux idéaux jaillis des plus profondes aspirations de l'âme humaine, et ces mots, qui seront un jour la devise de tout un peuple, flamboient déjà dans les coeurs : Liberté, Égalité, Fraternité.

Un climat nouveau, riche de compréhension mutuelle plus encore que de revendication, va cimenter à la base les fils d'une même mère. A la limite, il y aura, entre ces frères si longtemps divisés au nom des religions, la communion dans une religion nouvelle, celle des Droits de l'Homme, du dévouement à une patrie découverte ensemble, façonnée ensemble. Les cultes anciens en souffriront peut-être, mais le spectateur impartial ne peut que saluer ici l'irrésistible élan d'une cordiale réconciliation.

(1) Cf. note à la fin du chapitre.

LA VIE ARDENTE DE SAINTE-FOY PENDANT LA REVOLUTION FRANCAISE

Introduction

TOPOGRAPHIE ET ROUTES

A qui a connu Sainte-Foy dans les premières années de ce siècle, il suffit d'un faible effort d'imagination pour se faire une juste idée de la petite ville et de son environnement à la veille de la grande révolution de 1789. Elle avait conservé le quadrillé médiéval de ses rues bordées d'un plus grand nombre de maisons à colombages et à étages en encorbellement antérieurs au XIV^e siècle, à grand toit débordant. N'est-elle pas encore de nos jours la plus riche du département en vestiges de cette époque ? Les beaux hôtels du XVIII^e siècle qui font toujours notre émerveillement avec leurs façades de pierre taillée, leurs toits à la française, leurs ferronneries d'un art achevé, leurs boiseries intérieures étaient tous déjà en place, sans les mutilations que plusieurs ont subies depuis. Plusieurs ruelles au cœur de la ville ont disparu, encore animées à l'époque, spécialement derrière les grandes boucheries (rue des Frères-Reclus) et les boucheries-craberin (rue Victor-Hugo). Depuis 1742 l'hôtel de ville occupait, comme encore aujourd'hui, le centre de la place entourée de "couverts" sur ses quatre côtés. La ceinture des remparts était continue, longée, côté ville par une rue de ronde, bloquant toutes les rues, à l'exception de la Grand'Rue, ouverte de portes à ses deux extrémités : Porte des Frères au levant, Porte du Cimetière au couchant ; de la rue Perrine, ouverte au sud par la Porte Perrine et au nord par la Porte de la Fontaine. Un mauvais chemin longeait la rivière au ras des murs, qui devait faire place aux quais actuels au milieu du XIX^e siècle. Une cinquième porte, rouverte sur l'ordre de Tourny, la Porte de Pardaillan, était l'aboutissement d'une rue Traversière ou Porte Tourny, récemment percée au milieu des jardins dans ce quartier sud-est dit du Bourguet, fort peu bâti à l'époque.

On ne prenait plus très au sérieux les vieux remparts des XIII^e et XIV^e siècles depuis que les fossés comblés, aplanis, plantés d'arbres avaient été promus au rang de "promenades", interdites à tout charroi. La vaste esplanade, où se dressent aujourd'hui le groupe scolaire et le monument aux morts et qui pouvait s'étendre jusque vers la gare actuelle, portait le nom du Quinconce, en raison vraisemblablement d'une large plantation. Nous verrons s'y dérouler d'imposantes fêtes. Plusieurs des tours engagées dans le mur de ville ont été cédées pour le logement des valets de ville, ou arrentées à des particuliers. De même on a commencé à vendre des parcelles extérieurement aux murs pour en faire des jardins, et des propriétaires ont pris appui sur nos vieux remparts pour y construire habitations ou dépendances.

La propreté des rues n'est certes pas exemplaire, et fréquemment les édiles doivent intervenir contre les négligents (dépôt d'immondices devant les maisons, écoulement des eaux sales d'une trop grande hauteur, utilisation des andrones comme latrines) ou contre ceux qui élèvent des cochons et par surcroît les laissent divaguer dans les rues. La saison des pluies transformait maint passage en cloaques nauséabonds. N'oublions pas que les temps sont durs et la municipalité pauvre. En matière de voirie on se contente de parer au plus pressé et, sauf pour la rue principale classée dans le réseau routier royal, c'est surtout au bon vouloir des riverains qu'incombe pratiquement l'entretien de nos voies publiques.

*
* * *

Quant aux routes, leur réseau est si lâche, tel qu'il nous apparaît sur les cartes de Cassini (relevée en 1764) et de Belleyrne (publiée entre 1761 et 1840), qu'on pourrait croire à un anachronisme de plusieurs siècles. Leur développement atteint seulement 23216 toises, soit environ 45 km, sur l'étendue du canton, alors que le seul réseau des routes nationales et départementales totalise aujourd'hui 112 940 km (251 ‰). Le plus humble de nos chemins ruraux d'aujourd'hui est certainement en meilleur état qu'était alors la route royale de Bergerac, cependant qualifiée en 1778 par l'inspecteur des manufactures François de Paule Latapie de "grande route admirable".

Comparés à ceux d'aujourd'hui, les itinéraires étaient souvent complexes. C'est le cas, en particulier, de celui de Sainte-Foy à Bordeaux, qui comportait la traversée de plusieurs "passages". La Dordogne au port de Sainte-Foy, La Lidoire (pont à péage ?) avant Castillon, qui constituait une première étape pour les chevaux ; deuxième étape à Libourne, où l'on franchissait l'Isle, pour ne traverser la Dordogne que deux lieues plus loin, à Saint-Pardon, près de Vayres. La traversée, enfin de la Garonne, ne s'opérait qu'à Lormont.

Deux bacs s'offraient à la traversée de la Dordogne en face de Sainte-Foy : l'un à La Brèche, vers Le Fleix, l'autre, beaucoup plus fréquenté à la pointe de Coreilhes, vers Bordeaux. Le transport d'une rive à l'autre ne se faisait pas sans occasionner pour les usagers de grandes pertes de temps et d'argent, sans présenter même, parfois, de sérieux dangers pour les lourdes charges (diligences, malles-postes, voitures de roulage, charrettes bouvières), qui ne peuvent, le plus souvent, passer sans être déchargées, en tout ou en partie. Mais ce sont les convois militaires qui éprouvent les plus grandes difficultés et les plus funestes retards (cavalerie et artillerie surtout (1)). Restait encore le chevelu des chemins entre hameaux, dont nous ne pouvons guère estimer l'importance kilométrique, mais dont nous savons dans quel piteux état ils pouvaient se trouver. "Presque tous sont impraticables pendant les trois quarts de l'année. Celui du Pont de la Beauze — une route, soulignons-nous, mais à la charge de la commune — déjà bien dégradé", il s'y forme de nouvelles excavations à proximité du pont sur le Veneyrol (3 mars 1793). Vers la même époque, le projet d'un "service des postes aux lettres" de Mussidan à Sainte-Foy fait souvenir nos édiles que le pont de Caville (sur le Seignal) a été détruit il y a douze ou quinze ans. En décembre 1793, c'est la sortie sud de la ville dont la chaussée est particulièrement dégradée "surtout depuis le pont de la Perrine jusqu'à Latrapelle". Lorsque la misère des temps, en 1793, impose l'idée de créer des "Ateliers de charité", c'est à des travaux de voirie rurale que seront employés les pauvres sur les fonds parcimonieusement dispensés par le Directoire du Département.

(1) Au cours de la guerre avec l'Espagne, en 1808, "il a passé à Sainte-Foy, se dirigeant sur Langon, plus de 4000 hommes de toute arme". (Reg. délib. 1814-1835, f° 56). Voir aussi GUINODIE t. II p. 388 ss.

La société à Sainte-Foy à la veille de la Révolution

Quelle était tout d'abord la structure sociale à Sainte-Foy et ses confins, selon la trilogie classique : Clergé, Noblesse, Tiers-Etat ?

Le clergé catholique, curés ou prieurs sécularisés, moines, sans parler des Dames de la Foi qui n'étaient pas liées par des vœux perpétuels, ne présentait aucune unité d'appartenance, dépendant, d'après l'origine des fondatrices, à cinq diocèses différents : Agen, Sarlat, Périgueux, Bazas et Bordeaux.

Dans la ville même, Cordeliers, Recollets, Frères de la Doctrine, ne comptaient guère que quelques unités. Pour Sainte-Foy et Pineuilh son annexe, le curé Borderie était assisté de deux vicaires : Brousse et Rambert. Les autres cures ou prieurés de la juridiction avaient pour titulaires : les sieurs Faure (ou Dufaure) à Appelles ; Caussade à Ligeux-La Roquette ; Ricard aux Lèves ; Lafon à Eynesse ; Guignard à Margueron-La Rouquette ; Bousquet, puis Teyssandier à Riocaud ; de Bérard, puis Cruzel à Saint-André-de-Cabcauze - Marty à Saint-Avit - Saint-Nazaire ; Brulatour à Saint-Philippe ; Brugère à Sainte-Croix-des-Egrons ; Ladavière à Thoumeyragues ; Rocher à Saint-Quentin et Caplong son annexe ; N. à Saint-Avit-de-Soulège.

Parmi leurs plus proches voisins sur la rive droite, nous pouvons citer les sieurs Constantin, curé du Canet ; Montaigne, curé de La Rouquette ; Dumenieu, curé de Fougueyrolles et de Saint-Avit-du-Tizac son annexe ; Pasquet, curé du Breuilh ; d'Auriac, curé du Fleix . . .

Leurs tendances au cours de la Révolution les diviseront en constitutionnels et réfractaires, en patriotes et suspects. Nous en retrouverons quelques-uns au cours des pages qui suivent. Plusieurs abandonneront de leur plein gré le sacerdoce.

Depuis 1779, la communauté protestante a pu se constituer en consistoire, ayant à sa tête le pasteur Marche, auquel s'adjoignent, en 1782, Pierre Thomas et, en janvier 1787, le pasteur Jay.

NOBLES ET BOURGEOIS VIVANT NOBLEMENT

La plupart des nobles — ou assimilés — tenant fief dans la juridiction sont propriétaires de maisons nobles dans la ville, dont ils font leur demeure principale. C'est le cas des Rabar, barons de La Beauze, des Deffieux de Chillaud, des Rigaud de Grandefon, des Rigaud du Marchet, des de Fillol, des de Gervain, des Gérault de Langalerie, des Lacondamine de Lescure, des Lapoyade de La Terrasse, des Pauvert, des comtes de Sansac, barons de Pineuilh, des Roboam de Laplacette, des Trigant de Geneste, des Cartier de Couronneau ; d'autres encore vivent sur leurs terres, les Petit de La Siguenie, à Appelles ; les Durège de Beaulieu, à Thoumeyragues ; les Durège de Ribebon, les Gausson du Temple ; les du Puch de Monbreton, à Saint-Avit de Soulège ; la demoiselle du Barail, à Eynesse, et, dans les environs, les Belrieu de La Grâce, les de Tasque (Fougueyrolles), le comte de Rossane (Le Fleix) et, moins proches, le comte de Ségur-Boirac (Pellegrue), le maréchal duc de Duras, seigneur des terres et juridiction de Rauzan et de Pujols.

Loin de la Cour, ils se défendent de leur mieux contre l'ennui, dirigeant leurs cultures, soutenant des procès, s'adonnant souvent au jeu, organisant à l'occasion réceptions et chasses, les plus sages s'enfermant volontiers dans leur bibliothèque.

Leur rôle, même local, au cours de la Révolution, sera des plus effacés. La plupart se croiront contraints à l'émigration, qui tournera pour certains au désastre.

*
* * *

LE TIERS

Quant au Tiers-Etat, ce RIEN qui, jugé digne d'être TOUT demande à être "QUELQUE CHOSE", selon le mot célèbre de Sieyès que lui a soufflé Chamfort, si les "notables" prétendent, au début, parler seuls en son nom (riches bourgeois, terriens ou négociants, hommes de loi, médecins et autres gradués, gens d'armes), régents, boutiquiers, artisans, uniront bientôt leurs voix à celles des leaders. C'est ainsi que les statuts de la Société des Amis de la Constitution (27 membres au début) précisait : "Les membres du Club ne pourront jamais être au-delà de 60".

Trois ans plus tard, ils seront six cents.

Nous ne citerons aucune nom pour le moment, le lecteur étant appelé à en rencontrer par la suite un grand nombre.

LE GOUVERNEMENT DE LA CITE

Depuis la soumission de Sainte-Foy à Louis XIII en 1622, le gouvernement de la ville et de sa juridiction n'avait guère subi d'autres changements que l'éviction progressive des édiles protestants, et la réduction de 6 à 4 du nombre des consuls, de 24 à 18 celui des jurats. Nous avons d'autre part noté que le siège de la sénéchaussée a été transféré, en 1629, d'Agen à Libourne.

Cependant, à partir de 1690, le pouvoir central put donner l'impression d'intervenir plus directement dans l'administration des communes. Ainsi fut créée à Sainte-Foy, en 1693, une charge de "maire perpétuel" en faveur du sieur A.S. Pervieu ; en 1733, celle de "conseiller maire" en faveur de "notre bien aimé le sieur Jean Duval", ou celle de "maire alternatif". En fait, ce ne sont que des titres assez creux, destinés à améliorer les finances royales en satisfaisant la vanité humaine, toujours prête à y mettre le prix. Il en sera de même en 1767, par la restauration anachronique du titre de gouverneur de la ville, acheté 2 000 livres par le sieur de Rabar, qui fera, par ses prétentions, la risée de tous.

Le renforcement des compétences des intendants sous Louis XIV (la généralité de Guyenne en eut d'excellents), la libre désignation par eux de leurs subdélégués dans les juridictions suffisaient à rendre partout présent le contrôle royal à tous les échelons de l'administration.

*
* * *

A la requête des notables l'intendant Boucher établit, en 1740, le statut administratif de "la communauté", toujours en vigueur au début de la Révolution. C'est, en effet, à la ville et à toutes les paroisses de la juridiction que s'étend cette organisation.

"L'Assemblée générale" ou Communauté se compose :

- des consuls de la ville, au nombre de 4, renouvelables par moitié tous les ans ;
- des 18 jurats, nommés par les consuls "de l'avis et consentement de la communauté" ;
- de la noblesse de la ville et juridiction ensemble ;

- de 20 sujets parmi les principaux taillables et bourgeois de la ville ;
- de un délégué par paroisse.

*
* * *

Malgré cette dernière concession faite aux ruraux, la prépondérance urbaine est écrasante. Toutefois un principe est posé, et l'accession des ruraux même au consulat est théoriquement possible.

L'Assemblée générale constitue en effet le collège électoral qui, chaque 15 septembre, élit les deux nouveaux consuls, ainsi que, si elle juge à propos son remplacement, le procureur-syndic, personnage important chargé notamment de l'étude préalable des projets soumis aux délibérations de la jurade. Un syndic forain est de même désigné par l'ensemble des délégués des paroisses.

L'Assemblée générale est convoquée en outre pour décider des procès, acquisitions, ventes, constructions ou réparations, devis et adjudications. Nous verrons s'y joindre les curés des paroisses lors des consultations préliminaires des Etats Généraux.

LE PAYS DE NOUVELLE CONQUETE

Une enquête administrative préalable à la convocation des Etats Généraux (1) demande des précisions sur le "Pays de Nouvelle Conquête" dont Sainte-Foy était la capitale. Il s'agissait de retrouver les cadres des précédentes délégations, mais comme la dernière remontait à la minorité de Louis XIII (1614), les recherches d'archives restèrent vaines, et un nouvel arrêt du Conseil d'Etat (2) donne acte de cette carence et assigne comme cadre aux consultations celui de la sénéchaussée de Libourne.

Bien qu'attestée depuis plusieurs siècles, l'appellation de ce "Pays" est restée, pour tous les chercheurs, enveloppée de quelque mystère. Seul Léo Drouyn, s'appuyant sur des documents aujourd'hui détruits, des archives de la Douane à Bordeaux, avance prudemment (3) que "dans des temps fort reculés", cette contrée aurait fait l'objet d'une sorte d'union douanière avec Bordeaux, principalement quant aux vins. Cette "conquête" toute pacifique serait donc simplement l'extension territoriale d'une zone franche.

Elle s'étendait sur un vaste triangle comprenant les juridictions de Rauzan, de Pujols, de Sauveterre, de Gensac, de Pellegrue, de Duras, de Castillon, de Montravel et, bien entendu, de Sainte-Foy, la capitale.

VERS DES TEMPS NOUVEAUX

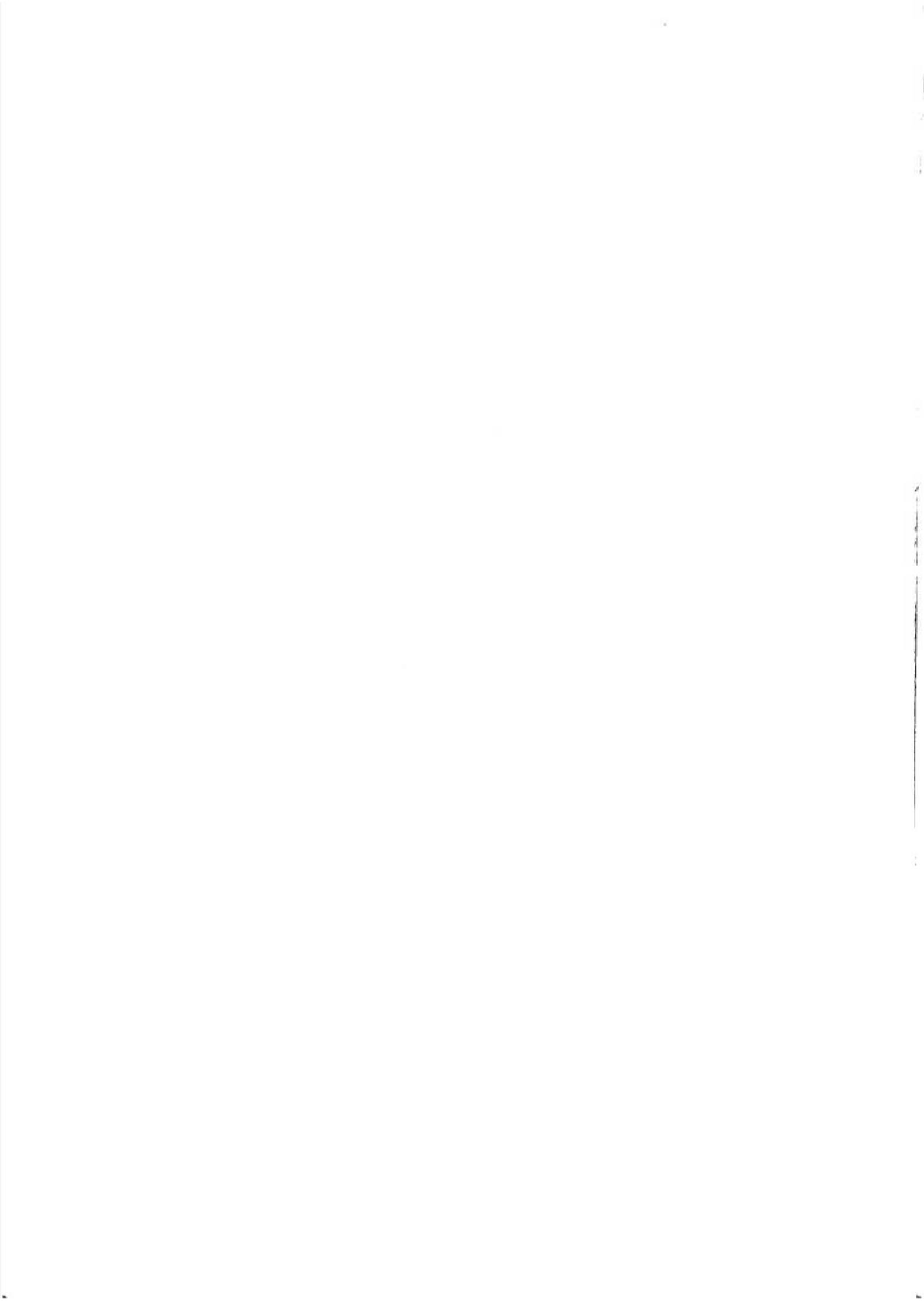
Nous avons marqué en son temps l'évolution lente mais assurée vers un climat de paix religieuse, dans un coin de France où les fanatismes s'étaient traditionnellement affrontés pendant près de deux siècles et demi. Voltaire avait pu écrire, à propos de l'affaire de l'Ascension (1767) "La philosophie perce bien difficilement chez les huguenots et chez les papistes". Elle finit toutefois par "percer" et même par s'imposer à un point impensable vingt ans plus tôt. Les divisions se font moins haineuses dans la cité et alentour (4). De menus indices, comme ceux que nous avons cités, montrent qu'un esprit nouveau de support mutuel pénètre progressivement une opinion publique mieux éclairée.

(1) Ordonnance royale de novembre 1787.

(2) 5 juillet 1788.

(3) *Variétés Girondines*, t. I, p. 166 ss.

(4) La fraternisation culmina en février 1794 dans le *simultaneum*, célébration alternée des cultes protestant et catholique dans le même local.



I

L'aube

Nous voici donc à la veille de la convocation des Etats généraux. Cent soixante quinze ans se sont écoulés depuis la précédente, pendant la minorité de Louis XIII, que le gouvernement de Louis XVI voudrait calquée sur celle des lointains précédents, tel le cadre archaïque du "Pays de Nouvelle Conquête" auquel, nous l'avons vu, il fallut renoncer, pour adopter celui de la sénéchaussée de Libourne.

Le même arrêt du Conseil d'Etat du 5 juillet 1788 qui précise ce dernier point invite à une consultation à la base des trois Ordres. Elle sollicite des vœux portant sur les formes de la convocation aux Etats Généraux, sur celles des élections, sur le nombre et la qualité des électeurs et des élus.

*
* * *

CONTACTS PRELIMINAIRES

Devançant d'un jour l'assemblée officielle, les gentilshommes de la noblesse prennent l'initiative d'une rencontre officieuse avec les membres du Clergé et ceux du Tiers-Etat pour les amener, si possible, à prendre position en faveur du rétablissement des Etats provinciaux de Guyenne, et d'assemblées provinciales comme en Bretagne ou dans le Dauphiné.

La réunion a lieu le 22 décembre 1788 dans l'église des RR. PP. Recollets (1), à deux pas de l'hôtel de ville, insuffisant et menaçant ruine, bien que sa construction ne remontât guère qu'à une cinquantaine d'années. Là, l'un des gentilshommes, au nom de la Noblesse (une quinzaine étaient présents, dont le comte de Rossane et le comte de Ségur-Boirac), propose ce rétablissement, dont il évoque le lointain passé. En leur nom, il offre de sceller l'acquiescement de tous à ce projet, du sacrifice des privilèges nobiliaires.

Encore qu'ils trouvent le geste "juste et nécessaire", les bourgeois en louent la générosité, mais ils voudraient surtout connaître le contenu exact de ce projet. En attendant, ils déclarent le moment mal choisi pour envisager ce rétablissement des Etats provinciaux, alors "qu'on avait lieu d'attendre de cette Assemblée Nationale une régénération de tout l'état du Royaume."

L'invitation aux nobles de participer à la réunion officielle du lendemain leur est alors renouvelée, cependant que, soucieux de poursuivre encore le dialogue en privé, ces Messieurs de la Noblesse se décident à remettre aux bourgeois un exemplaire imprimé d'un projet signé du Comité de la Noblesse de Bordeaux, et l'on se sépare sur la promesse d'avoir encore un entretien le lendemain matin, avant la séance de l'après-midi.

*
* * *

(1) Actuellement, rue Louis Pasteur, n°s 9 à 15.

Un pas de plus et ce sera, entre les deux fractions, naguère ennemies, une exemplaire émulation dans le civisme, qui s'appellera tour à tour réformisme, dévotion aux "immortels principes", républicanisme, jacobinisme montagnard. Les guides les plus incontestés de ces orientations successives seront un ancien élève des RR. PP. Récollets, l'avocat Pierre-Anselme Garrau, et le pasteur Pierre Thomas, que la plus touchante amitié liera jusqu'à la mort.

*
* *

Le texte remis par les nobles fut — on s'en doute — examiné avec le plus grand soin par nos bourgeois, parmi lesquels, rappelons-le, bon nombre d'hommes de loi, avocats et notaires, d'administrateurs, de négociants rompus aux affaires. "Ils y trouvèrent d'abord un grand air de justice et d'égalité, mais ils trouverent aussy que la disposition de (tel) article rendoit illusoire l'abdication annoncée par la noblesse de ses privilèges, en y voyant les Etats chargés de veiller au maintien des Droits et privileges de la Guienne, de chaque Ordre, de chaque ville, de chaque citoyen particulier". De plus, dans ces mêmes Etats, les Ordres devraient délibérer séparément, et seules engageraient la province les décisions prises à l'unanimité des trois Ordres. Les bourgeois ne pouvaient donc que confirmer leur refus de la veille.

LA CONSULTATION PREALABLE

Et nous voici enfin à la grande séance du 23 décembre, tenue, elle aussi, bien entendu, aux Recollets (1).

A côté du maire, Pierre-François Bellet, ont pris place les consuls Etienne Babot, Louis Lagarde, Pierre Bouny, Jean-Pierre Sambellie ; le procureur-syndic Dujarric, les jurats, parmi lesquels Jagour et Bachon, anciens consuls, et deux avocats, Cabrol et Brun ; les curés de la Juridiction (ils ne sont que trois : Borderie, curé de la ville, Marty, curé de Saint-Avit, et l'abbé de Bérard. Leur rôle est d'ailleurs bien effacé, au cours de ce premier acte). Ce sont ensuite les gentilshommes de la Noblesse, une quinzaine comme la veille, puis les notables et principaux habitants, enfin les bien-tenants et propriétaires fonciers.

*
* *

Le maire fait un exposé historique des circonstances ayant motivé cette convocation et explique l'ordre du jour, tendant à rédiger un mémoire comprenant un vœu sur les conditions de la grande consultation des Etats Généraux.

La réponse du Tiers est déjà prête. Une ultime tentative des nobles en faveur du rétablissement des Etats provinciaux échoue, ou plutôt ne réussit qu'à entraîner dans leur retraite les trois ecclésiastiques, défenseurs inattendus de "leurs" privilèges, pauvre gens !

L'unanimité des bourgeois ne tarde pas à se faire alors sur les points suivants :

- en premier lieu, à l'échelon national, une représentation proportionnée à la richesse et à la population des territoires ;
- la prépondérance assurée des députés du Tiers (tous appartenant effectivement à cet Ordre) sur ceux des deux Ordres privilégiés ;
- enfin, lors des délibérations des Etats Généraux, la réunion des députés des trois Ordres en une seule Assemblée, et que les votes soient décomptés numériquement (vote par tête, par opposition au vote par Ordres).

Deux cent deux signatures sont apposées séance tenante, sans qu'il soit fait mention d'illettrés.

*
* *

(1) C'est par erreur, ou plutôt par routine, que le scribe a inscrit (Reg. Délib. B B 15, f^o 45 recto) "dans l'Hôtel de Ville de Sainte-Foy, Capitale du Pays de Nouvelle Conquête". Un témoignage, outre l'évidente impossibilité, au f^o 47 verso du même registre (vœu des gentilshommes) "l'assemblée qui s'est tenue hier 23 de ce mois dans l'église des RR.PP Recollets . . .".

Dans les jours qui suivent, parviennent, d'abord, les vœux séparés des nobles et du clergé, fidèles à leur leit-motiv, puis, strictement conformes au texte du Tiers de Sainte-Foy, ceux des juridictions voisines de la Nouvelle Conquête. L'une d'elles, Puychagut-de-Villeneuve, demande que les représentants du monde rural soient des paysans. Prétention irrecevable, la circonscription électorale comprenant indistinctement gens de ville et de campagne : le maire refusera d'ailleurs d'enregistrer et de transmettre.

Tel est le premier acte qui marque, à Sainte-Foy, comme dans tous les "Pays de France", le drame révolutionnaire. Son accent ne diffère pas beaucoup d'autres, mais nous ne sommes ici que dans une lueur d'aube, encore un peu confuse. Avec les Assemblées primaires, avec la rédaction des Cahiers de doléances et la désignation des députés, les contours ne tarderont pas à s'affirmer.

LES DOLEANCES DU TIERS ET LES DEPUTATIONS

Le 2 mars 1789, se tient, dans l'église des Cordeliers — qui s'élevait rue des Lauriers — la réunion des habitants du Tiers-Etat sans distinction de confession (1), convoquée conformément à "la Lettre du Roy et Reglement" pour la convocation des Etats Généraux à Versailles, en date du 24 janvier, et à l'ordonnance du sénéchal de Libourne du 17 février, en vue de la rédaction du Cahier de plaintes, doléances et remontrances, ainsi que la nomination de députés qui seront chargés de porter ledit Cahier à "notre Assemblée générale (à Libourne) le 11 mars à 8 heures précises du matin."

Cette réunion solennelle aux Cordeliers a été convoquée dans toutes les règles, au nom du Roy par la Municipalité : les deux longs documents de Versailles et de Libourne ont été lus la veille au prône de la messe des paroisses de Sainte-Foy et de Pineuilh, relus, publiés et affichés aux portes principales des églises, relus enfin une fois encore au début de la séance. La convocation s'adresse à "tous les habitants du Tiers-état des . . . Villes, Bourgs, Paroisses et Communautés de campagne nés François ou naturalisés âgés de 25 ans, domiciliés et compris aux rôles des impositions".

A cet appel, qui n'exclut que les pauvres, ont répondu, outre six membres de la Municipalité, 201 habitants de Sainte-Foy et 52 habitants de Pineuilh, lesquels "nous ont déclaré qu'ils alloient d'abord s'occuper de la rédaction de leurs cahiers de Doléances, plaintes et remontrances, et en effet y ayant vaqué en commun, ils nous ont représenté ledit cahier qui a été signé par ceux des dits habitants qui savent signer et par nous, après l'avoir cotté par première et dernière page et paraphé né variétur au bas d'icelle".

*
* * *

Aussitôt après, on procède au vote pour la nomination des députés au siège de la sénéchaussée, "les voix ayant été recueillies en la manière accoutumée, la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur sçavoir : Pour la ville des sieurs Bellet, maire ; Mestre, avocat ; Jouhanneau, avocat et Garrau, avocat ; et, pour la paroisse de Pineuilh en faveur des sieurs Delile Jay, Simon Meymac et Septième Jean Meymac ; Bourgeois et negocians, qui ont accepté ladite commission et promis de s'en acquitter fidèlement".

Dans les mêmes conditions, étaient désignés dans les autres paroisses de la juridiction :

- à Saint-Philippe, Jean Fustal et Et. Luquet ;
- à Saint-Avit-du-Moiron, Recaudou et Briant ;
- à Saint-Nazaire, Lajonie et Pauvert la Chapelle, avocat ;
- à Saint-André, Simon Meymac et Reclus ;
- à Thoumeyragues, Lacoudri et Bérard ;
- à Riocaud, Guignard et Bauduc ;

(1) Selon le vœu du Conseil du Roi en date du 20 déc. 88 approuvé par le roi (décrets du 27 décembre 1788).

- à Ligueux, Pauvert et Blanchard ;
- à Margueron, Jouhanneau et Valade ;
- à Cablon (*sic*), M.M. Jauge et Maurin ;
- à Saint-Quentin, Drilhollé et Chignon ;
- aux Lèves, Gorin de la Cabane et Gorin de Bidet ;
- à Eynesse, Rivoire et Bouloigne ;
- à Saint-Avit-de-Soulège, Bourguignon et Jouhanneau ;
- à Appelle, Ruffe et Favereau ;
- à La Rouquille (*sic*), Jean Audubert et Pierre Paris ;
- à La Rouquette, Gorin et Jean Fauché (1).

*
* *

Mais qu'y avait-il au juste dans le préambule et les 23 articles de ce Cahier de Sainte-Foy et Pineuilh, adopté sans changement dans les paroisses voisines ?

C'est, dès l'article 1^{er}, respectueusement déposé aux pieds du trône de Sa Majesté, "le tableau des abus et des maux infinis sous lesquels gémissent ses fidèles communes". L'énumération des griefs est sans ambages, qu'il s'agisse "des impôts sans nombre, aussi accablants par leur poids que gênants et désastreux par leur nature, leurs objets, et la forme de leur perception . . ." ; des droits de douane, à l'intérieur du royaume ; des fermiers généraux ("le traitant, hérissé d'un million de Lois et d'arrêts du Conseil commi de lui seul . . . dans le labyrinthe desquels il égare à son gré le malheureux redevable" ; de la Justice avec la complexité des degrés de juridiction, si bien qu'"on ne sait la plupart du temps à qui s'adresser", malgré "les campagnes couvertes de praticiens, plus propres à y semer les procès qu'à les terminer" ; du pouvoir discrétionnaire des juges en matière criminelle ; des richesses excessives du haut clergé, des dîmes qui . . ." ne laissent voir dans des Pasteurs, qui sont nos amis et nos consolateurs, que des parties adverses, et les exposent à être confondus dans la classe de ces hommes qui pèsent le plus sur le peuple" ; des charges épargnant la noblesse et le clergé, et dont le fardeau est "versé sur les classes les plus utiles et les plus malheureuses de la société" ; de l'exclusion humiliante pour le Tiers des charges de judicature en cour souveraine, ainsi que des grades supérieurs de l'Armée, "quoique on veuille bien s'entourer de lui dans les périls".

*
* *

Mais ce n'est pas à cette critique négative, tout entière résumée dans le premier article, que se borne la rédaction de notre Cahier. Ce qu'il faut avant tout à la France, c'est "une heureuse Constitution, qui assure à jamais la stabilité du trône, des droits du monarque et de ceux du peuple français ; qui rende inviolable et sacrée la liberté personnelle, et les propriétés des citoyens . . . qui ne permette pas que, ni Ministres, ni Tribunaux, ni aucun sujet du Roi puissent violer les lois impunément, qui non seulement réforme et supprime les abus, mais qui leur ferme à jamais la porte . . ." (art. 4).

Pour veiller au maintien de cette Constitution, pour consentir l'impôt, les réunions des États Généraux doivent être fréquentes et régulières, tous les cinq ou six ans. Une "loi perpétuelle" doit reconnaître et consacrer cette maxime "qu'aucun impôt ne peut être levé ni établi en France sans le consentement de la Nation assemblée" (art. 7 et 3).

(1) La liste des députés de la juridiction présents le 11 mars à la Sénéchaussée est assez différente : dans les paroisses rurales, 19 députations ont changé de titulaire.

Pour la session prochaine de 1789 (principe évidemment valable dans l'avenir) la représentation du Tiers doit être au moins égale à celle des deux autres Ordres ; les votes, trois Ordres réunis, doivent être comptés par tête (art. 2). Nos patriotes avaient déjà, un peu plus de deux mois auparavant, pris nettement position sur ces points essentiels. Mais voici qui préfigure déjà les journées des 17 et 20 juin : "dans le cas où quelqu'ordre, ou des députés des ordres (sous-entendu privilégiés) viendraient à protester et à se retirer, de ne point désemparer eux-mêmes l'assemblée, mais de se réunir, avec ceux qui resteraient, sous les ailes du Monarque, et de s'y occuper des grands objets de constitution et de restauration de l'Etat, jusqu'à ce qu'il y ait été suffisamment pourvu ; de ne point quitter ni rompre l'assemblée, qu'il n'ait été répondu à leurs cahiers" (art. 20 et 21). L'influence de la brochure de Siéyès *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?*, publiée en janvier transparaît dans bien des articles, le 16^e en particulier qui demande "de ne souffrir pas que les députés du Tiers-Etat soient assujettis aux distinctions humiliantes qui leur ont été imposées dans quelques Etats Généraux précédents, se souvenant toujours qu'ils représentent l'universalité de la Nation".

*
* *

Comment supprimer les abus criants stigmatisés à l'article 1^{er} ? Nos patriotes réclament "l'abrogation de toutes les Lettres closes, de cachet, d'exil, d'évocation et commission extraordinaire" (art. 13) ; la réforme des abus du clergé par "la réduction des gros bénéfices, la résidence des évêques et abbés dans le lieu de leurs bénéfices, le remplacement des dîmes par des honoraires fixes. Et pourquoi, à tous les degrés de la hiérarchie, du curé de campagne à l'archevêque, les gens d'Eglise ne seraient-ils pas élus ? (art. 12). D'une manière tout à fait générale, toutes les carrières, ecclésiastiques, civiles, militaires, doivent être accessibles sans limite, indistinctement, à tous (art. 17). Doivent être supprimées les entraves à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, au progrès des arts ; en particulier par "le reculement des barrières (douanières) aux frontières du Royaume (art. 5 et 18). Le principe d'une réforme judiciaire est esquissée (art. 10), mais c'est la réforme fiscale sur laquelle il est le plus insisté : tout d'abord, prendre connaissance de la dette publique, en amorcer le remboursement par l'aliénation des biens du Domaine ; racheter les offices pour en abolir la vénalité ; poser le principe de l'égalité des trois Ordres devant l'impôt, dont l'assiette et la perception seront plus justement établis (art. 8, 22, 9, 6, 5). Le Cahier demande enfin la restauration des prérogatives municipales et provinciales (art. 15 et 19) ; il se prononce pour la suppression de toute censure ("liberté indéfinie de la presse") et pour la promotion de "tout ce qui pourra contribuer à la restauration des mœurs, à l'amélioration des études, et de l'Instruction publique, à la propagation des lumières, au progrès des Sciences, et à exciter sur ces objets l'émulation des bons esprits et le génie", (art. 14 et 11). Le dernier article (23) élargit l'horizon des remontrances et la compétence des députés à "tout ce qui peut consérer les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable . . . la prospérité générale du Royaume, la splendeur du Trône, la puissance et la gloire du Monarque, et le bien de tous et de chacun de ses sujets".

A LA SENECHAUSSEE

Neuf jours plus tard, le mercredi 11 mars, se tint à Libourne l'Assemblée générale convoquée par le sénéchal, et comprenant tous les membres des Ordres privilégiés et les délégués du Tiers, porteurs des Cahiers de toutes les communautés.

Avec la fusion en un seul cahier des doléances de ce vaste ensemble, les délégués de Sainte-Foy ne passèrent pas inaperçus, puisque l'un d'entre eux, Théodore Mestre, fut élu aux côtés de

Dumas Gontier de Libourne comme député du Tiers, cependant que le Clergé désignait Touzet, curé de Sainte-Terre, et la Noblesse, Dupuch de Monbreton (1).

Un lien très direct allait donc unir nos compatriotes à la future Assemblée Nationale, et une active correspondance entre Mestre et ses mandants les plus proches dut s'établir dès le début, en attendant que les journaux jouent le rôle capital que l'on sait. Nous pouvons être assurés que, dès les premiers jours de mai, nos patriotes sont à l'écoute attentive de Versailles.

A L'ECOUTE DE VERSAILLES

Rares sont les témoignages parvenus jusqu'à nous de l'intérêt éveillé chez nos ancêtres foyens par les événements des premières semaines de la Révolution. Toutefois, ce que nous savons déjà d'eux et de leurs antennes nous permet d'imaginer sans peine les bruyants attroupements sous les couverts ou sur les promenades, les assemblées peut-être (pensons aux protestants, pensons aux francs-maçons) que ne manquèrent pas de provoquer les nouvelles reçues de la capitale, mêlées, certes, à des faux-bruits, et vite déformées, comme dans tout "pays du soleil". Jusqu'aux émeutes parisiennes de juillet, la "capitale" vers laquelle tous les regards sont tournés, c'est encore la Ville du Roy, Versailles.

PARIS DONNE A SON TOUR LE TON

Cet immense Paris, si proche de Versailles dont on suivait au jour le jour les pathétiques débats, "était unanime dans son dévouement à l'Assemblée . . . et s'enivrait de liberté et d'enthousiasme" (Mignet).

Ce sont les événements parisiens qui suivent la disgrâce de Necker, le 11 juillet, et les mouvements inquiétants des troupes royales : c'est l'agitation dans les quartiers ; c'est, au Palais-Royal, la table du haut de laquelle, pistolet en main, Camille Desmoulin électrise la foule : "Citoyens, il n'y a pas un moment à perdre. Le renvoi de M. Necker est le toscan d'une Saint-Barthélemy de patriotes ! Ce soir même (12 juillet), tous les bataillons suisses et allemands sortiront du Champ de Mars pour nous égorger ! Il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes." C'est la cocarde verte arrachée aux marronniers du Palais-Royal, bientôt remplacée par la cocarde bleu et rouge aux couleurs de Paris ; c'est la formation de troupes sous le nom de Volontaires des divers quartiers ; c'est la ruée vers les magasins d'armes et de blé ; c'est enfin, c'est surtout, au cours de cet après-midi à jamais mémorable du 14 juillet, l'assaut victorieux de l'antique Bastille !

EMOIS ET EMEUTES

L'accumulation de tous ces faits, d'une telle densité historique, nous permet de comprendre ces lignes, consignées dans le registre de délibération de notre ville (B B 15, f^o 76, recto).

"Aujourd'hui, 19^e Juillet 1789, vers les 9 heures du soir, une nombreuse jeunesse est venue présenter à chacun de nous, dans nos maisons, une cocarde, et nous a témoigné le plus grand désir qu'à son exemple nous la portassions attachée à nos chapeaux comme un signe d'union et de paix. Nous l'avons acceptée et avons promis de la porter.

- (1) La sénéchaussée de Libourne s'étendait sur les paroisses suivantes : Libourne et sa banlieue, Saint-Emilion, Saint-Pey-d'Armens, Castillon, Sainte-Terre, Saint-Philippe (d'Aiguille), Bellevès, Lamothe, Saint-Scurin-de-Prats, Montcaret, Montpeyroux, Velines, Le Breuil . . . Le Canet . . . Sainte-Foy et sa juridiction . . . Le Fleix, Monfaucon, Montazeau, Saint-Géraud, Montpon, Le Pizou, Eygurande, Chourgnac et la Double, Beaupouyet, Menesplet . . . Branne, Cabara, Naujean, Postiac, Frontenac . . . Pujol, Ruch, Mauriac, Baussugan . . . Villemartin, Civrac, Guître, La Roche, Boscarnant, Saint-Egulin, Sainte-Colombe juridict. de Monlieu, Saint-Palais . . . Neuvic, Cercou, Orignolle.

On apprenait de toutes parts que tous les Français arboraient la cocarde, et de plus qu'à Paris, à Bordeaux, à Libourne et ailleurs on formait des associations générales en forme de régiments.

"Le 21 juillet, le public demande une assemblée. Nous nous rendons dans l'église des RR.PP. Recollets. On nous propose une association en forme de régiment . . .

" . . . Il n'y avait rien de mieux à faire que de former un conseil de personnes sages et prudentes pour organiser ce nouveau corps et le diriger vers le bien. Cette idée ayant été bien accueillie de tout le monde, ce Conseil fut composé de MM. les officiers municipaux, M. de Labonne, chevalier de Saint-Louis, de M. de Lajonie, M. Gausson du Temple, M. de Belleville, M. Jouhanneau avocat, M. Delile-Jay, homme pleins de sens et d'un grand poids.

"Le Conseil s'empressa de dresser des règlements par la discipline et la police du régiment, et surtout on s'attacha à faire en sorte que le choix des officiers tombât sur des personnes propres à maintenir la paix et le bon ordre.

"Le dimanche 26 juillet, les habitants s'assemblèrent sans armes dans la place de l'Hôtel de Ville pour former les compagnies. Déjà tout le monde s'était accordé à choisir M. de Labonne pour commandant, M. de Lajonie pour lieutenant colonel et M. de Belleville pour Major, choix qui a été universellement applaudi. Messieurs les Officiers Municipaux furent priés de se trouver à cette Assemblée. Ils s'y rendirent. Six compagnies furent établies, et chacune se nomme pour capitaine des personnes qui méritaient bien cette marque de confiance. Tout se passe sans aucun tumulte, sans aucun désordre. Lorsque l'opération fut achevée, M. de Labonne, que la voix publique avait proclamé commandant, exigea que chacun se retirât chez soi. On obéit, et dans un moment le silence régna dans toute la ville."

LA GRANDE PEUR

L'événement le plus prodigieux de l'histoire vient donc de s'accomplir à Paris. Le 14 juillet 1789, la vieille forteresse royale, la Bastille de Charles V a dû se rendre aux émeutiers, ce matin encore inconnus les uns des autres. Dans l'esprit de chaque citoyen — car on sait de science certaine qu'on ne peut plus être des sujets — de la mer du Nord aux Pyrénées, c'est à la nouvelle un choc brutal qui entame peu ou prou la faculté de raisonner froidement et de juger avec lucidité. Il s'était produit ce à quoi l'on ne pouvait s'attendre, qu'advindra-t-il demain ? quel événement impensable va surgir ? ce soir ? demain ?

Il y a de la joie, certes, et on la manifeste bruyamment, en public, à l'unisson de tout un peuple. Mais au fond, on ne se l'avoue même pas à soi-même, l'inquiétude le dispute aux grandes espérances. Avec les Cahiers de doléances, avec cette Bastille enlevée, n'a-t-on pas joué imprudemment avec le feu ? Attenter au pouvoir du roi, n'est-ce pas un peu attenter à la puissance même de Dieu ? Certes, on n'irait pas le dire à son voisin, mais, la nuit venue, on se pose peut-être la question à soi-même. L'ère des terreurs du Moyen Age n'est peut-être pas encore révolue . . .

Et voilà que dans toute la France, en cette fin de juillet 89, éclate, comme un chapelet de bombes, la Grande Peur.

* * *

C'est un grand frisson de terreur qui laboure la France presque tout entière, suivant des lignes de force encore mal connues. Dans le Quercy comme dans l'Artois, dans le Maine comme dans le Bourbonnais, en Saintonge comme en Champagne, partout, dans les mêmes quatre ou cinq jours, c'est la même épouvante qui secoue nos ancêtres. Sainte-Foy n'a pas échappé à la contagion et le dossier de l'affaire, dans nos archives municipales, doit être un des plus complets qui soient sur la question, nous permettant de situer le point de départ de "l'onde" et le point

d'aboutissement de l'onde suivante : Chalais-Sainte-Foy, par Fougueyrolles ; Sainte-Foy-Lauzerte. Chalais est au sud de la Charente à 55 km environ ; Lauzerte, dont la distance à Sainte-Foy est près du double, au nord du Tarn-et-Garonne, à 40 km de Montauban. Que s'est-il donc passé dans cette mémorable journée du 30 juillet ? Parmi les documents, assez nombreux, la concernant, nous citerons un texte, déjà publié par Ducaunès-Duval, P. Bertin-Rouilleau et P. Fougerouse, qui a la couleur, et la valeur aussi, d'un procès-verbal. Il figure, au milieu des comptes rendus de séances, sur le registre des délibérations de la Jurade.

*
* *

“Le 30 juillet arrive vers cinq heures du matin un homme venant de la paroisse de fouguerolles qui annonce qu'un corps d'ennemis Met Tout à feu & à sang à Chalais Eloigné d'environ neuf lieux de Sainte-foy ; il porte Un billet du Curé son Maitre qui dit qu'on sonne le Tocsin dans Toutes les Parroisses Circonvoisines que Partout la désolation est Extrême et que d'autres Curés luy ont fait Passer le même avis. M. le Curé de Ste foy Est prié d'en faire part à M. les officiers Municipx & autres curés qui sont à sa portée. Le Porteur de Ce Billet sème l'alarme luy-même Partout ou il passe, et C'est aux païsants & à la populace que la Nouvelle Parvient Dabord. l'épouvante S'empare de tous les Esprits ; on se trouble, on s'agitte, on crie, on se lamente chacun Croit être à sa dernière heure. le Peuple Sans attendre aucun ordre Se saisit des Cloches, sonne le Tocsin Se fait Battre la generale ; on s'arme de tout Ce qu'on Trouve sous la main Car le bruit se répand de plus en plus que l'ennemi Saproche à grands pas, que déjà plusieurs Villages voisins sont En feu Et que le Sang Ruisselle de toutes parts.

“Les Fusils de l'hotel De ville se Trouvent En Ce moment chez les armuriers pour être Mis En Etat. on S'en Empare on les Enleve, la foule le Tumulte Ne permettent Pas qu'on Sache qui En Prend. Tous ses fusils Ceux même qui appartiennent a l'armurier ont disparû En un Instant. Les gens de la Rive droite de la rivière nous Prioient avec des Cris lamentables de leur Envoyer du Secours Contre des Murtriers qui alloient les Egorger. les cloches, les Tambours Entretiennent & augmentent l'effroy ; les habitants de la Campagne accourent armés de fusils, de faux, de volans, de haches et de fourches Et Emplissent bientôt Toute la Ville. Pour Comble de Malheur, les Boulangers se trouvoient alors dépourvû de pain & Ne Savoient ou Prendre de la farine.

“Dès le Matin on avoit Envoyé Vers l'endroit d'ou venoit l'alarme & on avoit eu la Precaution de faire Porter Dans l'hôtel de ville Toute la poudre a canon & tout le plomb des Marchands. Environ les deux heures apres midy les Parroisses de l'autre cotté de la rivière Nous font demander avec les Plus Vives Instances de leur Envoyer huit cents hommes au plutot, que l'ennemis n'est éloigné que d'une lieue, qu'on commence a le voir, qu'il Imvole qu'il Massacre Tout ce qui se présente a luy. Nous nous déterminames Enfin a Mettre En marche quelques compagnies de la Milice Nationale dans l'idée que quelques Bandes de Brigands Infestoient le païs Mais aucun soldat n'avoit ny Poudre ny Balle Et jamais choses n'avoit parû plus nécessaire. On en prit à l'hôtel de ville & on En distribua a Tous Ceux qui devoient Etre Employés. Notre Millice Conduite Par des Braves officiers Passe la rivière avec ardeur & gravit fièrement sur un Cotteau Escarpé Impatiente de Voir l'ennemy Et de combattre . . .

“Les personnes qu'on avoit Envoyées a La decouverte des le Matin Reviennent & au grand Etonnement de tout le Monde apprenent que Cette alarme Est sans fondement ou du moins (ce qui se trouva faux Bientôt après) n'à d'autre cause que quelque dispute Entre des particuliers de la Noblesse & du Tiers. A cette nouvelle les Compagnies Nationnelles reviennent Tranquillement sur leurs pas Et Rentrent dans nos Murs En Bon ordre”.

*
* *

Nous pourrions arrêter là ce morceau de bravoure. Il n'est pas sans intérêt cependant de glaner encore, là et ailleurs, d'autres détails qui nous permettent tant bien que mal de mesurer la seconde dimension de cet étrange phénomène. Sainte-Foy a dépêché, dès le matin, quatre notables vers Castillon. Ils y apprennent que "c'est une troupe de brigands qui ont fait irruption du Cotté de Coutras . . . que le chateau du prince de Chalais avoit été Livré aux flammes . . .". Tout le vignoble est en émoi "tous, à comprendre les fronsadois, St Emilion, Castillon, le Puynormand, partie du Périgord . . . se randoient de toute part pour secourir Coutras, qu'on croyoit exposé au carnage au massacre et au feu . . .". Au sud, c'est Marmande, envoyant le lendemain aux nouvelles, et décrivant les horreurs que nous avons subies : "toutes les nouvelles s'accordoient a assurer qu'une troupe considérable de brigans avoit Ravagé vos campagnes, Incendié La plus grande partie de vos maisons et mi a mort un grand nombre de vos habitans . . .". Puyguilhem, l'alarme passée, déclare s'en remettre à nos édiles pour leur donner l'éveil si quelque fait nouveau se produisait "ce sera donc sous vos ospices que nous prendrons les armes, et nous rendrons ou vous le Jugerez a propos non autrement."

On s'est donc quand même assez vite ressaisi. Mais la plus curieuse pièce du dossier, c'est assurément cette lettre de La Sauvetat de Caumont, signée Lisse de Carboundié "Un Epouvante vient d'arriver En Cette Ville Sur Un Bruit qu'il y avait Entré En votre Ville une nombreuse troupe Ennemie Et qu'ils faisait de grand carnaze . . ." La date ? Ce 29 juillet 1789, c'est-à-dire *la veille* du jour de la Grande Peur à Sainte-Foy.

*
* * *

Nous savons gré au scribe anonyme qui nous a laissé ce récit coloré d'avoir ajouté un peu plus loin :

"L'alarme du 30 juillet avait fait sur les esprits une impression si profonde qu'on ne pouvait se remettre, et qu'à la ville comme à la campagne le peuple n'éprouvait presque d'autre sentiment que celui de la peur. Aussi s'abstint-on plusieurs jours de sonner les cloches et de battre la caisse, pour prévenir toute méprise, et ne pas renouveler l'idée de ce qui s'était passé. Telle était la disposition générale à la frayeur, qu'on ne s'occupait en quelque sorte, que de dangers à craindre, de surprises à prévenir, de précaution à prendre." (remarquons en passant l'excellence de la langue !).

Il fallut donc assez longtemps pour que tout rentrât dans l'ordre. Mais point tout à fait l'ordre précédent. Les milices peu soucieuses de combattre des fantômes doublent leur garde pendant plusieurs semaines, puis, réorganisées en gardes nationales, s'équipent et s'exercent en vue d'autres combats. La renonciation des nobles à leurs privilèges dans la nuit du 4 août serait, d'après la plupart des historiens, issue de la Grande Peur. Au lendemain de ce cauchemar, la province, comme Paris, prend conscience d'une ère nouvelle, faite de responsabilités insoupçonnées la veille. Le Patriote vient de se découvrir, jusque dans l'habitant du plus humble village, et ce n'est pas sans raisons que, pour nos aïeux, 1789 était, avant tout, "l'annado dé la paou".

LA NOUVELLE CARTE ADMINISTRATIVE

Sous l'Ancien Régime, les grandes assemblées municipales réunissant officiers municipaux, jurats, notables, propriétaires fonciers et souvent députés de la juridiction — cela arrivait à faire parfois plus de deux cents participants — étaient exceptionnelles. La grande secousse révolutionnaire les multiplie.

L'hôtel de ville, qui pourtant date de moins de cinquante ans, menace ruine ; aussi ces grandes assises ont-elles lieu, soit comme celle du 2 mars 89 dans l'église des Cordeliers, soit, beaucoup plus régulièrement dans celle des Recollets (en face de la Vieille Auberge). Un loyer de cent livres sera par la suite versé par la Municipalité à cet établissement.

Les séances les moins exaltantes ne furent certainement pas celles de décembre 89 à mai 90, où furent débattues les démarches pour que Sainte-Foy eût une place de choix sur la nouvelle carte administrative de la France, en pleine élaboration à l'Assemblée Nationale. Pourquoi Sainte-Foy, à près de deux jours de voiture de Bordeaux, de Périgueux ou d'Agen, ne serait-il pas désigné comme chef-lieu d'un département ? ou tout au moins d'un district ? On en a écrit à l'Assemblée, par l'intermédiaire de Mathias Mestre (1), notre député. Puis, c'est une délégation de quatre citoyens qui reçoit mission de "monter" à Paris pour plaider le dossier. Ces députés extraordinaires sont le vicomte de Ségur, les citoyens de Labriac, Bounetou et Garrau, lequel fit ainsi ses premières armes comme diplomate.

Mais plusieurs paroisses des deux rives eurent beau se joindre à cette requête, malheureusement pour nous comme pour eux, elle resta sans effet. En vain les lettres patentes du roi en date du 4 mars 1790 sur décret de l'Assemblée Nationale ordonnant la division de la France en quatre-vingt-trois départements précisent-elles, concernant la Gironde : "L'Assemblée du Département proposera de fixer quelques établissements dans la ville de Sainte-Foy et dans celle de Castelmoron d'Albret . . .". Cette compensation même ne nous fut jamais accordée.

ELECTIONS

Il ne semble pas que la réforme profonde — il faudrait dire la création — du système faisant reposer toute la nouvelle administration du royaume sur l'élection ait autant ému notre bon peuple, et cela pour deux raisons :

- d'une part l'élection appartenait déjà, dans la ville d'Alphonse de Poitiers et sa juridiction, à une vieille tradition ;
- d'autre part les citoyens actifs prévus par les décrets de décembre 89 et de janvier 90 sont les seuls contribuables dont les impôts directs s'élèvent à la valeur de trois journées de travail. On en compte 1709 dans le canton — 4 millions pour la France entière — qui constitueront la garde nationale. Ils sont, en droit et en fait, souligne Joseph Reinach, le nouveau souverain.

MANIFESTATIONS PUBLIQUES ET FETES

Elles seront nombreuses, très nombreuses pendant toute la période révolutionnaire, et deviendront assez rapidement un impératif gouvernemental qui finira par leur enlever presque tout caractère de spontanéité. Par contraste, nous pouvons considérer les premières en date comme authentiquement populaires, avec la pleine adhésion des couches profondes de la société.

Le 23 mai 1790, c'est la prestation du serment civique par les officiers, sous-officiers, grenadiers, chasseurs, volontaires et tambours du "Régiment National" de Sainte-Foy, c'est-à-dire de la milice constituée à l'occasion du grand ébranlement nerveux que nous avons vu culminer à la Grande Peur, et officialisée par la suite conformément aux décrets de l'Assemblée sanctionnés par le roi.

Sur la place d'Armes, devant l'hôtel de ville, les grenadiers se sont groupés et, après de savantes manœuvres, font escorte au Corps municipal qui sort noblement de la maison commune, dans leurs robes à chaperon mi-parties de rouge et de noir. Ce sont les citoyens Jouhameau, Maire, Babet, Bouny, Cabrol, Clary jeune, Jay, Lagarde, Quintin, Piocheau et Sambellie, officiers municipaux (ils ne portent plus le titre de consuls sous lequel ils ont été élus).

- (1) Il ne semble pas que Mestre ait pris très au sérieux la prétention de Sainte-Foy à être désigné comme chef-lieu, d'un département surtout. Il écrit, le 24 déc. 89 à Rabaud-Saint-Etienne "Les têtes de nos concitoyens de Sainte-Foy sont montées . . . à un point qui m'étonne et qui m'effraie".

(Cité par F. Guignard *Hist. de Castillon*, p. 328, d'ap. Arch. Nat. D 4 bis 8).

Devant l'église paroissiale attend le clergé, auquel est réservée une place d'honneur dans le cortège qui se grossit en route de toute une population allègre. Par la Perrine et les Promenades, on se rend dans le quartier du Quinconce — où se dresse aujourd'hui le monumental groupe scolaire — et où se trouvait alors la plus grande esplanade de la ville. Là se trouve dressé, en accord préalable avec le clergé, un autel, au-devant duquel est déjà massée une grande foule, avec place de choix pour les notables. Tout le régiment national est rassemblé, et sous les armes. Il est alors procédé à la bénédiction de deux drapeaux. Après quoi le Corps municipal reçoit le serment civique de MM. de l'état-major, puis, suivant un strict protocole, de MM. les capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, sergents, caporaux, grenadiers, soldats, chasseurs, volontaires et tambours. Ce serment prêté à Dieu, la dextre levée, engage fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi, aux corps administratifs et à l'Assemblée Nationale dans leurs réquisitions pour le maintien de la constitution.

Cette solennité accomplie, un *Te Deum* est chanté sur place, suivi du *Domine Salvum Fac Regem*. C'est dans l'ordre le plus parfait que s'opère la dispersion, le régiment entier faisant escorte au clergé et au Corps municipal, qu'il accompagne jusqu'à l'hôtel de ville où, sur réquisitoire du procureur de la commune, nos édiles se font "une gloire de consigner dans ses registres le patriotisme de (leurs) concitoyens et l'harmonie qui a régné dans la solennité de ce jour."

Les plus enthousiastes récits nous ont été transmis concernant la fête de la Fédération au Champ de Mars à Paris, le 14 juillet 1790. C'est sans doute la plus belle page de notre histoire par la ferveur unanime de tout un peuple, l'effacement de toutes les frontières que la géographie et l'histoire avaient laissé subsister sur le territoire français, c'est chaque province disant oui à la France rejeunie, chaque Français ratifiant d'un plein élan du cœur son appartenance à la Nation. Comment, ce jour-là, les choses se sont-elles passées dans notre bonne ville de Sainte-Foy, où il y avait, au fond, à "fédérer" passablement d'incompréhensions et de rancunes anciennes.

Nous voici de nouveau sur cette place du Quinconce. Les gardes nationales, sous l'autorité de leurs chefs et de leur commandant, M. Labonne, forment le carré autour de l'autel élevé, précise-t-on "à la patrie". Dans l'heure, maire en tête, arrivent les officiers municipaux et la foule, toute la foule immense de la ville et du canton, hommes, femmes, enfants, vieillards.

Midi, c'est l'heure précise où, à Paris se déroule l'acte le plus significatif : le pacte de la fédération de tous les Français, assorti du serment d'union. Personne ici qui ne sache ces choses, car elles ont été proclamées, affichées, rappelées dans toutes les églises. A l'heure précise de midi, de tous les clochers de la ville et des campagnes environnantes s'élève la voix de toutes les cloches sonnant le grand branle. En même temps, les batteries militaires se mettent à jouer, cependant que les canons, de leur côté, tirent leurs salves.

Trois minutes de silence.

Après quoi, le délégué du Corps municipal, d'une voix forte lit le texte du pacte fédératif, suivi du serment d'union. Lors, de toute l'assistance, "la main droite levée à Dieu", s'élève une immense clameur : *JE LE JURE !*

Cloches, batteries militaires, salves de canon retentissent de nouveau : c'est le signal du retour en cortège de cette immense foule émue et joyeuse vers la place publique où s'opère la dislocation.

A trois heures de relevée, les gardes nationales, rassemblées sur la place, vont prendre à l'hôtel de ville les anciens drapeaux de la milice bourgeoise pour les porter à l'église paroissiale, où un *Te Deum* est chanté en présence du Corps municipal et de tous ceux qui ont pu trouver place dans le sanctuaire, décidément trop exigü en un tel jour.

Le soir, dès la nuit venue, les lampions s'allument à toutes les fenêtres. On danse à tous les carrefours. Les promeneurs s'attardent dans les rues, échangent d'un regard leur intime allégresse. Beaucoup pensent au grand absent de la journée, Garrau, qui, ce matin, dans le décor unique du Champ de Mars, a dit oui à la France nouvelle, au nom de ses compatriotes du district.

NAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION

"Aujourd'hui onze septembre mil sept cents quatre vingt dix, à trois heures de relevée, se sont assemblés dans une chambre préparée à cet effet les Patriotes ci-après nommés, savoir :

"Garrau, avocat ; Mestre de Claud, Baillet, Jay jeune, Bouhet aîné, Dumaine, Labonne, Gourgueil, Brian fils aîné, Loreilhe Sanfourche, Bréjou fils, Jérôme Cassagne, Jauge de Chataigniers, Lacoste Loreilhe, Jusselain, Maury aîné, Maury jeune, Marrot, Broca, Baptiste Borderie, Cathéfort, Jauge de Baby, Batin, Beylard, Boutin, Vallet aîné et Quintin.

"lesquels ayant pris place, le patriote Garrau s'est levé et a dit :

"Il existe dans presque toutes les villes du Royaume des sociétés patriotiques qui, sous le nom de Clubs des Amis de la Constitution, expliquent au peuple les décrets de l'Assemblée Nationale, lui en font sentir toute la sagesse et le portent, autant par leurs exhortations que par leurs exemples, à aimer, respecter et défendre l'ouvrage immortel de notre nouvelle Constitution. Pourquoi les bons citoyens de la ville de Sainte-Foy ne formeraient-ils pas une semblable société ! Elle est peut-être plus nécessaire qu'on ne pense, dans un temps où les ennemis de bien public font leurs derniers efforts pour renverser l'édifice de notre liberté naissante. Je proposerais donc à l'assemblée de former une société si honorable. J'irai plus loin : je lui dirai que les conditions que je crois nécessaires pour être membre de la Société sont d'être bon patriote, d'un caractère doux, honnête et paisible, et surtout exact dans ses devoirs et zélé défenseur de la Constitution."

*
* *

Séance tenante, un Bureau provisoire est constitué, présidé par Labonne, le doyen d'âge, avec Beylard comme secrétaire, et l'on procède, au scrutin individuel, à la nomination du Bureau définitif. C'est le patriote Pierre-Anselme Garrau qui est élu président, assisté de deux secrétaires, Beylard et Boutin fils, et d'un trésorier, Marrot. Le montant de la cotisation est fixé à 12 livres. "Les membres du Club ne pourront jamais être au-delà de 60". Il est en outre décidé que chaque dimanche et jour de fête, à 4 heures du soir, dans l'église ou dans le réfectoire des Cordeliers, lecture sera faite, par un commissaire, des "papiers publics". L'impression d'un prospectus (collé en tête du registre des procès-verbaux) fera connaître au public l'initiative des promoteurs et servira de bulletin d'adhésion.

*
* *

La séance du 13 allait donner au "Club" son statut de base. C'est à regret que nous renonçons pour ne pas lasser le lecteur, à l'analyse de ce règlement intérieur, proposé par Garrau et adopté à l'unanimité. C'est un monument en 68 articles, dont les savantes dispositions ne sont comparables qu'à celles d'une assemblée délibérante à l'échelon national. Disons simplement :

- que le mandat présidentiel est limité à un mois, renouvelable le mois suivant ; qu'en cas d'absence, la présidence sera dévolue à l'ex-président présent le plus récemment sorti de fonction ;
- que l'admission d'un nouveau membre, proposée deux séances à l'avance par un ancien, sera prononcée à la majorité des trois quarts ;
- que le droit de motion appartient à tout membre, le droit de pétition à tout citoyen de Sainte-Foy ;
- que la censure ou l'exclusion d'un membre pour des manquements graves à "l'esprit de la Société" ne pourra être prononcée que dans des conditions très strictes de majorité et de *quorum* ;

- qu'il pourra être entretenu avec des sociétés analogues, et déjà avec celles de Paris et de Bordeaux des liens réguliers de correspondance, voire d'affiliation réciproque.

*
* *

Il y a quelque distance entre l'appareil complexe et grave de ce règlement, et la timidité des propos de l'avant-veille et du prospectus ("pourquoi les bons citoyens de la ville . . ." "Elle est peut-être" plus nécessaire qu'on ne pense"). Dans l'esprit de Garrau et de ses proches, l'idée a dû très vite évoluer, et la notion confortable et un peu égoïste de "club" au sens où ce mot nous venait d'Angleterre a fait place à la conception d'une *société populaire*. La suppression de la clause limitant l'effectif à soixante membres est là pour l'attester.

Mais une somme d'individus n'est pas nécessairement, malgré les statuts les plus sages, un organisme. Qu'un groupement de plusieurs centaines puisse se retrouver, cinq années plus tard — et quelles années ! — encore une équipe, cela tient du miracle, et c'est ce que nous verrons par la suite.

TROUBLES DANS LA RUE

L'oeuvre législative de l'Assemblée, si importante et si radicale, reçut à Sainte-Foy un accueil en général très favorable, et nous avons vu que la ferveur patriotique n'était pas moindre dans notre ville que dans la capitale. Certaines dispositions législatives durent surprendre par leur nouveauté et alimenter bien des conversations, telles l'égalité des enfants devant l'héritage, l'accessibilité des non catholiques et des Juifs aux charges et emplois publics. La sécularisation des biens ecclésiastiques amena seulement quelques discussions entre la Municipalité et les Recollets.

Plus graves furent les incidents provoqués par l'application de la loi relevant les religieux et les religieuses de leurs vœux monastiques. Le 14 janvier 1791, une délégation formée des citoyens Babot, Baillet et Garrau de Fonneuve, procureur de la Commune, fut chargée de se rendre dans la Maison des Filles de la Foi (dans le quadrilatère formé par les rues J.-J. Rousseau, Denfert-Rochereau, des Lauriers et Jean-Louis Faure), pour s'informer si'il s'agit simplement d'une maison d'association ou d'un établissement religieux visé par la loi et, dans ce dernier cas, demander à chaque religieuse "si elle entend sortir de la maison ou si elle préfère de continuer la vie commune". Un doute subsistant sur le caractère véritable de l'institution, la plus grande prudence est recommandée aux trois commissaires.

Mais la démarche projetée fut vite un bruit de ville, et lorsque la délégation arriva rue de l'Orme à proximité de la porte d'entrée, elle se heurta à "une troupe considérable de femmes" de la ville qui se porta vers eux. Interrogées, elles répondirent qu'elles avaient appris qu'on allait apposer les scellés et qu'elles voulaient s'y opposer. Vainement les commissaires essayèrent-ils "avec douceur et complaisance" de les tirer d'erreur : la porte d'entrée resta pour eux fermée. Ils durent faire retraite et, de retour à l'hôtel de ville, rendirent compte de leur échec, observant "que dans le nombre de ces femmes qui se grossissait à vue d'oeil, plusieurs avaient un air courroucé, et quelques-unes les yeux baignés de larmes . . ." On décida alors d'écrire à la supérieure qui, ayant proposé un rendez-vous chez Babot, fournit toutes les justifications voulues, assurant que la mesure de les concernait pas, témoignant en outre "sa peine et sa vive douleur sur l'attrouplement qui avait eu lieu dans la matinée, et qui avait encore des restes, de même que son empressement et ses sollicitations à le dissiper, protestant qu'elle n'y avait donné lieu en aucune manière".

Au total, pas mal de bruit pour rien. Voyons-y toutefois un indice : lorsqu'on semble porter atteinte à la religion, les passions ancestrales de ce Sainte-Foy au passé si orageux dans ce domaine sont prêtes à se déchaîner.

LE SERMENT DES PRETRES

On a pu dire que les diverses mesures prises par l'Assemblée en matière religieuse "excitèrent seulement des réclamations et quelques émeutes", mais que "la constitution civile du clergé fut le signal de la contre-révolution" (J. Reinach).

Bien que le dogme ni le culte ne fussent touchés, la refonte de la carte ecclésiastique, et surtout la nomination par les électeurs des évêques, soumis à résidence et payés par l'Etat, comme les curés promus sans leur aveu au rang de "fonctionnaires ecclésiastiques" créa jusque dans les rangs des fidèles un malaise qu'allait aggraver le heurt de deux fanatismes.

Quel était au juste le texte de ce fameux serment qui allait ensanglanter tant de pages de notre histoire nationale ? Celui-ci, simplement :

"Je jure de veiller sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi".

Dans le canton de Sainte-Foy, cinq curés prêtèrent serment : Faure, curé d'Appelles ; Caussade, curé de Ligueux-La Roquille ; Ricard, curé des Lèves ; Teyssandier, curé de Riocaud ; Ladavière, curé de Thoumeyragues. Par la suite, d'autres assermentés s'ajoutèrent à cette liste, dans des formules moins anodines (haine à la royauté et à l'anarchie).

Refusèrent le serment : tout le clergé de Sainte-Foy et de Pineuilh : Borderie, curé, Brousse et Rambert, vicaires ; Guignard, curé d'Eynesse & Margueron ; Cruzel, curé de Saint-André ; Marty, curé de Saint-Avit-Saint-Nazaire ; Brulatour, curé de Saint-Philippe ; Brugère, curé de Sainte-Croix-des-Egrons.

Ces prêtres insermentés furent l'occasion d'une émeute beaucoup plus grave à Sainte-Foy, encore que nos compatriotes y fussent à peu près étrangers comme on va le voir.

Cette mémorable journée est postérieure de plus d'un an à la manifestation des femmes devant la Maison des Filles de la Foi : 5 mars 1792. Son climat est singulier, puisque c'est hors des murs que se manifeste le zèle fanatique, tandis que le bon peuple de Sainte-Foy semble un spectateur amusé de l'affrontement de mille hommes armés et de quelques hommes lucides et fins diplomates. Il faut dire que le maire, qui a remplacé Jouhanneau aux élections du 13 novembre, c'est pour onze jours encore Pierre-Anselme Garrau, véritable maître à penser de cette génération.

Voici le récit de cette journée du 5 mars 1792 tel qu'il est consigné au registre des délibérations de la Municipalité :

"Aujourd'hui, 5 mars 1792, l'an 4^e de la liberté, à Sainte-Foy, en la maison commune, le corps municipal assemblé, M. le Maire a dit qu'il venait d'être instruit qu'il se formait un rassemblement considérable de gens au Port de Sainte-Foy, municipalité du Haut-Montravel, district de Mucidan qui, dit-on, pensaient se rendre en cette ville pour chasser les prêtres non-assermentés qui s'y sont réfugiés.

A l'instant s'est présenté le nommé Faure, dit Mineur, habitant du lieu des Laurents, qui a dit qu'il venait prévenir la municipalité dudit rassemblement, et que plus de mille citoyens, des paroissiens du haut-Montravel, se disposaient à passer la rivière pour venir chasser les prêtres insermentés qui sont en cette ville.

"D'après cet avertissement, la Municipalité, considérant qu'il serait dangereux de laisser s'introduire dans nos murs une troupe armée, et que d'un autre côté la présence des sieurs Borderie, Brousse, Rambert et Cruzel, prêtres destitués par défaut de serment peut produire de grands maux, et augmenter la fermentation qui se manifeste depuis bien des jours, a fait prier M. le Commandant de la Garde nationale et M. le juge de paix de se joindre à elle pour prendre dans ces circonstances difficiles un parti efficace.

"D'après quoi il a été envoyé deux commissaires au Port de Sainte-Foy pour prier MM. les officiers municipaux dudit lieu de requérir ladite troupe armée de se retirer, et en même temps, M. Bounetou, juge de paix, est allé vers lesdits prêtres pour leur observer que leur présence en cette ville importune la très grande majorité des citoyens, et qu'il importe à leur santé personnelle et à la tranquillité publique, qu'ils quittent la ville et se retirent dans le lieu de leur domicile.

"M. Bounetou revenu a rapporté que lesdits prêtres étaient décidés à partir sur-le-champ, et a prié le corps municipal en leur nom de leur délivrer des passeports, ce qui a été fait, lesquels ont été remis audit Sieur Bounetou pour les leur transmettre.

"Un moment après, sont arrivés Messieurs les Commissaires envoyés au Port de Sainte-Foy, lesquels ont rapporté que la troupe armée voulait déférer à l'invitation qui lui a été faite, qu'elle n'avait aucune mauvaise intention, mais qu'elle priait la municipalité de la laisser mettre en bataille sur la place, et que, malgré les observations qu'ils avaient faite pour s'y opposer, elle était déjà embarquée sur les bateaux.

"Sur quoi la Municipalité a arrêté de se transporter en corps, et de fait elle s'est transportée sur le bord de la rivière, au passage, pour arrêter ladite troupe qui, cédant aux observations réitérées du Corps municipal, et sur l'assurance qui lui a été donnée que les prêtres ci-dessus nommés étaient sur le point de sortir de la ville, s'est incessamment retirée.

"Dans cet intervalle, des citoyens, ou mal-intentionnés, ou effrayés de l'approche de cette troupe, ont crié aux armes, et en effet la plupart ont paru armés dans les rues, ce qui a engagé la municipalité à requérir une garde et à faire une proclamation tendante à prohiber tout attroupe-ment, prise d'armes et propos incendiaires.

"Ces précautions, et l'idée où tous les citoyens étaient que les sieurs Borderie, Rambert, Brousse et Cruzel allaient partir, ont rétabli le calme.

"Aussi la Municipalité a-t-elle cru devoir refuser les secours qui lui étaient offerts par la Municipalité d'Eynesse par sa lettre de ce jour d'hui jointe au présent registre.

"Mais, sur ce qui a été rapporté que lesdits sieurs prêtres n'étaient point partis ni ne se décidaient à partir, et qu'il arrivait encore plusieurs détachements de la Garde nationale de paroisses voisines, le Corps Municipal a prié M. Bounetou de se rendre de nouveau vers lesdits sieurs prêtres, et à les engager à partir incessamment. Ledit sieur Bounetou et le Sr Vincent qui l'avait accompagné, ont rapporté qu'ils ne se proposaient de partir que demain matin, à cause de l'approche de la nuit. Sur quoi le Corps municipal les a priés de retourner vers eux, de leur offrir une garde pour les accompagner, et de les engager à partir incessamment pour tranquilliser les citoyens qui étaient dans la plus grande agitation.

"Ledit sieur Bounetou est ensuite revenu, et a appris qu'ils étaient réellement partis. D'après quoi, le Corps Municipal a envoyé des Commissaires au-devant des Gardes Nationales des paroisses voisines qui étaient déjà arrivées aux portes de la ville, pour les congédier ; et tout est ensuite rentré dans l'ordre. Cependant, le Corps Municipal a requis M. le Commandant de tripler la garde pour la nuit prochaine, afin d'éviter toute espèce de tumulte dans la ville."

(Signé : Garrau, maire ; Bounetou, juge de paix ; Jay jeune, off. mpal ; Bouchereau, off. mpal ; Pauvert, off. mpal ; Battu, off. mpal ; Lagarde, procureur de la Commune ; Garrau, secrétaire).

Cette première partie de la période révolutionnaire a été pour nos compatriotes marquée de paroxysmes tantôt de paniques, tantôt d'enthousiasme, et si des désaccords se sont manifestés lors des grandes assemblées délibérantes de 88 et de 89, ils n'ont jamais dégénéré en fureur.

II

Un grand citoyen : Pierre-Anselme Garrau (1762- 1829) (1)

Quitte à nous replonger par la suite dans la chaude atmosphère de la Société Populaire de Sainte-Foy, le moment est venu de faire plus ample connaissance avec celui qui en fut le promoteur et l'authentique maître à penser.

Le 19 février 1762 naissait, dans une famille de la bourgeoisie catholique de Sainte-Foy, Pierre-Anselme Garrau, fils de Charles Garrau, notaire, et de demoiselle Suzanne Montégut, qui devait devenir l'un des plus solides fondateurs, l'un des plus intelligents et efficaces serviteurs de la première République.

Sainte-Foy, qui fut son berceau, fut aussi son école, puisqu'il fut élevé au collège des Récollets, prouvant, par la haute culture qui devait faire de lui tout ensemble un tribun, un administrateur, un soldat, un négociateur, et par-dessus tout une conscience, l'excellence des méthodes de ses maîtres.

Emancipé à dix-huit ans, il fait à Bordeaux ses études de Droit, est reçu à vingt-deux ans avocat au Parlement de Bordeaux. C'est une jeune fille du pays, Miette Jacoupy-Lafon, qu'il épouse deux ans plus tard, ce qui nous mène à 1786.

Nourri d'Antiquité, du meilleur de Sparte comme d'Athènes, ainsi que d'histoire romaine, "la plus politique des histoires" au dire de Corneille, passionné de justice et de liberté, mais tout autant sensible et humain, il sera la plus parfaite incarnation du citoyen de 1789, ce qui est relativement courant et facile ; il sera aussi, et c'est cela qui est vraiment exemplaire, le Patriote de 1793, ferme dans ses principes, mais gardant toujours, tant pour ses adversaires que pour ses amis, cette merveilleuse intelligence du cœur qui lui a dicté ses plus beaux gestes.

*
* * *

Nous l'avons déjà vu mêlé aux grandes consultations qui précéderent les Etats-Généraux, député de Sainte-Foy à la sénéchaussée de Libourne, rapporteur des Cahiers du Tiers de sa juridiction natale. Au champ de Mars, à la Fédération du 14 juillet 1790, il prête serment de fidélité à la Constitution au nom du district de Libourne.

Elu suppléant aux élections pour la Législative, la démission du député Lacombe (2), de Bordeaux, fait de lui, en mars 1792, un représentant de la Gironde à notre deuxième Assemblée Nationale. Il renonce alors à son mandat de maire de notre ville ; entre-temps, il a, de plus, été nommé capitaine de Chasseurs dans un des premiers bataillons du département.

- (1) A quelques retouches près, cette étude a été publiée sous ma signature dans *Sud-Ouest* à la date du bicentenaire de la naissance de P.-A. Garrau.
- (2) Il s'agit ici, non de Jean-Baptiste Lacombe, dont il a été question plus haut, mais de Dominique Lacombe, prêtre doctrinaire et curé constitutionnel de Saint-Paul à Bordeaux. Il renonça à son mandat de député, à la suite du décret qui prohibait le port du costume ecclésiastique.

(d'après la Biographie de Feret).

Dès son arrivée à Paris, l'Assemblée fait de lui l'un de ses secrétaires ; six mois plus tard, il est l'un des douze commissaires législateurs appelés à seconder l'Exécutif dans sa lourde tâche. Lors des massacres de Septembre, qui soulèvent son indignation, il sauve courageusement la tête de l'abbé Sicard, le "père" des sourds-muets. Il méritera par la suite l'estime et l'amitié de notre voisin de campagne, *Journiac de Saint-Méard, autre rescapé des massacres, resté, lui, fervent royaliste* (1).

A la Convention, Garrau, réélu à une immense majorité, siège à la Montagne, avec son compatriote Jay. Il est immédiatement envoyé en mission à Bayonne, avec Lamarque et Carnot, dont il restera jusqu'à la mort l'ami des bons et des mauvais jours.

Certes, Garrau est, pour une postérité simpliste ou partisane, le Conventionnel, le Montagnard, le Jacobin farouche, le Régicide, le pourfendeur de Girondins, mais une étude tant soit peu approfondie nous montre un personnage infiniment plus nuancé. Il est exact qu'il a voté la mort du roi, écartant appel au peuple et sursis. Mais écoutez ceci : le scrutin achevé, Duchâtel se présente tardivement, ayant dû quitter son lit de malade, pour voter non la mort, mais le bannissement. Renversant une majorité hostile, Garrau, "au nom de la justice, de l'humanité et de votre gloire" obtient que le vote de son collègue soit accepté.

*
* * *

La seule campagne des Pyrénées occidentales suffirait à la gloire de Garrau. Muni de pouvoirs discrétionnaires s'étendant à tout le Sud-Ouest, mais réduit à ses seules initiatives ("Tu nous demandes des secours, répond le Comité de Salut Public à une de ses requêtes, nous ne pouvons t'en envoyer aucun. Cherche-les dans ton zèle, ton énergie, ton républicanisme. Adieu"), il lève une armée de trois cent mille hommes, la forme, l'équipe, l'arme, militairement et moralement, par le seul prestige de son ascendant, de son exemple, de sa frugalité spartiate. Sa haute intelligence et son indomptable énergie lui permettent d'improviser convois, arsenaux, hôpitaux, intendance.

Il doit pourtant interrompre pour un temps sa mission. C'est en Vendée maintenant qu'on a le plus besoin de lui, en février 1794. Il est détaché, avec dix mille hommes de l'armée des Pyrénées occidentales, et rétablit en quelques semaines une situation gravement compromise (victoires républicaines de Loroux et Palluau, rétablissement de la libre circulation sur la Loire).

En avril, il est enfin rendu à sa chère armée des Pyrénées, et recueillera les fruits de son écrasant labeur. L'attaque est déclenchée le 6 Thermidor. La vallée de Bastan est envahie. Le lendemain, c'est l'épisode héroïque de la prise de la redoute restée célèbre sous le nom de *redoute de la Bayonnette*. Le 15 (2 août 1794) c'est Fontarabie, où il conduit lui-même ses troupes au feu, et la prise laisse entre nos mains 200 canons, 10 000 fusils, 2 000 prisonniers, 1 500 tentes et plusieurs magasins pleins de subsistances et de munitions de guerre, une trentaine de chaloupes de pêcheurs, 3 petits navires à deux mâts, une barque canonnière armée d'un canon de 24 et d'un obusier. Le lendemain, il obtiendra en trois heures la reddition de Saint-Sébastien.

Après un voyage à Paris, où les graves événements de Thermidor viennent de se dérouler, Garrau voit sa mission renouvelée et élargie en vue d'un renforcement de l'armement. Constamment à la tête des troupes, il prend part aux combats victorieux d'Eguy, d'Olave, de Guettaria, de Villaréal. Dans le val de Roncevaux, l'Arbre de la Liberté est planté sur les ruines de la pyramide par laquelle les Espagnols prétendaient commémorer leur victoire sur Charlemagne !

(1) Auteur d'un "best-seller" qui a eu d'innombrables éditions, reconnues ou clandestines *MON AGONIE DE TRENTE-HUIT HEURES*, passionnant et truculent récit, intégralement reproduit dans *Les Massacres de Septembre* de G. Lenôtre. Journiac, sieur de La Coquille, dut se retirer à Sainte-Foy et s'y soumettre aux contrôles d'identité et de présence requis par la loi sur les suspects.

Le mauvais temps vient interrompre les opérations. L'épuisement et la maladie obligent Garrau à demander un congé de cinq à six décades, qu'il passe à Sainte-Foy. Appelé, comme tous les représentants en mission, à rendre compte de sa gestion, il peut fièrement répondre en quatre mots : *Rien imposé — rien reçu.*

*
* * *

LE PATRIOTE SANS HAINE

Au-dessus des passions déchaînées, le patriotisme de Garrau offre maints exemples d'une haute sérénité, d'une lucidité courageuse.

Nous l'avons déjà vu lors de l'émeute du 6 mars 1792 à Sainte-Foy aux multiples rebondissements, usant tour à tour de souplesse et de fermeté, tant pour décider les prêtres à quitter Sainte-Foy au plus tôt que pour convaincre les émeutiers du Montravel, puis ceux de la ville, d'avoir à abandonner la poursuite.

L'histoire contée plus haut de Suzanne de Grandefon n'est qu'un exemple de la sollicitude de Garrau envers ceux que menace la dangereuse imputation de suspects. À maintes reprises, l'émigration lui pose des problèmes humains particulièrement délicats. Il ne faut pas que des innocents paient pour les coupables. Serait-il juste que cette belle jeunesse, parce que ce sont des fils d'émigrés, soient en butte à la suspiscion, à la malignité de factions aveuglées par la haine ? Garrau en sauve beaucoup de ces périls, les sauve d'eux-mêmes : il incorpore les uns au 3^e escadron du 12^e hussards, il s'attache personnellement les autres dans ses missions, comme secrétaire ou autrement.

Le nom de suspects ne désignera-t-il que des infâmes ? Garrau est trop avisé pour ne pas savoir la boue qui ternit l'onde pure des causes les plus nobles, les mesquineries, les rancunes personnelles se couvrant souvent, pour s'assouvir, du manteau du patriotisme. Sur la route de Bordeaux, Garrau rencontre une charrette de malheureux qu'on dirige vers le tribunal révolutionnaire. Ils le reconnaissent : "Citoyen Garrau ! Citoyen Garrau ! Sauvez-nous ! Sauvez-nous !" Il s'arrête, ceint son écharpe de représentant du Peuple, et ordonne de les mettre en liberté. Un de ses descendants, le regretté Henri Duvergier, à qui nous devons ce récit, ajoute : "Bordeaux, Toulouse, Dax, Bayonne, Libourne, Bergerac, outre Sainte-Foy, doivent un tribut de reconnaissance à son humanité. Jamais son pouvoir proconsulaire n'a fait couler une larme aux victimes des partis".

*
* * *

PREMIER PACIFICATEUR DE LA VENDEE

Garrau, nous l'avons vu, n'est resté que deux mois à peine en Vendée. Mais il y a, chez cet homme qui se dépasse sans cesse, une telle démultiplication du temps, qu'il a marqué profondément de son empreinte cette malheureuse contrée, y semant les premiers germes de la pacification.

Les ordres qu'il a reçus ne reconnaissent, pour réduire les brigands, que la force. Tous ceux qui ont pris part à la révolte sont hors la loi. Or, Garrau se rend immédiatement compte que la révolte est le fait d'une minorité, qui tient des cantons entiers par la terreur, massacrant impitoyablement ceux qui refusent d'embrasser leur cause. Ainsi, beaucoup ont pris les armes sous la contrainte.

Ne pouvant, sans désaveu des instructions reçues, publier la proclamation dont il a fait le généreux projet, "pour proposer aux brigands de livrer leurs chefs, et . . . reprendre paisiblement leurs professions, arts et métiers," il décrète, avec ses collègues Henz et Francastel, "d'inviter tous les citoyens paisibles de l'intérieur du pays insurgé à quitter momentanément leurs foyers pour sauver leur vie sans cesse menacée par les brigands, et *séparer l'ivraie du bon grain*". Non seulement on ne sera pas très regardant sur le critère de "citoyen paisible", mais, en sous-main, on assure de l'impunité les Chouans qui mettraient bas les armes et livreraient leurs chefs.

Cette méthode, pour n'être guère orthodoxe, n'en fut pas moins efficace. La protection des enfants, des femmes, des vieillards, ainsi que celle des "repentis" fut assurée. Avec la même intelligence du cœur, Garrau s'est énergiquement dressé contre ceux des Républicains qui, sous "le masque hypocrite de . . . prétendus philosophes . . . fermaient les églises, brûlaient les saints de bois et volaient les vases d'argent."

Le beau surnom de *Pacificateur de la Vendée*, Hoche ne l'a point usurpé. Disons simplement que, longtemps avant lui, Garrau a sondé le fond du problème et inauguré les méthodes de salut, dont son brillant successeur saura heureusement s'inspirer.

*
* *

ŒCUMENISME AN II

Si nous revenons à Sainte-Foy, c'est pour y retrouver encore un Garrau profondément épris de réconciliation nationale. Le 5 Pluviose an II, il préside la séance de la Société Populaire, et fait discuter et adopter le vœu que l'église paroissiale, transformée en temple de la Raison, soit mise à la disposition des ministres des deux religions dressées si longtemps l'une contre l'autre en sœurs ennemies, pour qu'y soient célébrés les cultes des deux communautés.

Une députation, où il place en tête curé et pasteurs, se rend auprès du Corps Municipal. Le vœu vient en discussion trois jours plus tard devant cette Assemblée qui, "considérant . . . qu'il ne peut résulter que de plus intimes relations, plus d'occasions de fraterniser entre les citoyens catholiques et protestants en les rapprochant davantage en leur destinant le même lieu pour célébrer leurs cultes . . . Arrête . . . qu'il sera désormais permis aux citoyens catholiques et protestants de cette commune de célébrer leurs cultes dans le même temple, celui de la Raison ci-devant église paroissiale, que les catholiques pourront s'y rassembler dans la matinée et les protestants dans l'après-midi".

Sainte-Foy ne faisait là que suivre l'exemple déjà donné par la Commune des Lèves. Lorsque le culte de l'Être Suprême aura supplanté celui de la Raison, un arrêté de Garrau étendra le *simultaneum* à tous les temples de la nouvelle religion dans le ressort des départements où s'étend son autorité de Représentant du Peuple.

*
* *

AU DECLIN DE LA REPUBLIQUE

Il faudrait encore de longs développements pour avoir une vue d'ensemble de la vie de Pierre-Anselme Garrau.

Jusqu'à la Restauration et les Cent-Jours, Garrau fut fidèlement réélu à toutes les Assemblées législatives (Conseil des Cinq Cents, Corps Législatif), parfois simultanément dans plusieurs

départements. Son courage civique le fit dresser à plusieurs reprises contre les puissants du jour, le ministre François de Neufchâteau, le directeur Merlin ; protester contre la destitution de Bernadotte, ministre de la Guerre, contre celle des administrateurs de départements qu'on veut remplacer par des réacteurs. "Je ne crains pas un coup d'Etat, s'écrie-t-il le 14 septembre 1799. Ce que je crains, c'est la réaction." Et il précise : "Peut-on douter, quand on entend dire qu'on va mettre à l'administration centrale de la Seine un Roederer, un Talleyrand, un Dumouriez, hommes connus par leurs sentiments anticiviques, je ne puis contenir mon indignation !".

Inquiété au moment du 18 Brumaire, et contraint un moment de se cacher, il voit sincèrement en Bonaparte un continuateur réaliste de la Révolution. Celui-ci regrettera par la suite de n'avoir pas fait plus largement confiance à notre illustre compatriote, et de ne lui avoir offert que des responsabilités souvent médiocres.

Mais Garrau est plus qu'un tribun. Cet homme d'action, remarquable administrateur, admirable meneur d'hommes, diplomate accompli, nous avons quelque peine à le suivre à l'armée de Sambre-et-Meuse, à l'armée du Rhin-et-Moselle, au Grand Saint-Bernard, à l'armée d'Italie, à l'armée d'Espagne ; dans ses missions diplomatiques à Varsovie, à Vienne, à Rome, où il négocie le Concordat . . . Ses qualités d'administrateur l'imposent comme juge au tribunal de révision des cinq nouveaux départements de la rive gauche du Rhin (29 décembre 1799), comme sous-inspecteur, puis inspecteur aux Revues (1803, 1806), comme gouverneur de Mont-Louis (1811-1814).

*
* *

L'EXIL

Aux Cents-Jours, Garrau a été élu une fois de plus député de la Gironde. Jusqu'au dernier moment, il reste témérairement fidèle aux principes qui animèrent toute sa vie. Malgré Waterloo, malgré l'accablement de Napoléon revenu la veille à l'Élysée sans autre perspective que l'abdication, il partage encore avec Lucien Bonaparte et Carnot le fol espoir d'un ultime sursaut de résistance à l'Europe et à la réaction. Nous sommes donc le 22 juin. Il monte à la tribune, donne lecture de l'article 6 de l'Acte Additionnel (Constitution rédigée par Benjamin Constant après le retour triomphal de l'île d'Elbe), article frappant à perpétuité la race des Capet. Il remontre à la Chambre, avec sa véhémence coutumière, son devoir strict de rejeter toute proposition tendant à la violation de cet article, car il connaît les menées surnoisées de Fouché, et ce, au moment même où Napoléon signait sa seconde abdication.

Le 8 juillet, Louis XVIII rentrait à Paris "dans les fourgons de l'étranger", Blücher et Wellington l'ayant précédé la veille.

L'héroïque lutteur s'était ainsi battu jusqu'à la dernière minute ! Le 24 juillet, il prenait librement le chemin de l'exil. Mais il manquait quelque chose à la victoire de ses adversaires. A Bruxelles, le nouveau gouvernement demande son arrestation. Lui, réussit à tromper la surveillance des gendarmes et parvient à gagner Aix-la-Chapelle d'où il put, par la suite, revenir à Bruxelles.

Il obtient ensuite le bénéfice de l'amnistie et, en mai 1819, put rentrer à Sainte-Foy.

*
* *

DERNIERES ANNEES

Ces quatre années d'exil n'ont nullement abattu le fier combattant de la liberté. Le combat a seulement changé d'armes. Par de sûrs émissaires, il fait passer en France lettres, pamphlets et chansons anonymes. Béranger ne pourra s'empêcher d'endosser la paternité de quelques unes de ces dernières, notamment *La Sainte Alliance des Peuples*, *Le Marquis de Carabas*, *Le Bon Dieu*

et le Gavroche des *Misérables* mourra en chantant un dernier refrain de Pierre-Anselme "C'est la faute à Voltaire . . . c'est la faute à Rousseau !".

Le retour de Garrau dans sa propriété d'Andredard ne se fit pas sans risque pour lui. Tout ce que la réaction comptait de mauvais sujets, "la macchabée" comme on disait encore au début de ce siècle, voulait lui faire un mauvais parti. Il dut quitter pour un temps son petit domaine, qu'il cultivait avec amour, pour chercher refuge chez des amis à toute épreuve, au Graveron, à Baby, au Pierrail entre autres.

La tempête apaisée, il put enfin, comme Candide, revenir fleurir son jardin d'amitiés fidèles, de tendresse familiale (il adorait sa femme dont il avait eu quatre enfants également chéris), qu'embellissait encore son amour pour les Muses.

Il s'éteignit en 1829. Dans le petit cimetière d'Andredard, vers lequel déferlent les pervenches sauvages, sa tombe est pieusement entretenue par ses descendants.

Lettre de Garrau à Carnot

Fontarabie, 15 Thermidor, an II (1)

Quelle victoire, mon cher ami, que celle que nous venons de remporter sur les esclaves du tyran de Madrid ! Il m'est impossible de t'en donner des détails ; je ne sais par où commencer ; ils sont tous des plus intéressants ; mais en voici le résultat : Trente-redoutes hérissées de canons, fortifiées par l'art et par la nature, une ville de guerre (dite pucelle) devant laquelle Berwick a failli perdre sa gloire et son armée, 10 à 12 000 hommes pour soutenir et défendre tous ces ouvrages, une rivière à passer sous des batteries nombreuses et supérieurement placées : eh bien, mon ami, tout cela a été pris et enlevé par 6 000 républicains dans l'espace de 10 à 12 heures. Les soldats de cette armée ne sont pas des hommes, mais des démons ou des dieux.

Moi, chétif personnage, j'ai aussi joué mon rôle et ai eu une part à l'action. Avec 300 braves soldats, je me suis porté sous les murs de Fontarabie, à portée de pistolet, et, au moment où je m'emparais de la porte, les coquins d'Espagnols m'ont tiré à mitraille : j'ai eu trois hommes tués à mes côtés, mais, ne perdant pas courage, je me suis emparé d'une hauteur à demi-portée de canon de la place, et, là, j'ai sommé le commandant de se rendre de suite, sous peine d'être passés, lui et sa garnison, au fil de l'épée. La peur s'est mise de la partie ; ne pouvant concevoir comment des hommes pouvaient se porter à une démarche aussi hardie, il a demandé 24 heures pour délibérer. Je lui en ai accordé 3, et la place a été rendue à 6 heures et demie du soir. Les prises que nous avons faites dans cette brillante journée sont incalculables. Elles consistent en 2 000 prisonniers, 200 bouches à feu, 10 à 12 000 fusils, 1 500 à 1 600 tentes et plusieurs magasins pleins de subsistances et de munitions de guerre. De plus, 30 à 40 chaloupes de pêcheurs, 3 petits navires à 2 mâts, une barque canonnière armée d'un canon de 24 et d'un obusier.

Je pense que cette fois-ci l'Assemblée conventionnelle décrétera que l'armée des Pyrénées Occidentales ont bien mérité de la patrie.

Adieu, nous vous envoyons les drapeaux pris sur l'ennemi ; le porteur de ces drapeaux s'est supérieurement conduit.

GARRAU

(1) 2 août 1794.

III

La société populaire de Sainte-Croix

UNE FRATERNITE AU NOM DE LA LIBERTE ET DE L'EGALITE

Sous les noms, successifs ou simultanés, de "Société des Amis de la Constitution", "Société patriotique", "Société des Amis de la Liberté", "Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité", "Société" ou "Club" des Sans-Culottes de Sainte-Foy", c'est, en fait et en droit *le même groupement* qui s'est maintenu, près de cinq années durant dans notre ville, du 11 septembre 1790 au 9 Messidor an III (27 juin 1795). Dans la lettre d'un de ses correspondants, elle relève, comme flétrissante, à la date du 13 Floréal an II (5 mai 1794) la suscription "A la Société régénérée", et demande que, dans la réponse à Marin, "on lui fasse sentir que cette expression est déplacée, qu'il ne doit pas ignorer que la Société de Sainte-Foy a toujours été la même".

Rien n'est plus exact. Sa constance et sa fermeté sont à l'image même de la constance de la plupart de ses fondateurs, dont l'ardent patriotisme n'a subi d'autre évolution que celle que les événements ont imposée à leur clairvoyance, avec une logique et une rigueur le plus souvent nuancées du souci de ne pas commettre, à l'encontre de ses adversaires, d'irréparables injustices.

On le voit bien, en pleine période de la Terreur, lorsque la nécessité d'une épuration dans son sein paraît d'une évidence salutaire. Déjà le 13 octobre 1793, une lettre de Garrau mettait ses frères en garde contre une épuration trop sévère : "il nous invite . . . à nous prémunir contre les passions, à n'écouter que notre conscience, et à nous rappeler que l'homme expulsé sera inévitablement dans la classe des gens suspects et exposés à être mis en état d'arrestation jusqu'à la paix". Quelques semaines plus tard (29 novembre), Garrau secrétaire (à ne pas confondre avec le Conventionnel Représentant du peuple), devant les difficultés rencontrées pour opérer cette épuration, met surtout l'accent sur la sévérité à faire jouer pour l'admission de membres nouveaux.

Après avoir rappelé les occasions manquées de se séparer d'hommes qui, "excellents patriotes lors de la formation de notre société, avaient cessé de l'être depuis l'établissement du régime républicain . . ." ("Il y a loin, dit-il, d'un patriote de 1790 à un patriote de 1793"), il poursuit :

"Je vois des individus d'un âge mûr briguer une place dans votre sein. Je me dis alors, quoi ! notre société est formée depuis quatre ans, elle a toujours marché dans le droit sentier de la Révolution ; elle a été un temple où les vertus civiques ont été constamment préconisées ; elle s'honore d'être une de celles qui a donné le plus d'exemples de vertu ; et ces individus l'ont méconnue jusqu'à ce jour, s'ils ne se présentent qu'aujourd'hui, ils ne sont donc républicains que d'aujourd'hui : une conversion aussi tardive est suspecte. Défiez-vous, citoyens, de ces conversions dont l'origine ne remonte qu'à l'époque de l'établissement de la guillotine !".

*
* *

Comment expliquer cette continuité, ce sillon net et rectiligne au milieu des bouleversements politiques, idéologiques, sociaux, économiques de ces cinq années ? Certainement pas par la régularité et l'homogénéité de son recrutement : rien n'est plus irrégulier que la cadence des admissions ; rien n'est plus varié que leurs classes sociales.

Disons un mot de ce recrutement et des effectifs de la Société.

27 membres sont à l'origine, pour la plupart bourgeois aisés ou riches propriétaires ruraux. Deux mois après, ils sont 44, et n'atteindront la centaine qu'au début de février. Plusieurs ecclésiastiques s'y rencontrent alors, pasteurs ou curés, des hommes de loi ou de plume, des médecins, etc.

C'est ensuite, de février à juin 91, une montée en flèche, qui s'explique en partie par une dévaluation de la monnaie, qui mettait à la portée de bourses plus modestes les cotisations (12 livres en entrant et 20 sols par mois) dont le nominal n'avait pas été relevé. Elle s'explique aussi par la prise de conscience par un plus grand nombre de la fragilité des libertés acquises, des intrigues contre-révolutionnaires pour séduire le roi ou égarer le peuple. Il y a dans ce contingent une proportion plus faible de gens instruits, et si la bourgeoisie terrienne s'y retrouve maintenant presque au complet, de nombreux boutiquiers et artisans se sont joints à elle : tailleurs, cordonniers, meuniers, cordiers ; ainsi que chirurgiens, médecins des bocufs, régents, maîtres d'armes, gendarmes... Au 15 juin 91, la Société compte 388 membres et, à part la séance du 16 septembre qui grossit d'un seul coup ses rangs de 19 membres, la progression est régulière jusqu'en septembre 92 où l'on commence à parler de scrutins épuratoires qui, nous le savons déjà, frapperont avec la plus grande prudence, et plus souvent sous forme de suspensions plus ou moins longues, que de radiations, extrêmement rares. L'effectif global s'élève ainsi aux environs de 630 membres.

Il ne semble pas que, malgré quelques outrances de langage, ces nouvelles recrues, de milieux plus humbles, aient présenté quelque analogie avec les "enragés" de la capitale. La direction de la Société est toujours restée bourgeoise et, jusqu'au bout, a su garder l'initiative de la plupart des motions et rallier autour d'elles de puissantes majorités.

Quant à l'aire géographique de ce recrutement, c'est d'abord et surtout la ville, où la plupart des terriens aisés ont une résidence ; c'est aussi le canton, et plusieurs communes de la rive droite ; c'est encore Le Fleix, Gardonne, Eyraud, Bourg d'Abren, Lamonzie, Saussignac, Gageac, et jusqu'à Bernac, Pardaillan, Villeneuve, Miramont, localités du Lot-et-Garonne.

Quelques membres *in partibus*, comme Dorphenille, de Pau, ou les représentants en mission Izabeau, Romme, nommés par acclamation, et de très nombreux volontaires, (qui) ne sont pas comptés dans les chiffres que nous avons cités (juin 1792 - mars 1793). Toutefois, ni Carnot, ni Lacombe, ni - bien entendu - Lakanal, n'ont bénéficié de cette distinction (1).

DE QUELQUES DIRIGEANTS

Nous pouvons maintenant répondre à la question posée plus haut : la fermeté doctrinale de la Société au cours de ses cinq années d'existence n'a été que peu influencée par les irruptions massives de membres nouveaux, grâce à l'ascendant moral des fortes personnalités qui surent en garder toujours la direction.

Garrau, l'ouvrier de la première heure, présent ou absent, fut l'âme de la Société, dont la parole ou la plume, d'une netteté remarquable, portaient en elles une conviction d'évidence.

Le pasteur Jay, comme Garrau membre de la Législative puis de la Convention, et Montagnard comme lui, entretint une correspondance suivie avec la Société, par l'intermédiaire le plus souvent de son frère Jay jeune, patriote assidu aux séances, élevé un temps au fauteuil présidentiel.

(1) Carnot, ami intime de Garrau, l'a accompagné à Sainte-Foy, et préside la séance du 28 décembre 1792 ;

Lacombe, ci-devant régent d'écriture à Sainte-Foy, n'a jamais été présenté comme candidat à la Société. Il semble pourtant y être chez lui (février-avril 1793) et y fait preuve de modération et de compréhension vis-à-vis des "Amis de la Liberté" séant aux Recollets à Bordeaux. Rien ne laisse prévoir le terroriste sanguinaire qu'il sera quelques mois plus tard.

Sur Lakanal enfin, nous serons mieux instruits dans les pages qui suivent.

Deux autres pasteurs, Marche et surtout Thomas, jouirent du plus grand crédit auprès de tous les patriotes de Sainte-Foy. Le futur maire de Bordeaux sous la Terreur, où il fit tous ses efforts pour ralentir la cadence forcenée de la guillotine, a toujours cherché à faire partager son sentiment "que le patriotisme consistait moins dans le ressentiment, la haine, l'intolérance et l'esprit de parti, que dans l'amour de ses semblables, le désintéressement et le dévouement à la chose publique, que c'était à la vertu et non aux vices à conquérir et à conserver la liberté. "La Société séante aux Récollets à Bordeaux, liée par affiliation réciproque, parmi tant d'autres, à la Société de Sainte-Foy, était pour les "Appelants" (1) de la Convention. Thomas "demande qu'il soit écrit à cette Société pour l'inviter à ouvrir une correspondance suivie par laquelle en exposant nos principes de part et d'autre avec toute la franchise qui convient à des républicains, nous nous éclairerons mutuellement, et resserrerons ainsi les liaisons qui doivent unir des frères."

On est davantage surpris de trouver les mêmes dispositions chez Lacombe qui, un mois plus tard (8 avril 93) demande à son tour qu'on "écrive aux c^{ns} de Bordeaux qui, dit-il, sont bons patriotes quoique opposés aux jacobins, pour les engager à user de leur influence pour le salut du bien public . . . et leur observer qu'ils doivent être détrompés." Au projet de lettre rédigé par le même Lacombe, "Thomas propose de retrancher de ce projet l'endroit où il est parlé des amis du Roy, il dit que nous sommes dans un moment où il faut être unis, et qu'il est bon d'ensevelir dans l'oubli le sujet de nos anciennes divisions."

Le R. P. Irénée Joncard, ci-devant gardien des Récollets, sécularisé comme vicaire à Bourg, d'où il est originaire, orienta dès les débuts la Société vers l'aide aux malheureux, ce qui resta jusqu'à la fin la préoccupation constante de l'Assemblée. Il en fut le président du 10 janvier au 7 février 1791, et exerça sur elle une heureuse influence. C'est lui qui demanda que les régents d'écriture et de lecture soient invités et, par la municipalité "contraints s'il était nécessaire" à donner les articles de la Déclaration des Droits de l'Homme comme modèles d'écriture et exercices de lecture.

Un autre prêtre, Guinan, fut aussi soucieux de l'éducation civique des enfants. Auteur d'un plan d'éducation basé sur l'histoire et la morale, il groupa autour de lui des enfants élevés selon ces principes, qu'il présenta à la Société le 1^{er} janvier 92. L'un d'eux, âgé de neuf ans, y prononça un discours et récita la Déclaration "avec beaucoup d'intelligence." Ces leçons civiques, auxquelles le public pouvait assister avaient lieu en dehors des séances, dans les tribunes du Club. Guinan fut, à deux reprises, élu président.

Dufour, curé constitutionnel de Sainte-Foy, fut aussi porté au fauteuil, de même que Faure, curé d'Appelles. Ce dernier, succédant à Thomas, souligne dans son premier discours, la signification profonde de cette "alternative", "ce qui prouve que la liberté des opinions religieuses est dans toute sa force dans cette assemblée". Tous deux, Dufour et Faure, jouissaient auprès d'elle d'un très grand crédit, sans doute leur vocation ecclésiastique y perdit-elle, puisque, le 10 janvier 1794, en pleine euphorie du culte de la Raison, tous deux déclarent, en présence de Garrau et d'Isabeau, renoncer à prêcher, sinon les principes révolutionnaires.

Il faudrait aussi parler de Miramond, curé de Landerrouat; de Belville, commandant de la Garde Nationale; de Baillet, de Piocheau, de Beylard, de Gourgueil, de Sambellie, des deux Loreilhe, des deux Jauge, des deux Jouhanneau, des deux Mestre, dont l'un, Mathias, fut député à la Constituante, de Lacoudré, Boutin, Broca, grand-père paternel du célèbre Paul Broca; des Gausson, Bricheau, Simon et Septième Meymac, du régent Marin, de Vincent avec un t et de Vincens avec un s, de Marrot, de Cathéfort et de bien d'autres, tous hommes de solide culture, et dont des liens fréquents d'amitié ou de parenté furent le ciment d'une fraternité véritable, ouverte désormais à tous leurs coreligionnaires.

*
* * *

(1) "nom sous lequel on désigna, en 1793, les conventionnels qui, dans le procès du roi, avaient voté pour l'appel au peuple, dans l'espoir de sauver la vie de Louis XVI." (Larousse du XX^e siècle).

Ne soyons donc pas surpris de l'écho trouvé à Sainte-Foy par la suggestion des Amis de Villandraut "tendant à empêcher ou à arrêter tout procès et rixe parmi les membres". Un Bureau de Conciliation nommé quelques jours plus tard (6 avril 91) comprenait : Garrau avocat, Baillet, Labonne, Marrot, Bricheau de Pineuilh, Vincent aîné, Pelletreau père, Jean Maillard, Chevalier vitrier, Jarry, Pauvert homme de loi, Belville, Gaussen du Temple, Marche et Thomas.

De toutes les commissions désignées par la Société, aucune ne fut une plus parfaite sinécure que celle-là. Il n'y est fait allusion que deux ou trois fois. Le 23 mai 1793, "le patriote Lagarde fait la motion d'inviter le comité de réconciliation de s'occuper de la réunion de deux membres de la Société divisés par quelque différend. D'après quelques observations de M. le président (Duffourg) à ce sujet, un des délinquants donne à l'Assemblée le bel exemple de son repentir et lui annonce les avances qu'il a déjà faites envers la partie offensée. M. le président lui témoigne au nom de la Société sa satisfaction."

Il n'y a là rien de commun avec l'application de l'article 8 prévoyant la censure ou l'exclusion contre les membres ayant démérité. Or, avec quelle mesure, soulignons-le, fut-il fait usage de cette arme ! De 2,19 % , le chiffre des exclusions passe à 2,88 % après la fameuse décision d'épuration d'octobre 1793.

Faiblesse ? considération d'une longue confraternité ? Souvenir des luttes menées ensemble ? Absolument pas. Je pense au contraire combien il dut être dur à certains de ceux que j'ai cités de se séparer de Labonne, de Lajonie, de Lacroix, et surtout de Mestre, Mathias Mestre, l'ancien député aux Etats Généraux, exclu, dit la *Biographie* de Féret, sur son refus de s'associer au culte de la Raison. Déjà, le 5 janvier 91, les membres s'étaient liés dans le serment de ne faire état d'aucune considération personnelle pour l'admission ou le rejet des candidats, de repousser en particulier la tentation de former une chapelle où l'on se trouverait bien entre soi. "Je jure de ne refuser mon suffrage qu'à ceux dont l'incivisme me sera connu."

UN ENFANT NOMME LA LIBERTE

Le désintéressement, le souci du bien public, mal compris parfois, c'est possible, mais toujours farouchement sincère, se manifeste non seulement dans cette forme élevée du civisme dont nous venons d'être témoins, mais encore dans deux autres domaines, qui sont deux formes du don de soi ; sacrifices d'argent et prodigalité de son temps et de ses forces dans un écrasant labeur.

L'un des premiers actes de la Société, alors qu'elle ne compte que 36 membres, c'est, sur l'initiative du R.P. Joncard, la création d'un tronc "pour les pauvres honteux", institution qui se maintiendra jusqu'à la fin avec discernement et efficacité, sous la forme de distributions de pain ou de viande, plus tard de fèves. C'est un véritable bureau de bienfaisance qui naît ainsi, organisant des quêtes parmi ses membres, dans les tribunes, en ville, suscitant la création d'un Comité de bienfaisance dans son sein, d'un Bureau de charité par la Municipalité, d'Ateliers de charité en ville, de Comités de bienfaisance dans chaque paroisse de la Municipalité. Aucune misère ne les laisse indifférents, dans ces années effroyables de disette et de marasme, où l'on voit les cordonniers sans travail implorer la Société de leur en fournir, où l'on voit le nommé Vivien, peintre, faire cent trente lieues sans avoir pu se procurer d'ouvrage.

On s'évertue à faire face à toutes les détresses : plusieurs commandent des souliers dont ils n'ont pas un besoin immédiat. Tous ensemble, on aidera à remplacer la vache du pauvre, la chèvre de la veuve, à consolider la maison de Jarry, fondeur, ou de Bouchereau, tisserand, sur le point de s'écrouler ; à réparer le bateau de Marrot, le passeur de la Brèche, que les glaces ont disloqué. On paiera le cercueil d'un pauvre, mort à l'hôpital.

Un enfant de dix-sept mois, sans père, a sa mère mourante : la Société l'adopte, et prend entièrement à sa charge sa subsistance et son entretien, cela dès décembre 90. On le suit de près, chez ses parents nourriciers, aussi pauvres que lui, qui n'a rien. *La Liberté*, c'est le seul nom que nous lui connaissions, a maintenant cinq ans. On quête pour lui du linge, dans l'Assemblée et aux tribunes. On songe déjà au métier qu'on lui donnera.

La Société équipe, arme, assure le transport et la solde de six "fédérés" pour le Camp sous Paris.

L'enrôlement des volontaires, qui a suscité tant de lettres magnifiques, lues en séance, donne à tous de nouvelles occasions de se dépenser en gestes généreux, souvent délicats : on pourvoira à l'ouvrage, laissé en souffrance, par ceux du détachement de Bergerac. Itier, tanneur, ira chez Monboucher à la Perrine. Quintin, Lacroix, iront à domicile s'assurer que femmes et enfants ne manquent de rien. Le 31 août 92, il suffit d'un quart d'heure pour recueillir en séance la somme nécessaire pour venir en aide aux mères, femmes et enfants des volontaires. On paiera pendant son absence le loyer du volontaire Caris.

Il n'est pas seulement question des dons en nature ou en argent : des "écrivains" désignés par la Société se mettent à la disposition des familles qui ne pourraient elles-mêmes écrire aux volontaires, ou lire leurs lettres.

*
* * *

On n'en finirait plus, si l'on voulait parler des "dons patriotiques" qui suivirent la déclaration de guerre. Le 27 avril 1792, est ouvert un registre pour recueillir les souscriptions, "la plus noble émulation excitant le plus généreux désintéressement dans toutes les âmes . . . Les citoyennes ont fait leurs dons, les enfants ont offert l'argent de leurs menus, et tous, depuis le plus riche jusqu'au plus pauvre, ont voulu figurer sur la liste des offrandes . . ."

Une semaine plus tard, la foule est innombrable, qui accompagne une députation de citoyennes, musique en tête. Elles offrent, avec une mise en scène un peu naïve, de l'argent, promettent leurs bijoux. Dans les semaines qui suivent, les traits se multiplient à l'envi, "dignes de l'antique" comme on disait alors. Et l'on n'avait point tort. Que Joncard, offrant une tabatière en argent, dise qu'une tabatière en carton lui servirait tout aussi bien, c'est un joli mot. Que Berthonneau, s'inscrivant pour un don de deux cents livres, s'offre lui-même pour le premier contingent, cela mérite mieux qu'un sourire de Clio.

LA TRIBUNE DES FEMMES

Les réunions publiques du Club virent, d'octobre 93 à février 94, la tribune des femmes transformée en ouvroir : confection de bandes et de charpie (propre, souligne-t-on) pour les blessés, tandis que d'innombrables chemises, mouchoirs, linceuls, s'amoncelaient. Fusils, harnachements divers, munitions, bas et souliers, affluaient de leur côté, pour "ces va-nu-pieds superbes". En une seule séance, prise presque au hasard, le 3 janvier 1794, on dénombre 95 chemises, 10 essuie-mains ou serviettes, 11 linceuls ou draps, une nappe, une livre de charpie, 103 livres en assignats et 15 francs en argent, plus un sac de farine "pour la fête" (on devait célébrer, six jours plus tard - 20 Nivose An II - "la Raison, les obsèques de Marat, Le Pelletier et autres, et la fête civile decretée à cause de la reprise de l'infâme Toulon").

Ce qui nous a incité à ouvrir le livre plutôt à cette page, c'est qu'à cette même séance fut lue et applaudie la lettre suivante émanant de deux fillettes de la malheureuse et astucieuse Suzanne Grandefon, fille, épouse et mère d'émigrés.

"Citoyen président" (c'est comme par hasard de Garrau qu'il s'agit). "Nous vous prions de partager entre les pauvres et les défenseurs de la patrie la petite réserve que nous avons faite, de cent livres, sur ce que notre bonne maman nous donne pour nos plaisirs, les bonnes républicaines ne doivent point en avoir de plus grand que de soulager les malheureux. Nous sommes, bien fraternellement vos concitoyennes

Casenac Grandefon
Adèle Grandefon

a Ste foy le 4 nivose de la seconde décade

maman nous charge de vous dire qu'elle donnera pour la fête de la raison, un veau, deux barriques de vin, et cent livres de pain."

Bien sûr, il y eut, par contraste, des égoïstes, sévèrement stigmatisés dans les assemblées, mais ils furent exceptionnellement rares. Peut-être y eut-il des agioteurs, des accapareurs : aucun toutefois n'en put être convaincu par leurs vigilants collègues.

UN DIVORCE D'AMOUREUX

Arrêtons-nous un moment sur ce curieux personnage. Suzanne Rigaud de Grandefon vient de dépasser la quarantaine (elle est née à Sainte-Foy le 21 juillet 1753). Peut-être serait-elle belle avec ses yeux gris et ses cheveux châtain, si la petite vérole n'avait laissé sur l'ovale de son visage de fâcheuses cicatrices.

A l'époque où nous la rencontrons, elle est seule survivante de deux frères, et seule héritière de son père Alexandre de Rigaud (descendant d'une vieille famille cévenole établie à Sainte-Foy au cours du XVI^e siècle), écuyer, seigneur de Grandefon, de Cazenac, des fiefs des Guignards, des Maingauds et autres lieux ; et de sa mère, Suzanne de Papus, fille d'Etienne, écuyer, seigneur de Bellevue, et de Marthe Turcaud, dame de Bellevue.

Elle avait épousé, en 1775, de deux ans son aîné, Jean-Louis, comte de Rossane, mousquetaire de la Garde du Roy, chevalier, seigneur des Ondes, Pedelmas, Liet, Monac, Rufeaux, La Martonie et autres places, habitant lors son château de La Fage. C'est en Agenais que se trouvaient ces biens, mais il avait, deux ans après son mariage, acheté aux héritiers du maréchal duc de Gontaut-Biron, le comté et la seigneurie du Fleix avec leurs dépendances, pour la somme de 245 000 livres.

Vint la Révolution, et la vague d'émigration qui entraîna successivement le père de Suzanne, son mari, son fils aîné enfin, Louis-Alexandre, âgé d'une quinzaine d'années.

Suzanne se retrouve donc seule avec trois filles : Marie-Alexandrine, que les généalogistes semblent avoir ignorée bien que partie prenante en 1806 au partage des biens maternels ; Marie-Hélène Agathe Cazenac-Rossane, qui vient d'avoir treize ans quand elle signe la lettre publiée plus haut ; Marie-Claire Adèle Rossane, d'un an plus jeune. Bien que leur domicile soit déclaré à La Bourguette, dans la paroisse de Saint-Philippe, Suzanne et ses filles habitent le plus souvent leur vaste maison, encore si belle aujourd'hui avec son balcon d'angle courant le long des deux façades sur les rues Franklin et de la Mer (Frères Reclus et Denfert-Rochereau).

Toujours exacte à acquitter sa contribution mobilière et sa contribution patriotique, auxquelles Suzanne Grandefon est astreinte, nous voyons qu'elle prodigue ses libéralités dans toutes les occasions où il est fait appel au bon cœur des patriotes. Certes, ses biens propres sont considérables (1), mais la générosité va rarement de pair avec la richesse.

Qui saura lire au fond de ce cœur partagé d'épouse "abandonnée" ? Dans la situation ambiguë où le destin l'a placée, elle trouve le ton qui donne à ses gestes leur portée aux yeux des républicains, tout ensemble farouches et sentimentaux, qui auront pour elle toutes les indulgences, tous les égards, parfois de vrais élans (2).

- (1) L'actif estimé en 1806 sur la base de 1792, déborde le passif de 582205,24 F. Il consiste en vastes domaines sis aux Bérards (La Roquille) à Cazenac ou dans la riche plaine de Saint-Avit : Grand et Petit Lartigue, La Catine, Le Moiron, bourdieu du Fraïdinat, La Brande, Grandefon, Touraud, ou sur l'autre rive de la Dordogne, à La Raufie. On fera 5 parts égales de ces biens, une à son nom, une au nom de chacune des 3 filles, la 5^e au nom de la Nation, désireuse de réaliser, au lieu et place du fils émigré. C'est ainsi que le domaine des Bérards, le plus considérable, sera vendu comme bien national au citoyen Thomas jeune, frère du pasteur Pierre Thomas. Il consistait en : maison de maître "très conséquente", chai écurie, basse-cour, jardin, 2 moulins, l'un à vent, l'autre sur un ruisseau, un vigneronnage avec une vache ; une métairie à 2 paires de boeufs, composée de terres labourables, 55 journaux de vignes, 10 journaux de bois taillés et 4 journaux de prés de réserve, plus le cheptel, semences, outils aratoires et vaisseaux vinaïres.
- (2) Attestation de civisme, 3 Ventose an II de la République Une et Indivisible (21 février 1794)
"On lit une lettre en forme de pétition de la citoyenne Grandefon, qui luy demande son attestation de sa conduite et les sacrifices qu'elle a fait pour la patrie. Le citoyen Thomas demande la parole, fait un tableau vif et touchant des vertus et des malheurs de cette mère désolée du départ de son fils auquel la Société applaudit et arrête unanimement, que cette attestation lui sera donnée avec la qualité de bonne Citoyenne, ce qu'elle mérite par les preuves qu'elle en (a) donné journellement depuis la Révolution".

(Reg. Delib. Société populaire de Ste-Foy).

Elle prête sa fine oreille aux conseils de Garrau, l'ami loyal entre tous. Sa décision est vite prise et, fait sans précédent en Fidésie, demande et obtient le bénéfice de la loi récente instituant le divorce (16 juin 1792) 3 janvier 1793, assurant ainsi la sauvegarde du patrimoine de ses filles, et donnant aux patriotes les gages d'un désaveu formel des menées contre-révolutionnaires des émigrés.

Il est permis de penser qu'elle n'a, pour autant, cessé de chérir son époux, de recevoir et donner des nouvelles par ce mystérieux courrier des cœurs qui défie toutes les censures.

Lorsque, le combat fini et perdu, Jean-Louis de Rossane retourne en France, ainsi que son fils, laissant en terre d'exil la dépouille de son beau-père, il ne restait aux deux époux si longtemps séparés qu'à reprendre la vie commune, les biens propres de Suzanne suffisant amplement au bien-être de la famille reconstituée. Je ne pense pas que parmi les bonnes langues de Sainte-Foy il s'en soit trouvé beaucoup pour blâmer ce concubinage notoire.

UNE EQUIPE AU TRAVAIL

En suivant Garrau jusqu'à son lit de mort, nous avons dépassé d'un quart de siècle les heures chaudes vécues par les Sans-Culottes de Sainte-Foy.

Revenons à ce vaste local, sis à l'angle de la rue de ronde et de la rue de la Révolution (1), appartenant à dame Adélaïde Jauge, soeur du grand banquier parisien, épouse du sieur Mestre, homme de loi, que nous connaissons bien. Il avait été précédemment loué et probablement aménagé avec parquet et tribune par le Consistoire en 1779. C'est en avril 1791 qu'il fut loué par la Société Populaire. Après son abandon en 95 il fut, semble-t-il, assez mal fréquenté par une jeunesse turbulente, et l'on y jouait, à l'occasion, des pièces de théâtre.

Nous avons vu les généreux élans de cette Fraternité, sa ferveur mystique pour les nouveaux dieux de la Révolution. Disons mieux maintenant l'acceptation par ses membres d'un labeur écrasant, souvent ingrat. Que l'enthousiasme, ce souffle d'un dieu, ait animé et soutenu ces hommes pendant quelques jours, quelques semaines, c'est déjà remarquable. Qu'ils aient tenu, dans leur santé, dans leur équilibre nerveux, dans la tension de leur intelligence et de leur volonté pendant cinquante-huit mois, voilà qui tient du miracle.

*
* * *

Seule, la lecture cursive de leurs "Actes" peut en donner une idée. Les chiffres statistiques ont déjà leur éloquence : 760 séances en 1750 jours, cela fait en moyenne 3 séances en 7 jours, sans compter la "tribune civique" où, le dimanche et les jours de fête, à l'église ou au réfectoire des Récollets, voire sur la place publique, on s'adressait, pour informer, expliquer, exhorter, à des auditoires plus vastes que ceux qui pouvaient se presser dans les tribunes du Club.

(1) Il a fait place à la grande maison bourgeoise portant aujourd'hui les n^{os} 4 et 6 de la rue Alsace-Lorraine.

Et que dire de l'impressionnante correspondance, suivie ou occasionnelle avec quelque cent vingt sociétés similaires (1). Souvent, le même texte était adressé à toutes : on avait alors recours à l'impression.

On correspond aussi, bien entendu, et assidûment, avec Mestre, député à la Constituante, puis avec Jay et Garrau, Législateurs et Conventionnels. On écrit aux journalistes, aux rédacteurs de toutes les "nouvelles", de tous les "papiers publics", qu'on lit avidement avant chaque séance, et dont on fait une consommation coûteuse, laissant l'un pour s'abonner à l'autre, jugé davantage "dans le sens de la Révolution". *La Feuille Villageoise*, *Le Spectateur de la France*, *Journal de Mercier*, *Journal de Gorsas*, qui semble être Libournais, *Journal de Carra*, l'ami Carra, comme on le désigne toujours, *Mercur National*, *Courrier de l'Égalité*, *Le Créole*, etc.

On correspond aussi, (et d'autant plus que les Sociétés Populaires, affiliées ou fédérées, ont fini par être considérées comme des rouages officiels), avec le Département, le District, la Municipalité, et il faut noter en passant que le Club a toujours refusé de se substituer à cette dernière. On écrit aux ministres, à l'Assemblée Nationale, et souvent ; à la Convention, à l'abbé Grégoire, au Roy, aux Anglais même !

Ces milliers de lettres touchent aux sujets les plus divers, témoignant d'une vigilance de tous les jours, sur tous les points : sur le civisme ou l'incivisme de particuliers, de groupements, de régiments ; sur la désignation des cadres de la Garde Nationale ; sur la répartition des contributions entre les districts ; sur la surveillance des routes menant vers les frontières, et spécialement (lettre aux amis de Tarbes), sur le rassemblement de ci-devant nobles à Barèges ; sur le retard "perfide" apporté à la paie des gendarmes ; sur le licenciement des troupes étrangères ; sur la gestion des biens sequestrés des émigrés ; sur la conversion en numéraire des statues de bronze ; sur la lenteur des travaux de la Haute Cour nationale ; sur le commerce et l'accaparement des blés ; sur l'application de la loi du maximum ; sur le prélèvement d'un quinzième du traitement des Conventionnels pour les frais de la guerre, etc., et, bien entendu, sur tous les événements d'une actualité qui ne chômaient pas davantage sur le plan local et régional, qu'à l'échelle de la Nation.

La partie la plus émouvante de cette correspondance, ce sont les volontaires qui la fournissent. D'abord, les "fédérés" du Camp sous Paris, partis le 2 juillet 1792 : l'un des six, Bourdeau, est tué dans la Journée du 10 août ; par Boutin sont envoyés "de grands détails" sur les massacres de Septembre. Ce sont ensuite ceux qui, par l'amalgame des gardes nationales et des troupes de lignes, sont envoyés aux frontières. Ce sont les gendarmes, que nous retrouvons surtout en Vendée. Ce sont tous ceux enfin de la levée en masse, et qui nous écriront de Bayonne ou de Perpignan, de Landau, de Versois, de Douai, des Sables d'Olonne.

Le 3 septembre 1792 (et l'enrôlement, à cette date, est loin d'être achevé), on écrivait une adresse à l'Assemblée Nationale "pour l'instruire que nous venons d'ajouter à 180 hommes que nous avons fourni, tant au 1^{er} Bataillon de la Gironde qu'aux troupes de ligne et à la Fédération à Paris, 25 volontaires armés et équipés, et que nous avons fait une souscription pour soulager les mères, femmes et enfants de ces volontaires."

*
* *

(1) Citons, parmi les plus proches, dans les trois départements dont Sainte-Foy est le centre géométrique : Bordeaux, 4 sociétés (Jacobins, Café national, Récollets, Citoyennes séant à Saint-Dominique), Bergerac, Eymet, Libourne, Castillonès, Villandraut, Agen, Castillon, Monségur, Marmande, Périgueux, La Force, Gensac, Langon, La Rèole, Lesparre, Rauzan, Montcaret, Terrasson, Duras, Lalinde, Landerrouat, Pellegrue, Sauveterre, Cadillac, Saint-Aulaye-en-Montravel, Bourg, Monpon, Clairac, Villeneuve-sur-Lot, Baleyssague, Lamothe, Le Fleix, etc. et, parmi les plus dispersées ; pour ne pas citer de grandes villes sauf Londres, et Landau : Commerci, Calvisson, Villefranche d'Aveyron, Beaugenci, Francia de ci-devant Saint-Denis, Bischwiller, Bayeux-Martel, Tonnerre, Varennes, Monbrizon, et la plupart des grands chefs-lieux. Les Jacobins de Paris sont considérés comme la société-mère, et les relations sont presque quotidiennes. Avec les Feuillants, on souhaite le dialogue, mais il ne peut mener très loin.

(2) Le 20 décembre 1793, on exprime la surprise que l'administration du District (Libourne) se soit adressée à la Société, et non à la Municipalité pour fournir un état concernant les tanneurs et les cordonniers.

Et maintenant, ne pourrions-nous assister à quelques séances typiques de ce robuste organisme, correspondant à diverses étapes de la tempête révolutionnaire ? Nous en retiendrons cinq, une par année du calendrier vieux style.

*
* * *

1 – Des hommes de bonne volonté : 6 décembre 1790

La Société va avoir trois mois d'existence. Le mécanisme commence à être rodé, et l'on a déjà des traditions. Le nombre des membres sera porté, au cours de la séance, de 59 à 66. Elle réunit 36 présents, et nous y assistons successivement :

- à l'ouverture de la séance par Garrau, président
- à la lecture et à l'adoption du P. V. de la précédente
- à la lecture de 3 articles de la Déclaration des Droits de l'Homme
- à la prestation de Serment (1) de 2 membres récemment admis
- au scrutin hebdomadaire sur ceux qui ont été présentés la semaine précédente, savoir Salleau, par Sambellie ; Cathéfort, marin, par son père ; Pierre Maillard, par Jérôme Cassagne ; Pauvert La Chapelle avocat et Ruffé Garrigue par Lacoudré ; Dupui fils et Petit Vallet, par Beylard.

Après ce préalable, voici la lecture du courrier, réduit aujourd'hui à une lettre des Amis de la Constitution de Nîmes, qui acceptent l'affiliation réciproque, saluée d'applaudissements enthousiastes. Toujours rien, en revanche, des Jacobins de Paris, malgré deux appels pressants. On écrira de nouveau au secrétaire, Polweck "avec un exemplaire de notre adresse à nos concitoyens", qu'on adressera de même "à toutes les Sociétés avec lesquelles nous correspondons".

Vient ensuite la proposition de candidats nouveaux. Lisle-Jay propose Dupui du Martet, son beau-père ; Lafon propose Lanzade, et le président Garrau, Auguste Brun, "sur lesquels il a été décidé de faire selon les réglemens".

Cela fait, Beylard et Irénée Joncard rendent compte de leur mission auprès de la Municipalité en faveur du maintien à Sainte-Foy de l'instituteur Marin "jeune homme à talents".

Après qu'ait été écartée une motion préjudicielle de Cathéfort pour l'ajournement de la séance plénière du 1^{er} vendredi du mois, l'ordre du jour amène l'élection des nouveaux officiers de la société. Mais auparavant, un amendement au règlement, déposé par Garrau et finalement adopté, précise qu'aucun officier municipal, procureur de la Commune ou greffier, ne peuvent être officiers de la Société, ni chargés des lectures publiques. De même, devant l'ampleur croissante du travail, le nombre des secrétaires, des rédacteurs et des lecteurs est considérablement augmenté.

L'élection du président se porte sur "le zélé patriote et respectable par son âge, ses lumières et son expérience, le vénérable et ami Lacoudré". Les secrétaires élus sont Boutin, Broca et Vallet Legrand. Sont désignés comme rédacteurs Thomas, Garrau, Beylard, Irénée et Dupuis.

Avant de se séparer, l'Assemblée se penche sur le cas d'un enfant de dix-sept mois dont la mère, étrangère, est à l'hôpital, gravement malade. Beylard et Jay visiteront demain la femme charitable qui l'a recueilli, pour veiller à ce qu'il ne manque pas du nécessaire jusqu'à la guérison de la mère, ou, si elle vient à mourir, jusqu'à ce que le District ait pris une décision à son égard.

(1) *Serment civique et serment de ne pas divulguer les débats sur l'admission ou l'ajournement des candidats.*

Tout compte fait, il n'y a pas grand chose, sinon des hommes de bonne volonté, forts de leur cohésion, sachant faire choix des meilleurs pour les conduire au milieu des dangers que peuvent courir ces grandes entités, presque inconnues il y a deux ans, de Liberté et d'Égalité, prêts enfin, dans une chaude fraternité, à tous les dévouements.

*
* *

2 - Sur un "prétendu" bref du pape : 19 mai 1791

Cinq mois et demi ont passé. Nous voici au 19 mai 1791. Le fait capital dans l'optique qui est la leur, c'est le décret de l'Assemblée Nationale, longtemps suspendu par le veto du roi, soumettant le clergé à la prestation du serment civique.

Déjà, à la séance du 3 janvier, c'est une explosion de joie et de reconnaissance envers le souverain qui a salué le texte de sa lettre à l'Assemblée. De 81 à cette date, le nombre des membres est passé à 345 (425 % en 4 mois et demi). Sur 10 ecclésiastiques, bientôt 12, seul Borderie s'est rétracté.

Le comportement de ceux qui ont refusé de lier leur ministère à la défense de la Constitution, est surveillé de très près, mais il n'y a pas eu (encore) d'incidents notables. Le vieux fond gallican du Tiers s'est surtout complu à applaudir et à répandre largement dans le public d'innombrables discours de "Constitutionnels".

*
* *

Le 19 mai, donc, après les préalables habituels, dont la prestation de serment de 23 membres nouveaux, lecture est faite :

- 1°) d'une lettre des Amis de la Constitution de La Force demandant son affiliation, qui lui est aussitôt accordée,
- 2°) d'une lettre des Amis de Cherbourg relative à l'armée, demandant que les officiers soient tenus de prêter individuellement le serment de faire respecter la Constitution, sous peine de licenciement. Nos patriotes ne pouvaient que s'associer de grand cœur à cette motion.

C'est alors que Garrau, affectant de ne voir qu'un faux dans le bref du pape fulminant contre les décrets touchant le clergé, entraîne l'auditoire (les non catholiques exceptés) et fait adopter une motion selon laquelle ce "prétendu" bref, ou du moins sa copie, sera "foulé aux pieds, couvert de boue et jeté au feu, comme étant une oeuvre de ténèbre, faussement et calomnieusement attribuée au chef visible de l'Église, contenant des principes évidemment contraires à l'Évangile et à la Constitution". Une copie de ce texte sera envoyée à Sa Sainteté "pour lui faire connaître nos motifs et venger en quelque sorte l'honneur du Saint Siège". L'arrêté sera imprimé et adressé à toutes les Sociétés du royaume, et "il ne sera procédé au brûlement du bref, en séance publique, qu'après que l'arrêté seroit imprimé et répandu pour instruire le public de nos démarches et ne laisser aucun doute sur les motifs qui nous déterminent à agir ainsi".

Personne n'a demandé ce qui se passerait si, d'ici là, l'authenticité du fameux document était reconnue !

*
* *

3 - Sur le départ des volontaires et la déchéance du roi : 2 juillet 1792

Ne craignons pas de franchir bien des mois, et d'ouvrir le livre des procès-verbaux à la date du 2 juillet 1792. Bien des événements se sont succédé depuis la dernière séance ici rapportée.

Il y a eu Varennes, l'émigration (1), l'intégration du Comtat, demandée en son temps par nos patriotes ; il y a eu les élections à la Législative, qui y envoient Jay, puis Garrau. Il y a déjà l'agitation vendéenne et bretonne. La guerre, enfin, très populaire dans son essence, a été déclarée, voilà deux mois et demi, mais nous a surtout apporté des revers. A Paris, les Sans-Culottes des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau ont envahi les Tuileries. L'Assemblée s'est déclarée en permanence, en attendant qu'il en soit de même des sections.

*
* *

En prélude à cette séance, nous assistons aux adieux des six volontaires "qui vont à Paris servir de rempart à nos Représentants contre les efforts inutiles des malveillants". Ce sont Boutin, Lagarde fils aîné, Bouchereau, Itier, Vallet-Graveron et Bourdeau. Ce dernier, nous le savons déjà, trouvera la mort à la journée du 10 août.

Après que le président Thomas "leur a témoigné la sensibilité qu'a causé à la Société leur dévouement à la chose publique, et les a exhortés à l'union, la discipline et l'affection pour les commandans" ; ils désignent Boutin comme chef de convoi. Gratifiés de la solde et d'un beau discours de Marin, "nos frères sont partis au bruit des airs guerriers, accompagnés d'une multitude de frères et de soeurs marchant deux à deux. La séparation ne s'est faite qu'à une très grande distance par des embrassades réitérées, le regret dans le coeur de ne pouvoir, comme leurs six frères, aller camper sous les murs de Paris. On s'est retiré dans le même ordre, chaque membre a repris sa place, la séance a été continuée, attendu que Mr le président l'avoit déclarée permanente".

*
* *

La séance reprend donc, sous la présidence de Faure, avec le processus rituel : lecture du procès-verbal de la séance précédente, lecture de trois articles de la Déclaration des Droits de l'Homme.

C'est alors la réception de dix volontaires du Mont Revel en route vers le bataillon de Mussidan. Sur leur demande, ils sont admis à prêter le serment d'usage, ce qui leur confère des lettres d'affiliation qui leur sont délivrées sur l'heure.

La correspondance comprend aujourd'hui une lettre des Amis de Pellegrue, une autre des Amis de Brest, une autre encore des Amis de Bordeaux annonçant le départ de quarante volontaires pour le Camp sous Paris, équipés et armés "aux frais des bons citoyens" ; une autre enfin de Toulon relative, elle aussi, à la levée en masse.

Par l'intermédiaire de Lambert-Loreille, un compatriote fixé "aux Isles", Durège-Beaulieu, envoie la somme de deux cents livres, reproche gentiment qu'on l'ait oublié et "prie la Société de ne pas l'oublier à l'avenir".

(1) On recense trente-neuf émigrés "de nos contrées" fin mai 92.

“A l'imitation de nos frères de Bordeaux, le patriote Beylard propose une adresse ferme à nos Législateurs sur la déchéance du roi. Le patriote Thomas soutient que cette déchéance est fondée sur la Constitution. Le patriote Joncar, par un respect mal entendu, s'oppose à l'adresse. Cette opposition est fortement combattue. Le patriote Lisle-Jay demande que l'adresse fasse mention de l'abus que fait le roi de la Constitution, et prétend même que nos représentants se rendent coupables de cet abus par leur silence. La motion et les réflexions sont vivement applaudies une adresse énergique est arrêtée et, sur la demande de plusieurs membres, le patriote Thomas se charge d'y travailler.”

*
* *

4 – Face aux sirènes du Fédéralisme : 24 juin 1793

24 juin 1793. Près d'un an plus tard, et quelle année ! La Convention a remplacé la Législative : Jay et Garrau y siègent à la Montagne. Valmy, Worms, Mayence, Francfort, Jemmapes, autant de succès fulgurants des armées improvisées de la jeune République. La Savoie, Nice, l'Evêché de Bâle forment trois nouveaux départements français. La Hollande est envahie. On se bat depuis mars contre toute l'Europe : l'Autriche, la Prusse, l'Empire, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, le pape et le roi de Sardaigne, avec des alternatives de succès et de revers.

Louis XVI a été mis en jugement. Les “appelants” ont vainement demandé que les Assemblées primaires se prononcent sur l'application de la peine. Les provinces de l'Ouest sont à feu et à sang. La France entière est troublée. Lyon s'est insurgé contre la Convention.

Le 31 mai, les Girondins ont été décrétés d'accusation sous la menace des canons de Henriot. La Société de Nîmes demande la marche sur Paris. La Municipalité de Bordeaux a écrit dans le même sens à la Convention.

Au Comité de Salut Public institué à Bordeaux en mars par Garrau et Paganel répond, le 9 juin, une Commission populaire de Salut Public que préside Sers, président du Conseil général du département. “Cette fois, écrit Camille Jullian, le Département s'organise en puissance politique et militaire, et traite l'Assemblée des Représentants, non pas d'égal à égal, mais d'ennemi à ennemi”.

C'est dans ce contexte que se situe cette séance pathétique du 24 juin, dont le compte rendu tient plus de onze pages du grand in-folio.

*
* *

Les trois sections réunies de Libourne ont délégué deux commissaires, Rougeol et Chaperon-Roufiac, pour donner connaissance de l'adresse “des habitants de Libourne à leurs concitoyens du District, tendante à obtenir d'eux leur adhésion à l'établissement de la Commission populaire de Salut Public” de Bordeaux.

Presque toutes les communes de la Gironde ont donné leur approbation “avec une confiance sans borne”. “Déjà, 64 Départements se sont réunis pour le même objet”. Nul doute que les habitants de Sainte-Foy “s'empresseront d'adopter ces principes”. Le porte-parole des Libournais “rappelle avec énergie le serment prêté par la Nation de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République. Il prétend que, pour arriver promptement à ce but désirable, tout bon citoyen doit adopter les mesures proposées par la Commission de Bordeaux, tendant spécialement à la réunion d'une force armée pour marcher sur Paris et rendre à la République une Convention digne de sa confiance”. Argument décisif : La Convention “n'a point été libre dans le prononcé des Décrets

du 31 may et 2 juin," et . . . l'on ne doit point obéir à ceux qui ont suivi ces époques désastreuses, parce que l'arrestation de trente-deux membres a rompu l'intégrité de la représentation nationale.

*
* *

La discussion qui suit cet exposé est extrêmement nourrie. La Commission populaire de Bordeaux ne trouve à Sainte-Foy aucun défenseur. Trois orateurs surtout en combattent le principe et les fins, ce qui est assez facile, essaient de justifier pleinement la Convention et de démontrer que les Sectionnaires n'ont pu peser sur ses votes, ce qui est plus spécieux.

La défense des Girondins, courageusement soutenue par les deux Libournais est, point par point, démontée par nos habiles dialecticiens. Finalement, c'est à l'unanimité que la proposition des trois sectons est rejetée "Et la Société arrête qu'elle ne reconnoit d'autre autorité que celle qui émane de la Convention Nationale, en qui elle conserve toute sa confiance".

*
* *

Il appartenait au président Thomas de conclure cette mémorable séance.

"Vous venez de le voir, frères et amis. Il n'y a qu'un voeu dans cette nombreuse assemblée pour rejeter les mesures prises et à prendre par le Comité de Salut public de Bordeaux. L'accueil fraternel que vous avez reçu . . . le calme qui a régné pendant cette longue discussion, l'attention qu'on a prêtée à tout ce que vous avez voulu dire ou lire en faveur de votre opinion, tout vous prouve que nous ne cherchons que la vérité, la Liberté, le Bonheur de notre Patrie. Si les principes exposés par divers membres de cette assemblée, si leurs raisonnements n'ont en rien changé votre manière de voir, au moins nous rendrez-vous justice au fond de votre coeur et auprès de nos frères de Libourne : dites-leur bien que nous avons toujours respecté leurs bonnes intentions et que nous les aimons toujours.

"Ah ! s'ils voyaient tous les dangers des insurrections auxquelles ils applaudissent . . . leur énergie républicaine changeroit bientôt d'objet, et ils se joindroient à nous pour anéantir les espérances des pervers qui, depuis longtemps, cherchent à nous diviser. Ils veulent que nous marchions contre ceux qui nous ont le plus aidé à conquérir, à maintenir la liberté. Ils veulent que dans cette course barbare nous massacrons tout ce qu'il leur plaît d'appeler des factieux, des anarchistes, c'est-à-dire les hommes imperturbables qui ont toujours démasqué leurs projets contre-révolutionnaires. Ils veulent que les traces du sang versé par eux nous fassent reconnaître leur route. Et nous, vrais républicains, nous n'ouvrons pas tous les yeux ? . . . Quel est notre aveuglement, notre barbarie ? Ainsi donc, ce que n'ont pu ni Pitt, ni Joseph, ni Guillaume, ni Lafayette, ni Cobourg, ni Dumourier, nous patriotes sommes prêts à l'exécuter ! Nous avons déjà juré d'exterminer les Parisiens ! Ainsi donc, les hommes du 14 juillet, du 10 août, ces héros à qui nous devons la République, vont expirer de nos propres mains ! Mais, frères et amis, tous les François auront-ils oublié tant de généreux sacrifices, les vainqueurs de la Bastille n'auront-ils pas de défenseurs ? Il nous faudra donc pour les atteindre passer sur les cadavres sanglants de tous nos frères qui ne pensent pas comme nous ! La seule idée de ces tableaux affreux nous fait frissonner d'horreur.

"Eh bien ! Engagez nos frères de Libourne à réfléchir encore sur les mesures qu'ils ont prises : pressez-les de se rallier comme nous autour de la Convention Nationale, qui seule peut épargner à la patrie le plus terrible des fléaux, une guerre civile générale."

*
* *

“Les Commissaires paroissent émus par le discours que le Président a prononcé en versant des larmes. L'un d'eux persiste cependant dans l'opinion qu'il a déjà énoncée ; mais il promet à la Société de rendre le plus fidèlement qu'il lui sera possible les détails de cette séance, à laquelle il ne peut s'empêcher d'applaudir.

“L'Assemblée témoigne par ses applaudissements l'intérêt qu'elle a pris au discours du Commissaire et l'espérance qu'elle a de voir bientôt nos frères de Libourne réunis d'esprit et de cœur avec les habitants de Sainte-Foy”.

“Les Commissaires sortent de la salle : plusieurs membres s'empressent de les reconduire. Il est une heure après minuit.”

5 – L'Affaire Lakanal, 16 Thermidor an II = 3 août 1794

Laissons encore plus de treize mois s'écouler, pour arriver aux jours de Thermidor An II. Toute la Terreur s'inscrit entre ces deux dates.

Evoquons rapidement l'assassinat de Marat, la loi sur les suspects, la guillotine en permanence, le procès et l'exécution de Marie-Antoinette, l'arrestation de 53 Girondins, l'exécution de 21 d'entre eux. Quant aux autres . . . qu'on demande au boucher Marcon, de Sainte-Foy, ce qu'il allait faire avec ses chiens aux environs de Saint-Emilion.

Depuis novembre triomphe le néo-paganisme révolutionnaire, avec le culte de la Raison, que remplace d'ailleurs celui de l'Etre Suprême, avec l'ère républicaine et le calendrier aux noms exquis forgés par l'inquiétant Fabre d'Eglantine, le rythme de la semaine brisé, le dimanche supprimé. Sainte-Foy prend assez bien l'accent du robespierrisme. Le Bureau siège en principe en bonnet rouge, le *tu* a remplacé le *vous* avec moins de grâce que pour la Marquise de Voltaire. Le nom de *club* est banni : on est Société des Sans-Culottes. *Monsieur, Madame*, ont fait place aux vocatifs *Citoyen, Citoyenne*. Il est vrai que l'on a quelque peine à se familiariser avec toutes ces nouveautés, et que le vieil homme a la vie dure.

Cependant la guerre de Vendée est plus horrible que jamais. Tous les habitants, sans distinction, ont été mis hors la loi. On ne fait plus de prisonniers. De leur côté, Carrier à Nantes, Lebon à Arras, Collot d'Herbois à Lyon, multiplient leurs atroces massacres. Le goût du sang les a saisis, comme il saisira Lacombe, encore sagement dans nos rangs.

Tour à tour tombent les têtes d'Hébert et des Hébertistes, de Danton et des Dantonistes. De Robespierre enfin.

La nouvelle des 9 et 10 Thermidor ne sera connue ici que le 3 août par une lettre de Bonnetou. Sainte-Foy applaudira à sa chute comme elle avait applaudi à ses triomphes. La Convention continue, et cela seul importe.

*
* *

On peut approuver la Convention dans tous ses actes, même contradictoires, et ne pas estimer indistinctement tous les Conventionnels. Le Représentant du Peuple Lakanal, en mission dans le département de la Dordogne “et autres environnants”, que nous rencontrons à Bergerac en novembre 93, au Fleix en février 94, finit par s'attirer l'inimitié quasi générale des populations de son proconsulat. Il allait finalement se heurter à l'hostilité déclarée des Sans-Culottes de Sainte-Foy, et c'est le duel impitoyable de ces deux adversaires, auquel nous allons assister maintenant.

*
* *

Le docteur Bertin-Rouilleau a consacré à l'Affaire Lakanal les dernières pages de son ouvrage "Sainte-Foy-la-Grande. Vieilles maisons. Vieux documents", qui commence si mal pour finir en beauté. Au registre des procès-verbaux qu'il a eu en mains, il a donné la préférence au "Mémoire énonciatif des faits contenus dans la dénonciation faite par la Société Populaire de Sainte-Foy à la Convention", à lui communiqué par Mademoiselle Jay, inédit et particulièrement vivant dans sa forme dialoguée.

Les griefs peuvent se résumer ainsi : Les projets grandioses de Lakanal : navigabilité de l'Isle et du Dropt, et de la Dordogne en amont de Lalinde, construction de ponts à Bergerac et Mussidan, édification d'une manufacture d'armes et d'une fonderie de canons à Bergerac, création et amélioration de routes, défendables en soi "en temps de paix", n'ont fait qu'accentuer la disette en multipliant les réquisitions d'hommes affamés et de bestiaux étiques, si nécessaires aux labours, alors que les greniers sont vides, les terres des volontaires en friche et que le patriotisme plus clairvoyant de nos paysans ne rêve que pain pour le peuple et "fer pour terrasser nos ennemis".

Les méthodes de financement de ce mégalomane reposent sur de véritables extorsions de fonds, arrachés sous la menace des pires châtiments. Voici un échantillon de son langage : "— Tais-toi, Monsieur le Maire à cent mille écus ; tu ne dois pas les soutenir. Ils seront, comme toi, saignés et resaignés jusqu'au blanc, s'ils ne se saignent eux-mêmes aux quatre membres." Un tel paiera 4000 livres, tel autre 6000, d'autres 8000, 10000, 25000 livres.

Le prétendu apôtre de la Vertu a, de plus, séduit la femme d'un membre de Bergerac qui, devant ce nouveau droit du seigneur, n'a pu que feindre une réconciliation au sein de la Société, tout en gardant les lettres compromettantes signées de Lakanal.

Les derniers faits, articulés à la séance du 12 thermidor, se sont déroulés voilà trois jours aux Lèves, où l'on n'a pu oublier que le 9 Thermidor était un dimanche (vieux style), le dernier de juillet, jour traditionnel de la "frairie". La vue de ces paysans endimanchés et de loisir met le Représentant dans une fureur telle, qu'aidé de ses gendarmes, il rudoie l'un d'eux qui a eu l'impudence de bégayer "Monsieur", en frappe un autre de son sabre, et contraint un troisième à servir de geôlier aux deux premiers, dont il doit répondre sur sa tête.

Les séances du 13, du 15, du 16, voient le dossier s'enrichir de nouveaux témoignages, car devant l'attitude énergique de nos patriotes, qui ont déjà envoyé leur dénonciation, les langues se délient, des pièces à conviction sont fournies.

Entre-temps, Lakanal fait régner la terreur à Duras, où l'ombre de la guillotine semble déjà se dresser. Le président du Comité de surveillance, qui a refusé de s'innocenter en accusant des compatriotes, est incarcéré. Durège, maire des Lèves et Drilhole, Agent général (deux des nôtres), ne tardent pas à le rejoindre. "Lakanal ! dénoncé par une petite municipalité de campagne ! Et à qui ? à ce petit Comité de surveillance de Sainte-Foy ! . . . de Sainte-Foy ! . . .".

Ainsi s'exprimait le proconsul outragé.

*
* *

A la séance du 15, il a essayé de se justifier par lettre, prétendant réfuter les dénonciations faites contre lui. Mais cela ne suffit pas. Comme la Gorgone Méduse, il croit pouvoir compter surtout sur l'aspect terrible qu'il a su se donner, et qui a souvent fait ses preuves, sur ses répliques foudroyantes. Il ira à Sainte-Foy, et l'on verra bien !

*
* *

Présidence de Catefort

“Aujourd’hui 16 Thermidor, l’an 2^e de la République, la Société convoquée extraordinairement par ordre du Représentant du peuple Lakanal : une députation lui est envoyée pour le prévenir qu’elle étoit assemblée. Le rapport de la députation annonce qu’il a répondu en tournant le dos qu’il yroit seul.

“La séance s’ouvre par le chant de quelques couplets patriotiques. Immédiatement après, le Représentant entre, suivi de gendarmes armés, en s’annonçant comme Représentant. Il promène dans la salle des yeux pleins de fureur ; sa démarche altière et menaçante nous annonce d’abord le projet formé, de frapper par la terreur ceux que leur zèle républicain avait soutenus contre les efforts, même impuissant, du fédéralisme.

“Il s’empare du fauteuil. On m’impute, dit-il, d’avoir fait des taxes arbitraires, je veux bien descendre jusques à me justifier, je veux confondre mes ennemis qui se vautrent dans les dénonciations, et je marquerai au front du fer de l’ignominie ceux qui ont parlé et ozeront encore parler contre moi. Je ferai plus : par les pouvoirs illimités qui m’ont été donnés, je dissoudrai la Société qui a osé attaquer Lakanal, le restaurateur de la Liberté, le bienfaiteur de ce pais icy, le père des pauvres, qui, le premier, a donné à ses collègues l’exemple de l’Egalité en mangeant à la table des pauvres, en admettant à la sienne les plus simples de ses gendarmes, en prenant lui-même une pioche, et honorant par là la classe des agriculteurs si longtemps méprisée. Je suis le seul Représentant qui n’ai point de voiture, et on m’accuse de ne pas aimer l’égalité. Je suis icy la Convention elle-même, et avant la fin de la séance, je ferai arrêter les nombreux gagistes de Pitt et de Cobourg, et les ferai traduire au Tribunal révolutionnaire.”

“La contenance républicaine d’un membre l’offusque. “Je t’entends, lui dit-il.” – “Tu n’as pu m’entendre, mais tu m’entendras quand tu auras fini de parler !” lui répond le membre. Il essaie de réfuter les dénonciations portées contre lui, il divague sur l’imputation qui lui est faite d’avoir frappé de son sabre un honnête laboureur, en interpellant deux individus de sa suite, et par intervalle deux de ses gendarmes. Il entretient la Société du bien qu’il n’a cessé de faire dans ces contrées par ses immenses travaux, et le soin qu’il a pris de faire contribuer les riches pour secourir les indigents. Il cherche à jeter le voile de l’oubli sur les pièces de conviction qui sont contre lui, il défie ses ennemis de parler.

“Un membre demande la parole : “Tu as oublié, dit-il au Représentant du peuple, de réfuter les lettres qui existent entre les mains d’un membre de la Société de Bergerac. Je t’invite à nous désabuser sur ce fait ?”

“Dans les gestes et les contorsions de sa fureur, il a prononcé ces mots : “Quel est ton nom ?”. Le membre se nomme et, après quelques phrases vagues, un autre membre demande la parole et dit :

“Citoyens, avec la terreur on donne des chaînes au peuple. Lakanal en a frappé tous les esprits, il cherche aujourd’huy à l’étendre jusque dans notre enceinte ; mais je pense que la Société se montrera toujours digne du serment qu’elle a fait de vivre libre, et qu’elle ne se laissera pas éloigner des vrais principes par de vaines menaces !”

“Un autre membre obtient la parole.

“Ce n’est pas ici, dit-il, que siègent les gagistes de Pitt et de Cobourt, il n’y existe que des républicains prononcés, jaloux et de leurs droits et de leur liberté. Les menaces ne feront que redoubler notre énergie, et la vertu ne sortira qu’avec plus de splendeur des assauts répétés que lui donne le vice. La convention nous jugera.”

–“La Majesté de la Représentation nationale est avilie : je vais la venger !”, dit-il en se retirant. La Société se lève simultanément et proteste qu’elle n’a jamais cessé de chérir et de respecter la Représentation nationale, même dans la personne de Lakanal.

“La Société, après les observations de plusieurs membres, arrête qu’il sera envoyé des Commissaires auprès des représentants Romine et Garnier, pour leur exposer la conduite de ce représentant et leur remettre copie du procès-verbal de la séance.

“La séance est terminée par le chant “Amour sacré . . .”.

*
* *

Le soir même, Lakanal partait pour Paris. Il allait pouvoir racheter sur un autre terrain ses égarements. Mais il n’a pu racheter à nos yeux les destructions irréparables des châteaux du Fleix, de La Force surtout, de Thébon, dont il a dû laisser sur place la plupart des pierres, de Duras enfin, qu’il avait commencé à démolir lorsque nos patriotes lui signifièrent si courageusement son congé.

*
* *

Nous pouvons maintenant refermer le précieux recueil des Actes de la Société Populaire, et avec lui le récit de la vie ardente de Sainte-Foy pendant la Révolution. L’essentiel a été dit.

Et puis, il en est des grandes collectivités ce qui en est des grands disparus, et qu’on souffre de voir vieillir dans la médiocrité. Gardons l’image de leur vie pleine d’une exceptionnelle intensité.



IV

L'agonie d'un grand siècle

Les dernières années de ce XVIII^e siècle où, jusque dans notre cité, se sont inscrites tant de pages graves ou héroïques, font peine à revivre tellement les temps semblent brusquement changés. C'est tout le climat national qui est dégradé.

C'est une période en réaction brutale contre l'austérité des incorruptibles, de relâchement des mœurs après la sévère discipline d'un patriotisme exigeant. C'est le fastueux Barras, joueur et débauché, qui donne le ton. Le Palais-Royal est le rendez-vous des Merveilleuses aux tuniques transparentes et des Muscadins efféminés et arrogants. Six cents bals se disputent la frénésie des Parisiens. On danse sur les ruines de la Bastille. Le Bal des Victimes n'est accessible qu'aux proches des décapités. Les tripots se sont brusquement multipliés, et l'on y joue gros jeu. Quant à la police, elle est entre les mains de Fouché !

On danse aussi à Sainte-Foy. Les locaux laissés à l'abandon par la Société Populaire sont envahis par une jeunesse bruyante qui y donne des bals et y joue la comédie. La "maison ci-devant curiale", portée au nombre des biens nationaux, est demandée par les musiciens Monval et Jusse-
lin pour faire, là aussi, danser la jeunesse. Mais la Municipalité, alors présidée par Pierre Thomas, en a un plus urgent besoin pour y loger cinq gendarmes, leurs chevaux et le fourrage pour un an.

*
* *

On verra qu'en effet jamais le besoin de forces de l'ordre ne s'est fait aussi impérieusement sentir. Au marché du samedi, ou, sur la berge au rythme des battoirs des lavandières, on s'entretient de scandales qu'on n'aurait pas connus il y a dix ans. Butty, adjoint municipal et percepteur des contributions pour Margueron et Riocaud, est convaincu de faux et de malversations dans la tenue des rôles. Un poissonnier vendait à faux poids, ce qui fait proscrire pour un temps l'usage des "crochets". Un racoleur, du nom d'Adam, a si bien gagné la confiance des administrateurs du canton, que, sous le couvert de leur autorité, il a recruté quarante-quatre jeunes "pour travailler de leurs professions dans les ateliers de Bordeaux", qui se retrouvent maintenant à bord de "L'Invincible" en rade de Brest, comme novices matelots. En vain s'efforce-t-on de les rendre à leurs familles.

*
* *

Mais le plus grave n'est pas encore là ! La loi du 19 Fructidor an VI (= 5 septembre 1798), votée à l'instigation de Jourdan et instituant la conscription obligatoire (1) soulève un peu partout en France une vague de mécontentement et d'insoumission qui, dans nos contrées, prend aussitôt parmi les jeunes paysans un caractère de rébellion ouverte et bientôt concertée : refus de se joindre aux convois, désertion en cours de route, sans parler des états-civils faussés, des maladies soigneusement entretenues, des mutilations volontaires.

(1) Cette loi assujettit au service militaire tous les jeunes gens de 20 à 25 ans. Au fur et à mesure des besoins, on puisait dans les classes les plus jeunes les contingents nécessaires à la poursuite des guerres. Modifiée plus tard par l'institution des "remplaçants" et celle du tirage au sort, la Loi Jourdan resta profondément impopulaire, jusqu'à sa suppression par la charte de 1814.

Les administrateurs municipaux (1), qui dénombrent cent quarante réfractaires dans le canton, s'efforcent de les ramener au devoir par la persuasion, consentent à des délais. Ces mesures semblent, au début, de quelque efficacité. A la séance du 12 janvier 1799, plusieurs défailants se sont présentés. "Revenus à eux-mêmes, et se repentans de leurs fautes," ils demandent leur feuille de route et partent le lendemain. Mais la plupart se perdront en route. On multiplie les patrouilles de la garde nationale, qui d'ailleurs manque de chefs et se livre volontiers à des maladresses pour éviter de rencontrer les délinquants. Les visites domiciliaires sont régulièrement des échecs.

DE L'INSOUMISSION AU BRIGANDAGE

La belle saison revenue, les choses prennent un caractère nouveau : les réfractaires sont maintenant conscients de leur nombre et de leurs forces. Ils ont des armes, des chefs, dans la main, dit-on, des réacteurs, des royalistes, voire d'émigrés camouflés. La maison paternelle n'est plus qu'un refuge occasionnel et précaire : bois et landes sont plus sûrs, et des coups de main sur les fermes voisines assurent tant bien que mal leur subsistance.

Thermidor. Thomas, qui a quitté Sainte-Foy pour Bordeaux, où le Directoire l'a délégué comme Commissaire auprès de l'administration départementale, révèle, le 7 (= 25 juillet 1799) en séance secrète des administrateurs du canton, l'importance du danger. Les brigands ont un chef, Pelluchon, dit Pavie, venu des bords de la Garonne, dont les gendarmes ont manqué l'arrestation à Riocaud, puis aux Bérangers, qui "parcourt les communes de cet Arrondissement . . . invitant (les réquisitionnaires) à prendre parti pour Louis 18, et surtout à se rendre le dimanche 10 Thermidor (2) à Riocaud, et de s'y trouver armés de pistolets et de sabres, parce que là doivent venir aussi 500 ou 600 hommes de ce canton et du canton de Duras . . .

"Le plan concerté est de se porter sur tous les citoyens connus par leur civisme, en particulier sur les fonctionnaires publics qui ont la fermeté de remplir leur devoir ; d'incendier leurs maisons et de faire une autre Vendée. Il recommande de ne point gâter les récoltes en ble parce qu'elles feront besoin aux amis du Throne, ni les biens provenans des Emigrés . . . Il a donné à entendre qu'il y avait dans le canton deux émigrés, et il a parlé d'incendier plusieurs maisons du canton de Duras . . ."

Prenant à son tour la parole, le citoyen Cassagne, agent municipal de Sainte-Foy accrédite l'existence de ce complot en rapportant les événements de la nuit précédente :

A Ligueux, l'Arbre de la Liberté a été scié et les tronçons déposés contre la maison d'un patriote, sur laquelle des coups de feu ont été tirés à plombs et à balle.

Déclarée en permanence, l'assemblée décide la réquisition et l'envoi immédiat de deux détachements de gardes nationaux escortés de gendarmes pour arrêter les citoyens Savariaud et Babaud qui ont récemment donné asile à Pavie. Les administrateurs du canton de Duras sont instamment priés de prendre les mêmes mesures à Baleyssagues, où Pavie semble avoir un troisième refuge.

L'Arbre de la Liberté sera replanté à Ligueux le 1^{er} Vendémiaire prochain, le premier de l'an VIII, jour de la Fête de la fondation de la République.

*
* *

- (1) Les communes, aux dimensions d'une ou deux paroisses, désignent chacune un administrateur municipal et un adjoint. C'est l'ensemble des administrateurs et adjoints du canton, siégeant au chef-lieu, qui constitue la Municipalité.
- (2) On trouve assez souvent dans les documents de cette époque la mention du jour de la semaine "vieux style" au lieu de celle du jour de la décade républicaine.

Ces mesures ne tardent pas à se montrer insuffisantes. Des appels à l'aide et à la coordination des efforts parviennent des cantons voisins. Le département même de la Dordogne appuie ces appels. L'administration départementale de la Gironde se décide enfin à agir par l'envoi à seize jours d'intervalle (10 et 26 septembre 1798) de vingt-cinq, puis trente chasseurs basques.

L'insécurité, la peur panique, sont générales dans tout le pays alentour. De nombreux ruraux abandonnent leurs champs pour se loger en ville. Les fonds des contributions sont transférés à Sainte-Foy. On maudit la fâcheuse inspiration du représentant Isabeau qui, pour effacer des traces de féodalité, ordonnait, le 10 janvier 1794, la démolition des murs d'enceinte de la ville à l'extrémité des rues. On réclame instamment que ces brèches, qui font de Sainte-Foy une ville ouverte à tous les périls, soient solidement refermées. Après étude de ces pétitions par la Municipalité, les plus proches voisins de ces brèches sont autorisés à les reboucher, sur 3 pieds d'épaisseur et 12 pieds de hauteur, en écrétant d'un pied les pans de mur voisins. Les frais en seront couverts par une souscription volontaire des habitants, généreusement ouverte par les actionnaires de la fabrique de tabac (1) et par le faïencier Brian (2).

*
* * *

L'acharnement contre les "patriotes" malmenés, blessés, qui voient parfois leurs paillers ou leurs fagotières brûlés, leurs meubles saccagés, ou contre ces emblèmes du Nouveau Régime, les arbres de la Liberté, abattus à La Roquille, Margueron, Riocaud, semble bien donner un sens politique à l'insurrection.

Les administrateurs municipaux se trouvent pourtant bien désarmés en face de ces malveillants, partout présents, partout insaisissables, jouant sur les frontières de trois départements que les forces de l'ordre ne pouvaient franchir avant qu'une loi tardive (8 Germinal an VIII = 29 mars 1800) permit des poursuites plus systématiques. Mal secondés souvent par ces mêmes forces de l'ordre, ils furent en outre bien mal soutenus en haut lieu. Rapports alarmants adressés au département, ne rencontrant que scepticisme ou indifférence, demandes de renforts restées sans réponse, suspicion même d'esprit partisan : chaque semaine leur apporte son lot de déception les frappant d'impuissance. Qu'on en juge :

Le 4 janvier 1800, l'administration départementale envoie en mission le citoyen Bonnac, juge de paix de Pellegrue. Il est porteur d'une lettre de Bordeaux en date du 26 décembre 1799, pour enquêter sur les troubles et leur caractère politique, sur les mesures prises et envisagées par la Municipalité, toutes questions auxquelles il a été maintes fois répondu. Cet étrange document articule en outre des insinuations qui semblent élever des doutes sur l'impartialité des administrateurs cantonaux (comment admettre que, sur 58, 56 soient protestants !). On demande, au 4 si les mesures prises "n'ont pas causé ces troubles", ou, au 1^{er} "si la différence d'opinion religieuse a pu donner naissance à ces désordres . . . si les ministres du culte protestant n'ont pas cherché à opprimer le culte catholique". De telles préventions suffiraient à expliquer l'inertie que nous avons constatée. Il était facile de réduire à néant de telles turpitudes, ce qui fut fait avec une dignité et une sérénité méritoires.

- (1) En réaction contre les monopoles des fermiers généraux de l'Ancien Régime, la République favorisa un temps la manutention des tabacs dans des entreprises privées. Quelques bourgeois de Sainte-Foy, Loreilhe, Jay, Saleau "et compagnie", ayant réuni les capitaux nécessaires, établit, à l'extrémité ouest de la rue de la Liberté (= Jean-Louis Faure, dans la maison ayant appartenu aux ci-devant Récollets) une manufacture assez importante pour permettre l'embauche de quelque "500 individus, hommes, femmes, enfants, vieillards, ouvriers de toutes espèces, y trouvant un travail proportionné à leurs forces et à leurs besoins", qui auparavant "se portaient souvent à des actions que nulle société ne peut autoriser, et d'autres qui, maîtrisés par le fanatisme, pouvaient en être l'instrument". L'outillage comprenait 3 presses pour la fabrication des carottes, 15 moulins à balancier ou à bras, 1 machine et 1 presse à friser le tabac. En octobre 1800, alors que 6 moulins seulement sont en activité, la production pour l'année est évaluée à 7,337 tonnes métriques.
- (2) La faïencerie Brian, dont la production, de type artisanal s'est maintenue jusqu'au milieu du XIX^e siècle, était adossée extérieurement au mur d'enceinte, à l'extrémité de la rue de la Révolution (= Alsace-Lorraine), sur le terre-plein de la place des Victoires (= Jean-Jaurès).

On n'en retira pas moins du secteur les chasseurs basques qui avaient pourtant, avec les quatre gendarmes de la brigade, réussi à arrêter une quinzaine de bandits, Pavie entre autres et un autre chef, Jean Bérard, dit Manchot.

* *
*

LA TERREUR NOIRE

Au cours de l'année 1800, les agressions redoublent d'audace et de sauvagerie. Entre la Terreur rouge, stoppée par Thermidor, et la Terreur blanche qui accompagnera le retour des Bourbons, c'est, dans nos cantons comme dans beaucoup de départements à la même époque, la Terreur noire de l'anarchie incontrôlée. C'est la dernière phase du drame, la plus abjecte et la plus sanglante : c'est le règne des trop célèbres "chauffeurs", dont nos contrées ne furent pas exemptes. Si les murs de nos vieilles demeures paysannes pouvaient conter leurs souvenirs, quels récits atroces ne tiendrions-nous pas d'eux !

Empruntons à l'excellente étude de M. Pierre Fougerouse sur ce thème (1), les précisions suivantes : "Le 30" (Pluviose, an VIII - 29 février 1800 : nous donnerons toutes les dates citées par P. F. en équivalent du calendrier grégorien) . . . "Le 30, les brigands se portent chez un vieillard des Mangons, "aux portes de Sainte-Foy". Ils le ligotent, le frappent à coups de sabre, le tondent et le pillent. Dans la nuit du (28) au (29 janvier 1800), ils sont au château des Vergnes à Thoumeyragues, chez le citoyen Ruffe, à la recherche de Bertrand, chef de la colonne mobile de Sainte-Foy. Ils enfoncent un secrétaire, raflent l'argent qu'ils y trouvent, emportent du lard, du jambon, des oeufs, du vin, et abattent à coups de fusil les chapons et les poules perchés sur les ormeaux voisins ; dans la nuit du (1^{er}) au (2 février), à Margueron, chez Grenier, ancien adjoint et Gendron, ancien maire, capitaine de la garde ; ils prennent de l'argent, des mouchoirs, et tondent sept personnes ; dans la nuit du (9) au (10), aux Maillets, commune de Riocaud, chez Etienne Buty, agent municipal démissionnaire, chez Rey, tuilier, chez Jean Gautier, dit "Jolicoeur", et aux Sivadons, chez Jean Buty, dit "Favereau" ; le lendemain, chez Louis Gautier. Dans la nuit du (16) au (17), ils incendient une "fagotière" appartenant au sieur Risteau, au Râle, commune d'Appelles. Le (17 février), vers 7 heures du soir, trois bandits, armés de fusils et de pistolets, reviennent chez Jean Buty ; ils demandent à boire et à manger, bandent les yeux de la servante et d'une parente du propriétaire, fouillent tout le monde et s'emparent de l'argent - le prix d'une vache - que Madame Buty a dans sa poche. Cela ne leur suffit pas. Buty leur offre trois louis d'or. Les brigands le saisissent aux cheveux et menacent de le traîner dans le feu. Le pauvre homme, terrifié, les conduit à sa cachette : 2.400 francs dans un pot de terre dissimulé sur une poutre ; le procédé a du bon. Les malfaiteurs se retirent après avoir frappé le malheureux du plat de leur sabre, et emportent en plus un pain et demi. Dans la nuit du (28) au (29 mars), un vigneron et sa femme de La Mice, dans Riocaud, sont tondus "de la tête au pieds", puis l'homme a les deux oreilles "fendues avec des ciseaux" comme dénonciateur. Dans la nuit du (1^{er}) au (2 avril), les bandits assiègent la maison de François Ducoup, aux Rambeaux, commune de Riocaud. Ils brisent la porte à coups de hache. Quatre d'entre eux, masqués ou "barbouillés de noir", coiffés de bonnets en peau de mouton noirs, armés de fusils à baïonnette, de pistolets et de sabre, pénètrent dans la maison ; ils menacent la femme Ducoup, âgée de 90 ans, de leurs pistolets, tirent François Ducoup du lit, parlent de le mettre "en travers des chenets" ; ils font sauter les serrures des meubles, s'emparent de 12 francs, de tout le linge qu'ils trouvent ; ils tondent le vieillard ; ils bandent les yeux de ses deux filles et de sa bru, Marie Raymond, ils les dénudent, les tondent à leur tour "complètement" et leur font subir d'odieuses violences après les avoir affreusement blessées à coups de ciseaux. Ils se retirent après avoir tiré quelques coups de fusil dans la maison et se rendent chez Jacques Guignard. Là encore, ils enfoncent la porte à coups de hache ; ils exigent qu'on leur serve à manger et à boire ; ils font main-basse sur l'argent, le linge, une montre, deux fusils et tondent la servante avant de s'en aller."

* *
*

(1) "Insoumission et brigandage sous la 1^{re} République", publié dans la *Revue historique et archéologique du Libournais*, t. XXVI, p. 33-48.

On voit alors les paysans terrorisés organiser eux-mêmes leur défense : "Au moindre bruit, sur le plus petit éveil . . . tout le monde se lève ; ils s'appellent de la voix et au son des bassins. Les hommes s'arment et poursuivent les bandits à outrance, tandis que les femmes rassemblées et armées de faux, de volants et de broches, restent dans les villages pour les garder et . . . exercent la surveillance la plus rigoureuse." C'est ainsi que, dans les premiers jours d'avril 1800, plusieurs tentatives des brigands sont déjouées, à Riocaud et à Thoumeyragues, et si d'autres agressions sont perpétrées, parfois accompagnées de mort d'homme, les forces de l'ordre, renforcées d'un nouveau contingent de chasseurs basques, opèrent l'arrestation de quelques-uns des bandits les plus redoutables : Mahé, Merlaud, dit l'Hoste, qui a rapporté de la campagne de Vendée le nouveau surnom de "Charrette".

Simon Gorin, le jeune juge de paix du 2^e arrondissement, dont le civisme et le courage sont exemplaires, a dû frapper à la tête quand il a fait arrêter, entre autres, un vétérinaire de la ville et ses deux fils (l'un est instituteur) et un jeune homme de Lévigac.

*
* * *

Il faudra toutefois attendre encore jusqu'au printemps de 1802, pour juger la partie définitivement gagnée. "Le brigandage paraît terrassé dans nos contrées, écrit le 30 mai le maire de Sainte-Foy au sous-préfet : nous n'entendons plus parler de rien et, quoique nos habitants des campagnes ne paraissent pas bien rassurés en voyant en liberté certains individus qui ont joué un rôle dans ces brigandages, je crois qu'il serait bien difficile de le réorganiser."

L'homme de génie qui a choisi d'assumer la France saura consolider cette situation, malgré l'impôt du sang auquel il fera si abusivement appel. Les classes dirigeantes, enfin rassurées, salueront en lui le restaurateur de la paix intérieure, paix politique et sociale, paix religieuse plus encore.



LE XIX^e SIECLE

I

D'un régime à l'autre

Une bonne dizaine de régimes se sont succédé en France au cours du XIX^e siècle. Il n'est pas sans intérêt de revivre en quelques pages les ruptures qui les séparent, dans le cadre de notre bonne ville, et de saisir sur le vif les amours et les haines qu'elles ont suscitées.

DANS LES FOURGONS DE L'ETRANGER

En mars 1814, la situation est bien faite pour exciter les paroxysmes. De même que les frontières de l'Est et du Nord ont craqué sous la pression des Alliés, celle des Pyrénées, où s'affrontent Wellington à la tête des Anglo-Espagnols et Soult du côté français, a cédé à son tour, Soult n'ayant pas eu la sagesse de se maintenir à Bayonne, clé de l'Aquitaine.

A Bordeaux, la faction royaliste, forte et résolue, complotte et intrigue depuis des années, malgré la vigilance des républicains et la surveillance des fonctionnaires impériaux, alors que le maire, Lynch, "un grand coquin" au jugement d'Henry Houssaye, incline secrètement en leur faveur. Ils ont envoyé successivement auprès de Wellington La Rochejacquelein et Bontemps du Barry. De son côté, le duc d'Angoulême a pris langue, lui aussi, avec le général anglais, qui se montre très réservé au début. Le 6 enfin, le futur vainqueur de Waterloo cède, comme à regret, à toutes ces instances, et dirige sur Bordeaux trois divisions, du canon et une brigade de cavalerie sous les ordres du maréchal Beresford.

Le 12, Bordeaux, que les autorités impériales ont abandonné, ouvre ses portes à "l'ennemi héréditaire" et se donne aux Bourbons. Le drapeau blanc flotte sur la tour de Saint-Michel. En face des gardes nationaux désarmés surgissent des pavés des "gardes royaux" qui ont dissimulé leurs armes et, le moment venu, arborent la cocarde blanche.

Deux heures à peine après l'entrée des Anglais à Bordeaux, le duc d'Angoulême, entouré d'une cour de royalistes de Bordeaux, est à son tour accueilli en triomphateur, entraîné à la cathédrale où éclate un *Te Deum*, puis à l'hôtel de ville où Lynch proclame solennellement Louis XVIII.

*
* *

A l'annonce de l'insurrection bordelaise, Sainte-Foy fut le théâtre de mouvements de rue et peut-être d'une tentative de proclamation de la royauté, auxquels répondit l'appel au calme suivant, publié le 17 par Etienne Jauge, maire de la ville :

Proclamation

“Le Maire de la Ville de Sainte-Foy, aux habitans

“Vous étiez déjà prévenus que des malveillants cherchaient à diviser les Français dans le moment où ils doivent être le plus réunis.

“Néanmoins, votre crédulité et vos imprudences ont failli vous occasionner les plus grands malheurs en compromettant des Français contre des Français.

“Votre maire, le chef de la famille, est à l'avancée du poste ; il ne souffrira pas qu'il vous soit fait d'insulte que l'on ne lui ait passé sur le corps.

“Mais restez calmes, attendez qu'on ait besoin de vos bras pour repousser la force par la force.

“Vos magistrats vous invitent que, quelle troupe qui puisse se présenter (sic), à rester dans vos maisons ; les pères me répondent de leurs enfants ; et toute réunion au-dessus du nombre voulu par la loi sera considérée comme attroupement, et ils seront punis comme tel (sic)

“A Sainte-Foy, le 17 mars 1814

“Le Maire de la Ville de Ste-Foy

“Et. Jauge.”

*
* * *

Sainte-Foy ne connaîtra pas la présence des Gilets Rouges, mais bien Libourne et, au passage, Branne (30 mars). Quant au ralliement aux Bourbons, il s'opère à son heure, sans hâte, le 14 avril. Le maire, assisté de deux membres du Conseil, Lapoyade et Gratiolet, sont députés auprès de M^{er} le Duc d'Angoulême à Bordeaux pour confirmer solennellement cette adhésion.

Le 1^{er} octobre suivant, quatorze conseillers prêtent le serment suivant :

“Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au Roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun Conseil, de n'entretenir aucune ligue qui serait contraire à son autorité, et si, dans le ressort de mes fonctions ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au Roi.”

Nous verrons ce que valent de tels serments.

LE RETOUR DE L'AIGLE BLESSE

Si l'on ouvre au folio 11 le registre de délibérations du Conseil municipal de Sainte-Foy du 15 mars 1814 au 9 novembre 1835, on ne peut réprimer un sentiment de gêne à l'égard de nos édiles d'avril 1815. Face à face, sur deux pleines pages, les mêmes signatures sont apposées au bas de dix adresses que quelques jours à peine séparent, l'une à Sa Majesté Louis XVIII à Paris, l'autre (9 avril) à sa Majesté Napoléon à Paris. On lit, dans l'une : “Bonnaparte a osé s'introduire en armes sur le sol de la France” ; dans l'autre : “Nous bénissons le retour de votre majesté comme des enfants bénissent le retour d'un bon père après une absence longue et funeste”. Quand est-on sincère ?

La majorité des conseillers sont des notables, protestants pour la plupart, républicains des années 90 ralliés sans trop de peine à l'homme de Brumaire. Ils ont applaudi à l'ascension de celui qui a mis fin à tous les désordres intérieurs et restauré la paix religieuse.

Leur ralliement aux Bourbons n'a été que de pure forme, sauf pour deux ou trois d'entre eux, particulièrement Pierre de Gérard seigneur de Langalerie, ancien émigré, et le docteur Gratiolet. Nous connaissons bientôt les illustres enfants de ces derniers.

LES LENDEMAINS DE WATERLOO

Le rétablissement de l'Empire, acceptable pour la majorité des Français, ne l'est pas pour l'Europe, pour l'Angleterre surtout, malgré les dispositions pacifiques de Napoléon, résigné à voir la France réduite à ses limites de 1789. La reprise de la guerre lui est imposée et, finalement, c'est, le 18 juin, l'écrasement de Waterloo, suivi le 22 de l'abdication, le tout dans un contexte de trahisons. Louis XVIII fait son entrée à Paris le 8 juillet sur les pas de Blücher et Wellington. La nouvelle en est connue à Libourne le 12. Toutefois, ce n'est que le 20 que les trois couleurs seront amenées et les fleurs de lys arborées. A Sainte-Foy, le 22 seulement.

Ne croyons pas pour autant que de nombreuses fenêtres ainsi que des arbres n'aient été, à Sainte-Foy, pavoisés, les uns de blanc, les autres de tricolore, et que les deux drapeaux ne se soient mesurés dans les rues dans la journée du 13. Mais les édifices publics, eux, sont restés vierges de tout emblème.

Qu'est-ce qui paralysait ainsi, à Sainte-Foy, comme à Libourne, comme à Bordeaux, les "autorités" qui auraient un si grand besoin de ménager les susceptibilités — justifiées — des nouveaux maîtres ? C'est la réaction désespérée des soldats, le baroud d'honneur que donnent, à Bordeaux, les troupes de Clauzel, à Libourne celles du 5^e Chasseurs, dévots intransigeants du fanion aux trois couleurs de la République et de l'Empire.

Cela dit, nous comprenons mieux que, le sous-préfet ayant, le 14 écrit au maire pour lui annoncer "l'arrivée d'une force armée pour rétablir le drapeau tricolore et à maintenir le calme et la tranquillité", le Conseil municipal et les notables réunis le 15 aient rédigé un arrêté invitant les citoyens "à retirer de suite les pavillons blancs", tandis que les trois couleurs flotteront sur l'hôtel de ville. Par prudence, ce texte ne fut pas publié. Des commissaires "qui avaient de l'ascendant sur le public" se répandirent dans les quartiers pour inviter les citoyens à retirer le pavillon blanc. Ceux-ci semblèrent consentir, à la condition que le tricolore ne soit pas arboré.

La confirmation officielle du rétablissement des Bourbons tardera quelques jours encore. Partie le 20 juillet de Libourne, elle ne parviendra à nos édiles que le 22 et le même jour, on dut improviser une "fête" pour l'inauguration du buste de S. M. Louis XVIII.

Le maire Jauge convoque pour 4 heures à la mairie le Conseil municipal et les notables, ainsi qu'un rassemblement sur la place, de la Garde nationale, de la gendarmerie et de la compagnie d'artillerie. Sur un brancard "enjôlé" porté par quatre officiers de la Garde trône le buste de S. M., entouré de tous ces Messieurs. Le cortège arrivé sur la place, lecture est faite de la proclamation, à laquelle répondent les cris "Vive le Roi et la famille des Bourbons". Trois coups de canon sont tirés tandis que les cloches sonnent le grand branle et que s'évertue la batterie de tambours. Musique et drapeau blanc en tête, le défilé parcourt les principales rues de la ville, s'arrêtant aux carrefours accoutumés pour donner de nouveau lecture de la proclamation. A la "Pointe" de Corcilhes, un grand feu de joie est allumé par les autorités. Par deux fois, la "grosse pièce" donne de la gueule tandis que se multiplient les vivats. Sur un troisième coup de canon le cortège se reforme, et le buste de S. M. est solennellement mis en place dans la Salle du Conseil. C'est à ce moment-là que le drapeau fleurdelysé est arboré sur l'hôtel de ville. Illuminations et bals prolongent dans plusieurs quartiers cette mémorable journée.

UN DESCENDANT DE HENRI IV A SAINTE-FOY

Si la journée du 22 juillet 1815 fut pour nos concitoyens une journée officiellement "mémorable", les mots manquent pour qualifier celle du 3 janvier suivant — un mercredi — pour laquelle le scribe de service épuise tous les laudatifs de son vocabulaire. "S'il est une époque mémorable qui mérite d'être consignée dans les annales de la Ville de Sainte-Foy, c'est sans doute celle que nous a procuré la journée du 3 janvier 1816, heureuse journée qui sera à jamais gravée dans la mémoire de ses habitants . . . où, par un bienfait inespéré, notre ville reçut dans ses murs un prince cher à tous les Français, l'héritier du trône (1), le héros du Midi (2), le Bienfaiteur de la Gironde".

La Dordogne s'est faite belle pour la circonstance, car c'est par eau qu'est annoncé le prince. Tous les bateaux de la rivière sont pavoisés et ornés. Des arcs de triomphe ont été dressés dans la nuit et dans le froid. Aux carrefours s'entrecroisent des guirlandes de laurier. Il ne manque pas un pavillon blanc aux maisons, pas une cocarde blanche sur les chapeaux des hommes et la poitrine des femmes. Dans les rues, c'est la bousculade des gens endimanchés, car de tous les environs, le populaire a suivi les notables. Deux détachements à cheval de la Garde nationale, venus l'un de Bergerac, l'autre de Montravel, se sont joints aux deux compagnies d'élite de Sainte-Foy, ainsi qu'"une musique harmonieuse".

Avant même l'arrivée de S. A. R. retentissent les cris de "Vive le Roi", couvrant le bruit des cloches et le tonnerre des canons. Sur l'esplanade de la pointe de Coreilhes, que prolonge l'apponnement, le service d'ordre a fait disposer, ici les détachements armés, là la Municipalité et les principaux habitants avec les maires des communes voisines, là un groupe de jeunes filles vêtues de blanc portant des guirlandes fleuries. Tout autour, la foule des citadins et des campagnards.

Vers une heure, le bateau de Monseigneur est en vue. Il accoste bientôt, et les vivats redoublent. Le prince a l'air satisfait de l'accueil "unanime" qui lui est fait, et il veut bien accepter la couronne d'immortelles que lui offrent deux demoiselles du pensionnat des dames Gaubert.

*
* *

La mairie, toujours en réparations, n'a pas paru un cadre digne d'aussi augustes présences que celles de Monseigneur, escorté du duc de Guiche, de plusieurs officiers de sa Maison, du général comte Laverdo, du comte de Puysegur, enfin, du préfet de la Gironde et du sous-préfet de Libourne.

Quel est donc l'immeuble de Sainte-Foy entre tous choisi pour que Son Altesse Royale puisse dignement recevoir les hommages de tant de chétives personnalités locales ? Il est toujours debout, dans l'austérité d'un Louis XVI un peu rigide, au 45 de la rue Louis Pasteur, mais s'est encanaillé au point d'abriter aujourd'hui mes vieux jours. Construit aux environs de 1780 par Messire Pierre Gérard de Langalerie, il devait être en 1816 la plus somptueuse demeure patricienne de la ville. Il appartenait pour lors à Jeanne de Tauziac de Monbrun, veuve de Pierre Gérard de Langalerie, mère de trois chevaliers de Saint-Louis anciens émigrés. Un garçonnet de cinq à six ans ne dut pas être le moins intéressé par tout ce brillant appareil. Nous ne tarderons pas à reparler de lui.

*
* *

- (1) Non : tout au plus futur (conditionnel) héritier du trône, Louis Antoine d'Artois, duc d'Angoulême, fils du futur Charles X, né en 1775, sera déclaré dauphin à la mort de son oncle Louis XVIII (1824). Il renoncera à la couronne à l'abdication de son père Charles X (juillet 1830). Il avait épousé en 1799 Madame Royale, Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Louis XVI dont elle avait partagé la captivité au Temple (1792-1795).
- (2) Placé à la tête de l'armée royale du Midi pour s'opposer à l'avance de Napoléon débarqué à Golfe-Juan, le duc d'Angoulême n'essuya que des revers, pour être finalement arrêté à Pont-Saint-Esprit. Avec un certain mépris du personnage, "les autorités impériales se débarrassèrent de cet encombrant otage en l'autorisant à s'embarquer à Sète sur un navire suédois à destination de l'Espagne, d'où il devait regagner l'Angleterre". (P. Bécamps, dans *Bordeaux au XVII^e siècle*, p. 480).

C'est seulement lorsque chacun eut pris la place et la pose convenant aux circonstances que le maire, Bouny, put "s'approcher avec respect de Son Altesse Royale, et déposer à ses pieds l'hommage des sentiments d'amour, de reconnaissance, de respect et de fidélité dont les habitants sont animés pour le roi, pour sa personne, et pour toute l'auguste famille des Bourbons". Monseigneur daigna agréer ces hommages et "en exprimer sa satisfaction par les paroles les plus flatteuses." Suivent, après les présentations par le sous-préfet, les protestations d'amour et de fidélité des administrateurs des communes rurales, puis des clergés catholique et protestant, des officiers de la Garde nationale, des officiers en demi-solde, du juge de paix enfin. D'autres personnes des deux sexes ont encore l'honneur de la présentation.

*
* *

Tous ces assauts du loyalisme ne sont pas pour surprendre le prince, accoutumé à de telles manifestations de la part même de royalistes de fraîche date. Il fait "connaître aux uns et aux autres (que) le but de son voyage . . . est la réunion de tous les partis et de toutes les opinions".

Mais on ne peut oublier tout à fait que Sainte-Foy avait déjà mauvaise presse lors de la première Restauration. "Nous avons mérité, s'est-on vanté dans l'adresse du 9 avril 1815 à S. M. Napoléon d'être dénoncé au Conseil du duc d'Angoulême comme étant plus attachés à la cause de Napoléon qu'à celle des Bourbons." Quant au dernier ralliement, il a plutôt manqué de spontanéité. Comment ne pas s'en souvenir ? Ne conviendrait-il pas de "faire un exemple" ?

Et c'est ainsi que s'est tout naturellement présenté le bouc émissaire, en la personne de Pierre Thomas, le meneur numéro un du mauvais esprit, à défaut de Pierre-Anselme Garrau qui a depuis un an pris la route de l'exil.

Le dossier Thomas est, aux yeux de S. A. R., lourdement chargé. Sans parler de son action révolutionnaire à Sainte-Foy et à Bordeaux, il y a l'absence de Thomas, considérée comme une dérobade, à l'hommage rendu au chef-lieu au duc d'Angoulême, le 22 avril 1814 (1). Mais il y a surtout le refus que le Consistoire de Sainte-Foy a opposé, le 18 janvier 1815, à l'invitation du gouvernement à célébrer, au temple comme à l'église catholique, un service funèbre à la mémoire de Louis XVI le 21, jour anniversaire de sa mort. Ce sont des arguments doctrinaux — la négation du purgatoire entre autres — qui ont motivé ce refus, qui n'en est pas moins considéré comme une insulte à la majesté royale et à l'autorité du souverain. Pierre Thomas, président dudit Consistoire, paiera pour tous ces "mal-pensants". Il semble en outre qu'on lui ait imputé d'avoir, à la suite des débordements qui ensanglantèrent le Midi de la France au cours de l'année 1815, et dont tant de protestants furent victimes, "prêché la crainte des persécutions". Il est certain qu'il eut en chaire, notamment le 24 septembre, des paroles pour le moins imprudentes.

Mais revenons à la réception du 3 janvier 1816. Nous n'avons pas retrouvé les documents qui permirent à M. Jean-Jacques Ragon d'insérer vers 1920 dans ses Cahiers (inédits) : "Quand M. Thomas vint à son tour, en qualité de président du Consistoire, le duc d'Angoulême l'injuria publiquement et lui annonça un châtement."

*
* *

Il fut assigné à résidence à Roquefort, dans les Landes, sous le contrôle de la gendarmerie de Mont-de-Marsan. Sa fille Anne, âgée de vingt-trois ans, l'y accompagna, qui devait par la suite épouser le médecin Benjamin Broca et donner le jour, en 1824, au célèbre savant Paul Broca. Il fut en outre destitué de sa charge de pasteur. Ces mesures, qu'il jugeait imméritées, exaspérèrent le vieux lutteur, qui réclamait en vain, auprès du préfet Tournon, auprès du ministre des cultes,

(1) Les pasteurs Drilhollé et Olivier de Sardan représentaient seuls le Consistoire de Sainte-Foy.

auprès du roi lui-même, qu'on lui exposât les raisons de sa disgrâce et qu'on réparât la ruine de ses intérêts matériels. Peu à peu cependant les choses reprirent un cours plus normal. L'"exil" landais prit fin dès le printemps 1817. Des secours lui furent par la suite alloués par Decazes. Il put même reprendre son ministère, mais cette fois dans le Consistoire de Montcaret. Pasteur à La Roche-Chalais, c'est au retour de cette paroisse qu'il mourut subitement à Libourne, à sa descente de voiture, en septembre 1822. Il avait soixante-deux ans.

Sa pierre tombale au cimetière des Bouhets le déclare, un peu abusivement pensons-nous, "Victime de la Terreur blanche".

MIL HUIT CENT TRENTE OU LA QUERELLE DES DRAPEAUX

Un nouveau seuil politique allait provoquer quelque effervescence dans notre bonne ville. A Paris les Trois Glorieuses (27, 28 et 29 juillet) ont contraint Charles X à la fuite, puis à l'abdication et à l'exil. Le drapeau tricolore flotte sur l'hôtel de ville depuis le 28, bientôt présenté au peuple, tenu, d'une main par La Fayette, de l'autre par Louis-Philippe, duc d'Orléans, promu lieutenant général du royaume par un vote à la sauvette de députés réunis au Palais-Bourbon.

A Bordeaux, la grande journée fut celle du 30 juillet; où le vicomte de Curzay, préfet ultra, échappa de justesse à la lanterne.

Venant de Bordeaux, la diligence pavoisée de tricolore fit à Sainte-Foy une entrée à sensation. Le populaire, qui ne jurait que par la sacro-sainte union du trône et de l'autel, réagit comme sous un coup de fouet et se rua sur l'emblème déchu depuis les Cent-Jours.

*
* * *

Près de deux mois s'écouleront encore avant que la nouvelle municipalité, nommée par arrêté préfectoral du 17 septembre, pût arborer officiellement les nouvelles couleurs de la France, et encore y fallut-il l'intervention de la force armée : les gardes nationales de Libourne et de Castillon, renforcées d'un détachement du 10^e régiment de chasseurs.

Cet appareil imposant, agrémenté de la présence d'un canon, intimida finalement les rebelles et, en trois jours, rétablit le calme, sans autre sanction que la mise en prison, pour vingt-quatre heures, d'un vieux marchand de poisson du nom de Laforêt qui, de sa croisée, criait au passage des troupes "Vive Charles X, à bas la canaille!"

Si, par la fenêtre de l'hôtel de ville de Sainte-Foy, divers bustes symboliques devaient être successivement balancés dans la rue, ceux de Napoléon III en 1870, de Marianne en 1942, de Pétain en 1944, le drapeau national, lui, n'a pas changé depuis, à la réserve du bout de hampe : coq d'or sous Louis-Philippe, aigle sous Napoléon III, pique sous les régimes républicains qui se sont succédé.



II

Un tour de ville vers 1850

Avant d'entreprendre ce tour de ville du demi-siècle, il nous faut revenir une vingtaine d'années en arrière et signaler que d'importants travaux ont doté Sainte-Foy, en 1829, du temple protestant sur un terrain dont l'option remonte à 1792, inauguré le 5 juillet, et, quelques mois plus tard, d'un ouvrage capital pour l'économie de la région, le pont suspendu sur la Dordogne.

Ce pont était de conception toute nouvelle, puisque trois ans à peine séparent le prototype, dû à l'ingénieur Marc Seguin (pont sur le Rhône entre Tournon et Tain-L'Hermitage, lancé en 1824) et la rédaction du cahier des charges concernant le nôtre, daté du 7 avril 1827. La réception des travaux, exécutés en vingt-six mois par le sieur Quenot, ingénieur civil, précédée des épreuves d'usage sous le contrôle de M. Partiot, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, eut lieu le 29 octobre 1829, date à laquelle le pont fut officiellement ouvert à la circulation.

Un droit de péage allait être perçu sur chaque utilisateur, variant de 5 centimes pour les piétons à 3 francs pour les voitures publiques à 6 chevaux et même à 4 francs pour les voitures de poste à 4 chevaux, retour en franchise desdits chevaux "haut le pied".

*
* *

La promenade à laquelle le lecteur est maintenant convié partira de la Maison Commune, au cœur même de la cité.

L'HOTEL DE VILLE

Beaucoup moins vaste qu'aujourd'hui, surtout depuis le récent aménagement des "passages" en arcades, l'hôtel de ville est plus étroit et davantage en recul sur la place. Seul le premier étage est utilisé pour les services de la mairie et ceux de la Justice de paix. Au-dessus se trouvent l'habitation du concierge et la maison d'arrêt. Quant au rez-de-chaussée, il semble être entièrement occupé par des locaux indépendants, loués par la commune à des particuliers. La bibliothèque publique s'installera dans un de ces locaux.

Descendons l'escalier, situé en hors d'oeuvre derrière l'édifice. Ses degrés de pierre viennent d'être renouvelés et bordés d'une barre de fer.

Nous voici sur la place d'Armes, en ce moment livrée à la pioche des terrassiers. Nous nous trouvons là en présence d'un de ces chantiers, réplique des fameux Ateliers nationaux dont l'histoire de 48 nous a gardé le souvenir. Depuis trois ans, la grave crise de misère qui sévit sur la France s'est fait sentir une fois de plus chez nous. Le 1^{er} novembre 1846, un membre du Conseil municipal exposait à ses collègues "que la rareté des grains et la cherté probable de toutes les récoltes auront nécessairement pour résultat de causer dans la ville beaucoup de gêne et d'embaras parmi la classe pauvre".

Depuis, l'Etat est intervenu, par un concours de 200 francs sur les quatre millions accordés par le Gouvernement "pour être répartis entre les diverses communes qui voudront venir au secours des pauvres, spécialement en mettant à leur disposition les moyens de gagner leur vie par

des travaux d'utilité publique". La commune, par un premier vote de 600 francs (janvier 1847), le Bureau de bienfaisance par celui d'une somme de 1 000 francs (en février), plus 500 francs (21 mars), la Municipalité encore, qui alloue 100 francs pour les Compagnons du tour de France sans ressources, s'efforcèrent de leur mieux de subvenir aux misères les plus criantes. Nous savons d'autre part qu'il n'y a, en juillet 1848, dans la classe la plus aisée, "aucune voiture de luxe, très peu de chiens de chasse, et point de famille où il y ait deux domestiques attachés à leur service".

Pour en revenir à la place d'Armes, le Conseil unanime a repris, le 17 janvier 49, l'idée suggérée trois mois plus tôt par un de ses membres et voté la somme de 500 francs "qui sera employée à faire l'abaissement (1) et le nivellement de la place de Sainte-Foy, en vue de venir en aide aux malheureux de la ville dont les besoins sont rigoureux, et imposent à l'autorité le devoir de veiller à leur occupation". On y joignit par la suite le repavage de deux bouts de rues adjacentes, ainsi que le pavage de deux couverts.

Ne soyons pas surpris si notre visite se heurte, çà et là, à d'autres équipes (rues de l'Union, de Sainte-Foy, de Notre-Dame, Perrine, rue de la Mer), occupées au pavage des rues en galets roulés, que nos pas de vieux Foyens connaissaient encore il y a vingt-cinq ans (2).

C'est sur ses quatre côtés que la place est entourée de couverts. Ceux qui enjambent la Grand'Rue complètent encore le quadrilatère et c'est sous leurs arcades que se tient, le samedi, le marché à la filasse. Les immeubles de cette quatrième façade sont toutefois frappés d'alignement, mais il s'écoulera encore une vingtaine d'années avant que les couverts et leurs superstructures soient arasés et que soit dressée la façade actuelle.

* * *

LE CLOCHER ET L'EGLISE

Passons devant l'église, toujours flanquée de son lourd clocher carré, objet depuis bien des années des préoccupations du Chapitre et de la Municipalité. Depuis la réfection maladroite faite il y a vingt-cinq ans par le sieur Brunel, qui eut le tort d'y placer une croix de fer beaucoup trop élevée et surmontée encore d'un énorme coq, flèche et galeries n'ont cessé de présenter des signes inquiétants. Il s'écoulera toutefois encore vingt ans avant qu'on entreprenne la reconstruction totale qui en portera la hauteur de 42 à 62 mètres.

Mais si le clocher fait beaucoup parler de lui, la question de l'église est plus brûlante encore, dans un Sainte-Foy où tout ce qui touche à la religion prend vite un tour passionné. Depuis 1843, le Conseil de Fabrique, présidé par M. Gabriel de Brugière, Monsieur Bos étant curé, n'a cessé de réclamer, outre les travaux de consolidation reconnus nécessaires par la Municipalité, en forte majorité protestante, l'agrandissement de l'église, insuffisante les jours de grande affluence. La discussion est vive, quant à l'opportunité de cet agrandissement, et les arguments valent ce qu'ils peuvent.

"Les jours d'affluence ?, dit en substance une lettre du Maire, M. Loreilhe, au sous-préfet (21 juin 44) ce ne sont en tous cas pas les solennités officielles "pour célébrer par des actes pieux . . . tous les actes que nous rappelle notre belle révolution de 1830, et l'avenue sur le trône de notre Bon et vénérable Roi . . . car après les places occupées par les autorités civiles et militaires, tout le reste est libre dans ces solennités." Un rapport, occupant huit grandes pages manuscrites prouve par a + b "que l'église est parfaitement suffisante". Calcul très simple : on retranche de la surface brute celle des piliers, on compte quatre places par mètre carré, et la proposition est démontrée. Le maire suggère ensuite de doubler les tribunes. Quant à la Fabrique, elle demande que l'agrandissement se fasse aux dépens de la petite place située au chevet de l'église, elle-même créée en 1793 sous le nom de place de l'Egalité, à l'emplacement d'un petit cimetière. On dispute

(1) A deux pieds de profondeur, on retrouve le vieux pavé du Moyen-Age.

(2) Jean-Louis Faure évoquait, ici même (le 15 septembre 1935) "le pavage meurtrier, fait des cailloux de la rivière".

pour établir à qui appartient cette place. La commune, par la voix de ses édiles, n'entend pas s'en dessaisir sans compensation. La Fabrique, elle, suggère l'acquisition de la maison de la veuve Paris, à l'est de la place, mais oublie de dire qui paiera les 15.000 francs que coûterait cet immeuble.

En 1846, un fait nouveau s'est produit : c'est la nomination par le préfet de ce même M. de Brugière comme maire. Mais l'ancienne majorité boude et la plupart des séances n'atteignent pas le *quorum* voulu pour que des décisions valables puissent être prises. Le véritable renversement de politique s'opère en 1848, à la faveur du suffrage universel. Dès lors, toutes les difficultés s'aplanissent comme par enchantement. L'exiguïté de l'église est déclarée "évidente", la suppression pure et simple de la place du marché à la volaille qualifiée à l'unanimité de "rétrocession" et présentée comme un "acte de justice". Le 29 avril 1849, le Conseil "adopte à l'unanimité le projet d'agrandissement . . . donne un avis favorable à la rétrocession du terrain dont elle a été dépouillée en 1793, afin de réintégrer l'église dans ses anciennes limites . . .".

Ne quittons pas l'église sans jeter un coup d'oeil amusé sur les boutiques appuyées entre les contreforts et louées par la Municipalité à des gagne-petits (horloger, marchand de parapluies) pour une soixantaine de francs par an.

*
* *

La question du financement de ce coûteux projet dut être pour beaucoup un sujet d'étonnement et d'admiration, notamment pour le sieur Delmas, maire de Sauveterre, qui écrit naïvement au fabricant-maire (16 août 1850) pour s'émerveiller sur la somme de 71 964,80 francs, montant des travaux, pour demander comment il a pu l'obtenir "en présence de la gêne générale dans laquelle sont tous les pays vinicoles comme le nôtre. Est-ce par un impôt extraordinaire, par souscription volontaire, au moyen de loteries, ou bien en employant tous ces expédients, que vous avez obtenu un si beau résultat ?".

Notons d'abord qu'une souscription publique est ouverte depuis 1843. Elle a reçu un élan nouveau à l'arrivée à la cure, en août 1849, de l'enfant chéri de la paroisse, Pierre-Henri Gérauld de Langalerie, qui, pendant les cinq ans de son ministère dans sa ville natale, prend en mains la contribution des fidèles à l'embellissement de l'église. Il y intéresse les plus pauvres par la vente des "prières à un sou" dont nous parlait un jour M. Walter Le Matre. Mais la plus grande partie des 13 304,95 francs ainsi recueillis servira à la voûte de pierre de la nef agrandie. Quant aux vitraux, ils viennent un à un se sertir dans la pierre au fur et à mesure des libéralités des riches et de l'apport conjoint des petites bourses.

La réponse que fit M. de Brugière à la question du sieur Delmas dut faire état de ces dons volontaires, mais elle dut être aussi l'aveu d'un certain nombre de compressions sur le budget de la ville, telles que la réduction des travaux de pavage des rues et la suppression de l'éclairage public sous le prétexte, après tout valable ! que tout le monde n'en bénéficiait pas également. Le 10 mai 1849, le chapitre était supprimé aux budgets 49 et 50. Quant à la bibliothèque, elle l'a échappé belle !

L'ECLAIRAGE DES RUES

L'éclairage des rues était pourtant une des réalisations maîtresses des précédentes municipalités, qui en avaient débattu le principe en 1839. Vers cette époque la ville de Londres s'équipe pour éclairer ses rues au gaz et, en 1841, la Compagnie Impériale et Continentale du Gaz de Londres offre à la Municipalité de Sainte-Foy de lui céder tous les réverbères qui seront nécessaires à l'éclairage de ses rues, au prix de 50 francs l'un, pris sur place, avec chaînes, cordes, portes en fer, etc. Je ne pense pas qu'à ce prix on nous offrît les fameux réverbères du Pont de Londres, fondus, dit-on, avec le bronze des canons pris sur les Français pendant la guerre d'Espagne. De toute manière il y avait là une "occasion" qui fut saisie "avec empressement" dans les deux séances du

9 mai 1841. Douze réverbères sont mis en usage et, le 30 janvier 1842, il dut y avoir à Sainte-Foy une foule inaccoutumée de promeneurs nocturnes. Il s'agissait, bien entendu, des lampes à huile. Le nombre des réverbères fut successivement porté à 15, puis à 20, enfin à 24 pour satisfaire de nombreuses pétitions. Chaque année, on les mettait en service le 1^{er} octobre jusqu'au 15 avril. L'allumeur de réverbères, successeur, sous un ciel plus clément, du héros de Miss Cummins, avait deux heures pour faire sa tournée, et il devait éteindre vers 3 heures du matin. Une quinzaine d'années devront s'écouler avant que Sainte-Foy remplace cet éclairage à l'huile par l'éclairage "au schiste", nous dirions aujourd'hui au pétrole.

Il est piquant de constater que, devancé dans la voie du progrès par une capitale qui lui cède à bas prix ses "laissés pour compte", Sainte-Foy fera figure de "ville lumière" aux regards d'une autre capitale, Moscou, dont le "Maire" entre en pourparlers, en 1863, avec notre fournisseur de "lampes à schiste", lequel demande à notre maire une attestation pour emporter le marché.

*
* *

Nous ne parcourons pas toutes les rues de notre bonne ville, mais nous musérons volontiers dans quelques-uns des quartiers en pleine rénovation, ou dans ceux qui ont subi, depuis, les changements les plus importants.

Tout comme au Moyen Age, malgré le moment d'euphorie qui avait cru permettre l'ouverture de plusieurs d'entre elles sur les "promenades", seules les deux rues principales percent les antiques murailles à leurs deux extrémités : la Grand'Rue et la "Perrine". Les autres aboutissent à des culs-de-sac barrés par les remparts, que longent parfois encore quelques vestiges de la rue de Ronde.

*
* *

LES QUAIS

Un scribe anonyme a écrit sur la page de garde du registre de Délibérations du Conseil municipal de 1836 à 1851 "Construction des quais". "Les travaux du chemin de halage avec port réclamés par le C. M. par plusieurs délibérations et notamment par sa dernière au 14 juin 1846, adjugés le 18 juillet suivant au sieur l'Evêque, entrepreneur, ont commencé dans les premiers jours de septembre. La première pierre a été posée aujourd'hui, 1^{er} octobre 1846 à midi".

Il y a bien longtemps qu'on en parlait, puisqu'en 1836 une somme de 1 000 francs était inscrite au budget pour amorcer des subventions plus généreuses. Deux ans plus tard, la somme est portée à 2 000 francs, le projet ayant pris une nouvelle ampleur. Bref, le devis définitif s'élève à 73 000 francs, la contribution de la ville étant de 6 000 francs en trois tranches annuelles.

En 1849, les travaux ne sont pas achevés ; ils ont même été suspendus en avril, faute de crédits suffisants. Une délibération du 6 mai, soulignant l'urgence, car les travaux exécutés seraient gravement menacés, semble avoir amené une reprise assez rapide du chantier. Des ouvrages annexes allaient suivre, relatifs à l'accès au nouveau quai : pour les charrois, nivellement en plan incliné de l'extrémité nord de la rue Perrine, établissement d'une chaussée en bordure des promenades de Coreilhes, ces deux voies consolidées par des terrassements maçonnés ; pour les portefaix et piétons, construction d'escaliers en bout des rues perpendiculaires à la rivière, à commencer par les rues de l'Union et Notre-Dame (rues Louis Pasteur et des frères Reclus). Nous sommes donc en pleine période de grands travaux, et plusieurs quartiers de Sainte-Foy subissent, entre 1845 et 1855 des bouleversements qui durent rendre certains d'entre eux presque méconnaissables.

*
* *

L'ENSEIGNEMENT

Poursuivons notre route vers l'est : la rue de la Mer, ou la rue Sainte-Foy (Denfert-Roche-reau ou Jean-Louis Faure) nous mènent devant le bel immeuble, ci-devant maison des Filles de la Foi, caserne de hussards, maison d'éducation du trop célèbre Lacombe, qui abrite depuis 1825 le collège protestant, doublé en 1847, d'une école préparatoire de théologie.

Un grand livre de caisse de cet établissement (mai 1848 - janvier 1855), riche de chiffres et de noms propres, permet de retrouver assez exactement la liste des professeurs, celle des élèves, des actionnaires, des fournisseurs et, dans une certaine mesure, de retracer l'existence même de cette vivante collectivité. Nous y relevons quantité de noms du pays. Nous y lisons, par exemple, au folio 249 : "Reclus Onésime, 35 c. pour fournitures de dessin linéaire faites à son frère", et, un peu plus haut : "Fraser à l'Etablissement : Fr 5 pour cinq visites de M. Broca", ce qui met à 1 franc la visite du docteur à domicile. Ou encore : "Pour passage du pont 1,80 F. pour 3 tonneaux de vin rouge". Nous rencontrons, parmi les professeurs, MM. de Félice, directeur, remplaçant du pasteur Bourgade, directeur-fondateur ; Edouard Grimard, l'auteur de *La Botanique à la Campagne* et de *L'Esprit des Plantes*, Charles Garrau, le doux poète aveugle de *La Veillade*. Leçons d'escrime, veillées culturelles, fêtes nécessitant la location d'instruments y sont évoquées par des dates, des noms, des chiffres.

"Le Collège de Sainte-Foy, écrit le professeur Samuel Pozzi, qui y fit ses humanités, était alors le rendez-vous de toute la jeunesse protestante de France. C'est là que les hommes les plus importants des Eglises réformées furent éduqués, parmi lesquels on peut citer les noms de Monod, Coquerel, Pressensé . . ."

Il est, jusqu'en 1848, l'enfant chéri de la Municipalité, pour devenir bientôt la bête noire de celle qui lui succède. Témoin ces brèves citations : AVANT : "Depuis 20 ans qu'il existe, il a rendu de grands services au pays" ; c'est "l'oeuvre capitale du pays". Subventions, bourses d'externat sont généreusement accordées. Après les élections au suffrage universel de 1848, on ne parle plus que du "prétendu collège de Sainte-Foy" et l'on procède, malgré les protestations des intéressés et de l'administration préfectorale, à des virements de crédits votés à titre de bourses.

Par un juste retour, deux autres écoles jouissent, dans cette même période, d'une considération toute particulière : l'école des Frères de la Doctrine Chrétienne, ouverte en 1844 et celle de M. Garrau, "un vieillard aveugle et infirme . . . qui, après avoir rendu d'éminents services au pays depuis plus de 25 ans, se voit menacer de tomber, sur ses vieux jours, dans la gêne et la misère." La sollicitude pour lui de l'ancienne administration municipale est touchante et montre bien en quelle estime la population tout entière tenait l'auteur des *Tastounemens d'un Aveugle*, neveu du Conventionnel. C'est ainsi qu'elle a pris à la charge de la commune l'arriéré des impositions qu'il n'a pu payer. Après sa mort, le 18 décembre 1846, le Conseil vote la somme de 80 francs "pour faire les frais d'une modeste pierre à placer sur la tombe de M. Garrau, instituteur", et attribue à son fils un secours de 66,66 F, à cause de sa position fâcheuse et en mémoire des services rendus par son père", en attendant de le nommer à la charge de bibliothécaire.

Je n'ai pu retrouver trace de l'école des Frères de la Doctrine Chrétienne avant le 16 juin 1841, date à laquelle M. l'abbé Anglade, de Bordeaux, ancien curé de Sainte-Foy, lègue à la Fabrique, en faveur de cet établissement la maison, d'une valeur de 4 000 francs, où cette école était installée. Nous avons connu ces deux corps de bâtiment jusqu'à ce qu'ils soient arasés pour faire place à la contestable construction de l'école maternelle actuelle : d'une part un bel immeuble du XVIII^e siècle, ayant appartenu aux Rabar, séparé par une cour de la rue des frères Reclus, d'autre part une bâtisse beaucoup plus ancienne et formant aile dont les seules ouvertures sur la rue Waldeck Rousseau étaient, à une grande hauteur, deux fenêtres géminées du plus gracieux effet. Ce n'est pas sans amertume que les vieux Foyens ont assisté à cette destruction.

Pour en revenir au testament de l'abbé Anglade, ouvert à sa mort en 1844, il stipule en outre un legs de 10 000 francs à M. Bos, curé "pour l'aider à fonder une 4^e classe . . ., cette école ayant pris une importance bien plus grande que ne l'espérait M. Anglade." La Municipalité de Brugière, évoquant "les services qu'elle rend à la classe pauvre, qui, dit-elle, sont immenses", rend hommage

“aux soins, aux peines, que se donnent les frères de cet établissement pour l'éducation des enfants qui leur sont confiés”.

Avec des nuances, les municipalités d'avant et d'après 1848 s'efforcent de maintenir la balance égale entre ces deux écoles catholiques : mêmes subventions et mêmes vues en ce qui concerne leur érection éventuelle en écoles communales.

*
* *

Car en 1833 les lois Guizot, instituant en France l'enseignement primaire ont été votées, et Sainte-Foy n'est toujours pas en règle avec elles. Certes il y a eu à l'époque, exactement le 15 août 1833, une de ces flambées d'enthousiasme qui sont de tradition dans notre bonne cité. On a pensé à promouvoir l'école mutuelle, alors en plein essor, de M. Théodore Mestre, qui avait même déjà formé de nombreux élèves-maitres, comme celle de Madame Dupuy pour les jeunes filles.

Il y a eu depuis création d'une école publique. A la faveur d'un paragraphe, il y a eu entente avec les Municipalités de Saint-Philippe et de Pineuilh pour que cette école fût intercommunale. Un instituteur, M. Delmas, a été nommé, et, à partir de 1838, il y a eu à Sainte-Foy un budget de l'Instruction publique. Un immeuble, longtemps cherché, a fini par être découvert, rue Sainte-Foy. Deux même, à huit mètres l'un de l'autre, l'un à usage scolaire, l'autre pour le logement de l'instituteur.

Or nous apprenons en mai 46 que M. Delmas vient de donner sa démission, ne voulant pas continuer plus longtemps à être payé pour ne rien faire. En effet, depuis deux ans, l'école intercommunale n'a pas inscrit un seul élève. C'est la concurrence qui l'a tuée dans l'oeuf. L'oraison funèbre de cette institution morte à la fleur de l'âge est allègrement consignée dans le curieux arrêté du 5 mai 1846 qui coupe définitivement les crédits pour “une sinécure tout à fait inutile”, et les reporte sur les trois écoles primaires dont nous avons déjà parlé. Résultat : “Chaque école reçoit avec empressement la part qui lui est attribuée et ... la population (catholique et protestante) a accueilli avec satisfaction la décision si sage et si paternelle du Conseil municipal.”

Seule, l'administration ne dut pas partager l'optimisme général. Mais que faire devant une inertie sereine et unanime ? Des années s'écouleront encore avant que Sainte-Foy, toujours un peu frondeuse et particulariste, puisse être pliée à la règle commune.

*
* *

LA HALLE

Quittant le Collège, en passant par la rue des Lauriers, où la chapelle des Cordeliers est encore visible, nous rejoignons la Grand'Rue et poursuivons notre route vers la Porte de Bergerac.

Immédiatement avant les remparts, nous découvrons, à droite, une petite place de 20 mètres sur 17, actuellement occupée par les immeubles Charrier et Laprade (N^{os} 153 - 155), place qui communique par derrière avec la rue du Temple (Alsace-Lorraine) par la rue de Ronde longeant la vieille enceinte.

Au milieu, et en occupant la plus grande partie, la halle aux marchandises. De mémoire d'homme, on l'a toujours connue là. Cependant, il n'y a guère plus d'un siècle, la halle était à l'emplacement de l'actuelle mairie, au milieu de la place d'Armes (1742). A l'époque, on avait fait le projet - étudié par l'architecte Portier, de Bordeaux - d'en surélever la partie centrale pour y établir les services de la mairie, comme on l'a fait à Villeréal. On préféra finalement le déposer

pierre à pierre au bénéfice du quartier le plus offrant et de construire à sa place, vrai coeur de la cité, l'hôtel de ville, déjà en si mauvais état à la veille de la Révolution. Ce ne fut pas le dernier avatar de la halle aux marchandises qui, en 1854, après avoir été "démolie avec soin" a été reconstruite de l'autre côté du mur de ville, où nous la trouvons encore aujourd'hui.



LES PROMENADES

Sortons par la Porte de Bergerac, dont les tours ont été, dans leur plus grande partie, rasées. Des pans de murs en sont encore visibles. Un peu plus loin, les Promenades de Coblenz. Serait-ce le rendez-vous des familles d'anciens émigrés ? Au-delà, la fontaine des Frères, en bordure du Rance. A droite, sur la place des Frères, se tient le marché aux cochons. On se plaint amèrement que ces estimables quadrupèdes divaguent sur les Promenades. Cependant, il y a une clôture à ces ornières (aujourd'hui boulevard Larégnère), qui sont interdites à la circulation charretière. Longeons-les. En face des tours carrées de la Porte Tourny s'étend la vaste esplanade des Quinconces, où nous avons vu se dérouler les grandes fêtes de l'époque révolutionnaire. C'est là que s'élèveront plus tard les abattoirs de la ville, lesquels feront place, au début du siècle présent, à notre monumental groupe scolaire.

L'actuel boulevard Charles Garrau, ainsi que l'avenue de Verdun et le boulevard Gratiolet, ne sont toujours aussi que des "promenades" plantées d'arbres, que des jardins séparent du mur de ville. Seules quelques chétives bâtisses se sont adossées aux pierres particulièrement dorées au couchant de l'enceinte du XIII^e, vers la place de la Victoire, où nous retrouvons la faïencerie Brian.

Notre tour de ville s'achèvera donc paisiblement à pied (heureux temps pour les piétons !) nous fournissant encore l'occasion de signaler l'effort de cette génération, plus riche de bonne volonté que de moyens, pour agrandir, reclasser, améliorer notre voirie urbaine et suburbaine.



CHOSSES ET AUTRES

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur cette époque, à la fois si proche et si lointaine. Disons par exemple un mot de la bibliothèque publique, émanation du Cercle littéraire qui avait son siège au premier étage au-dessus des couverts aujourd'hui démolis de la Grand' Rue. Sa création date de 1838 et son statut est assez équivoque. Il n'en faut pas davantage pour que deux comités s'en disputent la direction jusqu'à porter le conflit devant les juges. C'est la Municipalité d'après 48 qui a le louable souci de la mettre à la portée de tous . . . en l'annexant et en la transférant, donc, sous les arceaux de la mairie.

L'institution de droits d'octroi sur le bois de chauffage et les viandes, sur pied ou abattues, remonte à 1812, mais à l'époque qui nous intéresse, les discussions rebondissent d'année en année entre Sainte-Foy et Pineuilh quant aux limites des deux communes qui n'ont jamais été officiellement fixées ! Les habitants des "daix" de la ville, qui correspondent assez bien à l'emprise militaire des ouvrages défensifs du XVI^e siècle y sont assujettis. Pineuilh se croit lésé de ce chef et réclame sa part. De son côté, l'administration départementale refuse d'accepter les tarifs parlant de "brasses" au lieu de stères, ou autres entorses au système métrique. Quant aux concessionnaires du pont, ils tentent de s'opposer au rétablissement du bac de la Brèche, jugé indispensable depuis la création, en 1848, du "Pénitencier des Bardoulets", dont le voisinage n'était pas sans

inquiéter un peu nos édiles. La "Colonie" agricole et pénitentiaire, que dirigeait le pasteur Martin-Dupont dépendait d'un comité interférant avec celui des asiles John Bost à La Force. Il employait un personnel nombreux comprenant, outre l'administration : enseignants, maîtres-ouvriers, chefs de culture, surveillants, etc. Musique et drapeau en tête, les "Colons" défilaient parfois dans nos rues au milieu des enfants peureusement serrés contre les amples jupes de leurs mères.

Quelque chose de ce folklore existait encore au début de la première guerre mondiale.



III

L'offrande des cœurs purs

Le destin de Sainte-Foy comme "ville natale" mérite d'être souligné. La France, l'Europe même, comptent-elles beaucoup de localités de quatre mille habitants (et encore !), qui puissent se flatter d'avoir enfanté autant d'hommes éminents par leurs talents et leurs vertus ; comme si Sainte-Foy, riche d'expérience humaine accumulée au cours de longs siècles de méditations et de confrontations douloureuses, avait tenu à désigner quelques-uns de ses enfants pour apporter à la France et au monde ses plus généreuses inspirations.

Le Dix-neuvième fut un grand siècle pour le rayonnement spirituel de notre petite cité.

Avec Monseigneur de Langalerie (1810 - 1886),
Pierre Gratiolet (1815 - 1865),
Paul Broca (1824 - 1880),
Elie Reclus (1827 - 1904),
Elisée Reclus (1830 - 1905) ;

avec ceux de leurs parents ou alliés qui ont toujours considéré Sainte-Foy comme leur petite patrie, Jean et Jacques Reclus, Onésime, Armand et Paul Reclus et leur cousine Pauline Kergomard, Sainte-Foy s'inscrit d'une manière particulièrement brillante dans l'histoire de la pensée et de la science française, irradiant largement au-delà des frontières.

PIERRE-HENRI GERAULT DE LANGALERIE

Nous avons déjà rencontré ce petit garçon de cinq ans et demi, le jour fameux de la visite de S. A. R. le duc d'Angoulême (3 janvier 1816) dans cette belle maison où il naquit le 20 août 1810.

Le père, Pierre, chevalier de Saint-Louis, a quarante-cinq ans à cette date. Il descend d'une famille protestante de l'Angoumois fixée en Guyenne au XVI^e siècle, passée au catholicisme à la suite d'un mariage mixte suivi d'un veuvage. Rentré d'émigration, il a perdu la plupart de ses biens, passés dans des mains étrangères, entre autres le château de Langalerie dans la paroisse de Saint-Quentin-de-Caplong. La maison familiale de Sainte-Foy, maintenue par sa mère Jeanne de Tausia de Monbrun, semble avoir échappé au désastre.

La mère du futur prélat, Jeanne Marie de Larmandie, originaire du Périgord, donnera le jour à sept enfants, Pierre-Henri étant le troisième. Elle fut sa première éducatrice, la première confidente des élans vers Dieu de cet enfant grave et doux. Car la vocation religieuse de Pierre-Henri fut des plus précoces et ne se démentit jamais.

Ne croyons pas, pour autant, que ce gentil garçonnet manquât de vie et d'exubérance. Jean Secret, dans *Châteaux et Manoirs du Périgord*, nous dit que "les vieilles gens du bourg (de Faux) se rappellent avoir entendu conter que M^{gr} de Langalerie, évêque d'Auch, venait souvent au Château de Faux (1) dans son enfance, et qu'il baigna un jour son petit chien dans le bénitier de l'église".

Sa mère fut toujours pour lui l'objet d'une vénération passionnée. C'est elle qui alla présenter son petit bonhomme de neuf ans au petit séminaire de Bazas pour qu'il y entreprit ses études secondaires. Le supérieur, l'abbé Lacombe, hésita quelque temps à l'admettre en raison de son

(1) ... qui avait appartenu au XVII^e siècle aux de Larmandie, ses ancêtres maternels. Faux est à une quinzaine de kilomètres de Bergerac, sur la route de Beaumont.

jeune âge. L'abbé Laprie, un des biographes du futur prélat, dit que le père abbé, touché au cœur par la vue de cette Anne venue lui présenter ce petit Samuel, prit l'enfant et le baisa au front. Ce fut comme si la porte du ciel s'ouvrait pour lui : "Il me sembla, dira-t-il plus tard, que c'était le bon Dieu qui m'embrassait."

*
* *

A une vingtaine de kilomètres au nord de Bazas, Verdelais, dans un site pittoresque de bois vallonnés, est un très ancien pèlerinage à Notre-Dame. On apprend un jour au séminaire que S. A. R. la duchesse d'Angoulême, de passage à Bordeaux, doit s'y rendre. On décide que le collègue, sans doute coutumier du voyage, ira honorer de sa présence et des plus belles voix de sa maîtrise l'illustre visiteuse.

"Groupés devant le porche (de la basilique), conte l'abbé Laprie, un chœur de séminaristes était entrain d'exécuter, en l'honneur de son Altesse un chant de bienvenue. Henri de Langalerie, qui était doué d'un timbre de voix suave comme son âme, faisait partie de ce groupe. Il était un des deux ou trois principaux chanteurs sur lesquels reposait le succès de la cantate.

"Donc, au milieu d'un silence ravi, il chantait ; mais voilà tout à coup que sa voix tremble et fléchit. Le coryphée le regarde ; il le voit rougir ; il voit poindre des larmes dans ses yeux. "Chantez donc", lui dit-il. La voix fléchit encore ; les larmes coulent. "Mais qu'avez-vous donc ? — J'ai aperçu maman", répond enfin, à bout de voix, le candide virtuose.

"Madame de Langalerie s'était, en effet, mêlée à la société bordelaise qui avait tenu à honneur d'escorter la duchesse d'Angoulême, et le regard de son fils venait de la découvrir dans les rangs du cortège. Oubliant aussitôt et l'importance de son rôle, et la première dame de France, et la brillante cour qui entourait la royale altesse, il n'avait vu que sa mère !"

*
* *

Pendant une quinzaine d'années, l'Archevêché l'envoie dans les missions les plus diverses et les plus formatives pour cette nature exceptionnelle. On pressent en lui l'étoffe d'un grand apôtre. "Mon Henri fera un jour honneur à la maison.", disait déjà de lui le bon supérieur de Bazas.

Successivement, il enseigne à Bordeaux dans les deux séminaires, puis à la faculté de théologie. Il est ensuite nommé secrétaire général de l'Archevêché, où il resta cinq ans le précieux auxiliaire de M^{gr} Donnet.

Un bref séjour à Rome en qualité de chapelain de Saint-Louis-des-Français, puis cinq ans comme professeur de droit canon à la faculté de théologie de Bordeaux, devaient le séparer encore de sa vraie vocation, le ministère de la parole et "le service immédiat des âmes" (Laprie).

*
* *

Et c'est à Sainte-Foy qu'il prend possession de sa première cure, avec le titre d'archiprêtre. Sainte-Foy, c'est la ville de sa naissance et de sa petite enfance, mais c'est aussi le vieux fief protestant qui a, tant bien que mal, survécu à trois siècles de persécution. S'il est quelque part en France un nouveau François de Sales capable, à force d'amour, de ramener à Rome les "brebis égarées", c'est bien Pierre-Henri de Langalerie. Mais nous sommes au XIX^e siècle, où l'on ne choisit plus sa religion et où, sauf la circonstance d'un mariage mixte, on meurt dans la confession de son baptême.

Peu de cierges nouveaux illuminèrent de ce fait le sanctuaire. La voix de l'angélique pasteur n'arrivait qu'affaiblie aux oreilles des réformés, qui avaient d'ailleurs déjà rompu la belle unité des temps difficiles (1). Auprès de tous, cependant, il jouissait d'une sympathie respectueuse, et le climat de notre bonne ville s'en trouva assaini.

Cet heureux ministère ne dura que trois ans (1849 - 52), les supérieurs de l'abbé l'ayant désigné pour administrer la paroisse de Saint-Louis de Bordeaux. Au cours de quatre années nouvelles de vie pastorale rue Notre-Dame (2), le futur prélat affine encore et perfectionne ses dons de conducteur spirituel, que ce soit dans ses homélies, parfois émouvantes jusqu'aux larmes, ou dans ses visites aux malades, aux mourants, aux affligés. "Chez les riches, écrit l'abbé Laprie, dans les beaux salons, c'était le plus persuasif avocat des bonnes œuvres. Il lui suffisait, pour faire délier les bourses, d'un demi-mot exprimant un demi-désir, tant on était heureux de seconder le zèle ou la charité de M. le curé. Chez les pauvres, c'était un rayon de soleil septante fois sept fois plus beau que le nôtre. Chez tous ses paroissiens enfin, sans distinction de rang, de parti, de drapeau, il était l'homme de tous."

Mais bientôt, sa paroisse, c'est le diocèse entier ; M^{gr} Donnet le lui confie, en l'appelant auprès de lui comme vicaire général, et c'est auprès des curés des campagnes les plus déshéritées qu'il va, de préférence, exercer son ministère de pasteur des pasteurs. Un jour, qu'il se trouvait ainsi au plus profond des landes girondines, à Captieux, il fut rejoint par un envoyé de l'Evêché parti depuis deux jours à sa recherche. Le messenger était porteur de l'arrêté impérial en date du 14 février 1857 et ratifié par le Saint-Siège nommant le vicaire général à l'Evêché de Belley. Sur la route de Bordeaux, c'est à Verdélais que le nouveau prélat tint à lancer vers Dieu son cri d'émotion, de joie et de reconnaissance. Sainte-Foy ne tardera pas à partager cette allégresse, car le porteur de la bonne nouvelle était un propre neveu de Monseigneur. La cérémonie du sacre fut fixée au vendredi 1^{er} mai dans la cathédrale Saint-André. Elle fut présidée par le cardinal archevêque, en présence de l'archevêque d'Auch et des évêques d'Agen, Beauvais, Noyon et Senlis.

* *
*

L'accueil de son diocèse fut des plus enthousiastes, à quoi répondit la joie de notre compatriote qu'accompagnait sa mère bien-aimée (3). Joie qui se nourrissait surtout de la pensée que celui qu'il avait pris pour modèle, François de Sales avait gouverné spirituellement cette même province du Bugey qui lui était désormais échue. Joie aussi d'avoir, parmi ses diocésains le curé d'Ars, qu'il vénérât déjà comme un saint.

L'une des premières visites de M^{gr} de Langalerie fut pour Jean-Baptiste-Marie Vianney, "le plus riche diamant de sa nouvelle couronne". Agé de soixante-seize ans, il était presque au terme d'une vie tourmentée, semée de miracles alternant avec de véritables corps à corps avec Satan. C'est entre les bras de son pasteur qu'il devait rendre, deux ans plus tard, le dernier soupir, et c'est au milieu d'une foule innombrable venue de toute la France que Monseigneur prononça l'éloge funèbre de cet héroïque chrétien.

Sur l'invitation de Rome, il entreprit tôt après l'enquête auprès de tous ceux qui bénissaient la mémoire du saint prêtre pour les grâces surnaturelles reçues par son intermédiaire. Ce lui fut une grande source de joies, dont le couronnement fut en 1865 le voyage à Rome, pour déposer ses conclusions entre les mains du souverain pontife.

Son premier séjour dans la Ville éternelle, en 1833 - 34, avait fait évoluer le gallican de sa première éducation vers un ultramontanisme inconditionnel. Ne soyons pas surpris de le rencontrer, au cours du Concile du Vatican (1870 - 71), parmi les tenants les plus convaincus du nouveau dogme de l'infaillibilité pontificale.

- (1) Nous verrons plus loin que les protestants de Sainte-Foy s'étaient divisés en deux fractions au moins : une église évangélique libre était née en 1831 en marge de l'église "nationale". La secte des Darbystes, nostalgique, peut-être, des temps du Désert, continuait à célébrer ses cultes, sans pasteurs, dans les granges des environs.
- (2) On donna par la suite (1874) à la petite place formée par le retrait de l'église le nom de place de Langalerie.
- (3) Elle était veuve depuis 1839.

Mais revenons à Belley, où nous trouvons Monseigneur familier de toutes les rues de la petite ville, à peine plus peuplée que Sainte-Foy, ami de toutes les maisons, consolateur de toutes les détresses. Il aimait, à l'occasion, partager avec les paroissiens de son chef-lieu les richesses de l'Évangile dans les instructions familières du prône.

Mais son diocèse, c'est toute l'étendue du département de l'Ain. Directeur spirituel du clergé, visiteur infatigable des paroisses, il parcourt routes et sentiers de la riche Bresse, mais aussi ceux des Dombes désolées au ciel lourd, ceux des vallées et des crêtes du Jura aux froids soleils. C'est le visage d'un ami, plutôt que celui d'un chef conscient de son autorité, qu'il présente à ses diocésains.

Deux établissements prolongeront son ministère : la Chartreuse de Portes, qu'il relève de ses ruines, l'abbaye de N.-D. des Dombes, qu'il fonde à Plantay, et qui allait être pour ce pays de malaria ce que la communauté d'Echourgnac fut pour notre Double, assurant l'assèchement des étangs et la mise en pâturage ou en culture des terres ainsi gagnées sur l'ennemi.

*
* * *

Au lendemain du Concile, Pierre-Henri de Langalerie vient prendre quelques jours de repos à Sainte-Foy. Ce séjour est l'occasion de manifestations qui n'attendaient que son retour au pays. Le nouveau clocher, portant à 62 mètres le sommet de la croix lorraine qui le surmonte est solennellement béni, une nième cloche est baptisée, avec pour parrain M. le comte de Callière et pour marraine Louise de Langalerie, sœur de Monseigneur.

Mais voici qu'éclate, au milieu de ces fêtes d'octobre 1871, une nouvelle imprévue, qui met au comble la liesse des fidèles, mais pose à notre prélat un douloureux cas de conscience : il est appelé à remplacer au siège archiépiscopal d'Auch M^{gr} Delamare, décédé en juillet. Son cœur est resté à Belley, et l'hésitation est permise. C'est au nom de l'obéissance qu'il trancha. Pour le département qui perdait un pasteur aussi remarquable, ce fut un véritable deuil.

Non, la page est tournée, et l'arrivée de Monseigneur dans son nouveau diocèse est une explosion de joie. L'éloquence du temps atteint les plus hauts sommets dans les paroles d'accueil du doyen du chapitre métropolitain sur le seuil de la cathédrale. "Console-toi, superbe basilique, trône archiépiscopal, stalle illustre des primats de Novempopulanie et de Navarre, dépouille ce long crêpe qui t'enveloppe depuis quatre mois. Sors de ton deuil, déchire ce voile funèbre qui couvrait la majesté de ton front . . . ton époux t'est rendu. Il t'est rendu beau, rajeuni, revêtu de force et de gloire, entouré de la double auréole de la sagesse et de la sainteté !"

*
* * *

Un point scintillant sur la carte du diocèse de Belley : Ars ; sur la nouvelle carte de l'archevêque d'Auch : Lourdes.

Lourdes, encore un gros village, riche toujours des splendeurs de son site, mais tout aurolé aux yeux des romains du monde entier d'une légende dorée désormais pleinement élaborée, rassemblant des foules de milliers et de myriades de pèlerins devant la grotte miraculeuse, tandis que se pressent déjà les longues théories des boutiques de bondieuseries à quatre sous.

Monseigneur s'y rendra plusieurs fois par an, avec cet élan du cœur qui le portait avec prédilection vers tous les sanctuaires dédiés à Notre-Dame. Mais malgré tout ce qui rapproche, au plus profond de la foi, ce prince de l'Église et celle qui se dit si volontiers "bonne à rien", Pierre-Henri de Langalerie ne rencontrera pas l'humble bergère de Massabielle : depuis plusieurs années déjà, Bernadette de Lourdes, son message délivré, est devenue Bernadette de Nevers.

L'archiépiscopat de M^{gr} de Langalerie à Auch fut marqué par d'importantes célébrations à Lourdes, telles la "procession des bannières" en 1872 et la consécration, en juillet 1876, de la basilique dédiée à Notre-Dame.

*
* *

Il salua avec ferveur le décret pontifical conférant à son maître à penser, François de Sales, le titre de Docteur de l'Eglise. Il fit partager à tout le peuple la joie de cet événement, au cours de plusieurs solennités. Il fit davantage, mettant tout son zèle et toute sa foi dans la création et le développement des oeuvres de l'institution se réclamant de l'évêque de Genève. Sous son impulsion, s'ouvrent : à Masseube, une école de sourds-muets ; à Berdoues, un orphelinat agricole de filles ; des religieuses sont affectées aux soins des malades à domicile, d'autres à la visite des pauvres. A Auch, à Gimont, à Fleurance, ce sont des Cercles d'ouvriers qui reçoivent du lui une nouvelle impulsion.

Monseigneur de Langalerie a partagé les passions soulevées dans les milieux réactionnaires par l'instauration de la III^e République, et tout particulièrement par le vote, en 1882, des lois Jules Ferry instituant l'enseignement primaire public sous le triple signe, d'une parfaite logique, de l'obligation, de la gratuité et de la laïcité. Le prélat fulmina contre elles dans une lettre à ses diocésains (7 mai 1882). "Dès qu'il s'agit de l'école primaire, la neutralité devient manifeste hostilité." Tous ses efforts devaient tendre au maintien et à l'extension des écoles catholiques dans son diocèse.

*
* *

-On célébra avec éclat le jubilé de ses vingt-cinq ans de prélature. Il avait alors soixante-douze ans. Les maux de la vieillesse semblent avoir épargné, quatre ans encore, cet homme qui mena toujours une vie simple et disciplinée.

C'est dans le lit où sa mère bien-aimée expira, voilà une vingtaine d'années, qu'il rendit à son tour le dernier soupir dans la nuit du 12 au 13 février 1886, par suite d'une rupture d'anévrisme. L'abbé Laprie, chargé de prononcer son éloge funèbre (1), prit pour texte cette parole du psalmiste : "Tu l'as fait de peu inférieur aux anges", et termina son discours sur ces mots : "Nos larmes sont dues à M^{gr} de Langalerie, parce que tous, tant que nous sommes, avons perdu, en le perdant, un ornement de notre pauvre terre."



(1) Sa sépulture, selon l'usage, est dans la cathédrale d'Auch.

PIERRE GRATIOLET

Je ne sais si, comme Saint-François, il aima Dame Pauvreté, mais ladite Dame dut lui vouer une amitié particulière, lui restant fidèle presque tout au long de sa brève existence. C'est ce que souligna avec quelque amertume Paul Broca, chargé par la Société d'Anthropologie de prononcer son éloge funèbre, en 1865.

Cinquante ans seulement séparent cette date de la naissance à Sainte-Foy de Pierre Gratiolet, le 6 juillet 1815, de Pierre-Auguste, médecin et adjoint au maire, et de dame Charlotte-Fany Sciorac (*sic*), "appartenant à la vieille et noble famille des Siorac".

Nous connaissons déjà la tension politico-religieuse que connut la petite cité au retour des Bourbons. Dans le camp royaliste auquel appartenait le médecin, une clientèle d'anciens émigrés souvent ruinés et de catholiques pauvres pour la plupart. Dans le camp des libéraux, nostalgiques de 89, la bourgeoisie protestante, une classe relativement aisée de commerçants et de maîtres-artisans, clients fidèles de Benjamin Broca, ancien médecin des armées impériales.

Pour échapper à cette médiocrité, Pierre-Auguste Gratiolet décida de tenter sa chance à Bordeaux (1825). Mais le succès resta bien en-deçà des espérances, et quand il mourut, jeune encore (1832), il ne laissa à la mère de ses deux enfants que de modestes ressources.

*
* *

Sainte-Foy n'a donc connu qu'une dizaine d'années celui qui devait honorer si noblement les sciences de l'Homme, ne gardant de lui que les traits fugaces d'un enfant. Nous pouvons d'autant plus le déplorer que ses contemporains, aux diverses étapes de sa vie, ont gardé de lui le souvenir le plus délicieux. Fidèle sa vie durant à ses amitiés de collègue, à Bordeaux tout d'abord, à Paris par la suite (collège Stanislas), il se lia particulièrement avec le géologue et physicien Charles Sainte-Claire Deville, le philosophe François Huet, le publiciste John Lemoine, le médecin et homme politique Théophile Roussel. Même amitié fervente et fidèle avec tels de ses professeurs, Fariset, de Blainville, ou de ses élèves.

C'est à la faculté de médecine de Paris que Pierre Gratiolet commença des études qu'il poursuivit jusqu'à sa soutenance de thèse, bien que, chemin faisant, une autre vocation se fût imposée à lui. Deux ans avant qu'il eût acquis le grade de docteur en médecine, alors qu'il était interne à la Pitié, puis à la Salpêtrière, il profita de la proximité du Muséum d'Histoire Naturelle pour suivre les cours de M. de Blainville, éminent naturaliste, successeur de Cuvier à la chaire d'anatomie comparée. Le maître fut immédiatement frappé par les qualités exceptionnelles de son élève, présentant en lui l'un des futurs maîtres de la science. Il l'attacha tout d'abord à son laboratoire comme aide-naturaliste (1842), puis le désigna, deux ans plus tard comme son suppléant, en dépit des jalousies que ne manqua pas de susciter cette élévation à une chaire prestigieuse d'un étudiant de vingt-neuf ans.

*
* *

Mais il ne s'agissait point là d'une nomination, et la situation matérielle de notre compatriote n'en fut guère améliorée. Près de vingt ans s'écouleront encore avant qu'il soit titulaire d'une chaire qui lui permette d'atteindre à l'aisance. De toute manière, l'important, pour lui, c'est de donner sa mesure dès le début de sa carrière professorale, et de poursuivre la recherche, pour laquelle il est né.

Son premier cours, en décembre 1844, fut un triomphe. Paul Broca l'évoque ainsi : "Sa leçon d'ouverture . . . au milieu d'un auditoire nombreux et choisi . . . révéla tout à coup un talent oratoire de premier ordre, rehaussé d'une instruction profonde et variée, d'une élévation de pensée peu commune. Ce fut un succès d'enthousiasme, et les applaudissements redoublèrent encore, lorsqu'on vit un vieillard fendre la foule et, pleurant de joie, s'élançant vers le jeune professeur et le presser tendrement dans ses bras . . . C'était le vénérable Pariset, médecin de la Salpêtrière et secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine, homme d'un goût éminent, d'un esprit sage et éclairé, admirateur des belles pensées et du beau langage que les autres admiraient en lui . . . Malgré la différence des positions et des âges, l'harmonie des intelligences avait amené entre eux une étroite liaison. Le maître avait voué à l'élève une affection toute paternelle, et maintenant il triomphait en lui comme en son propre fils."

*
* *

Ce succès même, qui ne se démentit pas six années durant, ne fut-il pas, parmi les professeurs conseil de la faculté des Sciences, le point de départ d'une cabale aux fins de briser une carrière trop brillante ? Toujours est-il que, lorsque meurt M. de Blainville, en 1850, c'est un autre qui fut nommé à sa place comme titulaire de cette chaire enviée, au grand scandale des admirateurs de Gratiolet. Avec le maître vénéré venait de disparaître le seul ami qui eût pu renverser ce courant hostile.

Voilà donc Pierre Gratiolet réduit à reprendre ses humbles fonctions d'aide-naturaliste. Trois ans après, une faible compensation lui sera accordée. Nommé chef des travaux anatomiques, il végètera seize années encore dans un emploi de second plan.

Mais la "réussite" n'est pas le ressort de ce sage, que seules semblent hanter les spéculations scientifiques, voire philosophiques. Le mystère de l'intelligence dans ses rapports avec la configuration du cerveau inspire ses recherches et ses travaux sur la série animale jusqu'aux primates et l'Homme, dont il souligne les caractères spécifiques.

Grâce à Paul Broca, de neuf ans plus jeune que lui et fervent admirateur de son compatriote, nous pouvons le voir dans le minuscule cabinet de travail de son appartement, rue Guy de la Brosse, lui-même fort exigu pour une famille qui comptera jusqu'à trois enfants, simple réduit "où deux personnes à peine pouvaient s'asseoir". C'est là qu'il a rédigé les ouvrages qui l'ont rendu célèbre dans toute l'Europe".

Parmi les nombreux mémoires publiés dans les revues spécialisées, la postérité a principalement retenu *Sur les plis cérébraux de l'homme et des primates* (1854) et le *Complément du Traité de l'Anatomie Comparée du cerveau de l'homme et des singes* (1858), tome II de l'important ouvrage resté inachevé par la mort de Leuret *Anatomie comparée du système nerveux*.

*
* *

Un ruban de la Légion d'honneur, accordé en 1860, fut le prélude d'une réhabilitation administrative du trop modeste savant. La mort de l'illustre Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, en 1861, laissa vacante la chaire de zoologie de la faculté des Sciences. En avril 1862, Gratiolet y fut officiellement appelé comme suppléant et, en novembre 1863 comme titulaire !

Une nouvelle génération d'étudiants allait enfin retrouver l'éminent professeur et le séduisant orateur des années 44 à 50. Mais pour combien de temps ? . . .

Le 16 février 1865, un "coup de sang" vint mettre une fin combien brutale et prématurée à cette noble existence, tout entière consacrée à la Science, avant qu'il eût atteint sa cinquantième année.

PAUL BROCA

Paul Broca est né le 28 juin 1824, au plein cœur de la cité, dans cette maison dont les étages surplombent les couverts de la rue de l'Union (aujourd'hui rue Louis Pasteur), et donnant au nord sur la rue Sainte-Foy (= J.-L. Faure). La fenêtre de sa chambre natale ouvrait sur la place d'Armes, le point de la ville le plus bruisant de souvenirs (1).

On ne peut pas être plus Foyen par la naissance, par l'enracinement de sa famille, par l'attachement qu'il manifesta toute sa vie à la terre dont il est issu.

RACINES ET RAMEAUX

Sans remonter plus haut dans l'ascendance de Paul Broca, qui ferait surgir de l'ombre les noms de Broca, Eschauzier, Duthil, Baraton, Thomas, Dumon, Feydit, Debier, Gentillot, Gausсен, et nous conduirait à Pujols, Gensac, Les Lèves, Eymet et autres lieux plus ou moins proches de Sainte-Foy, bornons-nous à rappeler la rencontre que nous avons déjà faite aux jours exaltants de la Révolution des deux aïeuls : Jean Broca et Pierre Thomas.

Jean Broca, le fougueux républicain de la Société des Amis de la Constitution, envoyé par elle en mission pour procurer du blé à la ville affamée, trouva la mort, le 10 octobre 1793, dans des circonstances restées mystérieuses, à Marans, au nord de La Rochelle, "sur le quai au midi de la rivière". Il laissait à sa veuve, née Magdelaine Eschauzier, sept enfants : Pierre, 10 ans et demi ; Marie, 8 ans et 8 mois ; François-Elie, 7 ans et 3 mois ; Marguerite-Elisabeth, 5 ans ; Pierre-Jean, dit Benjamin, 3 ans 8 mois, qui sera le père de Paul Broca ; Madelaine, 1 an 9 mois ; Pierre enfin, qui ne verra le jour que 4 mois après la mort de son père.

Le grand-père maternel, c'est le pasteur Pierre Thomas, dont nous avons évoqué l'élévation et la disgrâce. Il avait épousé Anne Gentillot-Gausсен, (deux des plus anciennes familles de Fidésie).

AUTOUR D'UNE ENFANCE

De ses quatre grands-parents, Paul Broca ne connaîtra que sa grand'mère paternelle, Magdelaine Eschauzier († 1832), mais de cette génération des aïeules, une soeur d'Anne Gentillot, belle-soeur de Pierre Thomas, vivra au foyer des Broca jusqu'à l'âge de quatre-vingt-treize ans. C'est la "tante Jourdit", du nom d'une propriété ancestrale des Gentillot, aux Jourdis, commune des Lèves.

A leurs côtés, car on vit très proches et longtemps autour d'un même feu, les tantes Mariette et Madelaine Broca qui, comme tante Jourdit, recevront de l'étudiant Paul Broca tant de charmantes lettres. L'oncle Pierre, "l'Aîné", souvent absent, longtemps célibataire et toujours sans enfants, sera le sage, un peu sentencieux, dont les conseils accompagneront notre savant une cinquantaine d'années, car la vie ne l'abandonnera qu'à l'âge de quatre-vingt-onze ans. François-Elie Broca, par contre, pasteur à La Roche-Chalais, est mort, lui, à vingt-huit ans, laissant à sa veuve, née Trigant, deux fils, dont un posthume : Pierre dit Alphonse et Nicolas-Elie Broca seront pour Paul Broca de véritables frères, souvent réunis, partageant joies et peine, penchés sur les mêmes problèmes lorsqu'il s'agira, par exemple, de constructions. Ce cousinage sera pour le jeune homme l'occasion de passionnants voyages, dont celui de Metz, qu'il prolongera jusqu'à Anvers (1843) : Metz où Elie, ancien polytechnicien, est proviseur du lycée, avant de diriger, à Paris, le lycée Charlemagne.

(1) Cette maison venait, partie des ascendants paternels de P. B., partie de ses ascendants maternels. Le magasin du rez-de-chaussée, longtemps épicerie, portait naguère l'enseigne "NATALYS".

La mère, Anne Thomas, est une fine créature, sensible et cultivée, d'une grande intelligence et d'une mémoire prodigieuse, d'ailleurs fort douée pour la tenue des comptes. Son premier enfant, Pierre-Léon, n'a vécu qu'un an, Léontine, sa fille, est de deux ans l'aînée de Paul, et c'est sur eux deux que va se reporter toute l'affection, vigilante et craintive, des deux époux, et bientôt, car Léontine mourra jeune, toute leur fierté devant les dispositions exceptionnelles du jeune étudiant.

Le père, Pierre-Jean, dit Benjamin Broca, est un personnage important et pittoresque de la ville. Ses études supérieures, achevées à la Faculté de Médecine de Paris où il conquiert le grade de docteur, couronnent une obscure carrière d'aide-chirurgien dans la Grande Armée, qui devait lui donner toute la qualification d'un excellent praticien. Il aimera évoquer les souvenirs de ses campagnes, en particulier en Espagne, où il était présent au célèbre siège de Saragosse (1809). "De ces souvenirs, rapporte S. Pozzi, émanait une profonde haine du despotisme, qu'il transmet à ses enfants."

Médecin tout désigné des protestants, généralement aisés, il est aussi, et comme par prédilection, le médecin des pauvres. Il lui arrive fréquemment de payer de sa bourse les remèdes qui dépasseraient leurs ressources. Causeur spirituel, d'une verve gauloise, jovial et optimiste, il est le type même du Médecin-Tant-Mieux. Après un examen rapide de ses malades, il concluait, même en face d'un cas grave : "Coïré !" (en français : Ce n'est rien !), si bien que le surnom de "Coï ré" l'a suivi tout au long de sa vie. Il réagissait contre les ravages de la diète et de la saignée. Il aimait à raconter sa rencontre avec un confrère prescrivant un bouillon de pattes de grenouilles " — Et surtout, n'oubliez pas de les dégraisser !", cria M. Broca.

ETUDES

L'éducation de l'adolescent ne posa aucun problème : c'est au collège protestant de Sainte-Foy, fondé l'année même de sa naissance, qu'il fit ses humanités avec d'excellents maîtres qui suivirent longtemps dans ses succès leur jeune poulain.

Très fort en grec, excellent en anglais et en allemand comme en français (1) il a un talent remarquable pour le dessin et joue très honorablement du cor d'harmonie. Mais c'est surtout pour les mathématiques qu'il est doué, si bien que, tous ses grades conquis, il prépare le concours d'entrée à l'Ecole polytechnique et commence même à en disputer les épreuves (2).

Hélas ! voilà que sa chère soeur Léontine, frappée d'un mal insidieux et foudroyant, meurt à l'âge de dix-huit ans, le 9 juillet 1840. Ce que nous savons de la tiédeur du nid nous aide à comprendre qu'on ne peut plus supporter pour le jeune homme l'idée de carrières lointaines : il "fera sa médecine" pour pouvoir un jour succéder à son père. Quittant le collège, Broca pouvait confier à son ami Elisée Reclus : "Je ne me sens aucune vocation particulière. Toutes les carrières sont ouvertes au travail ; partout, je suis sûr de me créer une position à ma taille".

PARIS

Mais, on le sait, ce programme médiocre ne sera pas à la mesure de la personnalité hors pair qu'on voit se dessiner dès ses premières années d'études à la faculté de Médecine de Paris, qu'il aborde en octobre 1841, à l'âge de dix-sept ans.

Le milieu professoral, nous l'avons constaté à propos de Pierre Gratiolet, est à cette époque soumis au règne des coteries et du "patronat" et le lieu des plus âpres rivalités. Pas un concours (externat ou internat des hôpitaux, prosectorat, agrégation, maîtrise de conférences, ou simple

- (1) Il apprendra plus tard l'italien avec la plus étonnante facilité.
- (2) Après quelques mois à Toulouse, d'où il revient bachelier ès sciences mathématiques, il obtient de son père l'autorisation de préparer le concours d'entrée à l'Ecole polytechnique. "Pour s'y préparer, il donnait pendant le jour des cours de mathématiques spéciales au collège où naguère encore il était élève, étudiant pendant la nuit le calcul différentiel." (d'ap. S. Pozzi).

accès à un amphithéâtre de dissection ou à l'Ecole pratique d'anatomie), qui ne soit une surenchère d'influences farouchement hostiles entre elles. Les "visites" des candidats à chacun des membres d'un jury y sont de tradition aussi établie que pour les candidatures à l'Académie française !

Broca fut à plusieurs reprises victime de "coups fourrés" de prétendus amis. Son ascension fut, malgré ces traverses, fulgurante, due à ses dons exceptionnels d'intelligence et d'organisation, à sa puissance "effrayante" de travail, assurée par une santé à toute épreuve.

LES TRAVAUX

Par la plume ou la parole, il fut un implacable lutteur, dénonçant fougueusement des erreurs admises par tous, appuyant avec autorité les thèses hardies nées de ses propres recherches. "Il apportait à ces discussions une ardeur qui alla souvent jusqu'à la violence, écrit le docteur Horteloup. Il écoutait avec peine les objections, accumulait arguments sur arguments, preuves sur preuves, et semblait ne vouloir abandonner son adversaire que converti à ses idées ou complètement écrasé."

Ecrivain plus encore qu'orateur, c'est par centaines qu'il publie, dans une langue excellente, en quelques pages ou en gros volumes, souvent illustrés de sa main, le fruit de ses travaux. La seule énumération thématique de ses ouvrages, dressée au lendemain de sa mort par son disciple et compatriote Samuel Pozzi (1), ne tient pas moins de 34 colonnes de revue. Beaucoup de ses études et communications sont traduites et reproduites dans des revues étrangères.

Son esprit, toujours en éveil, embrasse toute la médecine et toutes les sciences annexes : anatomie et physiologie normales et pathologiques, embryologie, tératologie, cancérologie, évolution du squelette et des organes chez les Vertébrés, chez les Primitifs, les grands ancêtres de la Préhistoire, les races et les langues énigmatiques comme celles des Basques ; chirurgie osseuse et viscérale, transfusion sanguine, anesthésie, anthropométrie, etc.

Comme Gratiolet, il s'intéresse passionnément au crâne et à l'encéphale ainsi qu'à tout le système nerveux. Son génie inventif dote la craniométrie d'une quarantaine d'appareils inédits. Il précise en 1861 la localisation cérébrale de la parole, ce qui suffirait à sa gloire.

C'est grâce à lui, enfin, que l'anthropologie sort du domaine étroit de l'éthnologie pour devenir vraiment la "Science de l'Homme". Le titre de "Père de l'Anthropologie moderne" qui lui a été décerné n'est pas usurpé. Fondateur de la Société d'Anthropologie et de son Ecole, il en crée le laboratoire, en lance le Bulletin et la dote d'un musée, prototype du célèbre Musée de l'Homme.

CABALES ET HONNEURS

Le mérite ne se mesure pas toujours à la réussite, moins encore à l'unanimité dans l'éloge. Toute sa vie, Broca dut lutter contre d'insidieux adversaires : aux "pontes" dérangés dans leur confort intellectuel s'ajoutent les dévots, ultramontains de "l'Univers", ou notables du Conseil Presbytéral de l'Eglise réformée de Paris, qui refusent obstinément de le réintégrer sur les listes électorales.

A la tribune du Sénat, son nom est cité aux côtés de ceux d'Auguste Axenfeld, Littré, Alfred Naquet, Charles Robin, Germain Sée, Alfred Vulpian, dénoncés comme suppôts du matérialisme (1868). Il s'en est toujours farouchement défendu.

Par un juste retour, c'est à cette même Haute Assemblée que fut invité à siéger, en 1880, ce même Paul Broca avec le titre prestigieux de Sénateur inamovible !

(1) Bergerac 1846 - Paris 1918. C'est à Sainte-Foy qu'il reçut sa formation secondaire, quelque vingt ans après Broca.

Une curieuse inadvertance lui fait décerner, en 1871, le ruban de chevalier de la Légion d'honneur, qu'il avait déjà depuis trois ans ! On voulait ainsi récompenser sa "campagne" comme médecin-chef de l'ambulance du Jardin des plantes, au cours de laquelle, lors des troubles de la Commune, il sauve du pillage la caisse de l'Assistance publique contenant 73 millions ! La rosette d'officier suivra en 1877.

UNE LUMIERE QUI S'ETEINT

Le jeudi 19 février 1880, un banquet de 200 couverts à l'hôtel Continental est offert à Paul Broca à l'occasion de sa désignation sénatoriale, organisé par la Société d'anthropologie, à laquelle s'étaient joints les deux Chambres, l'Académie de Médecine, la Faculté de Médecine de Paris, les Sociétés de chirurgie, d'anthropologie, de biologie, le Corps médical et chirurgical des hôpitaux de Paris, la Presse médicale, et placé sous la présidence de l'historien et académicien Henri Martin.

"Si j'étais superstitieux, dit-il dans son discours, je croirais qu'un grand malheur me menace, car je n'ai jamais été aussi heureux !"

Cette prémonition ne tarda guère à se réaliser. La même année 1880, dans l'après-midi du 8 juillet, il fut pris d'un étourdissement au Sénat. Cet avertissement ne put l'empêcher, rentré chez lui, de reprendre place, vers 10 heures, à sa chère table de travail. Inquiets d'une veille plus prolongée que d'habitude, sa femme et ses enfants (1) s'approchèrent : une crise d'angine de poitrine avait terrassé le robuste savant, et la mort avait fait son œuvre.

Il n'avait que cinquante-six ans. Les sciences de l'Homme perdaient en lui un de leurs meilleurs ouvriers.

La dépouille du savant repose dans le caveau de famille à l'entrée par l'avenue du Maine du cimetière Montparnasse.

HOMMAGES POSTHUMES

Son éloge funèbre fut prononcé, entre autres, par Eugène Pelletan, écrivain et homme politique, par les chirurgiens Stanislas Verneuil et Ulysse Trélat, par l'historien Henri Martin. Depuis, chaque génération de chercheurs et de savants ajoute son tribut d'admiration et de reconnaissance pour le Maître : ses contemporains d'abord, Charles Monod, Horteloup, Paul Reclus, Samuel Pozzi dans les années 80 ; Charles Achard en 1924 ; Pierre Huard en 1960. Des savants japonais ou américains franchissent continents et mers qui mettent sur leur itinéraire de pèlerins le Sainte-Foy de Paul Broca.

La ville de Paris honore sa mémoire par le nom d'une rue de part et d'autre du boulevard de Port-Royal. L'administration des Hôpitaux plaça l'un d'eux sous son vocable : l'hôpital Broca est proche du boulevard Arago. A Bordeaux, la rue Broca est adjacente à la rue Gratiolet, derrière la faculté de Médecine. Sainte-Foy ne pouvait faire moins que de lui dédier une Place.

- (1) Il avait épousé, en 1857 Mademoiselle Augustine Lugol, fille du docteur Lugol, médecin des Hôpitaux de Paris, qui lui donna une fille et deux fils :
Pauline (1858-1935) fut épouse et mère de polytechniciens, Gustave et Etienne Gémisieu ;
Auguste Broca (1859-1924) fut professeur de clinique chirurgicale infantile à la Faculté de Médecine de Paris, chirurgien de l'Hôpital des Enfants malades, grand-père du docteur Philippe Monod-Broca, chirurgien des Hôpitaux de Paris, membre de l'Académie de chirurgie, et à qui nous devons partie de notre documentation ;
Elie-André Broca (1863-1925), polytechnicien, docteur en médecine, professeur de physique médicale à la Faculté de Médecine de Paris, membre de l'Académie de Médecine. Mesdames Ernest Peyromaure-Debord et Henri Favre, à qui Sainte-Foy doit le don précieux du buste en marbre de Paul Broca, sont respectivement l'une de ses filles et l'une de ses petites-filles.
Le foyer des Broca, "si resplendissant pour ceux qui ont eu le bonheur de le fréquenter" était rayonnant de vie et de chaleur. L'épouse fut, pour le savant, "une inspiration et une seconde conscience" (Eugène Pelletan).



Ste-Foy pris de la route du Fleix.



Paul Broca.

Peu après la mort du Maître, la Société d'anthropologie de Paris ouvrit une souscription pour élever une statue à Paul Broca, et en confia le soin au sculpteur Choppin. Cette statue prit place en 1887 sur le trottoir du boulevard Saint-Germain, à deux pas de l'école de Médecine.

HISTOIRE D'UNE STATUE

Piqués d'émulation, nos concitoyens s'évertuèrent à en obtenir une réplique. Un comité d'érection fut constitué, sa présidence fut conférée à Monsieur Battanchon qui recueillit à cet effet les fonds nécessaires.

Malheureusement, le climat politique, une fois de plus, était désastreux dans notre bonne ville. La municipalité Rivière est forte de toutes les réactions au régime officiellement républicain, mais encore mal assuré. Elle est saisie par le comité Battanchon d'une demande de subvention. Il n'en est pas question ! "Le Conseil ne prend pas en considération la demande faite par le Comité d'érection d'une statue à Paul Broca, et charge la Commission d'Administration de faire un rapport à ce sujet" (séance du 16 mai 1881). A quel sentiment a obéi la main anonyme qui, par la suite, a biffé sur le registre de délibérations la négation "ne . . . pas". Nous risquons fort de ne le savoir jamais.

Huit ans ont passé. La statue de Paul Broca, dûment payée sans les deniers de la communauté, est dans nos murs, mais — ô ironie ! — invisible aux yeux de tous, dans sa grande caisse d'emballage, au fond de quelque remise "républicaine". Il ne s'agit plus, maintenant, que d'obtenir des édiles un emplacement digne de notre illustre concitoyen.

La municipalité a changé de maire (M. Michaud a remplacé M. Rivière), mais non de politique. Le 26 juin 1888, le Conseil décide de s'en tenir aux termes de la délibération de mai 81. Aucune parcelle de la voirie municipale ne saurait être distraite pour fournir aux républicains l'occasion de se manifester.

Ah ! la question se poserait autrement si la ville pouvait honorer dans les mêmes conditions Pierre Gratiolet ! Mais comment envisager une telle entreprise, disproportionnée avec le budget communal, même avec le maigre appoint d'une souscription publique. Dans ce propos, on a déjà engagé des démarches auprès des deux ministères, alors distincts, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pour l'allocation des crédits nécessaires. "Espérant voir sa demande favorablement accueillie, il (le C. M.) sera heureux d'honorer en même temps la mémoire de ses deux illustres enfants . . .".

On pouvait s'y attendre : jamais les supporters de Gratiolet ne trouvèrent les moyens financiers de lui élever une statue. Comment, dans ces conditions, sortir de l'impasse ?

Le mérite en revient au préfet de la Gironde, M. de Selves, qui s'avise que l'emplacement de l'actuelle place Broca appartient au réseau routier départemental, et qui fait obtenir les autorisations nécessaires au comité d'érection.

C'est donc au milieu du grand carrefour de la "Porte Perrine", face à notre bonne ville, que fut finalement hissée sur un robuste socle de pierre grise la massive carrure du grand homme enfin délivré de son cercueil de planches. Disons-nous que ce fut un grand jour ? Il n'y eut pas, il n'y eut jamais d'inauguration officielle (1).

L'oeuvre du sourd-muet Choppin n'était certes pas un chef-d'oeuvre. La blouse blanche du laborantin était devenue un lourd pardessus d'hiver, le crâne qu'il tenait de la main gauche faisait penser à un fromage de Hollande, et le compas-glissière qu'il maniait de la main droite évoquait un couteau pour l'enfant que j'étais. La tête seule — et c'est bien là l'essentiel — était belle, avec

(1) Quelques jeunes gens tentèrent, un beau matin, un simulacre de cérémonie. L'un d'eux, le cher Léon Régnier qui m'a conté l'anecdote, y perdit sa canne, à l'arrivée des gendarmes, alertés sans doute par la voix populé des "Perrinots".

son front haut, sa couronne de cheveux sur la nuque, son beau visage irradié de concentration mais non dépourvu de bonhomie. Oui, c'était le bonhomme, le grand bonhomme de la petite ville, et trois générations de jeunes, malgré quelques irrévérences les jours de tirage au sort, l'ont aimé.

Il était à la longue devenu pour tous l'un des nôtres, le plus grand par l'ascendant spirituel de sa légende, l'emblème prestigieux de la cité. Lorsque, en 1911, M. Auguste Grenouilleau composa le texte de la revue "Sainte-Foy défile . . ." dont les vieilles gens parlent encore avec un sourire attendri, c'est lui, un "Paul Broca" en chair et en os cette fois, qui descend de son socle et mène le jeu.

Mais en 1940 la France a perdu une bataille, l'Occupant put s'arroger tous les droits et ce fut pour nous la fin de cette présence rassurante. Le 20 mars 1942, ce jour de foire qui devait être un jour de liesse fut pour tout Sainte-Foy un jour de stupeur, de colère et de deuil. De longs mois nous restèrent encore un socle dérisoire et sa grille de protection, qui avait si mal protégé la précieuse relique. A quelques semaines d'intervalle disparaissait aussi la statue de notre illustre compatriote du boulevard Saint-Germain à Paris.

On peut imaginer la joie de l'auteur de ces pages lorsqu'en octobre 1972 il put annoncer au maire de Sainte-Foy le don proposé à la ville d'un buste en marbre de Paul Broca, offert par les descendantes du grand savant.



AH ! CES RECLUS

Qu'on veuille bien excuser et comprendre l'embarras de l'auteur devant la tâche, combien difficile, d'évoquer en quelques pages la personnalité d'êtres aussi éminents et aussi divers que ces Reclus de trois générations, sans céder à la facilité de démarquer les articles d'un bon dictionnaire encyclopédique. Dans l'optique qui est la nôtre, les Reclus, c'est ce que Sainte-Foy et la vallée de Montaigne pouvaient offrir de plus profondément humain et de plus exaltant pour la pensée et pour le cœur à la France et au monde.

Ils ont oeuvré dans des domaines si divers ! Pédagogie chez Jean Reclus et sa fille Pauline Kergomard ; prophétisme évangélique chez Jacques Reclus, le père des "grands" Reclus ; anthropologie, géographie, mystique révolutionnaire chez les deux aînés, Elie et Elisée ; géographie encore, parfois drapée de tricolore chez Onésime et débouchant, chez Armand sur une des plus merveilleuses réalisations du siècle, Panama ; chirurgie et anesthésie chez Paul Reclus. A la génération suivante, c'est un autre Paul Reclus, fils d'Elie, anthropologue et géographe à son tour, le pieux continuateur de l'oeuvre des deux aînés, tant sur le plan de la pensée libertaire que sur celui de la géographie ; c'est Maurice Reclus, membre de l'Institut, président de section au Conseil d'Etat et historien de la III^e République, mort récemment ; c'est François Bouny, physicien et mathématicien, en qui nous saluons l'un des tout premiers savants à l'aise dans les travaux d'Einstein ; c'est Léonce Faure, créateur du Génie rural et de son Ecole, et sa fille Marguerite ; c'est la renommée mondiale de Jean-Louis Faure et sa pénétrante analyse de "l'Ame du Chirurgien" ; c'est Elie Faure, enfin, génial écrivain de nombreux *Essais*, magicien du verbe et visionnaire de l'Art universel, dont il conte l'histoire "en écoutant son cœur".

Et si, en plus des liens d'un sang riche d'intelligence et de bonté, nous cherchons un dénominateur commun pour tous ces destins hors série, trouverons-nous mieux que le *don de poésie*, dans l'expression de tous ces bien-disants, bien sûr, mais aussi de cette poésie qui jaillit, source inépuisable, du plus profond de leurs êtres : Poésie du dépouillement évangélique chez les uns, poésie du rêve d'une humanité toute d'harmonie et d'amour chez d'autres ; poésie de l'approche de l'enfance ; poésie des forces naturelles qui modèlent notre terre, de l'homme en dialogue avec la nature ; poésie de la maîtrise de la souffrance ; poésie des nombres, des courbes, des attractions atomiques et cosmiques ; poésie des multiples splendeurs de l'art, et jusqu'à la poésie des océans réunis !

Nous ne pourrions entrer dans le détail de la vie et de l'oeuvre de tous ces fils éminents de notre terroir, n'évoquant qu'en pointillé ceux qui intéressent moins directement la vie même de cette Fidésie qu'ils ont tous pieusement aimée.

LA SOUCHE PAYSANNE

Les Reclus sont attestés dans la région dès le XIII^e siècle. A la naissance de notre bastide, on trouve en 1260 un Jacques Reclus échevin de la ville. Plusieurs Reclus, dont un Pierre et un Etienne, figurent dans la liste des consuls de Sainte-Foy de 1550 à 1588. En 1610 un Jacques Reclus, procureur du roi, épouse la fille d'un pasteur de Sainte-Foy.

Sans pouvoir affirmer qu'il s'agit bien d'une même souche, c'est au Fleix, à 5 km en amont de Sainte-Foy sur la rive droite, que nous rencontrons les ancêtres directs de nos Reclus. Ce sont des paysans, laboureurs, vigneron, tonneliers, maîtres de bateaux. L'un d'eux est qualifié malicieusement dans un acte "hérétique et lettré". Tel autre fait l'étonnement des voisins, récitant Virgile en tenant le mancheron de la charrue.

Jean Reclus, époux Virolle, tonnelier et marchand au Fleix (1760 - 1848), fils de Jacques Reclus, époux Jarry (1710- 1796), lui-même fils de Jean Reclus, époux Duret (1690-1776), tous du Fleix, est père de six enfants, dont Jean époux Ducor, père de Pauline Kergomard, et Jacques, époux Trigant (1796- 1882), père des "Grands Reclus". Un oncle Jean de ces deux derniers doit être à l'origine de la famille Reclus, jardiniers au Fleix, que nous rencontrons tous les samedis au marché de Sainte-Foy.

LA BRANCHE AINEE : JEAN RECLUS - PAULINE KERGOMARD

Jean Reclus naît en 1794 au Fleix. Il se destine au sacerdoce et fait ses études de théologie à la faculté de Montauban. A leur terme, en 1817, il renonce à prendre une paroisse et, en 1820, ouvre à Bordeaux la première école d'enseignement "mutuel". Cette méthode, propagée en Angleterre par Bell et Lancaster, fit son apparition en France vers 1815, où elle connut un grand succès, surtout dans les milieux protestants. Elle consiste pour le maître à faire de ses meilleurs élèves ses collaborateurs auprès des moins doués. Bon nombre de ces "moniteurs", devenus adultes, pourront se qualifier un jour comme enseignants. Véritable école normale avant la lettre, l'école "lancastrienne" de la rue Saint-Louis dirigée par Reclus fut la pépinière de quelque quatre cents instituteurs.

Si bien que, lorsque la Municipalité envisagea de créer officiellement une ou deux écoles publiques d'enseignement mutuel, c'est à Jean Reclus que le maire fit appel. L'arrêté du 26 janvier 1832 le nomma "inspecteur des écoles d'enseignement mutuel de la Ville". En 1835, il est nommé inspecteur départemental de l'enseignement primaire de la Gironde.

Cette désignation suscita d'amères réclamations dans le camp catholique, les Frères de la Doctrine chrétienne exerçant dans le département et son chef-lieu un quasi-monopole de l'enseignement primaire.

En 1837 M^{gr} Donnet, archevêque de Bordeaux, ne pouvant admettre qu'un protestant, diacre de l'Eglise réformée, pût avoir quelque autorité sur les Frères, déclara à Jean Reclus une guerre qui devait durer plus de dix ans. En 1846 est diffusée une brochure qui le met en accusation devant l'opinion. Finalement c'est sur l'imputation - assez inattendue - de propagande orléaniste que Monseigneur obtint, au lendemain de la révolution de 1848, la révocation de son adversaire.

En 1850 Reclus put obtenir sa réintégration, mais dans un autre département, l'Isère. Ce n'est qu'en 1869, l'année même de sa mort, qu'il rédigea un long mémoire sur ses démêlés avec l'archevêque. Entre-temps, l'académie de Bordeaux a couronné en 1867 un ouvrage moins circonstanciel de Jean Reclus, le *Dictionnaire descriptif du département de la Gironde*, publié en partie dans les comptes rendus de la Commission des Monuments historiques de la Gironde.

De son mariage, en 1821, avec Pauline Ducos, Jean Reclus eut trois filles : Suzanne, devenue Madame Benjamin Laurand ; Noémie, qui épousa Elie, l'aîné des "grands Reclus" ; Pauline enfin qui, par son mariage avec Jules Duplessis de Kergomard, homme de lettres, se fit un nom qu'elle rendit célèbre. C'est encore dans l'enseignement qu'elle s'imposa, par le renouveau des méthodes qu'elle instaura dans le petit monde des moins de six ans.

Née en 1838 à Bordeaux, sa vocation prit naissance à Orthez, chez sa tante Zéline Trigant, femme du pasteur Jacques Reclus, remarquable éducatrice comme on le verra plus loin. Ses études "normales" achevées à Bordeaux, elle se voua à l'enseignement. Nous sommes à une époque d'évolution, où les "salles d'asile" vont faire place aux écoles maternelles, et surtout où la démographie scolaire va brusquement se trouver multipliée par cent. Tout est à créer sur les bases solides d'une psychologie infantine mieux connue et mieux respectée. Gravissant des échelons encore un peu incertains dans ces années de recherche, Pauline Kergomard est nommée, en 1879, inspectrice générale des écoles maternelles.

Cette importante fonction lui permet de répandre largement ses idées novatrices et les méthodes éprouvées et mûries au cours de ses années d'apprentissage et de pratique. Elle dirige, à partir de 1881 "L'Ami de l'Enfance", organe de la *Méthode française d'enseignement maternel*. La plupart des articles qu'elle y publie, elle les rassemble en 1886 en deux remarquables volumes *L'Education maternelle dans l'École*, ouvrage pétri de bon-sens, d'invention et d'humanité ("toutes les idées qu'il renferme, je les ai semées partout où j'ai passé", dit-elle dans sa préface) qui, au bout de près d'un siècle n'a pas une ride, malgré le renouveau apporté par les travaux de la comtesse Montessori (Pédagogie scientifique) et les progrès récents des procédés audio-visuels.

Le charmant périodique *Mon Journal*, pour enfants de 5 à 10 ans, est sa création, et l'on peut encore avec profit mettre entre les mains des enfants *La Galerie enfantine des hommes illustres*, ainsi que ses *Nouvelles enfantines*, et *Les Biens de la Terre*, que seuls de nouveaux chapitres tenant compte de l'évolution des sciences appliquées depuis 1879 pourraient encore enrichir.

Décédée en 1925, elle laissait deux fils Joseph et Jean, qui épousèrent deux sœurs, Lucie et Jeanne Steeg, filles du pasteur-député Jules Steeg de Libourne, et sœur de Théodore Steeg, à plusieurs reprises ministre de la Troisième République.

Joseph, agrégé d'histoire et de géographie, fut professeur au lycée Louis-le-Grand ; son frère Jean fut directeur de l'École normale de Lyon. Un des petits-fils de ce dernier, Alain Kergomard, a joué un rôle important dans la Résistance et prêché volontiers de ville en ville la réconciliation de Marx et de Jésus.

LA BRANCHE CADETTE : JACQUES RECLUS ET SES QUATORZE ENFANTS

Jacques Reclus, troisième né de six enfants, naît au Fleix en 1796. Comme son frère Jean, il entreprend à son tour ses études de théologie, après avoir été un temps bibliothécaire du duc De-cazes, le futur ministre de Louis XVIII.

Nous le trouvons, à l'automne de 1822 (il a 26 ans), installé au presbytère de La Roche-Chalais (en Dordogne, sur les confins de la Charente-Maritime), où il remplace Pierre Thomas, dont nous avons déjà fait amplement connaissance. La communauté protestante de La Roche dépendait du consistoire de Montcaret (à 15 km en aval de Sainte-Foy), dont Jacques Reclus fut, peu de temps après, et malgré son jeune âge, nommé président.

Au début de 1824, il a épousé Zéline, "de l'orgueilleuse famille des Trigant de Libourne, dit Elisée Reclus, lui, le pauvre Jacques Reclus, fils d'un paysan à lointains parentages nobiliaires". Ajoutons que les Trigant se ramifiaient en de nombreuses branches, que nous retrouvons tant à Sainte-Foy qu'à La Roche-Chalais, où il en existe encore. C'est à La Roche que naît Suzi, la grande sœur chérie, l'aînée des quatorze enfants, qui devait mourir à vingt ans.

L'aîné des garçons, Elie, naît, lui, deux ans et demi plus tard à Sainte-Foy, dans la maison – criminellement démolie, et reconstruite – qui porte le numéro 41 de la rue des Frères Reclus.

On peut se demander pourquoi, pasteur à Montcaret, où vient d'être édifié un magnifique presbytère, Jacques Reclus choisit de s'installer, avec femme et enfants, dans un immeuble vétuste, sans confort ni jardin. C'est que, depuis son ouverture en 1824, le collège protestant de Sainte-Foy, dont nous avons eu l'occasion de parler, jouit déjà de la plus flatteuse réputation. Jacques Reclus devient donc Girondin pour y exercer plus commodément comme professeur. Peu ou prou, pendant un demi-siècle, tous les Reclus et les Faure de la lignée y feront leurs humanités, longtemps après que le chef de la tribu aura quitté les rives riantes de sa Dordogne natale. Car désormais, c'est à Orthez que nous le retrouverons. Pourquoi ?

*
* *



LA COTE D'ARGENT

(9911) Ste-FOY-la-GRANDE (Gironde)

Rue Elisée-Reclus, Maisons du XIII^e siècle

A gauche, maison natale des frères E. et O. Reclus, célèbres géographes

LEOPARD - YVINE HENRY GUILLET



Frères Reclus.

Photo ANDRE - Ste-Foy-la-Grande

Pour comprendre cette brusque migration vers le Béarn, il nous faut un mot-clé, et c'est le mot de "REVEIL".

Pour nous en tenir à la France, disons que l'esprit souvent négateur du XVIII^e siècle philosophique, la mystique révolutionnaire devenue pour certains une vraie religion, le mol oreiller du Concordat et des lois organiques de Germinal, faisant des pasteurs des fonctionnaires payés par l'Etat, avaient assez gravement délabré la robuste constitution du protestantisme français, relégué souvent dans l'ombre les vérités pour lesquelles tant de confesseurs de la foi étaient morts en prison, aux galères ou sur l'échafaud. La réaction ne devait pas tarder à se manifester et, comme au XVI^e et au XVIII^e siècle, Genève envoie en France les Malan, les Ami Bost, les Gausson, et, à Sainte-Foy même, Alexandre Henriquet, au coeur de l'été 1828, mais dans un terrain déjà préparé, surtout parmi les ruraux, par une forte vie intérieure.

Venu en touriste pour visiter sa soeur, professeur à la pension de jeunes filles, Henriquet, le dimanche de son arrivée, est happé par Jacques Reclus, comme Calvin l'avait été, trois siècles plus tôt, par Guillaume Farel à Genève, et hissé dans la chaire de Port-Sainte-Foy.

Telle est l'origine de l'Eglise Libre de Sainte-Foy, libre vis-à-vis de l'Etat, puisque vivant de la seule contribution des fidèles. Par ricochet, ce sera aussi l'origine de l'Eglise Libre d'Orthez.

Mais laissons parler Elisée Reclus :

"Le pasteur Reclus n'était pas un homme ordinaire, se contentant de vivre selon le monde : il eut l'étrange fantaisie de vouloir vivre selon sa conscience.

"Or, cette conscience était alors fort tourmentée par les scrupules. Elle se demandait si un ardent apôtre de ce Christ, qui n'avait pas même une pierre pour reposer sa tête avait bien le droit de s'acheminer par un traitement vers le bien-être et la richesse, alors que toute mission doit venir d'en-haut, c'est-à-dire de l'Eternel lui-même. Que faire en cette lutte continuelle de tout son être intime ? Quelle décision prendre ? Ses meilleurs amis lui conseillaient naturellement de suivre la conduite de tranquille égoïsme qu'ils n'eussent pas manqué de tenir eux-mêmes. Ils le traitaient affectueusement de fou, de visionnaire, même de criminel envers sa femme et ses enfants (1), mais ils n'apportaient pas le calme à la conscience torturée.

"Repoussé par les amis, le pasteur ne pouvait avoir d'autres conseils que de lui-même et des réponses obscures de la prière ; mais peu à peu la conviction se fit en lui, et un beau jour, on le vit, grave, résolu, étouffant ses larmes, congédier ses fidèles, ses amis, ses parents, monter à cheval avec son fils Elie campé devant lui, et partir dans la direction du midi, en compagnie d'un beau paysan de six pieds, le superbe Bessouat, venu lui apporter l'invitation des chrétiens d'Orthez et Castétarbes . . .".

Parlant à son tour de son grand-père, Elie Faure disait : "Dans sa maison, on parlait à voix basse, les enfants eux-mêmes savaient qu'il n'était pas permis de rire, et ses fils de cinquante ans qui avaient connu les fusillades et les pontons de la Commune, tremblaient devant lui."

Ce serait d'ailleurs une erreur de ne voir en lui que le fustigeant prophète de l'Ancienne Alliance : le disciple du Christ des Béatitudes se retrouve aussi chez cet homme rigide. Ses contemporains citaient de lui des traits de bonté et de charité dignes de la primitive Eglise, celui-ci entre autres, rapporté par Paul Reclus, l'aîné de ses petits-fils d'après le témoignage d'oncle Elisée : "Le père, s'étant aperçu que quelqu'un volait des pommes de terre dans son champ, en déterra à son tour une certaine quantité et, dans la soirée, les déposa au bord de la route "pour que ceux qui en avaient besoin puissent les prendre sans recourir au vol". C'était très bien, ajoutait Elisée, et je me reconnais en cela." Sa femme se contentait de soupirer lorsqu'elle le voyait revenir de ses visites dépouillé du peu d'argent qu'il avait en partant, dépouillé même une fois de son manteau, comme un saint Martin qui se serait totalement oublié lui-même ! "Eloigne les enfants !" crie-t-il un jour à sa femme au moment de descendre de voiture, les jambes enveloppées de sa couverture de voyage. C'est que, dessous, il n'avait qu'un caleçon, ayant rencontré un pauvre à qui il avait fait l'offrande de son pantalon. On pense à François d'Assise.

(1) En cette fin de 1831, quatre étaient déjà nés, dont Elie et Elisée.

Tous les témoignages recueillis sur sa femme, Zéline Trigant, la présentent comme une femme d'élite, fine, sensible, d'un équilibre parfait, admirablement douée sur le plan de l'intelligence et de l'organisation du travail, et d'un dévouement sans bornes. A Orthez, le maigre salaire alloué au jeune ménage imposa aussitôt la recherche de ressources nouvelles.

Après avoir donné pendant deux ou trois ans des leçons particulières, la vaillante femme, déjà mère de cinq, peut-être six enfants, se décide au voyage de Bordeaux pour passer les examens qui lui permettront d'ouvrir une école, puis un pensionnat de jeunes filles.

Pendant cinquante-deux ans, jusqu'au seuil de la mort, elle partage avec près de trois générations de celles qu'elle appelle "ses filles" d'inépuisables richesses de science et d'amour. Beaucoup d'entre elles, reconnues à leur tour aptes à enseigner, répandront autour d'elles la précieuse semence. Pauline Kergomard, on s'en souvient, est du nombre. L'empreinte est, à leur dire, ineffaçable.

Le portrait de cette femme et l'histoire de sa vie seraient incomplets si l'on n'ajoutait le trait suivant. En 1855 — elle avait cinquante ans — une grave épidémie de choléra déferla sur l'Europe. Le Béarn n'en fut pas épargné, et ce fut l'occasion offerte à Madame Reclus de donner toute la mesure de son cœur et de son dévouement : distributions quotidiennes de soupe, accueil aux orphelins auxquels elle servait de mère, soignant leurs vêtements, veillant à leur instruction. L'épidémie augmentant de gravité, c'est au chevet des malades qu'on la trouve, matin et soir (car il n'est pas question de négliger sa chère école), distribuant remèdes et secours, sans que les soins les plus répugnants, les plus dangereux puissent la rebuter.

Quel exemple pour tous, et, pour les siens, quel capital d'héritité ! Cet héritage qu'eurent à se partager les onze qui purent l'entourer jusqu'à son lit de mort est, avec une prodigieuse puissance de travail, l'amour presque religieux de la création, l'éblouissement de chaque jour devant les spectacles de la nature, des plus infimes aux plus grandioses. C'est la passion pour la botanique, la géographie : on en prolonge facilement les lignes. Rappelons enfin, chez cette femme, une suprême élégance dans l'usage, même quotidien, de notre belle langue, leçon qui ne devait pas être perdue chez ses descendants qui, par la magie de leur style, ont su rendre aimable l'abord des plus austères disciplines.

*
* *

Le "miracle" Reclus est moins surprenant dès lors qu'on a pu sonder quelque peu le cœur et l'esprit de ces deux êtres d'élite que furent les parents. Héritité, enseignement, exemple allaient à l'envi concourir à tracer pour chacun des leurs un destin hors série. Deux générations au moins allaient s'inscrire au bénéfice de cet héritage prestigieux.

LES DEUX AINES

Elie et Elisée Reclus sont donc nés à Sainte-Foy, l'un le 16 juin 1827 (enregistré sous les prénoms de Jean Pierre Michel), l'autre le 15 mars 1830 (Jean Jacques Elisée). Entre les deux une fille est née le 7 mars 1829, Marie Elise, morte en bas âge. Le prénom d'Elie, sous lequel est connu l'aîné, lui aurait été donné à son baptême par son parrain, Elie Decazes, le ministre de Louis XVIII, les familles Trigant et Decazes ayant des parentés communes.

C'était un bambin de quatre ans et quelques mois lorsqu'il fit, dans les bras de son père, la chevauchée d'Orthez, à l'automne 1831. La riante nature de ce piedmont béarnais, avec ses chemins creux et ses croupes verdoyantes, les eaux tumultueuses de ses gaves, le décor majestueux de la chaîne pyrénéenne en toile de fond, fut, en même temps que leur mère, la première éducatrice des deux frères.

Lorsque vint, pour Elie, puis pour Elisée, la première adolescence, ce ne fut pas à Sainte-Foy qu'ils furent envoyés, le père jugeant le collège entaché de "libéralisme", mais à 1000 kilomètres de là, à NEUWIED, sur le Rhin, en aval de Coblenche, dans une pension dirigée par des "Frères Moraves" que le pasteur pensait être plus conforme à ses idées piétistes. Ce fut semble-t-il un échec sur le plan religieux, les adolescents trouvant là plus de formalisme que de foi vivante. Ils purent, en revanche, former résolument leur caractère au contact de condisciples allemands, anglais, hollandais, bagarreurs et imbus du complexe de Waterloo ! Ripostant coup sur coup, ils gagnèrent à la longue l'estime de tous et l'amitié de plusieurs. Cette camaraderie fut en outre pour eux une "école de langues" d'autant plus efficace qu'elle ne procédait d'aucun programme. Enfin, le Rhin et ses abords romantiques encore impollués, furent pour Elie source de rêveries poétiques ; pour Elisée thème d'étude des sols et des races.

L'expérience de Neuwied ne dut pas être concluante, aux yeux mêmes du père, puisque c'est au collège protestant de Sainte-Foy que nous retrouvons, dès 1844, les frères Reclus et que nous faisons la connaissance de celui qui sera l'ami de toujours, Edouard Grimard, plus connu comme botaniste (1), que comme pasteur finalement adepte des croyances thésophiques et spirites.

En 1847, Elie, "chrétien de volonté sans l'être d'élan naturel", au dire de son frère, va passer deux ans à la faculté de théologie de Genève. Il en gardera le souvenir d'un séjour de cauchemar, entre un enseignement plutôt desséchant pour son âme ardente et la recherche désespérée dans l'érudition démonologique. C'est au demeurant la confirmation d'une vocation d'ethnologue, celle aussi d'une réaction passionnée contre le confort spirituel d'une bourgeoisie hautaine.

*
* * *

Nous retrouvons les deux frères en compagnie du cher Edouard Grimard à la faculté de théologie de Montauban, à quelques kilomètres de la ville, dans un paysage sévère et beau, plus assidus semble-t-il à déchiffrer le livre de la nature et à se nourrir de la pensée des auteurs révolutionnaires du temps (Schelling, Proudhon, Leroux, Lamennais) qu'à approfondir les doctes enseignements de leurs professeurs.

C'est une belle escapade romantique qui mit fin à leur séjour à la "fac". Une irrésistible envie de voir la mer, qu'ils n'avaient jamais eu l'occasion de contempler, jeta les trois amis, par un beau matin de printemps (1850) sur les routes de la Montagne Noire, vers Narbonne et les rivages proches de la Méditerranée. Marcheurs infatigables mais sans argent, ils n'avaient d'autre choix que le comportement des chemineaux et de beaucoup de "compagnons", "se contentant de pain et couchant à la belle étoile ou dans quelque hutte abandonnée". Rousseau, le cher Jean-Jacques qu'ils ont si souvent lu et relu, cheminait invisible à leur côté.

A la rentrée suivante, les deux frères doivent se séparer. Assez curieusement, Elie veut achever ses études de théologie et, accompagné du fidèle Grimard, s'inscrit à Strasbourg pour sa dernière année. Toutefois, proclamé pasteur, il démissionne aussitôt.

Elisée, lui, a déjà rompu avec la perspective d'un ministère qui n'est pas dans sa vocation. Par contre la nécessité de gagner sa vie s'impose impérieusement à lui. D'Orthez, en passant par Sainte-Foy, il va embrasser son frère à Strasbourg, puis continue sur Neuwied où l'attend une place de maître-répétiteur. Mais voilà que cet étudiant impénitent subit irrésistiblement l'attrait de Berlin et de la réputation de maîtres éminents, au premier rang desquels le grand géographe Karl Ritter. Cette rencontre devait mûrir sa vocation scientifique et donner à sa pensée et à son bagage déjà riche de "choses vues" un cadre cohérent et logique. Dès lors, semble-t-il, les grandes synthèses sont en gestation dans ce vigoureux cerveau de vingt ans.

(1) Citons de lui : *La plante, botanique simplifiée* (Hetzel 1865) ; *L'Esprit des Plantes* (Mane, 1869) ; *La Botanique à la campagne* (Hetzel, s.d.). Le poète Maurice Maeterlinck, dans son *Intelligence des Fleurs*, s'est visiblement inspiré de *L'Esprit des Plantes*.

Pendant ces quelques mois à Berlin Elisée parvenait à vivre, au prix de combien de privations, de rares leçons de français. Les vacances venues, il reprend son frère à Strasbourg et tous deux, riches en tout d'une trentaine de francs, entreprennent à pied la route d'Orthez : toute la France en diagonale. Ils nous confient qu'ils sont plutôt gênés par leur allure de "messieurs", qui porte les "pandores" rencontrés à un zèle plus soupçonneux que pour les trimardeurs ordinaires.

Et puis il y avait Lisio, un bel épagneul, compagnon de toutes les étapes, qui "retardait notre marche en se plantant obstinément devant toutes les auberges de bonne apparence ; plus d'une fois, il fallut nous arrêter pour lui faire tremper la soupe. Mais, loin des gendarmes et des aubergistes, quelles promenades délicieuses à la fraîcheur du matin ou la tiédeur du soir ; quels incidents imprévus lorsqu'on décidait de traverser une rivière à la nage, en portant les vêtements sur la tête en forme de turban, ou lorsqu'on abandonnait les chemins battus pour escalader directement les rochers, en contournant les villes ; telle nuit passée dans la montagne, dans la plaine, sur un lit de fougères ou sur un tas d'herbes sèches, au bord d'une eau courante, ne fut jamais oubliée, et même les sommeils paisibles interrompus par le vent ou la pluie laissèrent d'agréables souvenirs, embellis de jeunesse et de gaieté. Enfin, après vingt et un jours de marche, nous arrivions à Montauban, où des amis nous ravitaillaient de force et, quelques jours après, nous étions à Orthez, auprès des parents."

*
* *

La nervosité des gendarmes sur les routes de France et de Navarre en cet automne de 1851 s'explique par le climat politique : l'avortement de la révolution de 1848, les ambitions à peine voilées du prince-président, le discrédit de l'Assemblée-aux yeux de tous. Lorsque le coup d'Etat du 2 décembre fut connu à Orthez, Elie et Elisée, abandonnés par les républicains qui semblaient les plus déterminés se retrouvèrent seuls devant l'hôtel de ville pour manifester leur volonté de résistance ! Le maire, mis promptement en demeure de les faire arrêter, prévint aussitôt la mère, qui jouissait dans la petite ville de la plus haute vénération, et nos deux amis, dotés par elle de la somme fabuleuse de cinq cents francs, purent s'éloigner sans délai.

*
* *

Les années d'exil qui suivirent furent pour les Reclus le dur apprentissage de la vie et de son gagne-pain quotidien. Tantôt réunis, tantôt séparés, en Angleterre, en Ecosse, en Louisiane, les deux frères, déjà sûrs de leurs vocations, acceptent d'un cœur pur les plus humbles besognes. C'est ainsi que nous voyons Elie précepteur, berger ou homme de peine ; Elisée donnant des leçons particulières de français ou de mathématiques, maniant la bêche ou le sécateur, cuisinant sur le John-Howell pour payer sa traversée. "Il paraît que mon oncle (1), écrit ce dernier à sa mère, a été ulcéré de savoir que j'ai été portefaix ; quant à moi, c'est là un des souvenirs les plus agréables de ma vie aventureuse."

Précepteur des enfants d'un riche planteur de la Nouvelle-Orléans (1853), Elisée va connaître la fin de ses soucis d'argent, rembourser les dettes de Londres, aider au besoin son frère, l'appeler peut-être auprès de lui. Mais pour ce fils rigide du rigide pasteur, la sécurité même est un piège du diable : l'amitié du père, l'amour naissant de la fille aînée, autant de dangers sur la voie droite de son "idéal de la conscience inflexible". "Je suis las, écrit-il à son frère, de manger et de boire, de dormir dans un lit et de frapper sur un gousset rempli . . . J'ai besoin de crever quelque peu de faim, de dormir sur les cailloux et de vendre ma montre pour un morceau de singe hurleur. Certes, cela me vaudrait mieux que de voler les nègres qui ont bien gagné par la sueur et le sang l'argent que je mets dans la poche ; de répercussion en répercussion, c'est bien moi qui tiens le fouet, et cela m'agréé fort peu." Bref, la réussite est pour lui déchéance morale, et il se dérobe à temps, refusant de s'engager plus avant dans le clan des esclavagistes.

(1) Jean Reclus, inspecteur à Bordeaux.

Va sonner pour lui l'heure de plus grands voyages. Sa vocation de géographe est désormais déterminante. De la *contemplation égoïte* des phénomènes de la nature est déjà née l'*étude*, source de science pour d'autres. Ses méditations de poète deviennent messages.

Dans la préface de *La Terre*, parue en 1867, il écrit : "Le livre qui paraît aujourd'hui, je l'ai commencé il y a bientôt quinze années, non dans le silence du cabinet, mais dans la libre nature. C'était en Irlande, au sommet d'un tertre qui commande les rapides du Shannon . . . Je jouissais doucement de cette immense vie des choses, qui se manifestait par le jeu de la lumière et des ombres, par le frémissement des arbres et le murmure de l'eau brisée contre les rocs. C'est là, dans ce site gracieux, que naquit en moi l'idée de raconter les phénomènes de la Terre et, sans tarder, je crayonnai le plan de mon ouvrage . . ."

*
* * *

C'est à peu près à l'époque où Elisée quitte les Etats-Unis qu'Elie, bénéficiant de la loi d'amnistie, rentre en France (1856). Il se marie peu après avec sa cousine Noémi, fille de Jean Reclus l'inspecteur. Il trouve une situation convenable à Paris dans la banque des frères Péreire, se voulant "socialistes", jusqu'au jour où l'association du capital et du travail sombra, comme ailleurs, dans l'assujettissement du second au premier. Elie trouve l'occasion de s'en dégager pour devenir correspondant d'une importante revue russe, *Le Dielo*, où il écrit sur tous les sujets que lui permet d'aborder sa vaste culture : "politique et sociologie contemporaine, histoire, biographies, questions d'art et de science, mythologie même". Paris ne lui impose pas sa contrainte, et, entre autres voyages, il peut, plusieurs mois par an, partager la vie exaltante de Vascoeuil, chez son ami Alfred Dumesnil gendre de Michelet, érudit et homme de lettres. Nous aurons l'occasion de reparler de ce site admirable et de ce rendez-vous d'élites, chaud foyer de pensée et de constructions idéalistes.

A Paris, Elie se trouve à la pointe des mouvements coopératifs et assure, seul ou presque, la publication du journal "*L'Association*". Homme d'affaires il ne le fut jamais, et c'était une gageure d'engager les fonds de ses amis avec les siens (!) dans l'aventure du "Crédit au Travail", sorte de banque coopérative qu'il vit tomber à son grand désespoir.

Par bonheur, sa collaboration au *Dielo* lui valut les plus précieuses compensations, sous forme de voyages d'information : dans la Russie du Nord (Petersbourg, Moscou, Nijni-Novgorod); puis (1868) dans l'Espagne agitée de troubles intérieurs ; en Egypte enfin, où il assiste, au nom de son journal, à l'inauguration du Canal de Suez (1869). Elargissant ainsi toujours les bases de ses connaissances, il devint de surcroît "l'ami de tout un public russe auquel plaisaient ses amples vues d'ensemble, ses aperçus originaux, son érudition si vivante et si aiguë" (Elisée Reclus).

*
* * *

De son côté, Elisée voyageait aussi beaucoup sur le Nouveau Continent. "Voir la Terre, c'est pour moi l'étude. La seule étude véritablement sérieuse que je fasse est celle de la géographie", écrit-il à sa mère. "J'avais bien lu des phrases sur la mer des Tropiques, mais je ne l'ai pas comprise tant que je n'ai pas vu de mes yeux ses îles vertes et ses traînées d'algues, et ses longues processions de nautilus roses, et ses grandes nappes de lumière phosphorescente. Voilà pourquoi je veux voir les volcans de l'Amérique du Sud". Une première étape le fixe pour dix-huit mois dans la Sierra Nevada de Sainte-Marthe, à l'extrême pointe Nord de la Colombie (encore appelée à l'époque Nouvelle-Grenade), ultime chaînon volcanique détaché de la Cordillère des Andes, entre Equateur et Tropic, qui, culminant à près de 5800 mètres, offre toute la gamme des climats et des flores. Il sympathise d'instinct avec les "bons sauvages" Aruacos, qu'il étudie en sociologue averti.

Mais après une exploration des volcans de la Cordillère orientale, à son retour dans la plaine, il est terrassé par une atteinte de fièvre jaune qui le cloue sur son grabat, "dans une cabane délabrée, ayant pour camarades les crapauds, les lézards, les salamandres, les moustiques et autres insectes". Pendant deux mois, assisté d'un "brave mulâtre", il se débat contre la mort, dont sa robuste constitution le délivre enfin ; mais d'intolérables maux de tête accompagnent, de longs mois encore, sa lente convalescence.

*
* *

Deux projets sont alors en balance pour Elisée Reclus : créer, en association avec un vieux Français de rencontre, une plantation de café à flanc de montagne, ou rentrer en France. L'échec piteux du premier impose bientôt ce retour (été 1857). Et de nouveau, voici réunis les deux frères qui ont toujours rêvé de vivre ensemble. Combien de fois, surtout en Nouvelle-Grenade, Elisée a-t-il cru le moment proche d'une installation commune à mi-pente des montagnes ! C'est donc à Paris (1) qu'il aborde le Vieux Continent, à Paris qu'il accueille son père de retour d'une tournée évangélique en Grande-Bretagne. Il l'accompagne à Orthez pour revoir sa mère, après six ans d'absence.

Au retour, si c'est en géographe qu'il parcourt, à petites étapes, les Landes de Gascogne, c'est en amoureux qu'il aborde Sainte-Foy. De ses années de collège, il a gardé bien vivant le souvenir d'une jeune fille au charme exotique. Clarisse Brian, élevée ainsi qu'une sœur par une grand'mère, à Sainte-Foy, était fille de feu Charles Brian (Foyen de naissance) qui, au terme d'une carrière de capitaine au long cours, s'était retiré à Bordeaux. D'une libre union avec une Sénégalaise, Marie John, de mère Peuhle et de père Anglais, il avait eu ces deux jolies quarteronnes qu'il avait confiées à sa propre mère. Introduit par Noémi, l'épouse d'Elie, Elisée est agréé, et le mariage civil est célébré à la mairie de Sainte-Foy. De même qu'il n'y a eu aucun contrat, il n'y aura aucune célébration religieuse : C'est d'ailleurs à regret que le libertaire qui mûrit en Elisée Reclus a consenti à la sanction de l'Etat Civil.

Chez Elisée, c'est bien le cœur qui a parlé, dans ce choix, mais la pensée y trouvait aussi son compte : la conscience de l'unité profonde de la race humaine, par-dessus toutes les barrières raciales, nationales, religieuses ou sociales. C'est l'homme, libéré de toutes les contingences, affranchi de toutes leurs contraintes, le type même du Citoyen du Monde.

*
* *

Trois jours après le mariage, le jeune couple est à Paris, dans le nouvel appartement, plus vaste, qu'Elie vient de louer pour la circonstance. C'est le rêve constant des deux frères qui, une douzaine d'années durant, va se réaliser. "Maintenant que suis avec mon frère, il me serait amèrement douloureux de ne pas rester avec lui : il est devenu comme une partie de ma vie, et jamais je ne tenterai d'entreprise si la figure de mon frère ne se dessine au premier plan."

On ne renoncera pas pour autant aux voyages d'étude, nécessaires au journaliste comme au géographe. On ne renoncera pas davantage aux merveilleux séjours à Vascoeuil. Elisée et Clarisse seront à leur tour les hôtes de cette fraternité de l'Esprit, et bien des pages inspirées jailliront sous la plume de l'un et l'autre frère.

Le moment est venu de nous arrêter un peu plus longuement sur ce château de Vascoeuil, que nous n'avons fait qu'entrevoir en passant.

(1) Ou plus exactement à Batignolles-Monceau, commune encore indépendante, qui ne sera comprise que deux ans plus tard (1860) dans le XVII^e arrondissement de Paris.

Le 3 août 1843, Michelet a marié sa fille Adèle avec son élève préféré, Alfred Dumesnil (1). La mère d'Alfred a partagé, avant de mourir prématurément, deux ans d'amitié amoureuse avec le grand historien (2). Michelet est chez lui à Vascoeuil, propriété des Dumesnil, vieille demeure historique dans un vaste domaine du poétique Vexin normand. Aux amis des Dumesnil, au rang desquels Eugène Noël et nos Reclus, se joignent ainsi, pour de brèves étapes ou pour de longs séjours, chacun payant son écot, les fidèles de Michelet : Quinet, Mickiewicz, Renan, Lamartine, Lamennais, Chéruel, Béranger, d'autres encore, tous idéalistes, fougueux républicains, ayant vécu d'un même cœur les exaltants espoirs de 48 et les colères de 51 - 52.

En 1855, Adèle meurt à l'âge de 31 ans, laissant trois enfants : Etienne, 10 ans ; Jeanne, 4 ans ; Camille 1 an. Il semble que l'éducation de l'aîné n'ait pas posé de problème important, mais quelques années plus tard, Michelet et Alfred Dumesnil se mettent en quête d'une éducatrice pour les deux fillettes. Elie pense à l'une de ses sœurs, Grace-Louise, de douze ans sa cadette, préceptrice dans une famille d'Ecosse. Une Reclus ne peut être médiocre. Alfred et Michelet sont d'accord. La jeune fille arrive à Vascoeuil et s'impose aussitôt par ses qualités de cœur et d'esprit, si bien qu'en 1871, Alfred et Louise convolent en justes noces. Un lien de plus unit désormais les deux frères à ce Vascoeuil aux belles frondaisons et aux fraîches eaux, à ce merveilleux jardin auquel Alfred finira par se consacrer entièrement ou presque (3). Et lorsque, la mort ayant frappé et ravi à l'affection d'Elisée sa chère Clarisse (février 1869) (4), c'est à Vascoeuil, en mai 70, dans un cénacle de frères selon la chair et selon l'esprit, avec une solennité qui ne doit rien aux sanctions civile ou religieuse délibérément écartées, le remariage d'Elisée avec dame Fanny Lherminez (5).

De même que Michelet a écrit plusieurs ouvrages à Vascoeuil (*l'Oiseau*, *l'Insecte*), de même, à l'occasion, Elie et Elisée avaient leur écritoire dans la tourelle à sept pans adossée à la façade du château. Plusieurs des *Physionomies Végétales* d'Elie et la délicieuse *Histoire d'un Ruisseau* d'Elisée, entre autres, en sont issues.

Il nous faut à regret quitter ces lieux enchanteurs et ces temps heureux. Les lendemains vont être dramatiques pour la France entière et, tout spécialement pour nos amis : c'est le désastre de 1870 et la tragédie de la Commune. Quel fut leur lot dans ces temps troubles ?

Elie, impropre au service pour la défense de Paris, et peu soucieux des titres flatteurs qu'on est prêt à lui accorder au lendemain du 4 septembre, travaille avec André Lefèvre, archiviste-paléographe et écrivain de valeur, attaché aux Archives nationales, à la mise en ordre des papiers des Tuileries, puis, dans le V^e arrondissement, aux Services de l'Assistance publique, débordés pendant le siège. Le mouvement insurrectionnel de la Commune, qui éclate en mars 1871, ne fut pas tout de subversion. Une élite s'en dégage, dont l'histoire officielle ne parle guère. C'est ainsi qu'Edouard Vaillant, qui assure la survie des facultés de médecine et du Museum, qui prend sous sa sauvegarde les théâtres et le Conservatoire, appelle Elie Reclus à la direction de la Bibliothèque nationale abandonnée de tous. Ce premier sauvetage de l'incalculable trésor sera suivi de deux autres, lors des menaces des "pétroleurs" et lors des bombardements incendiaires par les Versaillais.

"De grandes précautions furent prises contre tous les risques d'incendie, et pas un livre ne disparut des rayons, pas un document n'eut à souffrir d'un accident quelconque" (Elisée Reclus). La récompense de tels services rendus à la Nation, la voici : un Conseil de guerre condamne le communard à la détention perpétuelle dans une enceinte fortifiée, châtiment auquel il échappe à grand peine, par la fuite d'abord et le refuge chez des amis, par l'exil enfin, le second en vingt ans.

*
* *

- (1) "Celui-ci est le fils de ma pensée" ... "Je l'aime autant que les miens" ... "mon unique collaborateur depuis 8 ans" (1848).
- (2) "Entre M^{me} Dumesnil et lui, la passion resta chaste, l'union toute spirituelle", écrit A. Billy présentant le Journal de Michelet (cité par F. Papillard, dans *Mille ans d'histoire à Vascoeuil*).
- (3) "prince devenu jardinier" (Michelet).
- (4) Qui lui laisse deux fillettes, Magali 9 ans et Jeannie 6 ans.
- (5) Il la connaissait depuis son exil à Londres en 1852. Elle mourra, sans enfant, après quatre ans de vie commune.

Après la chute de l'Empire et l'investissement de Paris, nous sommes surpris de découvrir un Elisée Reclus patriote, partisan, comme la plupart des démocrates, de la guerre à outrance. Nous le voyons ainsi volontaire dans la garde mobile, alors que les lois de conscription l'en dispensent (1), puis dans le bataillon des aérostiers, sous les ordres de Nadar, qui devient son fidèle ami. "Je crois que je pourrai vous être utile, lui écrit-il dans sa lettre d'engagement : A l'avantage d'être plus lourd que l'air, je joins celui d'être géographe et un peu météorologiste. En outre, j'ai de la volonté."

Il ne s'agit pas ici d'ascensions, comme pour Gambetta, mais d'assurer, par-dessus les lignes, les liaisons Paris-province par ballons libres et par pigeons-voyageurs.

*
* *

S'il faut en croire Paul Reclus, le fils aîné d'Elie, héritier spirituel des deux aînés, "ce n'est pas comme patriote, c'est comme révolutionnaire qu'Elisée a pris part à la guerre de 1870". Certes, le révolutionnaire "viscéral" qu'il fut toute sa vie d'homme, il ne cessa de l'être à l'instant du désastre national, mais le "communard" qu'il devint, fut, comme la masse des fédérés, un résistant né du refus de l'armistice. La réponse à l'appel du 18 juin 1940, sera la réplique exacte de l'afflux spontané des Parisiens aux dépôts d'armes du Champ de Mars ou des Buttes-Chaumont (18 mars 1871). Déviées de leur but, c'est aux Versaillais interposés entre un Paris exaspéré et les Prussiens que les forces de la Commune se heurtèrent.

Le 4 avril, au cours d'une "sortie" désespérée, Elisée, parmi ceux du 109^e bataillon, fut pris les armes à la main, et fait prisonnier par les troupes gouvernementales. Avec le recul de vingt années, il écrira ces lignes qui montrent bien où se trouvait, à cette heure de l'histoire, le véritable patriotisme : "Il me souvient, comme si je la vivais encore, d'une heure poignante de ma vie où la joie profonde d'avoir agi selon mon cœur et ma pensée se mêlait à l'amertume de la défaite . . . La Commune de Paris était en guerre contre les troupes de Versailles, et le bataillon dans lequel j'étais entré avait été fait prisonnier sur le plateau de Châtillon. C'était le matin . . . Les rayons du soleil naissant s'épandaient en nappes d'or sur les maisons, sur les dômes : jamais la belle cité, la ville des révolutions, ne m'avait paru plus belle !" Intervient alors un officier, dont il faut espérer que le verbe a dépassé la pensée : "Vous voyez votre Paris !" disait l'homme sombre en nous montrant de son arme l'éblouissant tableau : "Eh bien, il n'en restera pas pierre sur pierre !"

*
* *

Suivent sept longs mois de captivité dans diverses prisons aux environs de Paris ou en Bretagne, qui n'ébranlent pas sa forte santé morale. Il travaille, renoue avec les éditeurs, reconforte ses camarades, partageant avec eux un peu de son grand savoir et beaucoup de sa sagesse, refusant tout compromis qui lui aurait rendu la liberté, gardant, devant les jeux de lumière sur la mer ou sur les vieilles pierres, son émerveillement d'enfant.

Le 15 novembre, il est enfin jugé par un Conseil de guerre, défendu par Nadar, condamné par cinq voix contre deux à la peine de déportation simple. C'est un régime de semi-liberté qui l'attend, mais dans cette Nouvelle-Calédonie où risque de sombrer le meilleur de l'oeuvre qu'il porte en lui.

Ses amis s'ingénient à faire commuer sa peine en bannissement, et c'est en suscitant un vaste mouvement parmi les savants étrangers, anglais et américains surtout, qu'ils finissent par l'obtenir (2). Le 14 mars 1872, il pouvait enfin respirer librement au-delà d'une frontière, celle de la libre Helvétie.

(1) Il a quarante ans et deux enfants (réfugiés avec Fanny à Sainte-Foy).

(2) La pétition, qui recueillit 94 signatures, s'exprime ainsi : "Nous osons penser que la vie de cet homme n'appartient pas uniquement au pays qui le vit venir au monde, mais aussi au monde entier, et nous croyons que, s'il était condamné au silence, ou à languir loin de tout centre de civilisation, la France n'aurait pas fait autre chose que de se mutiler et de diminuer sa légitime influence dans le monde".

Elie, le fugitif exilé volontaire, Elisée, banni pour dix ans, se retrouvent enfin le jour même à Zurich, mais pour quelques jours seulement.

Elie a trouvé dans cette grande et belle ville, de langue et de culture allemandes, un climat favorable à l'éducation de Paul et d'André, ses deux fils (treize et dix ans) et à ses propres travaux.

Elisée, malgré la joie des retrouvailles, n'y demeurera que quelques jours, sa femme et les deux fillettes (onze et huit ans) ayant à leur tour franchi la frontière, c'est aux environs de Lugano, en Suisse italienne, que la famille se fixe jusqu'au jour où, deux ans plus tard, Fanny meurt en couches. L'enfant, un garçon, meurt au bout de quelques jours, et Madame Lherminez, accourue aussitôt, meurt elle-même quatre mois plus tard (février-juillet 1874).

Devant cet effondrement de son foyer, Elisée décide de quitter ce Lugano trop chargé de cruels souvenirs pour ses enfants et pour lui, et pendant que sa soeur Marie, femme du pasteur Grotz, de Nîmes, va chercher sur le Léman un nouveau refuge pour le proscrit, Elie aide son frère au rangement des papiers et règle les détails du déménagement.

*
* * *

La Tour-de-Peilz, près de Vevey, puis Vevey même sur la rive du lac, ne furent que des étapes assez brèves. Les travaux et les voyages du géographe, les incessants déplacements du militant libertaire constituent pour Magali et Jeanie ses filles un inconfort préjudiciable à tous égards. La stabilité de la maisonnée ne pourra revenir que par l'arrivée d'une nouvelle épouse, d'une nouvelle mère. Avec Clarisse, Elisée avait vécu pendant dix ans le roman d'amour de sa jeunesse ; en Fanny, il avait trouvé une associée de sa pensée, une collaboratrice de ses travaux, une soeur des jours d'épreuve, un fougueux défenseur de son honneur, une mère enfin, vigilante et tendre pour les enfants. Ermance sera jusqu'à la mort d'Elisée, soit pendant trente ans, la maîtresse de maison, maternelle, attentive à tous les détails, dont Elisée et ses filles avaient tant besoin.

Ermance Gonini étant veuve d'un Trigant-Beaumont, cousin de Zéline, qui lui avait laissé une fillette de l'âge des filles d'Elisée, ainsi qu'une "petite fortune". On peut affirmer que c'est malgré sa fortune qu'Elisée unit sa vie à la sienne et, bien que sans contrat, sans consécration civile ou religieuse, il fut entendu que chacun des deux époux resterait, quant aux biens, indépendant de l'autre.

La cérémonie du 10 octobre 1875 à Zurich n'en fut pas moins une solennelle protestation de foi devant quelques témoins, amis et parents, dont les Elie et les trois fillettes. Dans son allocution, qui donne le ton de la journée, Elisée proclame notamment : "S'il nous arrivait jamais . . . d'avoir des torts l'un envers l'autre, vous pourrez nous condamner. Vous nous trouverez d'autant plus coupables que nous ne sommes tenus par aucun serment, par aucune promesse : après l'affection mutuelle, nous n'avons d'autre garantie que le respect de notre propre dignité." Ce manuscrit olographe est signé par les deux époux et les seize témoins de leur accord.

*
* * *

Un an plus tard, la famille est installée à Clarens, entre Vevey et Montreux, dans une maison qu'Ermance a fait construire au-dessus du lac. L'amnistie de 1880 permet à Elie de rentrer à Paris, après deux ans de séjour à Londres, et à Elisée, entre autres voyages rapides en France, d'aller embrasser ses vieux parents à Orthez.

Le 14 octobre 1882 est célébrée à Paris l'union libre (nous savons quel relief de haute spiritualité a pu prendre ce mot chez les Reclus), de Magali avec Paul Régnier et de sa soeur Jeannie avec Léon Cusinier, deux très chers amis de Paul Reclus, le fils aîné d'Elie, connus sur les bancs de l'Ecole centrale. Le mariage des deux soeurs fut pour oncle Elie l'occasion de préciser lui aussi sa pensée sur la question du couple. "*Le mariage tel qu'il fut et tel qu'il est*" ne sera publié qu'en 1904 mais date de ce jour-là.

*
* * *

La décennie qui suit (1880 - 1890) est marquée, pour chacun des deux frères, par de nombreux voyages d'étude en Europe, en Afrique du Nord et aux deux Amériques. Elisée surtout, le militant toujours sur la brèche, multiplie les contacts avec les grands révolutionnaires du moment, Bakounine, Kropotkine, Kossuth et tant d'autres ; il participe aux congrès de l'Internationale ouvrière, soucieux des progrès, attentif aux reculs de "La Cause" partout en Europe. Farouchement jaloux de son indépendance (1), il est souvent en désaccord avec les pontifes. Il croit à l'exemple plus qu'à l'action, aux inspirations du cœur plus qu'aux constructions de l'intelligence. Prophète plus que théoricien, il écrit peu : quelques articles dans les publications "socialistes", parfois diffusés par ses amis sous forme de brochures, mais il signe un seul ouvrage un peu développé : *L'Evolution, la Révolution et l'Idéal anarchique*.

Qu'est-ce donc que l'anarchisme, professé plus que prêché par Elisée Reclus et son aîné ? Il me semble y voir comme un écho de la théologie du père, opposant la Jérusalem céleste au misérable monde d'ici-bas. La société idéalement juste, donnant à tous les mêmes chances de bonheur, ne peut provenir d'aucun régime, pas plus socialiste ou communiste que républicain ou monarchiste. "Il est clair que le monde actuel se divise en deux camps : ceux qui veulent conserver l'inégalité et la pauvreté . . . et ceux qui revendiquent pour tous le bien-être et la libre initiative . . . Que peuvent opposer (ces derniers) à toutes ces forces organisées ? Rien, semble-t-il. Sans argent, sans armée, ils succomberaient en effet, s'ils ne représentaient l'évolution des idées et des moeurs. Ils ne sont rien, mais ils ont pour eux le mouvement de la pensée humaine. La logique des événements leur donne raison et d'avance assure le triomphe en dépit des lois et des sbires . . . C'est la sève qui fait l'arbre et qui lui donne ses feuilles et ses fleurs ; c'est le sang qui fait l'homme ; ce sont les idées qui font la société . . . La Révolution se rapproche en raison même du travail intérieur des esprits".

La Révolution peut naître de l'Evolution par une brusque révolte, au prix du sang et des larmes. Cette Révolution, Elisée la réproouve de tout son être. Elle peut naître aussi par la succession d'insensibles mutations : "L'Evolution s'est faite, la Révolution ne saurait tarder . . . Le jour viendra où l'Evolution et la Révolution se succèdent immédiatement du désir au fait, de l'idée à la réalisation, se confondront en un même phénomène. C'est ainsi que fonctionne la vie dans un organisme sain, celui d'un homme ou celui d'un monde."

On a parfois qualifié d'angéliques les idées politiques des Reclus pour en souligner le manque de réalisme. Voyons-y, quant à nous, un hommage d'une haute qualité à deux êtres d'élite, à deux cœurs purs de toute vilenie, de toute compromission.

*
* * *

(1) "Elisée n'a jamais été le disciple de personne, et il n'a jamais admis que personne fût son disciple" (F. R.).

Elie, le bon géant, Elisée, le preux chevalier, allaient encore voir leurs routes converger dans les quinze ou seize années qui leur restent à vivre. L'âge et les épreuves les ont marqués, sans rien amoindrir de leur indomptable caractère et de leur puissance de travail.

En 1892, Elisée Reclus est nommé "agrégé à la Faculté des Sciences" par le Comité directeur de l'université libre de Bruxelles. Mais, par suite de dissentiments au sein du Conseil d'Administration, aucune chaire ne lui fut offerte. La "grande peur" qui déferla sur l'Europe occidentale à la suite des attentats anarchistes au nom de "la propagande par le fait", et qui rendit tristement célèbre les noms de Ravachol, Vaillant (1), Caserio, ne fut pas étrangère à cette mise à l'écart.

Mais la politique d'ostracisme de l'Université libre, l'affront fait à notre compatriote, indignèrent toute une élite bruxelloise. Les journaux de gauche donnèrent de la voix, si bien que le Cercle universitaire et le meeting du 20 janvier 1894 organisé par lui décident d'adresser un pressant appel à Elisée Reclus pour qu'il ouvre enfin son cours de géographie comparée en marge de l'Université libre.

En effet, le 2 mars suivant, dans une salle louée par ses amis, Elisée donne son premier cours et poursuit son enseignement jusqu'à la fin de l'année universitaire. C'est là le point de départ de l'*Université Nouvelle*, sorte d'École des Hautes Etudes, qui prend forme dès la rentrée suivante, appelée à un grand succès. Avec des moyens financiers limités, privée de la reconnaissance et de l'appui du gouvernement, l'institution ne comprend au début que trois branches : Lettres, Sociologie et Droit, fréquentées par des étudiants surtout étrangers, russes, balkaniques, austro-hongrois . . . Peu de Belges, sinon comme auditeurs libres, puisque sans accès aux grades délivrés par l'Etat.

En 1895, Elie vient rejoindre son frère et une soixantaine de professeurs pour la plupart bénévoles. Lui qui, dès sa jeunesse, avait pris pour devise "Garde-toi de réussir", n'y venait pas pour trouver une "situation", mais un champ à ensemer de ses idées généreuses et de son grand savoir. Le thème de ses cours était d'autant plus libre qu'aucun programme n'était imposé aux professeurs.

L'Université Nouvelle de Bruxelles, malgré l'idéalisme et le dynamisme de ses animateurs, ne peut survivre à la submersion de 1914 - 18. Mais déjà Elie, puis Elisée avaient achevé leur course, l'un en 1904, l'autre en 1905. Fins de vies émaillées, pour Elisée surtout, de nombreux voyages et de l'achèvement d'importants ouvrages, mais assombries de deuils cruels. Louise Dumesnil, restée veuve et sans enfants, vient à son tour à Bruxelles (1898), ayant pris en charge Louis Cuisinier (14 ans) et ses deux soeurs, Anna (12 ans) et Magali (11 ans), qui, déjà orphelins de père, viennent de perdre leur maman, la chère Jeannie, fille cadette d'Elisée.

La mort d'Elie, succombant à la suite d'une maladie de six semaines, fut pour Elisée un coup très dur, dont il ne se releva pas. On pense à ces boeufs de labour qui se laissent mourir de n'avoir plus à leur côté le compagnon d'attelage. Paul Reclus, son neveu, qui professe aussi à l'Université Nouvelle et assurera la publication de *l'Homme et la Terre*, a pu écrire : "Elisée, sentant qu'il n'était plus indispensable, se laissa emporter par sa maladie de coeur." Selon ses expresses volontés, seul Paul Reclus, son héritier spirituel, accompagna sa dépouille jusqu'à la fosse commune du cimetière d'Ixelles, dans l'anonyme communion de l'homme et de la terre.

*

* *

(1) A ne pas confondre avec Edouard Vaillant qui, pendant la Commune, assura la sauvegarde des hauts-lieux de la culture de la capitale, nommant entre autres Elie Reclus à la direction de la Bibliothèque Nationale. Le Vaillant de 1893, bricoleur de bombes, lança la plus célèbre dans l'enceinte de l'Assemblée Nationale. Il n'y eut pas de victimes, mais l'affolement des pouvoirs fut à son comble. C'est ainsi que Paul Reclus, l'aîné d'Elie, qui avait connu un Vaillant besogneux et lui avait "prêté" quarante sous, et dont le nom figurait sur le carnet du terroriste ("Paul Reclus : secours 2 francs") se vit poursuivi avec 29 autres, braves gens pour la plupart. Avertis à temps, "les Trente" s'expatrièrent. Contumax, c'est à la peine de mort que Paul est condamné "par un jury affolé".

Nous résumerons, pour terminer, l'oeuvre scientifique des deux frères.

Elie a beaucoup, beaucoup écrit, mais peu publié de son vivant, sinon dans des journaux (1) ou revues français et étrangers, sous son nom ou sous le pseudonyme de Jacques Lefrène, seul ou en collaboration avec son frère (*Introduction au Dictionnaire des Communes de France* - Hachette). Il attendra 1885 pour publier son premier ouvrage, *Les Primitifs*, 1894 pour *Le Primitif d'Australie*. D'autres ouvrages ne paraîtront qu'après sa mort, en 1904, sur *Le Mariage, tel qu'il fut et tel qu'il est*, *La Commune de Paris au jour le jour*, *Les Croyances populaires*, *La Doctrine de Luther*, sans oublier *Les Physionomies Végétales* . . .

Mais quelle somme d'érudition et de pensée n'obtiendrait-on pas par le recollement de toutes ces études dispersées dans la presse de nombreux pays (France, Russie, Angleterre, U.S.A., etc.), et par la publication d'oeuvres encore inédites : la plupart des conférences de ses dix années d'enseignement à l'Université Nouvelle de Bruxelles, sur l'histoire et sur l'évolution des religions, ainsi que *La Poule*, *Le Juif Errant*, *Le Forgeron et l'Épée*, *Le Tatouage*, *La Confession d'un Pin maritime*, etc.

L'oeuvre d'Elisée, elle, est monumentale, moins dispersée mais plus approfondie, et l'édition en a été beaucoup plus régulière. Des revues comme *Le Tour du Monde*, la *Revue philosophique*, *Le Journal des Voyages*, le *Bulletin de la Société géographique de Paris*, et surtout la prestigieuse *Revue des Deux-Mondes* (plus de trente articles en quelques années), ouvrent largement leurs colonnes au voyageur, au géographe, à l'homme entre tous qualifié pour parler en témoin des noirs américains au moment de la guerre de Sécession (1860 - 65), du Brésil ou du Paraguay en proie à des crises intérieures. Des récits de voyage, déjà parus en feuilleton dans les revues, sont publiés en volumes par Hachette, éditeur des célèbres "Guides Joanne", dont plusieurs sont de la plume d'Elisée (Savoie, Allemagne du Nord, Les Pyrénées, Londres . . .). De 1862 à 1865, la *Revue des Deux-Mondes* présente à ses lecteurs une suite d'études *Le Littoral de la France*, riches notamment des notes prises par Elisée dans sa traversée des Landes, peu de temps avant son mariage. Dans toute cette production, il n'est pas seulement question de géographie, physique ou humaine : des sujets assez divers y sont abordés, comme l'étude des cités lacustres de la Suisse ou celle du mouvement poétique dans l'Amérique espagnole.

C'est une synthèse magistrale, *La Terre*, que publie Hachette en deux volumes : *Les Continents* en 1868, *L'Océan, l'atmosphère, la vie*, en 1869. Quant à *l'Histoire d'un Ruisseau* (Hachette), parue la même année, c'est un chef d'oeuvre de poésie, doublé d'un merveilleux instrument de culture populaire (2).

Malgré la rupture que marquèrent, dans la vie des deux frères, la guerre de 1870, les événements de la Commune, l'exil et la déportation, l'oeuvre d'Elisée continue à mûrir, pour atteindre son apogée dans le dernier quart du siècle. En terre d'exil, à Clarens, il se lance résolument dans la gigantesque entreprise de sa vie de savant : décrire avec précision tous les aspects de la terre et de l'humanité. Pendant une vingtaine d'années, jusqu'en 1894, ce sera la patiente élaboration de la monumentale *Nouvelle Géographie universelle : La Terre et les Hommes*, publiée en fascicules de 16 pages pendant 1000 semaines, enrichis de cartes et d'illustrations dont le souci s'ajoute à celui de la rédaction. Et pas une ligne de ces 16000 pages qui ne porte la marque de la plus exigeante maîtrise de la science et de la langue !

Un autre éminent ouvrage en six volumes, *L'Homme et la Terre*, sortira encore de sa plume infatigable. Il ne sera publié qu'après sa mort, en 1905.

- (1) Parmi lesquels *La Gironde*, quotidien bordelais d'Elie-Gustave Gounouilhou, qu'on peut considérer comme l'ancêtre de *Sud-Ouest*.
- (2) Le "ruisseau" étudié serait, d'après les traditions locales : la Dronne pour les gens de La Roche-Chalais, le Crevon ou l'Andelle pour ceux de Vascœuil, le Seignal ou les Anguillères pour les Fidésiens, qui racontent même qu'Elisée Reclus s'y était étourdiment attardé le matin de son premier mariage ! En fait, ce ruisseau qui conte son histoire est la synthèse de tous ceux qu'il a rencontrés en poète et en homme de science.

Onésime (1837 - 1916)	Armand et (1843 - 1927)	Paul Reclus (1847 - 1914)
--------------------------	----------------------------	------------------------------

Bien qu'il ait vu le jour à Orthez en 1837, *Onésime Reclus* est, pour les vieilles gens comme moi, le plus foyen des Reclus, celui qui a gravé dans les souvenirs d'enfance et de jeunesse de ma génération l'image la plus ineffaçable. On était frappé par la noblesse de son maintien, la finesse d'un visage hâlé et buriné, encadré d'une chevelure abondante retombant sur le sol, coiffée d'un éternel béret béarnais qu'il portait très en arrière, et par sa barbe blanche de patriarche formant deux pointes sur les revers du veston. Les pieds, chaussés de sabots de bois, donnaient à sa démarche une gravité à la fois paysanne et royale.

C'est à Sainte-Foy que nous pouvons l'évoquer vers sa dixième année, potache en même temps qu'Elisée au Collège protestant alors dirigé par le pasteur Daniel de Félice ; un peu plus tard, catéchumène du pasteur Couchard avec douze camarades de la même volée, mais refusant de faire avec eux sa première communion, du temps que ses aînés envisagent encore d'entrer dans le ministère. Bien plus tard (1886, au seuil de la cinquantaine), nous le retrouverons sur nos routes et dans nos rues.

Résumons les principales étapes qui séparent ces deux séjours. Les études à Sainte-Foy poussées jusqu'au baccalauréat sont suivies d'un séjour d'un an chez les frères Moraves, si chers au cœur du père (à Kornthal près de Stuttgart cette fois). Après quoi, nous le trouvons étudiant : en Droit à Poitiers, en Lettres à la Sorbonne. Mais, comme pour les aînés, la carrière littéraire et scientifique d'Onésime restera en marge de l'Université : aucun grade ne viendra sanctionner ses études, suivies d'ailleurs avec assez de détachement. C'est ensuite en Algérie, à Koléa qu'il nous faut le suivre au pas pressé des zouaves parmi lesquels il fait son service militaire. Libéré avant sa classe pour raison de santé, il prolonge toutefois son séjour dans cette "Nouvelle France" qui tiendra un rôle si important dans sa vie et dans son oeuvre, exerçant pour vivre les métiers les plus divers. Sa santé y subit de rudes assauts. L'air vivifiant du Béarn ayant enfin rétabli l'équilibre un moment compromis, c'est à Paris qu'il rejoint ses frères. Il y restera une dizaine d'années (1860-1870).

Bien que le nom de Reclus soit avantageusement connu dans le milieu de l'édition (Hachette), c'est dans l'anonymat qu'il collabore à des travaux géographiques et touristiques. Devenu l'ami d'Adolphe Joanne et de son fils Paul, il est associé à la rédaction des célèbres *Guides*. Aux recherches de bibliothèque, soyons assurés que c'est aux enquêtes sur place qu'il consacre le plus volontiers son temps. Sa prodigieuse mémoire visuelle lui permet ainsi d'accumuler le plus riche album de souvenirs de tous les coins de France et de la plupart des sites de Suisse, de Belgique, d'Allemagne, des Pays-Bas, ainsi que d'Espagne et d'Italie. Lorsqu'éclate la guerre du désastre, il s'engage dans le corps des francs-tireurs béarnais, troupe d'élite où il accomplit de dangereuses missions à travers les lignes de combat. Amortis les derniers soubresauts de la guerre, il pense à fonder une famille (1872 : il a trente-cinq ans). De son union avec demoiselle Marie-Louise Schmuhl, il aura huit enfants (deux mourront en bas âge). C'est dans le charmant petit village de Chaintréauville, près de Nemours, que le couple élèvera sa nichée, jusqu'au retour à la terre ancestrale de Sainte-Foy, en 1886.

Ils y seront fidèles jusqu'en 1902, séjour inoubliable pour les enfants. Trois demeures s'honorent de les avoir vus vivre : rue du Loup (30, rue Marceau, maison Auckentaler, qui vit mon adolescence comme, vingt ans plus tôt, celle de Maurice Reclus) ; l'immeuble qui fait l'angle de la Grand'Rue et de la place des Victoires (siège actuel de la Société Générale) ; à Port-Sainte-Foy enfin, au domaine de l'Ormeau, en terrasse au-dessus de notre belle Dordogne.

*

* *

Ce retour à Sainte-Foy coïncide avec un seuil de sa carrière littéraire. Comme pour Elisée, c'est le voyageur qui a façonné le géographe. Pour les régions qu'il n'a pu aborder, c'est par la lecture qu'il a complété son bagage scientifique, mais une lecture exigeante, critique, qu'il n'abandonne que lorsque l'image est devenue sienne, c'est-à-dire vivante et vraie, communicable. Il a donc beaucoup voyagé, beaucoup lu, médité, écrit, mais encore assez peu publié sous son nom. Il a mené de front la rédaction en chef du *Tour du Monde*, la collaboration à deux dictionnaires, l'un de géographie universelle, celui de Vivien de Saint-Martin, l'autre, celui des communes de France, d'A. Joanne. Mais en outre, il a écrit et signé, en 1874, une *Géographie de la France, de l'Algérie et des Colonies* et surtout, appelé au plus franc succès populaire *La Terre à Vol d'Oiseau*, dont il surveille, à partir de 1877, les éditions successives. Le développement sur *La France et ses Colonies* ne verra le jour qu'en 1886-89.

*
* *

Nous avons pu, parlant d'Elisée, mettre en question son patriotisme en 1870. Avec Onésime, le doute n'est plus permis, tant il mettra pour peindre *Le plus beau royaume sous le ciel* (1899) les tons les plus chatoyants de sa riche palette, tant surtout il mettra d'énergique détermination à soutenir, comme nous le verrons, la thèse du destin colonial de la France en Afrique.

Il y a encore, chez Onésime, un propagandiste éperdument sincère du tourisme français. "Tu connais la beauté, toi qui connais la France !". Il suffit de rappeler sa collaboration prépondérante aux magnifiques albums du T.C.F. *Sites et Monuments* (1900-1906) et son édition sous les auspices de la Société de Géographie de Paris (1912) des trois beaux volumes de l'*Atlas pittoresque de la France*. Le texte, réduit à l'essentiel, s'efface devant l'illustration photographique, qui a fait à cette époque des progrès décisifs. Il était partisan résolu de la supériorité de l'image, surtout auprès des enfants dont il savait si bien captiver l'intelligence, et pour lesquels il ne dédaigna pas d'écrire plusieurs ouvrages scolaires.

Au cours des années, le géographe, souvent lyrique (on croirait, par endroits, lire du Michélet), se double d'un "politique" qui a son mot à dire dans les grandes options de la France, engageant, surtout, son avenir colonial. Portant au secret de son cœur le deuil de l'Alsace-Lorraine, "cette province fidèle, non point à l'Allemagne, qui l'a forcée, mais à la France, qui attend l'heure de lui rouvrir les bras", Onésime Reclus ne va pas pour autant, grossir les rangs des "revanchards". Il écarte pour la France une politique de suprématie européenne ou mondiale. "Nous avons trop peu d'excès de vie pour nous disperser à tous les tournants du globe" dit-il en déplorant la natalité toujours décroissante de la France en cette fin de siècle (1). Désormais, son combat sera celui de l'influence française en Afrique avec la tête de pont du Maghreb, cette Algérie surtout qui a déjà scellé la cohésion de deux races d'élite, Berbères et Européens.

Dès 1904, il lance ce cri, qui ne fut que trop tard entendu : "Lâchons l'Asie, prenons L'Afrique". Dans son dernier ouvrage, publié après sa mort *Un grand destin commence* (1917), il revient sur le thème d'une Afrique française à maintenir et à développer au prix qu'il faut y mettre. Profondément respectueux des ethnies, il trace un programme de mise en valeur, insistant sur l'hygiène, l'irrigation, les grandes voies de pénétration (transsahariens, transsoudanais, transcongolais) et, au point de départ, sur un peuplement européen et surtout français de la tête de pont maghrabine. "Le fleuve de vie coulera du Nord au Sud."

*
* *

Le fleuve de vie, pour Onésime Reclus, rejoignit la Grande Mer le 30 juin 1916, vingt-trois mois après le début de la première guerre mondiale qui, dans l'esprit de tous, devait être la dernière ! Presque octogénaire, il clama jusqu'à son dernier souffle sa foi en la victoire alliée, précisant les exigences d'une paix draconienne imposée à l'Allemagne, saluant l'avenir exaltant de la France africaine, tension la plus constante de sa pensée tout au cours de sa vie.

(1) Nous savons déjà que, prêchant l'exemple, il avait élevé six enfants, parmi lesquels Maurice président de section du Conseil d'État, membre de l'Institut, auteur de plusieurs ouvrages historiques sur la III^e République.

Elie Armand Ebenhezer Reclus est né à Orthez le 13 mars 1843. Encadré des deux noms bibliques donnés à son baptême, seul le prénom d'Armand a jalonné la brillante carrière de cet officier de marine que nous avons connu dans ses vieux jours.

Sainte-Foy fut le lieu de ses "humanités" — toujours au Collège protestant — celui de son mariage avec une Foyenne, demoiselle Jeanne Guignard, fille de négociants en vins aisés (le 8 décembre 1874), celui de sa retraite enfin et de sa mort, le 9 janvier 1927.

Il a seize ans de moins qu'Elie, treize ans de moins qu'Elisée, six ans de moins qu'Onésime. Il se distingue de ses aînés par la rigueur militaire de la carrière entreprise et, de ce fait sans doute, par son acceptation de toutes les disciplines, épris d'ordre social et d'autorité politique, n'ayant le mépris ni de l'argent (1), ni des honneurs. Il est le plus "monsieur" des cinq frères, le plus Tri-gant-Marquey. Comme nous voilà loin des doux anarchistes que nous avons rencontrés !

*
* *

Et cependant, malgré le contraste flagrant, l'officier d'ordonnance de l'amiral Jauriguerberri est bien le digne fils de l'Apôtre du Béarn, par la droiture de son caractère, par un certain ascétisme même sans lequel il n'aurait pas été l'explorateur intrépide, acceptant la loi d'airain des natu-res les plus hostiles.

Le curriculum vitae du marin, de la sortie de l'Ecole navale (deux ans à Brest, promotion 57 - 60) à sa mise à la retraite en 1885, n'offre rien de très saillant. C'est la promotion normale des grades, la succession des missions sur des unités de différents types ; c'est la diversité des ports d'attache, ou des affectations spéciales . . . Une seule ligne de son état signalétique permet de lever le voile sur ce que cette destinée devait avoir d'exceptionnel : "1877 - 1879 : En congé".

*
* *

Evoquant ici même le souvenir de ses oncles Reclus, le 15 septembre 1935, l'illustre chirurgien Jean-Louis Faure s'exprimait ainsi : "Armand, enfin, . . . a fait davantage : deux de ses frères avaient magnifiquement décrit tous les aspects de la surface de la terre. Il en a, lui, modifié la structure. Car il est l'homme qui, par ses explorations, ses études et l'impulsion initiale et décisive qu'il a donnée à cette gigantesque entreprise, a été le premier et le plus grand ouvrier du canal de Panama, qui, sans lui n'existerait pas. Il est un des hommes qui ont contribué à changer la face du monde !"

PANAMA ! Ce n'est pas de l'histoire de cette entreprise cyclopéenne qu'il sera ici question, mais plutôt de sa préhistoire, celle des travaux sur le terrain permettant l'établissement des plans. Disons que le tracé proposé par l'équipe ayant à sa tête le prince Lucien-Napoléon Bonaparte-Wy-se et le lieutenant de vaisseau Armand Reclus, signé conjointement par eux en 1878, fut successivement adopté par le Congrès du Canal interocéanique, écarté en 1881 par la Compagnie univer-selle dont l'échec financier fut retentissant, et finalement repris dans ses grandes lignes par la Compagnie américaine qui assure la réalisation du projet, de 1903 à 1914, au prix de travaux sur-humains et meurtriers.

L'équipe Wyse-Reclus, une vingtaine de savants techniciens (géomètres, géologues, astrono-mes, cartographes, un médecin-naturaliste, etc.), aux prises avec toutes sortes de dangers, devait en priorité payer elle aussi un lourd tribut à la maladie et, pour deux d'entre eux, à la mort. Il s'a-git, en effet, de l'exploration non pas linéaire mais diffuse d'un vaste territoire très mal connu, où la forêt dense alterne avec les marécages putrides, où l'alligator et le trigonocéphale sont adver-saires moins redoutables que le moustique, l'araignée ou les innombrables parasites ayant chacun sa maléfique spécialité.

(1) Il fut le seul des neveux ou nièces de Pierre Chaucherie, notaire, jugé par lui digne de recueillir son héritage.

En 1876, Armand Reclus, sur la demande de L.-N. Bonaparte-Wyse vient rejoindre son ami, lieutenant de vaisseau comme lui. Cette collaboration allait se révéler des plus fécondes. Le Congrès scientifique international fut saisi de onze projets par Wyse, en 1879 ; neuf portent leurs deux signatures. Tous prévoient écluses ou tunnel, ou écluses et tunnel. Il faudra encore deux ans d'étude sur le terrain (1881 - 82) pour que soit enfin présenté le plan définitivement arrêté, d'un canal entièrement à niveau, de 73 kilomètres de long, du large de Colon sur l'Atlantique au large de Panama sur le Pacifique.

*
* * *

Ce rêve, vieux de quatre siècles, fruit de tant de calculs et de travaux, de souffrances et de mort à toutes les étapes de sa réalisation, il faudra attendre encore trente-trois ans pour son achèvement, et pour que le premier navire passe de l'un à l'autre océan : ce fut le 15 août 1914 !

Wyse était mort depuis quatre ans ; Reclus avait depuis cinq mois fêté son soixante et onzième anniversaire. Mais de surcroît les hostilités de la guerre mondiale étaient ouvertes depuis le début du mois, bloquant aux rivages de France le pionnier des années ingrates et exaltantes. Ce triomphe tardif lui fut donc refusé, comme d'ailleurs toute traversée ultérieure étant donné son âge avancé.

Faible compensation, mais à laquelle notre compatriote dut être sensible : son buste monumental en bronze se dresse, ainsi que celui de Wyse à Panama, à l'entrée du canal. Nu-tête, en tenue d'officier de marine, la poitrine ornée de la Croix de la Légion d'Honneur, l'effigie d'Armand Reclus est le témoin quotidien de l'intense trafic dans la tranchée qu'il a tracée. Ajoutons enfin qu'à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture du Canal, la République de Panama a émis en 1939 une série de timbres-poste aux traits des grands artisans de cette oeuvre colossale. Nos philatélistes fidésiens devraient se faire un point d'honneur de posséder le 15 cent. bleu lavande dédié au souvenir de notre illustre compatriote.



Jean-Jacques Paul Reclus, quatorzième enfant et cinquième fils de Jacques Reclus et de Zéline, est né à Orthez le 7 mars 1847, vingt-trois ans après la grande soeur Suzie, morte à vingt ans "de la poitrine".

Que l'auteur anonyme d'une brève notice accompagnant son portrait dans une de ces collections éditées par les laboratoires (1) dont le corps médical est submergé, veuille bien m'excuser pour l'emprunt que voici : Les aînés "avaient donné dès leur jeune âge des signes d'une très vive intelligence. Le petit Paul ne parut pas d'abord suivre leurs traces. Il avait le crâne en pain de sucre, les oreilles décollées, la lèvre inférieure pendante et une inquiétante lenteur d'esprit.

"Son père le fit examiner par Broca qui, ayant bien palpé la tête de l'enfant, rassura complètement le pasteur. "Il est au contraire très doué, dit-il, et j'en ferai un excellent chirurgien."

"Broca se trompait à moitié :

"Paul Reclus a été considéré comme un des hommes les plus éminents de sa génération. Mais l'exercice de la chirurgie lui fut toujours pénible. L'adresse manuelle lui manquait et, en outre, il perdait son sang-froid dans les circonstances difficiles.

"C'est pourtant sa crainte des risques qui devait faire sa gloire. Répugnant à l'anesthésie générale qui lui paraissait dangereuse, il fut en France un des grands pionniers de l'anesthésie locale."

*
* *

Il fut le plus "universitaire des cinq frères, pour ne pas dire le seul. Comme ses frères, c'est au collège de Sainte-Foy qu'il fit ses humanités et conquist le grade de bachelier (il n'y avait encore qu'un même examen pour tous, sans même l'option lettres ou sciences). Entre autres avantages sur ses concurrentes, la Faculté de médecine de Paris offrait aux Reclus celui d'une maison fraternelle pour l'accueillir. Le destin voulut même que, le 4 avril 1871, il accompagnât en qualité de médecin le 119^e bataillon de la Garde nationale dans le "sortie" où Elisée fut fait prisonnier par les Versaillais. Lui, rentra sans encombre à Paris, ignorant le sort de son frère.



(1) Ici, ELERTE, à Aubervilliers.



LES TROIS FRERES FAURES

(Allocution prononcée par Jean CORRIGER, le 28 août 1966 à Saint-Antoine-de-Breuilh)

La vieille terre où nous nous trouvons réunis aujourd'hui est riche d'un tel humus de douleur humaine et de joie, de pensée créatrice et de dépassement, qu'il n'est pas un de nous peut-être qui n'en mesure d'instinct toute la densité. Cette vallée de la Dordogne, si hospitalière dès les premiers âges de l'humanité, est si gorgée de leurs sédiments, elle présente une telle continuité de témoignages des vagues successives de constructeurs et de destructeurs, que l'on se sent peut-être plus que dans toute autre contrée du monde, au cœur même du royaume de l'homme sur la terre. Force brutale et pensée pure s'y sont livrées à des chocs si constants que les meurtrissures du sol s'y révèlent à chaque pas. Mégalithes et nobles villas, cendres des brasiers niveleurs, cellas ou grottes, refuges de tous les cf-farés, des traqués, des persécutés, de tous les mal-pensants, des derniers albigeois aux premiers résistants de la dernière guerre, en passant pas les Huguenots et les Girondins.

Sur le fond féodal du Moyen Age qui a dressé en Périgord tant de forts et de châteaux, sur le fond de vives paroissiales groupées autour de ces belles et simples églises de campagne dont la robustesse romane est si pure ici et tout alentour, la Réforme s'est solidement implantée dès 1541, rayonnant de Sainte-Foy sur toute la vallée. Le proche passé et le présent en restent éclairés d'une assez particulière lumière sur laquelle il nous faudra bien revenir, parlant des Reclus et des Faure.

Mais nous sommes aussi à trois lieues de Montaigne, et si l'auteur des Essais avait vu le jour en Ile-de-France ou en Provence, il ne serait pas aussi parfaitement Montaigne.

Fils de cette terre des hommes par excellence, douce à l'oeil sous son ciel changeant, riche sans luxuriance, prodigue de ses dons, mais au prix des labeurs intelligents et tenaces, Montaigne, comme tous ceux de son pays, comme les Faure et les Reclus, porte en lui les atavismes les plus divers : Celtes et Ibères, Sarrazins et Normands, Anglo-saxons et Juifs portugais, tous sangs dont il semble avoir distillé le meilleur.

A la fois soldat et diplomate, voyageur et homme de cabinet, Montaigne est aussi à la fois contemporain de tous les siècles et, chose plus difficile peut-être, contemporain de son propre siècle, ce seizième magnifique et atroce.

Or, cette extraordinaire juxtaposition d'égotisme et d'universalisme, ces contrastes et ces synthèses, ne les retrouvons-nous pas, trois siècles ou trois siècles et demi plus tard et avec des options plus courageuses encore chez un Elie Reclus, ou chez un Elie Faure par exemple ? Comme lui, partisans sans étroitesse et combattants sans haine, ne seront-ils pas, comme lui, tout ensemble fougueux et méditants, dans la mêlée et au-dessus d'elle ?

Qu'au dire d'Elie Faure, Montaigne ait engendré Shakespeare, Pascal et Cervantès, il me paraît plus évident encore qu'il ait aussi engendré plus proches de lui par le sol et la race, ces génies du XIX^e et du XX^e siècle, les Faure et les Reclus.

Mais il est un âpre privilège que le destin réservait à la lignée des Reclus et des Faure comme à sept ou huit générations de leurs coreligionnaires, celui d'être pendant plus de deux siècles, classés parmi les mal-pensants et en butte aux persécutions ouvertes ou sournoises, exclus progressivement de toutes les magistratures, de toutes les charges officielles, puis de la plupart des professions libérales, l'exercice de leur religion contrarié par des interdictions de plus en plus étroites, les mesures d'exception les plus odieuses frappant ceux qui "s'opiniâtraient" ou, pire, qui, ayant feint une conversion mal consentie, étaient surpris chantant des psaumes, lisant la Bible, s'assemblant au désert, cherchant la route de l'exil, refusant le baptême catholique des enfants ou la présence de prêtres à leur lit de mort. Le couvent ou la prison pour les femmes, la prison ou les galères pour les hommes, le procès au cadavre et la claie pour les morts, sans parler des rapt d'enfants, des abominations de la soldatesque, tel était, tel fut, surtout de 1662 à 1787 le climat quotidien des religionnaires de "la Vallée" jusqu'à la veille de la Révolution.

J'ai parlé d'un âpre privilège pour ces ancêtres, bourgeois ou paysans, de ceux que nous voulons honorer aujourd'hui. C'est que cette vie de suspects et de réprouvés, ne pouvait qu'engendrer des êtres fortement trempés, repliés dans une vie intérieure intense, à l'écoute des nobles inspirations vers un monde plus fraternel et plus juste, celui de l'au-delà, sans nul doute, mais peut-être aussi dès ici-bas, grâce à l'avènement d'un nouveau monarque ou par quelques providentielle évolution ou révolution.

Ne soyons donc pas surpris du réveil de cette forte race au XIX^e siècle, son état civil retrouvé, ses droits reconnus à l'égal des autres citoyens, ses temples rebâtis, son apostolat de l'instruction encouragé, son esprit d'entreprise favorisé.

Petite capitale de l'esprit, Sainte-Foy qui se souvenait d'avoir été pendant soixante ans la petite "Genève du Sud-Ouest", fait rayonner tout autour d'elle une vie intellectuelle et spirituelle d'une exceptionnelle intensité. Les forces vives de toute une contrée, si longtemps contenues éclatent comme une grenade mûre. Temples et fondations philanthropiques s'y multiplient tout au long du siècle : asiles pour vieillards, orphelinats, maisons de rééducation pour jeunes délinquants, refuges de miséricorde pour les créatures les plus déshéritées, infirmes, épileptiques, idiots. Mais plus encore que tout cela qui fleurit tout au long du ruban de Dordogne, en aval de Bergerac, c'est une vocation de ville enseignante qui s'affirme dans les murs mêmes de la vieille cité huguenote : bibliothèques, écoles primaires, écoles enfantines, écoles normales d'où sortiront par centaines enseignantes et enseignants, Collège enfin pour couronner le tout, ce fameux Collège protestant créé en 1824 où se formèrent tant de grands noms, les de Lannessant, les de Félice, les de Freycinet, et, bien entendu, les Broca, les Reclus, les Pozzi, les Faure...

Les Faure et les Reclus, il fallait, pour en comprendre le miracle, évoquer cette lente élaboration, au creuset de la souffrance et de la persécution, et le brusque éclatement de leur libération spirituelle.

Le nom de Faure : (forgeron) est peut-être le patronyme le plus répandu dans toute la région, depuis des temps reculés. Dans les seules paroisses de Saint-Aulaye et du Breuilh qui forment aujourd'hui la commune de Saint-Antoine, on en rencontre au XIX^e siècle au moins trois "dynasties" distinctes, une aux Rouillats et deux aux Laurents mêmes, trois familles paysannes protestantes et lettrées.

En 1810, naissait aux Laurents Jean Faure, qui épousa en 1836 Elisabeth Tauzia. De cette union féconde naquirent plusieurs enfants parmi lesquels Pierre, dont nous pouvons, avec la même piété célébrer aujourd'hui la mémoire, en même temps que celle de ses trois fils. De lui, Elie a pu écrire, en préface aux "Constructeurs" qu'il lui dédie : "Il était le fond de la race, la preuve de sa continuité. Fils de paysan, il avait le cuir roux, les deux mains noueuses, les deux pieds d'aplomb sur le sol. Mais l'âme était d'un saint et d'un roi. D'un homme.

"Il a été à son insu et au mien, jusqu'à l'heure de sa mort, jusqu'à la seconde où j'ai compris que je ne le verrais jamais plus et où j'ai aperçu sa vie dans un éclair déchirant, le Roc où j'ai pris pied pour m'emparer de ma conscience et tendre à ma liberté... J'ai su par lui l'éternité de la force des hommes".

Ce que fut son enfance et ce que fut sa vie, nous le dirons plus loin, parlant de son union avec Zéline Reclus, conjonction de deux courants également profonds et tumultueux.

*

Quant aux Reclus, le nom n'est attesté dans la région qu'au milieu du XVI^e siècle, mais pour autant qu'on admette avec Dauzat, une origine limousine à ce patronyme, il paraît vraisemblable que leur migration date des lendemains de la guerre de Cent Ans, qui avait laissé le pays presque exsangue. Le sobriquet qui doit en être l'origine, dit assez l'individualisme farouche, l'abord souvent abrupt, la rectitude austère, que nous retrouvons chez tel ou tel d'entre eux. On peut même y trouver une résonance prophétique en pensant à ceux qui connurent la proscription, l'exil, ou les camps de la mort.

Ici, le berceau de la famille, c'est Le Fleix, jolie bourgade à une lieue en amont de Sainte-Foy, dans une des plus gracieuses courbes de la Dordogne. L'ancêtre Jean Reclus (1760-1848) y était "tonnelier et marchand" — tonnelier comme son père, Jacques qualifié malicieusement dans un contrat de mariage, d'"hérétique et lettré".

Sur les six enfants qu'il eut de Jeanne Virolle, le deuxième fut Jean, inspecteur d'académie avant la lettre, et contre qui fulmina Mgr Donnet. Il fut le père de Pauline Kergomard, première inspectrice générale des écoles maternelles. Le troisième, Jacques, l'austère pasteur de Montcaret, puis d'Orthez, père des grands Reclus et, entre autres filles, de Zéline Faure la mère de Léonce, Jean-Louis et Elie Faure. La quatrième, Marie, fit souche de Ducos, de Schrader, de Laurand ; le sixième enfin, Isaïe, dont une partie de la descendance réside encore au Fleix, qui récitait Virgile en poussant le mancheron de la charrue.

On voit ainsi combien est profond l'enracinement de cette forte race au terroir périgourdin, combien sont ancrés dans une tradition ancestrale, l'esprit de résistance à toute contrainte, à toute agression contre la pensée libre, et cette curiosité intellectuelle, ce souci de culture constante depuis tant de générations.

Revenons à Jacques Reclus qui vécut de 1796 à 1882. C'est certainement par vocation intime, et d'autant plus sérieuse qu'elle fut un peu tardive (1), qu'il se destina au ministère de la parole de Dieu, et, sans pouvoir préciser les étapes de sa formation théologique, nous le trouvons à l'automne de 1822 (il a vingt-six ans), installé au presbytère de La Roche-Chalais, où il remplace Pierre Thomas, ancien maire de Bordeaux pendant la Terreur, grand-père maternel de Paul Broca. Il est curieux de noter que celui qui devait à son tour lui succéder est Jean Broca, oncle du même P. Broca.

La communauté protestante de La Roche-Chalais dépendait du consistoire de Montcaret, dont Jacques Reclus fut peu de temps après, et malgré son jeune âge, nommé président.

Au début de 1824, Jacques Reclus a épousé Zéline "de l'orgueilleuse famille des Trigant de Libourne", dit Elisée Reclus, lui, souligne-t-il, "le pauvre Jacques Reclus, fils d'un paysan à lointains parentages nobiliaires". J'ajoute que les Trigant se ramifiaient en de nombreuses branches que nous retrouvons tant à Sainte-Foy qu'à La Roche-Chalais où il en existe encore. C'est à La Roche que naît Suzi, la grande soeur chérie, l'aînée de quatorze, qui devait mourir à vingt ans.

L'aîné des garçons, Elie, naît lui, deux ans et demi plus tard à Sainte-Foy dans la maison - criminellement démolie, et reconstruite - qui porte le n° 41 de la rue des Frères Reclus.

On peut se demander pourquoi, pasteur à Montcaret, où vient d'être édifié un magnifique presbytère, Jacques Reclus choisit de s'installer, avec femme et enfants, dans un immeuble vétuste de la rue Saint-Martial, sans confort, sans jardin. Pour le comprendre, transportons-nous dans l'ancien quartier Imbert de la petite cité.

C'est là, et prenant appui sur le fossé naturel du Rance, qu'avait été implantée la citadelle aux heures les plus sombres des guerres de religion, sur les instances pressantes du roi de Navarre, Henri le Béarnais, si souvent l'hôte de "la Genève du Sud-Ouest". Avec deux autres ouvrages moins importants, la citadelle avait tant bien que mal assuré la défense de la ville, facilité sa reddition honorable en 1622 dans les mains de Louis XIII en personne. Ces ouvrages devaient être rasés sans délai. En fait, treize années s'écoulèrent avant leur rasement effectif, et c'est en 1635 que fut édifié, ou plutôt embelli d'une majestueuse façade, un magnifique bâtiment qui allait avoir une assez étrange destinée.

Pendant une cinquantaine d'années, ce dut être une caserne jusqu'au jour, où par lettres patentes, de décembre 1685 (l'année de la Révocation) Louis XIV institua à Sainte-Foy, comme dans toutes les régions du royaume à forte densité protestante, une communauté de "filles de la foi" dont la vocation était l'instruction des filles et femmes nouvellement converties. C'est dans ce même immeuble que cette communauté fut installée, jusqu'en 1791, où il devint bien national pour devenir en 1794, caserne propre à loger cinq cents hommes de cavalerie".

Laissé à l'abandon pendant de nombreuses années, malgré quelques tentatives d'utilisation comme établissement d'enseignement, l'ancien "couvent" rouvrit ses portes en 1824 à l'enseigne du Collège protestant de Sainte-Foy, placé sous la direction du pasteur Bourgade, et qui jouit bientôt de la plus flatteuse réputation.

(1) Il avait été auparavant bibliothécaire d'Elie, duc Decazes, ministre de Louis XVIII. Parrain d'Elie Reclus, c'est par lui que le prénom d'Elie entra dans la famille.

C'est cette circonstance qui détermina la nouvelle résidence du pasteur Jacques Reclus, qui devint Girondin tout en restant président du Consistoire de Montcaret pour lui permettre d'exercer plus commodément comme professeur audit Collège.

Peu ou prou, pendant un demi-siècle, tous les Reclus et tous les Faure de la lignée y firent leurs humanités, longtemps après que le chef de la tribu eut quitté les rives riantes de sa Dordogne natale.

* *
*

Pour comprendre cette brusque migration vers le Béarn, il nous faut un mot-clé, et c'est le mot de "réveil". Pour nous en tenir à la France, disons que l'esprit souvent négateur du XVIII^e siècle philosophique, la mystique révolutionnaire devenue pour certains une vraie religion, le mol oreiller du Concordat et des lois organiques de Germinal enfin faisant des pasteurs des fonctionnaires payés par l'Etat, avaient assez profondément délabré la robuste constitution du protestantisme français, relégué souvent dans l'ombre les vérités pour lesquelles tant de confesseurs de la foi étaient morts en prison, aux galères ou sur l'échafaud. La réaction ne devait pas tarder à se manifester, et comme au XVI^e siècle, c'est Genève qui envoie en France les Malan, les Ami Bost, les Gausson, et à Sainte-Foy même, Alexandre Henriquet, au cœur de l'été 1828, mais dans un terrain déjà préparé, surtout parmi les ruraux, par une forte vie intérieure.

Venu en touriste, pour visiter sa sœur, professeur à la pension de jeunes filles, Henriquet, le jour même de son arrivée qui était un dimanche, est happé par Jacques Reclus, comme Calvin l'avait été trois siècles plus tôt par Guillaume Farel à Genève, et hissé dans la chaire de Port-Saint-Foy.

Telle est l'origine de l'église libre de Sainte-Foy, libre vis-à-vis de l'Etat, puisque vivant de la seule contribution des fidèles, et dans une certaine mesure de l'église libre d'Orthez.

Mais laissons parler Elisée Reclus :

"Le pasteur Reclus n'était pas un homme ordinaire, se contentant de vivre selon le monde : il eut l'étrange fantaisie de vouloir vivre selon sa conscience.

"Or cette conscience était alors fort tourmentée par les scrupules". Elle se demandait si un ardent apôtre de ce Christ qui n'avait pas même une pierre où reposer sa tête "avait bien le droit de s'acheminer par un traitement vers le bien-être et la richesse... alors que toute mission doit venir d'en haut, c'est-à-dire de l'Eternel lui-même... Que faire en cette lutte continuelle de tout son être intime ? Quelle décision prendre ? Ses meilleurs amis lui conseillaient naturellement de suivre la conduite de tranquille égoïsme qu'ils n'eussent pas manqué de tenir eux-mêmes. Ils le traitaient affectueusement de fou, de visionnaire, même de criminel envers sa femme et ses enfants. (En cette fin de 1831, quatre étaient déjà nés, dont Elie et Elisée) mais ils n'apportaient pas le calme à la conscience torturée.

"Repoussé par les amis, le pasteur ne pouvait avoir d'autres conseils que de lui-même et des réponses obscures de la prière ; mais peu à peu, la conviction se fit en lui, et un beau jour, on le vit grave, résolu, étouffant ses larmes, congédier ses fidèles, ses amis, ses parents, monter à cheval avec son fils Elie campé devant lui, et partir dans la direction du Midi, en compagnie d'un beau paysan de six pieds, le superbe Bessouat, venu lui apporter l'invitation des chrétiens d'Orthez et Castetarbees..."

Parlant à son tour de son grand-père, Elie Faure disait :

"Dans sa maison, on parlait à voix basse, les enfants eux-mêmes savaient qu'il n'était pas permis de rire, et ses fils de cinquante ans, qui avaient connu les fusillades et les pontons de la Commune, tremblaient devant lui".

Et l'on pourrait ajouter au tableau d'autres traits convergents, les pensums bibliques qu'il imposait à ses enfants fautifs et dont le plus littéral consistait à les mettre au coin avec une lourde Bible sur

la tête ; mais ce serait une erreur de ne voir en lui que le fustigeant prophète de l'Ancienne Alliance ; le disciple du Christ des Béatitudes se retrouve aussi en lui, et l'on citait de lui des traits de bonté et de charité dignes de la primitive église.

Il fallait s'arrêter un peu longuement sur ce personnage assez singulier qui dut avoir une conception assez particulière de l'art d'être grand-père.

Tous les témoignages recueillis sur sa femme Zéline Trigant la présentent comme une femme d'élite, fine et sensible, admirablement douée sur le plan de l'intelligence et de l'organisation du travail. A Orthez, le maigre salaire alloué au jeune ménage impose aussitôt la recherche des ressources nouvelles et c'est à la plus brillante vocation d'éducatrice qu'elle se trouva appelée aux côtés d'ailleurs de son mari. Cette mère de quatorze enfants forma des centaines de jeunes filles devenues en grand nombre d'excellentes enseignantes et, au milieu de ses propres filles, sa nièce Pauline Reclus-Kergomard qui devait se faire un grand nom dans l'histoire de l'éducation. L'influence sur ses fils fut moins directe puisqu'ils furent confiés au Collège de Sainte-Foy, et c'est plutôt d'héritage spirituel qu'il conviendrait de parler les concernant. Rigueur scientifique, et, plus encore, instinct et discipline d'une expression littéraire à la fois précise et d'une suprême élégance.

Il nous faut maintenant faire la connaissance de maître Pierre Chaucherie, notaire à Sainte-Foy, riche de biens et de considération. Dans sa somptueuse demeure du XVIII^e siècle qui fait l'angle de la Grand'Rue et de la rue de l'Union, il a son étude et plus de logement qu'il ne lui en faut pour sa famille et sa domesticité. Il possède les qualités et les défauts de la bourgeoisie du Second Empire, dont il partage l'idéal de réussite par le travail et l'épargne, l'économie et la prévoyance, et, volontiers la politique de l'enfant unique.

Hélas ! l'enfant, même unique, il l'a vainement attendu de sa femme née Trigant.

Oui, par singulière rencontre, il se trouve être le beau-frère de ce Jacques Reclus, l'homme aux quatorze enfants, si minable sur le plan des réussites terrestres ! Marguerite-Louise est une maîtresse femme, une vraie Trigant, qui entend régenter avec une autorité souveraine toute sa maisonnée.

Pour combler un peu le vide d'un foyer sans enfant, on "fait sortir" les fils Reclus, internes au Collège. On décharge aussi la soeur Zéline de quelque fille, tantôt l'une, tantôt l'autre. C'est ainsi qu'Anna, atteinte je suppose de tuberculose, s'éteint prématurément chez eux, âgée de sept ans. Pour la septième enfant et cinquième fille, prénommée Zéline comme sa mère, l'approvisionnement dut être prévu comme plus durable, et Paul Desanges semble y voir une sorte d'adoption, qui écrit, dans son bel ouvrage sur Elie Faure :

"Sa tante l'éleva comme elle aurait fait de sa propre fille, selon les principes d'une religion étroite et les règles d'un savoir-vivre déjà fort périmé. Toute la jeunesse de Zéline ne fut que sujétion et mortification..."

Heureusement, ce purgatoire avait une porte secrète sur le paradis, dont le porte-clés était Pierre, Pierre Faure pour ne vous rien cacher.

Il avait fait au village des études sérieuses, prolongées jusqu'aux limites du savoir du maître, et après un apprentissage chez un arpenteur, était entré à seize ans comme saute-ruisseau chez maître Chaucherie. Sa vive intelligence et son application lui valurent par la suite le rond de cuir de clerk, et après avoir ainsi gagné la confiance et l'estime de ses maîtres, ce fut un beau jour le coeur de Zéline qu'il sut conquérir. Il sut même obtenir sa main, du consentement tant des Chaucherie que des Reclus. Car vous pouvez bien penser que la tante avait son mot à dire.

Ce mariage fut célébré à Orthez en 1860. Pierre avait vingt-six ans. Zéline vingt-quatre. Pour la suite, redonnons la parole à Paul Desanges.

Mais la parente abusive exigea des nouveaux époux qu'ils continuassent à habiter chez elle. Moyennant quoi, elle leur promit une part d'héritage. Elle vit naître dans sa maison sans déplaisir apparent deux beaux enfants. Mais guidée peut-être par une inconsciente jalousie de femme stérile et

aussi le souci tout notarial de ne pas disperser son patrimoine, elle interdit qu'il en vint jamais d'autres. La condition parut dure au ménage, d'autant plus que la surveillance de la vieille dame s'immisçait dans les domaines les plus intimes... La situation devint rapidement intenable. Quand la tante, coram populo, se permit de gifler sa nièce, alors âgée de trente-deux ans, tout cassa. Au diable donc l'héritage ! Le couple trouva un logis, une gentille maison à la lisière sud de la ville. On emménagea dans l'allégresse. Neuf mois après, on débouchait chez les Faure la meilleure bouteille de la plus fameuse récolte pour fêter le petit Elie".

Oui, c'est ainsi que naquirent les trois frères Faure que nous célébrons aujourd'hui : Pierre dit Léonce, en 1861, Jean dit Jean-Louis en 1863 : "enfants du consentement" et dix ans plus tard, Jacques Elie Paul se disant lui-même "l'enfant de la révolte" et qui ne voulut conserver que le prénom d'Elie en raison de la vénération profonde qu'il témoigna toute sa vie pour son parrain, le cher oncle Elie Reclus.

Dans ce puissant terroir de Saint-Antoine, en face de cette plaque où s'inscrit son nom, il nous reste quelques pas à faire encore avec Pierre Faure des Laurents, qu'on n'a pas voulu séparer ici dans cet hommage qui en est ainsi grandi. Pour cela, demandons encore à Paul Desanges de nous servir de guide.

Ayant quitté l'étude de l'oncle Chaucherie, "il exerça d'abord le métier d'agent immobilier — on disait alors marchand de biens — puis il entreprit le commerce des vins comme courtier avant de s'installer à son compte (à l'angle de la rue Jean-Louis-Faure et Louis-Pasteur).

"Au moment du phylloxéra, il acheta des vignobles abandonnés pour les revendre, après les avoir reconstitués en plants américains. Il acquit dans ces conditions, en dernier lieu le grand domaine de Bellefond-Belcier à Saint-Emilion, et risqua dans cet achat tout ce qu'il possédait. Malheureusement, la crise qui réduisit à la propriété le prix de Saint-Emilion à trois sous le litre ne lui permit pas de revendre. Il connut alors de sérieuses difficultés pour exploiter et conserver cette propriété fameuse. Finalement, il la céda à son fils Jean-Louis, et vint se retirer à Sceaux chez son cadet. Il y mourut bientôt, en patriarche, entouré de sa vieille épouse, des deux fils qui lui restaient, de ses petits-fils, et de tout ce que Paris pouvait compter de neveux et de cousins.

"D'une droiture et d'une probité rigoureuses — ce qui n'avait pas été pour rien dans ses déconvenues financières — il avait l'allure d'un robuste paysan embourgeoisé, massif, osseux, bien planté, avec un peu de ventre sur la fin. Il représentait assez typiquement ces notables ruraux, modestes mais énergiques, fondateurs de la III^e République, démocrates amoureux de liberté, férus des droits de l'homme et du citoyen. Sa générosité était connue. Certains en abusaient. Il avait l'hospitalité large jusqu'à l'excès. Ne s'avisait-il pas certain jour, au désespoir de son épouse, d'inviter à dîner à Bellefond tous les chefs de gare du tortillard Sainte-Foy-Libourne ?

J'ajouterai simplement à ces lignes que l'intelligence de ce rural de génie éclate à la visite du chai de vinification de Bellefond-Belcier, exemplaire de conception et de réalisation fonctionnelles, et ce, dans les moindres détails.

Et maintenant, ce que devinrent ces trois enfants prédestinés, d'autres le diront mieux que moi qui n'ai voulu, tel l'agronome, qu'étudier l'humus où plongent leurs racines et les semences dont ils sont issus.



(un autre manuscrit en cours de rédaction)

Disons le tout franc : Elie Faure est à Sainte-Foy, sa ville natale, un inconnu célèbre. Que de fois ai-je eu la honte de rencontrer des admirateurs passionnés de notre illustre compatriote, venus de France ou de l'étranger — de Belgique en particulier — me prendre à témoin de leur surprise, parfois de leur indignation, devant l'ignorance, l'indifférence de l'homme de la rue.

Puisse une journée, comme celle-ci, contribuer si peu que ce soit à lever aux yeux d'un certain nombre ce voile de méconnaissance et leur révéler quelques aspects au moins d'une personnalité si riche d'intelligence, de charme, de sensibilité.

Pour ma part, je me bornerai à situer Elie Faure par rapport à la ville de sa naissance et de ses premières années, à la contrée de ses ascendances et des amitiés d'enfance qui ont embelli toute sa vie.

L'histoire commence un peu comme un conte de fées.

Il était une fois deux sœurs de l'orgueilleuse famille des TRIGANT (1) : Anne et Zéline.

L'aînée Zéline devait épouser le pasteur Jacques Reclus et à travers une vie difficile, pauvre même, mais toute de dévouement et d'apostolat à l'enseignement, donner le jour à quatorze enfants : cinq garçons qui devaient porter jusqu'au bout le renom de leur génie : Elisée, Onésime, Armand, Paul Reclus et neuf filles dont une que nous retrouverons plus loin.

D'un côté, donc, pauvreté et don de soi acceptés à la manière de François d'Assise dans la reconnaissance et la joie.

Par contraste, la sœur de Zéline, Marguerite-Louise Trigant, devint l'épouse d'un notable de la ville, Pierre Chaucherie, notaire à Sainte-Foy, dont la belle demeure patricienne s'élève toujours, à deux pas d'ici, à l'enseigne aujourd'hui de la pharmacie Duriez. Par un caprice du sort, ménage désespérément stérile.

La soif de maternité, si naturelle au cœur des femmes, avait les maigres compensations de l'accueil des neveux d'Orthez, les grands Reclus, élèves au collège protestant de Sainte-Foy, que tante Marguerite recevait chez elle les jours de sortie. L'une des nièces, Anna, mourut à sept ans au foyer Chaucherie. Une autre, prénommée Zéline, comme sa mère, y fut accueillie comme une fille, voire comme "leur" fille, avec tout ce que cet adjectif peut avoir de possessif.

Dans son bel ouvrage sur Elie Faure, Paul Desanges écrit, à propos de la jeune Zéline : "Sa tante l'éleva comme elle aurait fait de sa propre fille, selon les principes d'une religion étroite et les règles d'un savoir-vivre déjà fort périmé. Toute la tendresse de Zéline ne fut que sujétion et mortification".

"Heureusement, disions-nous en 1966, lors de l'apposition d'une plaque commémorative à Saint-Antoine, ce purgatoire avait une porte secrète sur le paradis dont le porte-clés était Pierre, je veux dire Pierre Faure.

"Il avait fait, au village des Laurents, des études sérieuses prolongées jusqu'aux limites du savoir de son maître et, après un apprentissage chez un arpenteur, était entré, à seize ans, comme saute-ruisseau chez maître Chaucherie. Sa vive intelligence et son application lui valurent par la suite le rond de cuir de clerc.

Or, après avoir ainsi gagné la confiance et l'estime de ses maîtres, ce fut un beau jour le cœur de Zéline qu'il sut conquérir. Il sut même obtenir sa main du consentement tant des Chaucherie que des Reclus.

(1) Elisée Reclus, originaire de Libourne avec des branches à Sainte-Foy et à La Roche-Chalais, vaguement apparenté à la célèbre famille des Decazes.

Car, bien entendu, la tante avait son mot à dire. Le mariage fut célébré à Orthez en 1860 : Pierre avait vingt-six ans, Zéline vingt-quatre. Pour la suite donnons la parole à Paul Desanges :

“Mais la parente abusive exigea des nouveaux époux qu'ils continuassent à habiter chez elle. Moyennant quoi elle leur promit une part d'héritage. Elle voit naître dans sa maison, sans déplaisir apparent, deux beaux enfants (ce sont Pierre dit Léonce, en 1861 et, deux ans plus tard, Jean dit Jean-Louis). Mais poursuit Paul Desanges, guidée peut-être par une inconsciente jalousie de femme stérile, et aussi le souci tout notarial de ne pas disperser son patrimoine, elle interdit qu'il en eût jamais d'autres.

“La condition parut dure au ménage, d'autant plus que la surveillance de la vieille dame s'immisçait dans les domaines les plus intimes . . .

“La situation devint rapidement intenable. Quand la tante, *coram populo*, se permit de gifler sa nièce, alors âgée de trente-deux ans, tout cassa. Au diable l'héritage ! Le couple trouva un logis, une gentille maison à la lisière sud de la ville. On emménagea dans l'allégresse. Neuf mois après on débouchait chez les Faure la meilleure bouteille de la plus fameuse révolte pour fêter le petit Elie”.

Cet heureux événement eut lieu le 5 avril 1873. Où exactement ? Non plus, nous l'avons vu dans l'immeuble Chaucherie, mais dans une maison bien connue des vieux Foyens, hélas aujourd'hui disparue.

Dans le boulevard Gratiolet, pour qui vient de la place Jean-Jaurès, elle dessinait son cube blanc au milieu d'un grand parc, dans une courbe du ruisseau Veneyrol. Elle appartenait avant sa destruction aux héritiers de M. Marius Régner. Ce sont ses ruines qui servaient de socle aux bâtiments de l'internat du lycée.

Les deux aînés, Léonce, qui fut le fondateur de l'Ecole du Génie rural et Jean-Louis, l'illustre gynécologue, auteur de ce livre admirable : *L'âme du chirurgien*, étaient “enfants du consentement”, du consentement de tous les leurs.

Elie, de treize ans plus jeune que son aîné, de dix ans plus jeune que le cadet, se disait volontiers “l'enfant de la révolte”.

Nous le retrouverons plus loin.

Ma tentation serait grande ici, de plonger plus avant les racines de sa race dans ce pays de Dordogne qui fut celui de Montaigne, au village des Laurents, souche des Faure, à la bourgade du Fleix, patrie des Reclus, pour ne pas dire à Eynesse, berceau de Suzanne.

Tout bien pesé, je vous proposerai plutôt de laisser la parole à Elie Faure lui-même, parlant de ce pays qu'il a aimé au point de vouloir y dormir de son dernier repos, parlant aussi de ses proches.

“Pays de contrastes constants mais que la douceur des sites — collines, basses plaines, eaux abondantes, bois familiers, tapis de vignes — l'opulence des cultures, la richesse millénaire de la population atténuent et auxquels ils impriment une singulière unité . . .

. . . La Guyenne — Double, le Périgord, Entre-deux-Mers, Médoc, dont Bordeaux est le cœur . . ., les deux grands fleuves les artères, ses pluies la nourriture et l'Atlantique le poumon.

Parlant de la Dordogne, il écrit à l'un de ses amis :

“Je vous écris des bords de ma Dordogne, l'un des fleuves les plus français de France par ses calmes sinuosités et ses rivages plantés de vignes, de peupliers, de chênes, de platanes et de mûriers.”

Ces paysages qu'il évoque c'est Sainte-Foy et les méandres du Veneyrol, c'est Les Laurents et la maison paternelle, c'est Eynesse et le presbytère natal de Suzanne Gilard, son épouse ; c'est la Moutine, c'est Saint-Aulaye, où, déjà comme il passait avec les siens, chers amis, ses mois de vacances, avant que le succès de *l'Histoire de l'Art* lui permit d'acquérir ce domaine de Prats où il accueillait si généreusement parents et amis.

C'est aussi le pays de ses amitiés d'enfance, quelques condisciples de la pension Gilard, que mon père fréquentait deux années avant lui : Sudre, Albert Gaulhiac, Gaston Boynier, Pierre de Brugière, Roger de Félice, Laréguère.

Il avait pour ses oncles une admiration passionnée, tout spécialement Elie, son parrain et son guide spirituel : Elisée "un mystique", dit-il, qu'il assimile à Fénelon, Onésime, qu'il accompagne au cours d'un long voyage d'étude en Afrique du Nord . . .

De même il aura la très grande envie, en 1906, de visiter la Grèce et l'Italie aux côtés de sa chère maman.

"Elle est très artiste", confie-t-il à sa femme "elle va droit aux belles choses. Elle regarde les sommets, toujours. Je la savais artiste, mais pas à ce point. Elle a le sentiment plastique admirablement développé.

Cinq ans après, la mort arrachait la chère écriture à sa pieuse affection.

"Ma maman, était tant et si fortes choses pour moi . . . Il est plus dur d'être orphelin à quarante ans qu'à vingt : on a appris à aimer, on sait pourquoi on aime . . . J'avais besoin de ma mère de plus en plus et elle est partie !".

Depuis un an, déjà, Pierre Faure, le père admiré, a achevé sa vie de labeur tenace et intelligent. Tour à tour arpenteur, courtier, négociant en vins, rénovateur de vignes détruites par le phylloxera, il fut finalement ruiné par la crise viticole qui fit descendre les cours du Saint-Emilion à 3 sous le litre. Pierre Faure est resté pour Elie le plus pur échantillon de cette forte race dont il a fait dans "trois gouttes de sauce" une si pénétrante analyse. C'est à son souvenir qu'il dédicacera le premier et l'un des plus importants ouvrages jaillis de son esprit et de son cœur : *Les Constructeurs* (1914).

J'offre ces pages à la mémoire de mon père. Il appartient à ceux qui les liront de dire si je suis digne d'être cru lorsque j'atteste de souffrir en silence, et que son seul orgueil fut de croire en ses fils . . .

. . . Il était le fond de la race, la preuve de sa continuité. Fils de paysan il avait le cuir roux, les deux mains noueuses, les deux pieds d'aplomb sur le sol. Mais l'âme tenait du saint et du roi. Il a été à son insu et au mien, jusqu'à l'heure de sa mort, jusqu'à la seconde où j'ai compris que je ne le verrais jamais plus et où j'ai aperçu sa vie dans un éclair déchirant, le roc où j'ai pris pied pour m'emparer de ma conscience et tendre à ma liberté.

"J'ai su par lui l'éternité de la force des hommes. C'est lui qui m'a fait espérer pour le lendemain de leurs souffrances, la joie où se mesure l'étendue de leurs conquêtes sur la superstition du bonheur . . .".

Enfant de la révolte, Sainte-Foy doit bien le reconnaître comme sien, au même titre que les deux anarchistes Elie et Elisée Reclus, ses oncles. Sainte-Foy qui fut si souvent au cours de son histoire dramatique : ville rebelle et révoltée, Sainte-Foy que Duguesclin dut forcer, que le Parlement de Bordeaux condamne si souvent au XVI^e siècle en la personne d'innombrables "mal-pensants", Sainte-Foy que Louis XIII dut investir en personne, Sainte-Foy accueillante aux traqués, aux pasteurs hors la loi . . . Sainte-Foy asile de prêtres réfractaires avant de devenir "La Montagne du Bec d'Ambès" aux heures les plus sanglantes de la Révolution, Sainte-Foy proclamant la IV^e République cinq jours après le débarquement du 6 juin 1944, alors que tant de semaines tragiques la séparaient encore de la Libération !

* *

Il est une idée chère à Elie Faure, une constante de toute son œuvre, c'est la filiation presque charnelle qui modèle l'homme sur le milieu de sa race et sur le paysage même.

Mesurons dans cette Aquitaine qu'il a tant aimée, dans ce val de Dordogne qui fut le décor secret de toute sa vie intérieure, dans ce Sainte-Foy qui résume tous ses atavismes . . . mesurons, dis-je l'orgueilleuse saveur de l'honneur que nous porte chaque jour davantage la renommée grandissante d'Elie Faure, enfant de Sainte-Foy.

JEAN - LOUIS FAURE

Allocution prononcée
à l'occasion du centenaire de la naissance de Jean-Louis Faure

(inauguration du Pavillon Jean-Louis Faure, samedi 26 octobre 1963)

Madame, Mesdames, Messieurs,

Il y a cent ans, le 27 octobre 1863, naissait à Sainte-Foy celui qui devait devenir le grand chirurgien et gynécologue J.-Louis Faure.

Lors d'une conférence donnée au Cercle des Amis de Sainte-Foy, M. le Docteur Courriades, l'un des disciples du Maître, s'exprimait ainsi : "Faut-il croire que nous sommes en un lieu où souffle l'esprit, par un choix exceptionnel du destin ? Sainte-Foy a eu dans ses murs cinq maîtres de la chirurgie : Gratiolet, Broca, Reclus, Pozzi, Jean-Louis Faure. Cet heureux privilège lui acquit l'honneur d'être qualifié devant l'Académie de Chirurgie LA VILLE LA PLUS CHIRURGICALE ET LA PLUS PARISIENNE DE FRANCE.

La notion de "ville natale" devient, de jour en jour, plus sujette à caution. Les accouchements à domicile sont de plus en plus exceptionnels, et la natalité dans les villes dotées de maternités ou de cliniques spécialisées intéresse, en fait, de nombreuses communes de l'hinterland. De plus, toute une population sans attaches profondes avec sa résidence occasionnelle — fonctionnaires, militaires, entre autres — sème les enfants au hasard de mutations ou d'affectations sans lendemain. La naissance de Victor Hugo à Besançon n'a pas la signification profonde de celle de La Fontaine à Château-Thierry, ou de Jeanne d'Arc à Domrémy.

En ce qui concerne Sainte-Foy, exception faite peut-être pour Pierre Gratiolet (encore que son père eût été premier adjoint au maire de la ville), tous les grands hommes qui y sont nés avaient, depuis des générations, de profondes racines dans le pays. Tels sont, au XVIII^e siècle, l'abbé Jules Bellet, fondateur de l'Académie de Bordeaux, Pierre-Anselme Garrau, l'une des plus pures figures de la Révolution française ; au XIX^e siècle : Monseigneur de Langalerie, Paul Broca, et toute la lignée hors série des Reclus, puis de leurs neveux Jean-Louis et Elie Faure.

*
* *

Jean-Louis Faure, enregistré sous le seul prénom de Jean, était le second d'une famille de trois garçons : Pierre, dit Léonce, de 2 ans 1/2 son aîné, et, de 10 ans plus jeune, Jacques-Elie-Paul Faure qui, en littérature et en histoire de l'art, devait illustrer le seul prénom d'Elie.

Le père, Pierre Faure, originaire des Laurents, était un homme d'une vive intelligence et d'une remarquable faculté d'adaptation, tour à tour arpenteur, clerc de notaire, négociant en vins, marchand de biens, rénovateur enfin de vignobles détruits par le phylloxéra. Parvenu à une certaine aisance, il eut l'ambition, assez rare à cette époque dans le milieu paysan, de ne rien négliger pour l'éducation de ses enfants.

Vers 1858, nous le trouvons clerc de notaire chez Maître Chaucherie, dont l'étude se trouvait alors dans ce bel immeuble du XVIII^e siècle à l'angle de la Grand'Rue et de la rue de l'Union, sur le seuil duquel nous nous inclinions tout à l'heure. Ce Pierre Chaucherie était le beau-frère du pasteur Jacques Reclus, tous deux ayant épousé deux soeurs Trigant, du Libournais. Mais tandis que le foyer du pasteur s'enrichissait, au bas mot, de quatorze enfants (et quels enfants ! la rue des Frères Reclus est là pour nous le rappeler), le foyer du notaire restait désespérément stérile. Quelle belle carrière d'oncle et de tante s'ouvrait ainsi pour le tabellion et sa femme ! Entre Orthez, où le pasteur paît ses oailles, et où sa vaillante épouse dirige une institution pour jeunes filles, avec une telle maîtrise qu'elle

fut, vers la fin de sa vie, décorée comme la plus méritante des institutrices de France, entre Orthez, dis-je et Sainte-Foy, les voyages des enfants se multiplient ; les garçons pour l'année scolaire, internes au Collège protestant, les filles se relayant au foyer des Chaucherie. L'une d'elles s'y éteint prématurément, à l'âge de sept ans. Une autre, prénommée Zéline comme sa mère, y fait la connaissance du jeune clerc, de deux ans son aîné. L'idylle s'ébauche et se noue, bref, fiançailles et mariage à Orthez.

Un appartement est offert au jeune ménage dans la vaste maison du notaire, et c'est là que naquirent les deux aînés.

*
* *

Au cours de la grande manifestation donnée en l'honneur du Maître par sa ville natale, le 15 septembre 1935, qui a laissé à tous les vieux Foyens un inoubliable souvenir, et qui fut pour lui une des plus pures joies de sa vie (il s'agissait de l'inauguration de la rue Jean-Louis Faure et du Pavillon chirurgical qui porte également son nom), Jean-Louis Faure évoquait les souvenirs de son enfance jusqu'à sa seizième année. Ce passage de son Discours du Cheval Blanc aura le double avantage de nous montrer son profond enracinement dans le pays, et de nous permettre de suivre l'éclosion de cette merveilleuse intelligence, dans les murs mêmes de notre Cité.

“Que pourrais-je faire de mieux, que de laisser parler mon cœur, et de ressusciter... quelques-uns des vieux souvenirs qui m'attachent si profondément à la ville qui m'a vu naître et qui, dans ce grand jour, me reçoit comme son enfant ?

“Je l'ai quittée depuis bien longtemps, mais je ne pense pas qu'il y ait une seule année où je n'y sois revenu, et ce n'est jamais sans quelque émotion que je parcourais ces rues qui me sont restées familières, au coin desquelles il m'arrivait de rencontrer de temps en temps un vieux camarade, et dont je connaissais toutes les maisons.”

Après avoir constaté combien peu le visage de Sainte-Foy avait changé depuis un demi-siècle, il poursuit :

“Je trouve... à voir... toujours semblable à elle-même, la petite ville de mon enfance, une sorte d'illusion joyeuse, qui, pour un peu, me ferait croire que je n'ai pas changé moi-même... Que puis-je donc faire de mieux que de rappeler à ceux d'entre vous qui, comme moi, ne sont plus jeunes, les événements du passé, et de montrer à ceux qui le sont encore, l'abîme qui sépare la vie que nous menions quand nous avions leur âge, de l'existence d'aujourd'hui :

“J'avais 7 ans quand éclata le grand drame de 1870, qui écrasa notre jeunesse, et sous le poids duquel nous avons vécu un demi-siècle, jusqu'à l'heure du cataclysme dont nous sortions à peine, et qui n'a pas fini de ravager le monde.

“Les gens de Sainte-Foy avaient la tête chaude, et la Révolution du 4 septembre y donna lieu à des événements tumultueux, que j'ai toujours devant les yeux. Je vois encore, du haut du balcon de ma maison natale, de la grande et belle maison aux pierres noircies par le temps qui se dresse au coin de la place, je vois venir au trot les dragons de Libourne, envoyés pour rétablir l'ordre. J'entends, sur les pavés, sonner les pas de leurs chevaux. Je les vois déblayer la place, pendant qu'à la fenêtre centrale de la mairie, un énergumène à longue barbe grise vociférait en agitant un marteau au-dessus de sa tête. J'entends un coup de pistolet, qui ne fit de mal à personne. Je vois, debout sur le perron de la maison qu'occupe aujourd'hui ma vieille amie Madame Massat, le premier maire républicain de la ville, le père de mon cher camarade Pierre de Brugière... haranguant la foule agitée. Tous les soirs, dans le magasin qui existe toujours au coin de la place, nous nous réunissions pour effiler de la charpie...

“Aux premiers jours d'octobre 1870, je fis mon entrée dans le vieux collège, et, pendant le terrible hiver où nous traversions sur la glace la rivière gelée, je revois la petite classe où nous nous réchauffions en cercle autour du poêle.

“Et puis, ce fut, pendant neuf ans, le cours régulier des études et la douce vie de famille qui s'écoulait, paisible et monotone, et telle, en vérité, que ne peuvent la concevoir les hommes d'aujourd'hui, car notre existence d'alors ressemblait davantage à celle de nos aïeux du temps de Charlemagne, qu'à la vie frénétique qui nous emporte tous.

“Nous faisons de bonnes études, sous la direction d'hommes modestes, mais qui étaient des professeurs excellents, et, dans ce jour si émouvant pour moi, je me reprocherais de ne pas prononcer ici le nom de M. Moulinié, de M. Goy, de M. Grimard, de M. Battachon, de M. Gilard..., auxquels je tiens à rendre l'hommage qu'ils méritent, car, si je suis ici aujourd'hui, ils y sont tous pour quelque chose.”

Il poursuit, un peu plus loin :

“Que d'admirables voyages n'avons-nous pas faits autrefois, à la suite de Jules Verne ! Mais nous les faisons dans notre fauteuil. Car ceux qui n'avaient pas à leur disposition une bonne voiture avec un bon cheval, — c'est-à-dire presque tout le monde — devaient renoncer à s'éloigner de plus de quelques kilomètres du lieu où ils vivaient. On n'en sentait d'ailleurs pas le besoin, parce qu'une heureuse fatalité nous empêche tout naturellement de désirer ce que nous tenons pour impossible. C'est ainsi qu'à part le voyage annuel chez mes grands-parents, au pied des Pyrénées, je n'étais pour ainsi dire jamais sorti d'un rayon de 10 kilomètres, car, lorsqu'on se déplace à pied, il faut bien songer au retour. Nous allions jusqu'à La Roquille, et jusqu'aux Guillebeaux, près de Margueron, et même jusqu'aux Sarrazins, tout près de Riocaud ! Gensac était au bout du monde : je n'y étais jamais allé. Je n'avais jamais dans cette direction dépassé Pessac, où nous avons été, une fois, en bateau, à l'occasion de la fête du collège. La Force, dont nous apercevions au loin, sur la colline, les asiles mystérieux, et qui tenaient une grande place dans notre imagination d'enfant, était inaccessible. Et nous allions à Duras, chez un vieil oncle, une fois par an. Mais comme Duras était (et d'ailleurs est toujours) à 21 kilomètres, le voyage durait deux jours.

“Cette époque qui, en réalité, marque la fin d'une des grandes périodes de l'histoire du monde, se termina tout à coup lorsque le vélocipède, qui datait à peine de quelques années, que nous regardions passer non sans admiration, avec ses grandes roues en bois cerclées de fer, monté par le facteur, céda la place au grand bicycle avec sa roue démesurée. Car c'est lui, c'est le grand bicycle, c'est cet admirable instrument qui, de même que la prise de Constantinople marque d'une façon un peu artificielle la fin du Moyen Age, marquera dans les âges futurs la coupure brutale... entre l'âge de la vie paisible et l'âge de la frénésie ! ”

Mais la fin de cette ère du piéton paisible, c'est aussi, pour Jean-Louis Faure, la fin des années heureuses dans la quiétude du nid familial.

“Un jour, dit-il, comme la transformation des études et des programmes entraînait peu à peu le déclin du vieux collège, je partis pour Paris d'où je ne suis plus revenu qu'aux jours rapides de vacances.”

*
* *

Nous le retrouvons, en effet, à la rentrée de 1879, à Louis-le-Grand, où il fera trois ans d'études jusqu'au grade de bachelier ès sciences, interne au début, et par la suite externe, chez son oncle Elie Reclus.

Vient alors le temps de la conscription, et c'est comme artilleur qu'il fait son service militaire, à Tarbes, à la fois près et loin du cher presbytère d'Orthez.

Il accomplit alors, dans l'Algérie à peine pacifiée et la Tunisie à peine conquise, un long et pittoresque voyage, entre son père et l'oncle Onésime, qui devait en rapporter de si merveilleuses pages. “L'Autre France” était, pour la génération des vaincus de 70, comme une délectation compensatrice.

Cela nous mène jusqu'en 1884, où, de retour à Paris, il prend ses premières inscriptions à la Faculté de médecine. Il a 21 ans, mais rien ne semble encore le marquer pour la haute destinée qui l'attend. Serait-ce en lui lutte sournoise entre l'envolée poétique, la spéculation philosophique de son atavisme maternel, et la discipline scientifique qu'exige l'orientation de ses études ? L'option reste douloureuse et quelque temps indécise. Les débuts de sa vie d'étudiant sont simplement honnêtes. Il passe toutefois avec succès le concours de l'externat, et l'année suivante, en 1887, il est nommé interne, mais dans un rang médiocre qui ne lui permet que l'entrée à l'hôpital de Bicêtre, celui des dégénérés et des fous, qu'il décrit, avec réalisme et compassion dans la célèbre "Epopée de Bicêtre", poème de quelques six cents vers, qui connut à l'époque un très vif succès dans le milieu des carabins.

Un simple échantillon vous édifiera sur ce milieu déprimant, mais qui restera pour lui une ineffaçable expérience de la misère humaine.

"Oh ! combien d'éclopés, combien d'hémiplégiques,
D'aveugles, de perclus et de paralytiques,
Combien de ramollis, de déments, de gâteux,
De sourds, de culs-de-jatte et d'athéromateux,
Tous vieux et décrépits, chétifs et lamentables,
Viennent traîner ici quelques jours misérables !
Et tous ces malheureux, tous ces déshérités,
Promenant leurs douleurs et leurs infirmités,
N'étaient à nos yeux que de hideux spectacles !
Est-ce une cour d'hospice, ou la Cour des Miracles ? "

*
* * *

Non, il faudra, semble-t-il, attendre quelques mois encore, et la rencontre avec la chirurgie, pour que lui soit révélée sa véritable vocation.

Son oncle, Paul Reclus, fut pour lui un providentiel "éveilleur", par son exemple et ses conseils. En 1888, Jean-Louis Faure entre dans le service de Gérard Marchant. D'année en année, — il nous dit lui-même combien cette discipline exige une formation de longue, de très longue haleine — sa vocation s'affirme, indiscutable à ses yeux comme à ceux de ses maîtres. En 1891, il est nommé aide d'anatomie, puis prosecteur à Clamart. Son extraordinaire habileté manuelle attire l'attention sur lui, et la légende s'en empare déjà, qui le dit capable d'exécuter les yeux bandés telle désarticulation !

En 1895 enfin, il est nommé chirurgien des hôpitaux, assistant de son oncle Paul à l'hôpital de la Pitié, qui lui confie progressivement de graves interventions.

"A cette époque, nous disait le Dr Courriades, se situe une anecdote qui montre bien son esprit de décision. Un matin d'août 1897, Jean-Louis Faure opère d'urgence une malade entrée la nuit avec le diagnostic d'appendicite aiguë. Une incision faite du côté de l'appendice n'ayant rien montré, une nouvelle incision est faite immédiatement, et l'estomac exploré. Ce dernier étant sain, Jean-Louis Faure se dirige vers la vésicule et, en quelques secondes, extrait un gros calcul qui, après l'avoir perforé, se promenait dans le péritoine.

"Pour l'époque, c'était d'une audace folle, si bien que Sideroy et le professeur Landouzy, présents à l'opération, se lamentant d'avoir laissé agir ainsi ce jeune chirurgien, se considéraient comme coupables d'une mauvaise action. Or, la malade guérit très simplement.

*
* * *

Mais peut-être le moment est-il venu de pénétrer avec lui dans le monde mystérieux qui est désormais le sien. Nul n'en a parlé et écrit avec tant de simplicité et tant d'amour.

Si de nombreux ouvrages techniques font, feront longtemps autorité auprès des spécialistes, il en est quelques autres, accessibles au grand public, d'une magnifique inspiration humaine, qui élèvent Jean-Louis Faure au rang des grands écrivains, et dont je ne saurais trop recommander la lecture à l'"honnête homme" de notre génération. On ne peut, après les avoir lus que désirer de les relire encore, tout débordants qu'ils sont de sève généreuse, palpitants de vie profonde. Ce sont les trois volumes intitulés "En marge de la chirurgie" (comprenant des essais, des discours, des leçons d'ouverture, des hommages, éloges funèbres, notices biographiques, impressions de voyages, poésies même), par la suite repris dans "L'Âme du chirurgien, du nom de l'un de ces Essais, qui devrait figurer dans toutes nos bibliothèques. Ajoutons-y encore un petit opuscule d'une rare densité, publié en 1936 "Savoir opérer".

La tâche est difficile d'en extraire quelques passages qui ne laissent dans l'ombre d'autres pages, plus belles et plus riches encore.

Essayons toutefois de feuilleter, presque au hasard :

"La chirurgie, son nom l'indique, est "l'oeuvre de la main". C'est un beau nom, et nous pouvons nous en faire gloire, puisqu'il nous est donné, depuis des siècles et des siècles, par l'unanime consentement des hommes, qui considèrent "l'opération", cette oeuvre de la main qui fouille dans le corps de l'homme, comme le travail par excellence, comme l'oeuvre suprême qu'il faut mettre au-dessus des autres, au-dessus même de l'oeuvre de ceux qui savent, pour l'enchantement de nos yeux, dévoiler la grande nature, ou tailler le marbre divin".

Après avoir fait allusion aux travaux de clinique ou de laboratoire auxquels se livrent pas mal de chirurgiens, et des plus grands, ("ils font oeuvre, dit-il, de savants et de biologistes, ils ne font pas oeuvre de chirurgiens"), il précise :

"En dehors de l'opération, la chirurgie n'est plus la chirurgie, elle n'est qu'une forme de la médecine, et c'est à l'opération seule, que se mesure le chirurgien.

"Mais pour avoir le droit de pratiquer une opération, pour avoir le droit d'exécuter sur son semblable cet acte sans appel, qui porte avec lui la vie et la mort, IL FAUT SAVOIR ! Oui, pour pouvoir travailler dans la chair de l'homme d'une main qui ne doit connaître ni l'hésitation ni la défaillance, il faut avoir la conscience profonde du droit que l'on a de l'entreprendre ; il faut avoir au fond de l'âme cette certitude, ou plutôt cette conviction, que l'on sera à la hauteur de sa tâche, et cette conviction, c'est une sévère éducation antérieure et une longue préparation qui peuvent seules la donner.

"Il faut SAVOIR ! Et c'est précisément ce qui constitue cette SCIENCE DE LA CHIRURGIE que doivent acquérir tous ceux qui veulent un jour avoir le droit de se dire chirurgiens..."

Et là, Jean-Louis Faure établit une nette distinction entre cette science chirurgicale, faite tout d'abord d'une connaissance de l'anatomie fouillée jusque dans ses moindres détails et possédée à l'égal d'un instinct, faite de la sûreté du diagnostic — parfois même divinatoire, dit-il — et l'art chirurgical, qui, lui, (je cite) "se révèle par la façon dont le chirurgien met en oeuvre ce qu'ont pu lui apprendre de longues années d'études, art qui tient avant tout aux qualités personnelles de celui qui l'exerce, et qui disparaît avec lui".

"Tout ce que le chirurgien doit savoir, qu'il le puise dans les études anatomiques de l'amphithéâtre, dans l'examen prolongé des malades, dans les livres, qui, au temps où nous vivons, abondent et surabondent, dans l'exemple quotidien de ses maîtres (J.-L. Faure vient d'insister sur ce pluriel) et enfin dans la fréquentation des salles d'opérations de ses collègues, tout cela fait partie de cette science que tout chirurgien peut acquérir sans posséder aucune de ces qualités qui seules peuvent l'élever au-dessus du niveau commun et faire de lui l'homme rare qui honore son art".

“Pour être le vrai chirurgien, le Maître, il faut autre chose ! Il faut plus que la science, il faut plus que l'expérience... Il faut un ensemble de qualités personnelles, indépendantes de la science, indépendantes de l'expérience, indépendantes du travail, et qui seules peuvent donner à l'oeuvre du chirurgien son originalité, sa puissance, je dirai même sa grandeur.

“Pour parvenir à ces sommets, il faut avoir “l'esprit chirurgical” et posséder en même temps cet “art”... L'art chirurgical est peu de chose sans l'esprit qui l'anime.

“... Cet art individuel, fait de mille éléments, peut faire considérer à tel chirurgien comme facile une opération que tel autre jugera difficile, ou même impraticable...

Le chirurgien parfait sera celui qui associera ces deux qualités dans un juste équilibre, car la virtuosité opératoire, qui est une ressource merveilleuse et dont ne médisent que ceux qui ne la possèdent pas, pourrait cependant avoir des inconvénients si elle donnait au chirurgien qui en est doué l'habitude de ne compter que sur elle...

“Oui, le chirurgien, s'il veut être digne du grand rôle qu'il joue chaque jour, doit posséder une âme ferme, et que ne peuvent faire fléchir les responsabilités les plus redoutables...

“Toute opération peut apporter la mort avec elle ! Cela, le chirurgien le sait : il doit comprendre les hésitations de son malade, et c'est par la douceur, c'est par la persuasion, c'est par la démonstration patiente de l'utilité de l'opération, de sa nécessité, qu'il doit les faire disparaître... La bonté est toujours la plus pure des vertus humaines. Elle n'a nulle part une plus noble occasion de s'exercer, et les malades y ont d'autant plus droit qu'ils sont faibles et plus malheureux !

“Sans doute, il faut souvent imposer sa volonté bienfaisante à ceux qui n'ont pas de volonté. Il faut faire accepter aux irrésolus, aux hésitants et aux craintifs des événements qui peuvent être graves. Il faut avoir l'autorité, l'énergie, la fermeté ! Mais la douceur et la bonté sont des forces profondes dont il faut savoir se servir. Le calme est aussi une force. C'est la marque des âmes solides et sûres d'elles-mêmes. C'est une des vertus chirurgicales les plus précieuses et peut-être aussi les plus rares. Le calme et la patience ! ...

“Plus le danger est imminent, plus le chirurgien doit être calme, plus il doit être maître de lui, et moins il doit laisser paraître les sentiments qui l'agitent intérieurement...

“Une opération – j'entends une opération difficile – est une oeuvre de l'esprit plus encore qu'un travail de la main. Celle-ci ne fait qu'obéir, et c'est le cerveau qui commande ! ...

“Le bon sens, qui est peut-être la première des qualités de l'esprit, le jugement droit, la clarté, la simplicité, cette vue lumineuse qui donne à celui qui la possède la faculté de se reconnaître dans le chaos, d'éclaircir les situations confuses et de trouver les solutions les plus simples qui sont toujours les meilleures voilà les qualités de l'esprit qui sont les plus nécessaires au chirurgien, comme d'ailleurs à tous les hommes qui font oeuvre de leur cerveau et sont obligés d'appliquer aux réalités concrètes le résultat de leurs méditations”.

Et avant de clore ce magistral essai “L'Art et l'Esprit de la chirurgie” auquel nous avons fait ces emprunts, Jean-Louis Faure commente encore quelques autres des vertus cardinales que doit incarner le grand chirurgien : l'habileté manuelle, bien entendu, mais aussi la force physique : puissance musculaire, certes, mais plus encore résistance à la fatigue, et enfin cette qualité qu'il est merveilleux de voir prôner par un homme qui, lorsqu'il écrivait ces lignes, en 1921, marchait allègrement vers la soixantaine : la jeunesse !

“Ce qu'il faut demander à un chirurgien, dit-il, ce n'est pas d'être jeune, – c'est de ne pas être vieux. Quand la vieillesse apparaît au détour du chemin, quand le feu sacré s'atténue, quand la main commence à trembler et le regard à s'obscurcir, alors le chirurgien doit songer au repos. Qu'il aille donc, comme le voyageur lassé par une longue étape, s'asseoir sur le bord de la route, en regardant passer ceux qui sont entrés après lui sur l'âpre et splendide chemin qu'il a lui-même parcouru...”

“Telles sont les qualités dont l'association dans un harmonieux équilibre fait le bon chirurgien. Mais elles ne suffisent pas à faire le “grand chirurgien” ! Pour celui-ci, il faut autre chose, il faut l'originalité, il faut l'esprit d'invention, il faut cette puissance de réflexion, ou mieux encore cette intuition spontanée qui lui font quitter les sentiers battus, et contribuer, par des trouvailles ou des opérations originales, à forger de nouvelles armes contre la maladie et contre la mort, et à travailler ainsi par delà le tombeau... au soulagement des misères de l'humanité”.

*
* * *

Nous avons laissé Jean-Louis Faure au seuil même de sa prodigieuse ascension, dans les dernières années du siècle.

L'agrégation passée, en pleine possession des moyens qu'il a si lumineusement exposés, à la Charité, puis à l'Hôtel-Dieu, le cerveau guidant la main et le cœur plus encore guidant le cerveau, il approfondit connaissances et techniques. Opérateur expert, il est déjà le novateur, le rénovateur des méthodes d'intervention qui feront sa gloire. C'est surtout dans la grande chirurgie gynécologique, qu'il introduit des perfectionnements décisifs. De 1892 à 1925, malgré la coupure brutale de la guerre, il publie, le plus souvent sous sa seule signature, ouvrage sur ouvrage, qui font à l'époque, et qui font aujourd'hui encore, autorité.

MIL NEUF CENT QUATORZE !

Au seuil même de la guerre, le premier août, un deuil cruel vient le frapper en plein cœur. Terrassé par un accident cardiaque, auquel les événements internationaux ne sont peut-être pas étrangers, Paul Reclus meurt, l'oncle Paul, qui fut pour lui un second père, puisqu'il lui a ouvert la voie sur sa vraie vocation ; l'oncle Paul, le grand pionnier de l'anesthésie locale, irremplaçable maillon de la chaîne qui, d'Ambroise Paré vient jusqu'à lui en passant par Pasteur, dont les découvertes sont appliquées à la chirurgie par Guérin ; Lister, dont la méthode antiseptique est répandue en France par Lucas-Championnière ; Terrier, dont la méthode aseptique se rattache plus directement encore que celle de Lister aux travaux de Pasteur.

Dans une page émouvante, Jean-Louis Faure pleure sur “cette mort foudroyante, si douce, dit-il, pour ceux qu'elle frappe, si brutale pour ceux qui restent”.

Et c'est la guerre !

Bien que dégagé par son âge d'obligations militaires (il a 51 ans), il offre ses services, et dès le début, dirige, à Paris même, trois hôpitaux auxiliaires, dont l'ambulance franco-canadienne n° 49. Nous le retrouvons, un peu plus tard, auprès du général Gouraud, avec la responsabilité de “chirurgien consultant aux armées”, qui lui permet d'organiser postes chirurgicaux et évacuations des blessés, et d'avoir la plus heureuse influence sur de nombreux jeunes chirurgiens mobilisés. Leur reconnaissance se manifestera, la guerre terminée, en décernant à leur Maître le beau titre de “Poilu honoraire”.

Mais, entre temps, un nouveau deuil est venu frapper la science chirurgicale française, en la personne du bergeracois Samuel Pozzi, ancien élève, comme lui, du collège de Sainte-Foy, alors dirigé par son père ; Samuel Pozzi, mortellement frappé dans son cabinet de consultations par un dément, en juin 1918, laisse vacante la chaire de clinique gynécologique de la Faculté de médecine de Paris, à l'hôpital Broca (encore un nom d'une résonance particulière à nos cœurs de Foyens).

Jean-Louis Faure est désigné pour lui succéder, et sa leçon d'ouverture – encore que marquée d'un anti-germanisme peut-être outrancier, mais tellement naturel au lendemain du grand défilé de la victoire – reste une page d'anthologie.

Suprême consécration, les portes de l'Institut s'ouvrent devant lui, et, en 1924, il est élu membre de l'Académie de médecine.

Je ne saurais citer tous les honneurs qui sont justement rendus à cet homme, toujours simple et modeste : présidence de la Société de Chirurgie en 1925, présidence du Congrès de Chirurgie en 1926, jusqu'à la très belle médaille frappée à son effigie à l'occasion de sa retraite en 1934, offerte par ses élèves et ses amis. L'hommage si unanime et si spontané que notre ville tint à lui décerner, dans cette inoubliable journée du 15 septembre 1935, que plusieurs d'entre nous ont vécue à ses côtés, ne fut certainement pas celle qui parla le moins directement à son grand cœur.

Les dix années de sa retraite, de 1934 à 1944, furent, entre Paris, le château de Mercuès et la propriété familiale de Bellefond-Belcier, près de Saint-Emilion, des années paisibles quoique assombries par un état de santé chancelant, à la suite d'une grave opération qu'il dut subir en 1936.

La veille de ses 81 ans, il y a exactement 19 ans aujourd'hui, il s'éteignait doucement, entouré des siens, ayant auprès de lui son ami de toujours, et combien cher, Pierre de Brugière, venu tout exprès de Paris pour son anniversaire.

*
* *

Des voix plus autorisées que la mienne auraient dû se faire entendre aujourd'hui. Mais cet hommage, du plus indigne de ses admirateurs, faute d'autres, devait se faire entendre, au nom d'une petite cité qu'il a toujours tendrement chérie, et qui n'oublie pas celui qui a porté si haut et si loin le renom de sa petite patrie.

Je le dépose pieusement à vos pieds, Madame, en me permettant de vous demander d'être auprès de chacun des vôtres l'interprète de notre fidèle admiration pour votre père, de notre vénération pour sa mémoire, et plus encore de notre reconnaissance pour l'incomparable exemple qu'il nous a laissé.

*
* *

Les Noms des Rues

“Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations suivantes”.

(Déclaration des Droits de l'Homme 1793).

S'il est une “loi” dont l'assujettissement devient vite fastidieux aux générations qui se succèdent, c'est bien l'héritage involontaire des noms de rues. On est bien obligé, pourtant, de l'accepter tel quel, ou de n'y toucher que d'une main fort délicate, par retouches légères et prudentes, sauf dans le cas, assez exceptionnel de brusques mutations historiques sur le plan national... ou local, dont nous trouverons deux exemples : la période révolutionnaire, bien entendu et, en 1908, un changement important de la majorité édilitaire.

Jusqu'en 1794 — car la débaptisation fut assez tardive, ce sont les noms de saints qui dominent : Sainte-Foy, Saint-Jacques, Sainte-Catherine, Sainte-Marthe, Saint-Martial, Saint-James ; la rue Notre-Dame (nom vraisemblablement postérieur à la reprise de la ville par Louis XIII en 1622) n'a cependant jamais pratiquement supplanté celui de Grand'Rue, encore commun de nos jours, n'en déplaise à la République. Mais nous trouvons aussi la rue de la Mer, attestée dès 1549, qui conserve son nom jusqu'en 1908, la rue Pardaillan, proche de la porte du même nom, la rue du Loup, la rue Bourguet, la rue de l'Orme, la rue Perrine, laquelle correspond, sur un plan à bien des points comparables, à la Via Prétoia du camp romain. Quant à la rue des Lauriers, elle est la seule à avoir traversé plusieurs siècles sans changements, les Lauriers étant comme chacun sait toujours d'actualité, toujours fleurant !

En 1791, ces noms sont officiellement recensés et inscrits sur des plaques aux carrefours, ainsi que des numéros apposés sur chaque maison, en exécution d'une ordonnance militaire de 1708 pour faciliter les logements des troupes de passage. La réalisation de ce travail a été confiée, après adjudication, à Roques (dit La Pensée !) les caractères peints en blanc sur fer blanc passé à deux couches de noir.

La période révolutionnaire voit, un peu tardivement (Ventôse an III soit février 1794) le changement de la presque totalité des noms de rues, et si certains, comme la rue des Jardins remplaçant la rue Pardaillan, ou la rue de l'Hôpital, la rue Sainte-Marthe, constatent des caractéristiques locales, la plupart se réfèrent à ces grandes entités à majuscule : la Liberté, l'Égalité, l'Union, la Paix, ou à la Révolution. Notons une rue Carmagnole, et une rue, ou plutôt, une ruelle en bordure des remparts, si étroite et si peu habitée, qu'on peut se demander si c'est sans ironie qu'on l'avait baptisée rue des Sans-Culottes, encore portée sur le plan cadastral de 1833 sous le voile transparent de rue des S.-C.

La bourgeoisie éclairée fit revivre les noms de Brutus et de Mucius Scevola, mais tint à honorer également Guillaume Tell, Jean-Jacques Rousseau, Mably et Franklin. Quant aux hommes mêmes de la Révolution, leur promotion dans la cité fut assez éphémère tel ce Simonneau, suspect de modérantisme, que le représentant Romme demande de destituer au profit de Barra et Viala.

Il y eut un moment une rue Marat, que je n'ai pu situer ; la place centrale qu'occupe indûment la mairie, est encore entourée à l'époque, “de couverts” sur ses quatre côtés, la “Place d'Armes” devint, pour un temps, “Place de la Montagne”.

Toutes ces rues figurent sur un tableau des logements militaires de la ville et commune de Sainte-Foy, sans date, mais broché dans une affiche du 23 juin 1806. Six d'entre elles figurent sur un mémoire présenté par un nommé Norey, qui peignit soixante-deux plaques à raison de 2 sols 6 deniers chaque lettre.

L'Empire n'a guère eu de préoccupations odonymiques. Toutefois la rue principale, la Grand'rue, porte un temps le nom de rue du Roi de Rome, comme, sous le régime de Vichy, elle porta celui du maréchal Pétain.

Aucune trace, dans les délibérations du corps municipal des années 1814 et suivantes, de décision pour le retour aux anciens noms des rues de la ville. En revanche, le plan cadastral de 1833, encore naguère en usage, donne la nomenclature complète des rues à cette époque, qu'un autre plan, de 1864 confirme sur presque tous les points. Ce sont, dans la plupart des cas, les noms d'avant la Révolution qui sont revenus. Les rues Mably, Jean-Jacques Rousseau, peut-être inscrites sur un témoignage tendancieux en 1833 sont redevenues, en 1864, rue du Loup et de l'Orme. Deux noms significatifs d'une certaine recherche archéologique, qui y figurent : la rue du Temple pour rappeler l'emplacement du Temple détruit en 1684, et la rue Porte-Tourny, à l'angle sud-est de la ville. En effet, la cinquième porte de l'enceinte, porte de Pardaillan ou Tour Carrade, était restée murée pendant des siècles. L'intendant Tourny la fit rouvrir et fit tracer l'unique rue diagonale de la ville, à laquelle son nom reste attaché. Cette percée permit en outre d'établir une minuscule placette triangulaire dénommée sans complexe : "Place de la Concorde".

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, d'importants travaux ont élargi la ville au-delà de son enceinte.

A l'angle nord-est, partie sur l'emplacement de l'ancienne citadelle détruite en 1635, sont établies des allées, aujourd'hui plantées de magnifiques platanes. Assez curieusement, elles ont porté, jusqu'à ces toutes dernières années (pour devenir allées Jean-Raymond Guyon) le nom d'allées de Coblenz. S'agit-il de quelque nostalgie d'émigrés, ou d'une dérision populaire envers les ci-devant qui en auraient fait leur rendez-vous quotidien ? Aucun document ne m'a permis de trancher.

Les quais, établis des allées de Coblenz aux allées de Coreille, à l'emplacement du Fort Coreille, ne portent pas de nom, mais cette dénomination de Coreille, à l'angle nord-ouest, reste assez énigmatique, même si on la rapproche du nom semblable d'un quartier extra muros de La Rochelle. Au-delà de la porte du cimetière, s'étend en triangle "la place des Victoires", aujourd'hui place Jean-Jaurès.

Enfin, sont aménagés, sur les anciens fossés déjà comblés avant la Révolution, des boulevards extérieurs, entre temps simples "promenades" — nous sommes à l'âge d'or des piétons — farouchement interdites par des barrières à tout charroi, "de nuit comme de jour". Ces nouveaux boulevards sont dédiés à des enfants du pays : Pierre Gratiolet, Charles Garrau, Jean Charrier, une place et l'avenue qui y mène, à Paul Broca ; l'avenue de la gare, à Jean-Baptiste Borderie, cependant que la Grand'rue se voit attribuer le nom de Langalerie.

Gloires locales, Charles Garrau, poète occitan, d'ailleurs délicieux, qui a touché trois générations de ses compatriotes par son talent, mais aussi par ses malheurs, cécité et pauvreté se donnant la main. Les "Tastounements d'un Aveugle" qui ont charmé bien des veillées tant qu'il y eut des veillées ! Jean Charrier eut la louable émulation, en face du réputé collège protestant, de créer un collège catholique dont les bâtiments furent la souche de l'actuel hôpital.

J.-B. Borderie, lui, se contenta d'être un bon maire du demi-siècle, fier d'avoir usé de son influence pour que la voie ferrée de Libourne à Bergerac passe par Sainte-Foy et non ailleurs !

Gloires d'une bien plus large audience avec Monseigneur de Langalerie né en 1810, Pierre Gratiolet, né en 1815, Paul Broca, né en 1824.

Pierre-Henri Gérauld de Langalerie a laissé le souvenir d'un prélat au grand cœur qui fut à Belley l'évêque du curé d'Ars et qui recueillit son dernier soupir avant d'être appelé à l'archevêché d'Auch.

Pierre Gratiolet fut un des maîtres de l'anatomie et de la physiologie comparées, élève de Blainville et Pariset, que ses éminents travaux, en particulier sur les rapports de l'intelligence avec la micro-morphologie du cerveau, désignèrent à la chaire de zoologie de la Faculté des sciences de Paris vacante à la mort d'Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire ; lui-même mourut prématurément, à peine âgé de 50 ans.

Quant à Paul Broca (1824-1880), c'est une gageure de le définir en trois lignes. Bornons-nous à saluer en lui le père de l'anthropologie moderne, le créateur de la Société d'Anthropologie, du Laboratoire, puis de la Revue d'Anthropologie, des musées enfin, préfiguration de l'actuel Musée de l'homme.

On ne peut évoquer le XIX^e siècle à Sainte-Foy, sans faire mention des passions politico-religieuses qui divisaient si profondément l'opinion publique. De 1848 à 1908, les municipalités qui se succédèrent étaient en majorité catholiques et, depuis 1875, boudaient plus ou moins la République.

Noms des Noms cy-après de
 la Ville de N^o Joy, Suivant la Délibération
 de la Municipalité de Veniseo dernier du
 présent An Cinquisme de la République Française
 une et indivisible.

Nomenclature des Noms et places.	Nombre d'inscriptions	nombre de Lettres
Grande Rue.....	13.	117.
Rue Guillaume Tell.....	13.	208.
Rue Scavola.....	9.	90.
Rue des Jardins.....	5.	65
Rue de L'hôpital.....	6.	78.
Rue Brutia.....	12.	108.
Le mot, (D'Armes).....	1	24.
Totaux, Cy.....	62.	690. Lettres

Il est Pris Noije pour l'œuvre, pour l'ouvrage
 en Lettres, énoncé et-dessus la somme
 de quatre vingt cinq livres cinq sols,
 a raison de deux sols six deniers chaque
 lettre. Le 10. Germinal dit au ci-dessus

En 1908, les élections donnèrent la majorité aux républicains, dont le triomphe fut bruyant, marqué, entre autres manifestations, par un changement profond des noms des rues. C'est, dans l'ensemble, la dénomination encore en vigueur aujourd'hui.

La République, le Quatre-Septembre qui avait mis fin à l'Empire et les glorieux vaincus de la guerre de 70, Chanzy, Denfert-Rochereau et, pour tout dire, l'Alsace-Lorraine, eurent leur plaque, ainsi que Waldeck-Rousseau, Paul Bert, Jules Ferry, le Président Carnot. Les grands noms que l'on rencontre partout : Jean-Jacques Rousseau réhabilité, Marceau, Victor Hugo, Louis Pasteur, se retrouvent ici, et ce n'est pas encore là que nous découvrirons une grande originalité.

Certains noms de rues sont de simples poteaux indicateurs : rue du Pont, de l'Abattoir, de l'Eglise, du Marché, du Vieux-Marché. Ce dernier nom témoigne d'un certain souci archéologique, qui se retrouve dans la désignation d'une rue de Ronde, d'une rue des Remparts, d'une rue de la Vieille Tour, d'un quai de la Brèche ; enfin d'une rue du Puits des Amours, où le poète le dispute – jusqu'ici victorieusement – à l'historien.

Mais le Sainte-Foy de 1908 devait un hommage particulier à de nouvelles gloires locales que les municipalités précédentes préféraient peut-être ignorer. Ce sont les Reclus, cette famille vraiment hors série, originaire du Fleix, dont une branche a donné Pauline Kergomard, une autre branche ses cousins germains, les grands Reclus.

En 1908, c'est le seul Elisée (1830-1905) dont le nom figure sur les plaques de la ci-devant rue Notre-Dame.

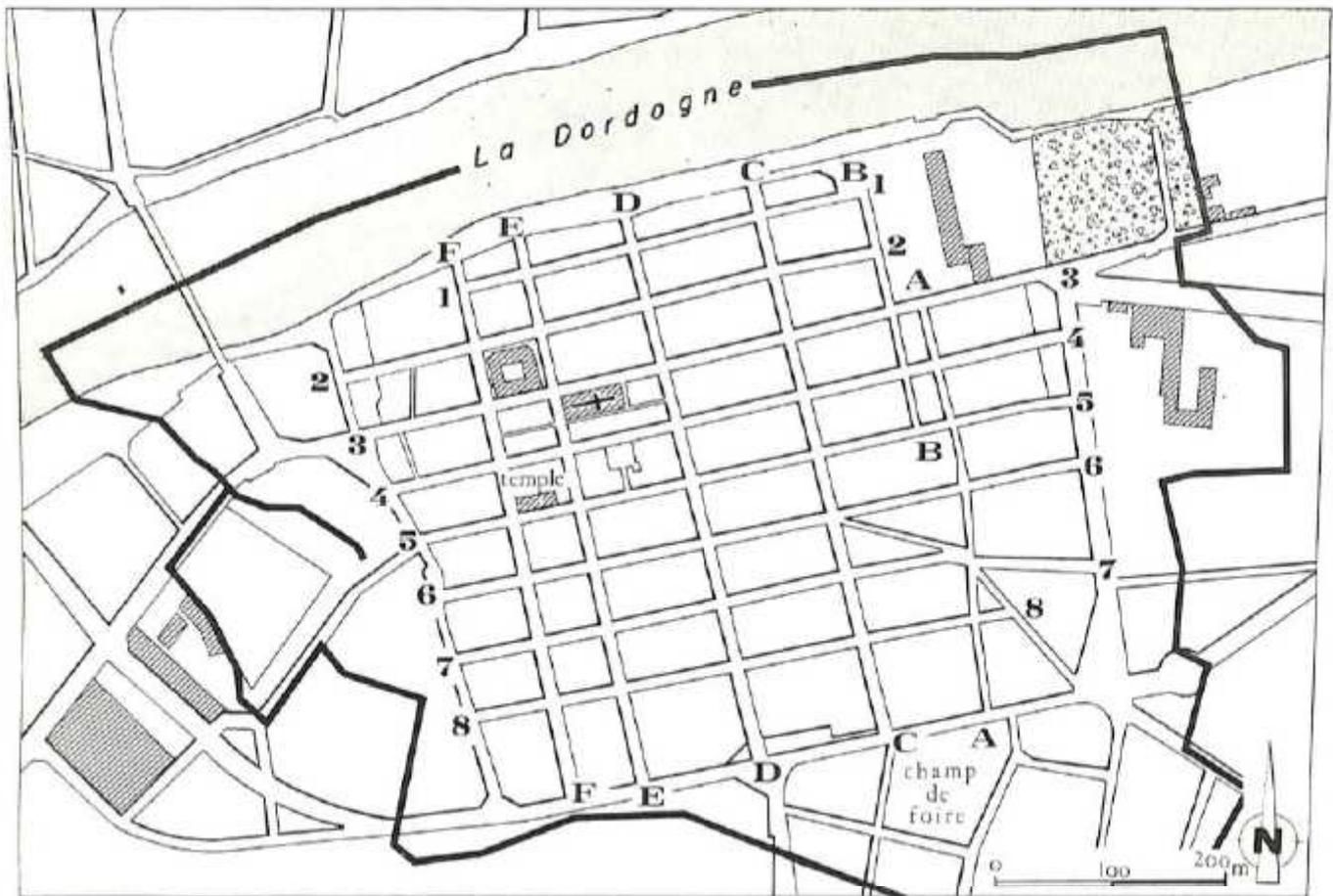
Lorsque, en 1935, Sainte-Foy inaugure une rue Jean-Louis Faure, du vivant de son dédicataire, celui-ci, neveu desdits Reclus, suggère à la municipalité Bertin-Roulleau d'associer à l'auteur de la Géographie universelle, ses quatre frères. En effet, Sainte-Foy, ville natale d'Elisée, l'est aussi de son aîné, Elie (1827-1904), inséparable de son cadet dans son œuvre scientifique comme dans ses options philosophiques et politiques, tous deux confondus dans la même proscription au lendemain de la Commune.

Mais si Orthez a vu naître, au milieu de nombreuses sœurs, Onésime, Armand et Paul Reclus, c'est Sainte-Foy qui les a vus grandir, qui a pourvu à leur éducation de base, éveillé leur merveilleuse curiosité et qui, tant de fois, et pour des séjours de plusieurs années, a retrouvé Onésime (1837-1916) le géographe ; Armand (1843-1927), le navigateur auquel le canal de Panama doit son tracé ; Paul Reclus (1847-1914), le chirurgien (encore un !) auquel l'anesthésie locale doit ses progrès les plus décisifs.

Faudra-t-il un jour confondre aussi sur une même plaque les noms des trois frères Faure, comme on l'a fait pour leurs oncles ? Tous sont nés à Sainte-Foy, et si la réputation de Jean-Louis était universelle, comme chirurgien et gynécologue, comme l'écrivain aussi de "l'Âme du Chirurgien", entre autres ouvrages, la renommée d'Elie Faure (1873-1937) va toujours grandissant. Ses vigoureux essais, et surtout son histoire de l'Art, connaissent aujourd'hui une nouvelle jeunesse (1). Il n'est pas jusqu'à leur aîné, Léonce (1869-1907), créateur de l'Ecole de Génie rural, dont l'empreinte n'ait été profonde.

Mais il est toujours dommage de voir les noms effacer les prénoms, et notre espoir est de trouver un jour, par la création de voies nouvelles dans un plus grand Sainte-Foy, la possibilité de payer une dette sacrée de reconnaissance à nos illustres compatriotes, parfois plus connus hors de France que dans leur patrie, petite ou grande.

(1) 500000 exemplaires vendus en 1966.



	Jusqu'en 1794	Période révolutionnaire	Plans de 1833 et 1864	Depuis 1908
<i>direction Est-Ouest</i>				
1	rue de la Mer (1549)	rue de la Mer	rue de la Mer	rue Denfert-Rochereau
2	rue Sainte-Foy	rue de la Liberté	rue Sainte-Foy	r. St Foy, puis J.L. Faure (1936)
3	Gde rue (1549) puis Notre-Dame	Gde rue, puis du Roi de Rome	Gde rue, puis de Langalerie	rue de la République
4	rue Saint-Jacques	rue de la Révolution	rue du Temple	rue Alsace-Lorraine
5	rue Sainte-Catherine	rue Bruslus	rue Sainte-Catherine	rue Chanzy
6	rue Bourguet	rue Scevola	rue Bourguet	rue Waldeck-Rousseau
7	rue du Loup	rue Mably	r. Mably, puis r du Loup	rue Marceau
8	rue Pardailhan	rue des Jardins	rue des Jardins	rue du quatre-Septembre
<i>direction Nord-Sud</i>				
A	rue Sainte-Marthe	rue de l'hôpital	rue de l'hôpital	rue de Langalerie
B	rue des Lauriers	rue des Lauriers	rue des Lauriers	rue des Lauriers
C	rue de l'Orme	rue Jean-Jacques Rousseau	r. J.J. Rousseau, puis de l'Orme	rue Jean-Jacques Rousseau
D	rue Perrine	rue Guillaume Tell	rue Perrine	rue Victor-Hugo
E	rue Saint-Martial	rue Franklin	rue Notre-Dame	r. E. Reclus, puis r des frères Reclus (1936)
F	rue Saint-James	rue de l'Union	rue de l'Union	rue Louis Pasteur
<i>places et divers</i>				
	place publique	pl d'Armes, puis pl de la Montagne	place d'Armes	place Gambetta
		pl de la Liberté (extra-muros)	place des Frères	place de la Halle
		pl des Victoires	place des Victoires	pl des Victoires, puis pl J. Jaurès (disparue)
		pl de l'Égalité	pl de l'Égalité, puis (avant 1908) pl Braco	place Braco
		pl de la Paix	rue Porte-Tourny	rue Porte-Tourny
		rue Carmagnole	rue des Sans-Culottes	rue de la Vieille-Tour
		rue des Sans-Culottes		

POSTFACE

par Pierre LART, maire de Sainte-Foy-la-Grande

S'il est un devoir particulièrement agréable pour le maire de Sainte-Foy-la-Grande, c'est bien celui de traduire ses remerciements au Groupe Girondin des Etudes Locales de l'Enseignement Public, qui a bien voulu rendre hommage à Monsieur Jean CORRIGER.

Doué par la nature d'un jugement élayé par une vaste érudition, Jean CORRIGER a tenu, avant de nous quitter, de doter la Ville de son Histoire.

Sainte-Foy-la-Grande, porte du Périgord, par ses beaux paysages, par le charme harmonieux de la Vallée de la Dordogne, a su attirer et retenir de nombreux touristes, qui se sont implantés dans cette région, à la fois curieuse, poétique et captivante pour d'idéales vacances, après avoir apprécié le camping municipal situé en bordure de Dordogne.

Sainte-Foy-la-Grande, important marché agricole, est aussi devenue un Centre commercial réputé, desservant plusieurs communes de Dordogne et de Gironde, riches en productions agricoles, parmi lesquelles les vins des "Côtes de Sainte-Foy" et la culture du tabac.

Rarement la situation d'une ville s'est présentée à ses dirigeants d'une manière aussi passionnante. De vieilles masures trop vétustes et irréparables sont peu à peu démolies, remplacées ou renouvelées.

Pendant de très nombreuses années, Jean CORRIGER a présidé aux destinées du Syndicat d'initiative. Des circonstances favorables ont permis à la Commune de devenir propriétaire de l'immeuble où siégeait le Syndicat et dont les origines remontent au début du XV^e siècle.

Par une décision récente, le Conseil, en plein accord avec l'architecte départemental des bâtiments de France, a pris la résolution de procéder à la rénovation de ce local dans son style d'origine, si cher à son ancien Président.

Ce qui a pu paraître téméraire il y a quelque cinquante ans s'est révélé conforme à l'évolution de la région.

De nombreux immeubles à logements modérés ont été édifiés, car freiner la construction eût été une très grave faute, qui aurait voué notre ville à une perte certaine et définitive.

Les soucis des municipalités successives ne devaient pas s'arrêter là, et de nouveaux problèmes se sont posés avec acuité. Non content d'avoir à maintenir intact le passé, à créer l'avenir, il fallait penser à moderniser le présent.

C'est ainsi que malgré de multiples difficultés, nous avons pu créer l'adduction d'eau, continuer la construction d'égouts, créer un jardin public, améliorer l'éclairage de la ville, construire une piscine, édifier un lycée mixte nationalisé, améliorer les grandes artères et régler la circulation par de nombreux feux de signalisation aux carrefours dangereux.

Ne pouvant disposer suffisamment de place, nous avons dû procéder à l'acquisition de terrains sur le territoire de notre voisine, la commune de Port-Sainte-Foy, en vue de l'édification d'un collège d'enseignement secondaire et d'un important terrain sportif scolaire.

Toutes ces améliorations ont nettement contribué au développement de commerce local. Les commerçants modernisent d'une façon continue leurs installations car ils savent que l'avenir du commerce foyen tient à la nature même de la cité.

Sainte-Foy-la-Grande est un grand marché, un lieu de passage et l'élément moteur d'une agglomération qui ne cesse de grandir.

En outre, par la richesse de ses terres, l'activité de la population rurale, la diversité de ses possibilités agricoles, le canton est un des mieux équilibrés de la région.

Quant à l'artisanat, hautement qualifié, il tient une place très importante dans la cité.

Fort de ces constatations, la municipalité n'a pas hésité à faire l'acquisition sur le territoire de la commune de Fougueyrolles, à 4 km de Sainte-Foy-la-Grande, de plusieurs terrains sur lesquels est aménagé un aérodrome. Situé dans un cadre paisible et reposant, dominant la vallée de la Dordogne, il a une superficie de 30 ha environ, possède une piste d'envol de 1200 m ainsi que de vastes hangars lui permettant de loger dix-huit avions de tourisme.

Cet aérodrome est relié du côté de Sainte-Foy-la-Grande par des accès routiers et, à l'entour des hangars, des parkings ont été prévus.

La vocation commerciale de cette heureuse réalisation commence à s'affirmer, grâce à l'action particulière du Club aéronautique foyen. Aussi peut-on envisager des développements bénéfiques à l'impulsion économique et touristique de l'environnement foyen.

On ne saurait parler de Sainte-Foy-la-Grande sans signaler son hôpital.

Implanté dans un cadre de verdure, à l'entrée de la ville, en retrait de la route nationale reliant Bordeaux à Bergerac, il n'était, bien avant la guerre des années 1914-1918, qu'un hospice. Par suite de son développement, il est devenu un hôpital municipal. Enfin au cours des dernières décades, de multiples aménagements ont été réalisés. Des services de soins : médecine, chirurgie, maternité, consultations externes, radiologie ont été transformés, créés et dotés de matériel moderne permettant d'améliorer les conditions d'accueil des diverses catégories d'hospitalisés.

Le nombre de lits est actuellement de cinq cent vingt cinq, ce qui a permis de classer cet hôpital, Centre hospitalier général.

Dans l'enceinte de l'établissement qui comprenait déjà plusieurs services de vieillards, séparée des bâtiments hospitaliers, le Conseil d'administration a pu faire réaliser une nouvelle Maison de retraite, mise en service en 1968, qui donne satisfaction aux légitimes aspirations d'une clientèle soucieuse d'éviter la solitude et de vivre en toute quiétude.

Enfin, soucieux d'assurer à nos enfants de belles et vraies vacances au grand air, nous avons fait édifier, dans les Hautes-Pyrénées, à Guchen, une colonie.

Dans un cadre naturel, dans des bâtiments répondant à leurs besoins, nos enfants connaissent des loisirs sains, à la fois récréatifs et éducatifs.

Il est probable que d'autres tâches découleront de besoins imprévus et d'aspirations nouvelles. Par expérience nous savons qu'il passe beaucoup de temps entre le moment où une idée est émise et celui où elle devient une réalité.

Ces perspectives de demain confirment bien que l'administration communale offre une continuité remarquable.

Telle est, brièvement résumée, l'évolution de Sainte-Foy-la-Grande. Si elle est bien le reflet de ce qui se fait, elle ne saurait pour autant faire oublier ce qui reste à faire.





Le Syndicat d'Initiative
dans un très vieil immeuble.



Vieille maison.



Vieille maison rénovée.

Photo ANDRE - Ste-Foy-la-Grande



Rue de la République, autrefois.



Photo ANDRE - Ste-Foy-la-Grande

Rue de la République (1976).



Vieille maison.



Porte du Grand Temple.



La mairie.



Un H.L.M.
(en premier plan partie des halles très anciennes, qui
autrefois se trouvaient à la place de l'Hôtel de ville).



Le Monument aux morts.



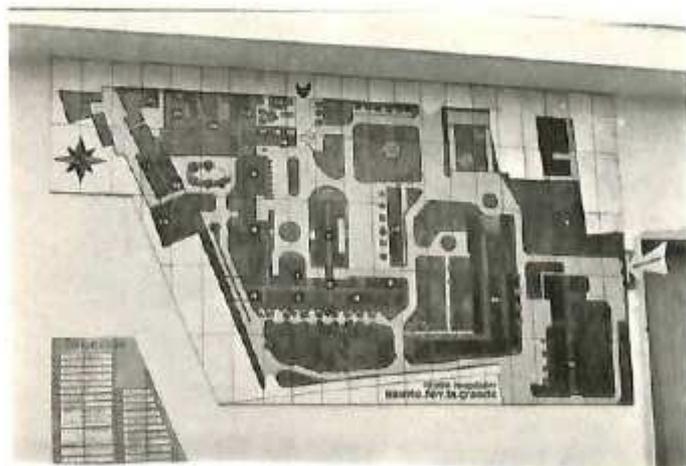
Le monument commémoratif des soldats de la Résistance, morts au combat.



Le Lycée.



Une partie de l'entrée du Centre Hospitalier Général de Ste-Foy.



Plan du Centre Hospitalier Général de Ste-Foy (en céramique), fait par M. Corriger fils.



Une partie du Centre Hospitalier de Ste-Foy.



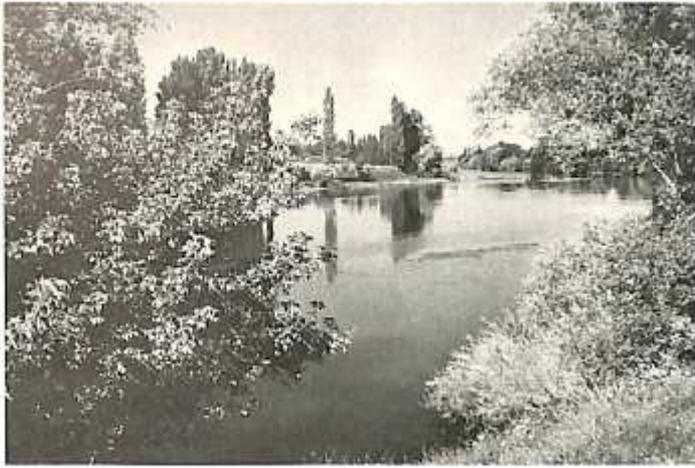
La piscine.



La grande allée du Jardin-Public.



Clocher église Notre-Dame.



La Dordogne à Ste-Foy.



Ste-Foy-la-Grande (Gironde), Château de Richelieu.



Port-Ste-Foy (Dordogne), Château de Larmane.

